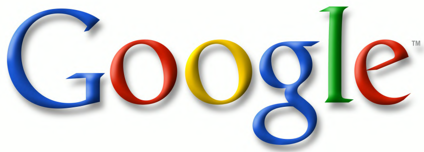
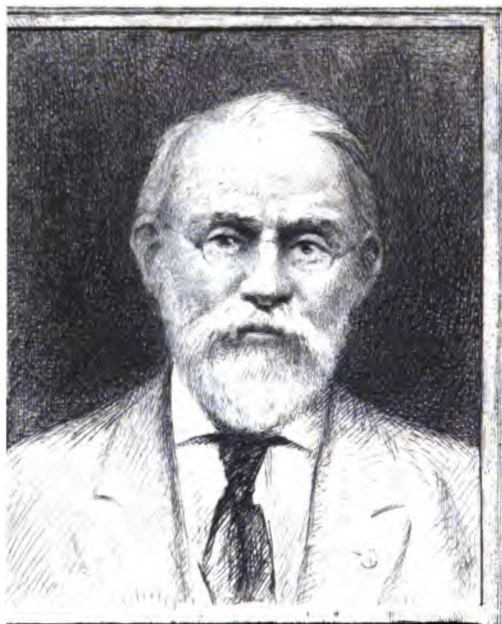






Atlas cadastral
du Département de la Manche

Situation des Cartes.

Cartes de Canton qui ont paru.

Beaumont, Cherbourg et Octeville, Saint-Pierre-Eglise, Barneville, Bricquebec, Montebourg, Sainte-Mère-Eglise, Valognes, Carentan, Saint-Clair, Saint-Jean-de-Daye, Saint-Lo, Torigni, ~~Coutances~~, la Haye-du-Puits, Lessay, Périers, Avranches, ~~Gran-~~ville, Pontorson, Villedieu, Barenton, Juvigni, Mortain, Saint-Pois.

Cartes de Canton qui paraîtront en 1837.

Les Pieux, Quettehou, St-Sauveur-le-Vicomte, Canisy, Marigny, Percy, Tessy, Bréhal, Cerisy-la-Salle, Gavray, Montmartin-sur-Mer, Saint-Malo-de-la-Lande, Saint-Sauveur-Lendelin, Brecey, Ducey, la Haye-Pesnel, Saint-James, Sartilly, Isigny, le Teilleul, St-Hilaire-du-Harcouet, Sourdeval.

Cartes d'arrondissement qui ont paru.

Cherbourg, Valognes, Saint-Lo, Coutances, Avranches, Mortain.

La Carte générale du département paraîtra dans la fin de l'année 1837.

La gravure des Cartes de canton est sur le point d'être terminée.

Le prix, pour les non-souscripteurs, est de 6 fr. pour chaque Carte d'arrondissement, et de 5 fr. pour chacune de celles de canton.

Il paraît aussi une Carte statistique du département dont le prix est de 3 fr. et de 3 fr. 50 c. avec le coloris de l'embataillonnement de la garde nationale.

Toutes ces Cartes se trouvent, à Saint-Lo, chez M. Bitouzé, géomètre en chef du cadastre, et chez Elie fils, imprimeur-libraire, et, dans les autres villes de ce département, chez les principaux libraires.

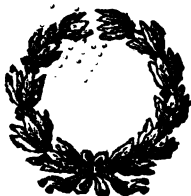
ANNUAIRE

DU DÉPARTEMENT

DE LA MANCHE.

Neuvième Année. - 1837.

Prodesse.



Saint-Lo,
IMPRIMERIE D'ELIE FILS.

1837.

Préface.

Notre premier devoir, en publiant l'Annuaire de 1837, est de remercier publiquement l'ex-préfet de la Manche de la protection (c'est le mot) qu'il a constamment accordée à ce recueil. Cette protection seule l'a fait vivre. Si M. Gattier ne l'eût, à plusieurs reprises, recommandé à MM. les maires de nos communes, s'il n'eût obtenu pour lui quelques encouragemens de MM. les membres du Conseil général, nous ne craignons pas de l'avouer, l'Annuaire ne serait plus. Nos sacrifices de temps et d'argent ne pouvaient être indéfiniment continués.

Le nouveau préfet de la Manche arrive avec d'honorables antécédens : l'utile en tout est son but. Dès-lors sa faveur nous est acquise, et, malgré notre position désavantageuse pour une publication locale, nous comptons nous en occuper aussi long-temps qu'il nous sera possible.

Le volume que nous offrons au public renferme un document d'un vif intérêt : c'est l'analyse de la dernière session du Conseil général. Nous espérons donner annuellement un semblable article.

Parmi les autres morceaux qui enrichissent notre recueil, on distinguera sans doute la Statistique de l'arrondissement de Coutances, par M. Anselme Delaporte ; la Notice sur les progrès de l'agriculture dans l'arrondissement de Cherbourg, par M. le comte Du Moncel ; les articles de MM. Lecoq, Vérusmor, Couppey, Ephrem Houel et Julien Le Tertre.

Les antiquaires surtout nous sauront gré de la publication du poème de Guillaume Ybert sur la ville de Saint-Lo. Ils savent que l'excessive rareté de cet ouvrage est son moindre mérite, et la traduction de M. Pillet, accompagnée des notes savantes de M. Lambert, donne un grand prix à l'original.

L'impression du volume ayant commencé un mois plus tôt qu'à l'ordinaire, nous avons été forcé de mettre dans les MÉLANGES, *des articles qui trouvent ordinairement leur place dans les autres divisions que nous avons adoptées.*

On sait qu'en 1836, un recensement général de la population a été fait dans toute la France. Nous donnons, à la page 69, le résultat de ce recensement pour chacun de nos six arrondissemens. Aux pages 262 et suivantes, on trouvera le détail par commune.

La biographie du lieutenant général Allix devait être placée entre Lechevalier et Dancel : le compositeur l'a oubliée. Nous n'avons pas dû pour cela remettre à l'année prochaine l'impression de cette notice : on la lira dans le SUPPLÉMENT, *à la fin du volume.*

J. T.

Falaise, le 1er décembre 1836.

N. B. Les communications et renseignemens relatifs à l'Annuaire doivent parvenir avant le 1er juillet. Les personnes dont les noms seraient tronqués ou les titres et dignités omis par ignorance, sont priées d'envoyer, pour la même époque, les rectifications qu'elles désirent. On adresse les lettres et paquets à Elie fils, imprimeur-libraire, rue des Prés, no 14, à Saint-Lo.

Ce qui n'est pas affranchi reste à la poste.

Calendrier pour 1837.

JANVIER.

N. L. le 6, à 11 h. 56 m. du s.
P. Q. le 13, à 5 h. 21 m. du s.
P. L. le 21, à 7 h. 54 m. du s.
D. Q. le 29, à 6 h. 40 m. du s.

Les jours croissent de 1 h. 3 m.

1	*D.*	CIRCONCIS.
2	lundi	S. Basile.
3	mard	Ste Geneviève.
4	merc	S. Tite.
5	jeudi	S. Siméon.
6	vend	EPIPHANIE.
7	same	S. Théan.
8	1 *D.*	S. Lucien.
9	lundi	St Furcy.
10	mard	S. Guillaume.
11	merc	S. Hygin.
12	jeudi	S. Fréjus.
13	vend	Bap. de N. S.
14	same	S. Hilaire.
15	2 *D.*	S. Maur.
16	lundi	S. Paul.
17	mard	S. Antoine.
18	merc	Chaire s. Pierre.
19	jeudi	S. Sulpice.
20	vend	S. Fabien et S.
21	same	Ste Agnès.
22	*D.*	*Septuagésime.*
23	lundi	Ste Emérantne.
24	mard	S. Timothée.
25	merc	Conv. de s. Paul.
26	jeudi	S. Polycarpe.
27	vend	S. Julien.
28	same	S. Jean-Chrys.
29	*D.*	*Sexagésime.*
30	lundi	Ste. Bathilde.
31	mard	S. Gaud.

FÉVRIER.

N. L. le 5, à 10 h. 17 m. du m.
P. Q. le 12, à 9 h. 48 m. du m.
P. L. le 20, à 2 h. 33 m. du s.
D. Q. le 28, à 5 h. 40 m. du m.

Les jours croissent de 1 h. 29 m.

1	merc	S. Ignace.
2	jeudi	*Purification.*
3	vend	S. Blaise
4	same	S. Eutyche.
5	*D.*	*Quinquagésime.*
6	lundi	S. Vaast.
7	mard	S. Honorat.
8	merc	*Les Cendres.*
9	jeudi	S. Appoline.
10	vend	Ste. Scolastique.
11	same	S. Séverin.
12	1 *D.*	*Quadragésime.*
13	lundi	S. Lézin.
14	mard	S. Valentin.
15	merc	*Quatre-Temps.*
16	jeudi	Ste Julienne.
17	vend	S. Sylvain.
18	same	Les 5 Plaies.
19	2 *D.*	*Reminiscere.*
20	lundi	S. Eucher.
21	mard	S. Pepin.
22	merc	S. Pol.
23	jeudi	S. Mévault.
24	vend	S. Matthias.
25	same	S. Alexandre.
26	3 *D.*	*Oculi.*
27	lundi	Ste. Honorine.
28	mard	S. Romain.

Nombre d'Or... 14.
Epacte......... 23.

MARS.

N. L. le 6, à 8 h. 33 m. du s.
P. Q. le 14, à 4 h. 17 m. du m.
P. L. le 22, à 7 h. 5 m. du m.
D. Q. le 29, à 1 h. 26 m. du s.

Les jours croissent de 1 h. 46 m.

1	merc	S. Aubin.
2	jeudi	S. Simplice.
3	vend	Ste Cunégonde.
4	same	S. Casimir.
5	4 *D.*	*Lætare.*
6	lundi	Ste Colette.
7	mard	Ste. Félicité.
8	merc	S Jean de D.
9	jeudi	Ste. Françoise.
10	vend	S. Doctrovée.
11	same	S. Euloge.
12	*D.*	*La Passion.*
13	lundi	Ste Euphrasie.
14	mard	S. Lubin.
15	merc	S. Longin.
16	jeudi	S. Cyriaque.
17	vend	S. Patrice.
18	same	S. Cyrile.
19	*D.*	*Les Rameaux.*
20	lundi	S. Joachim.
21	mard	S. Benoit.
22	merc	S. Epaphrodite.
23	jeudi	S. Victorien.
24	vend	S. Pigménie.
25	same,	*Annonciation.*
26	*D.*	PAQUES
27	lundi	S. Ruper.
28	mard	S. Gontran.
29	merc	S. Eustase.
30	jeudi	S. Jean-Clim.
31	vend	S. Guy.

AVRIL.

N. L. le 5, à 7 h. 29 m. du m.
P. Q. le 12, à 11 h. 23 m. du s.
P. L. le 20, à 8 h. 49 m. du s.
D. Q. le 27, à 7 h. 6 m. du s.

Les jours croissent de 1 h. 38 m.

1	same	S. Hugues.
2	1 *D.*	*Quasimodo.*
3	lundi	S. Richard.
4	mard	S. Isidore.
5	merc	S. Vincent.
6	jeudi	S. Prudent.
7	vend	S. Hégésippe.
8	same	S. Gautier.
9	2 *D.*	Ste. Marie.
10	lundi	S. Macaire.
11	mard	S. Eustorge.
12	merc	S. Zenon.
13	jeudi	S. Justin.
14	vend	S. Lambert.
15	same	S. Crescent.
16	3 *D.*	S. Paterne.
17	lundi	S. Anicet.
18	mard	S. Eleuthère.
19	merc	S. Paphenuce.
20	jeudi	S. Marcel.
21	vend	S. Anselme.
22	same	Ste Opportune.
23	4 *D.*	S. Georges.
24	lundi	Ste. Beuve.
25	mard	S. Marc, *abstin.*
26	merc	S. Clet.
27	jeudi	S. Anthime.
28	vend	SS. Vital et Agr.
29	same	S. Robert.
30	5 *D.*	S. Eutrope.

Cycle Solaire. 26.

* Le Printemps arrivera le 20 mars, à 7 h. 33 m. du s., le soleil entrant au signe du Bélier, ce qui fait l'équinoxe du Printemps.

MAI.

N. L. le 4, à 7 h. 11 m. du s.
P. Q. le 12, à 5 h. 49 m. du s.
P. L. le 20, à 7 h. 37 m. du m.
D. Q. le 27, à 0 h. 11 m. du m.

Les jours croissent de 1. h. 16 m.

1	lundi	SS. Jac. et phil.
2	mard	S. Athanase.
3	merc	Inv. Ste Croix.
4	jeudi	ASCENSION.
5	vend	C. de s. August.
6	same	S. Jean Porte-L.
7	6 *D.*	S. Stanislas.
8	lundi	S. Viron.
9	mard	S. Grégoire.
10	merc	S. Dioscoride.
11	jeudi	S Mamert.
12	vend	S. Epiphane.
13	same	*Vigile-Jeûne.*
14	*D.*	PENTECOTE.
15	lundi	Ste Dimpne.
16	mard	S. Regnobert.
17	merc	*Quatre-Temps.*
18	jeudi	S. Venant.
19	vend	S. Yves.
20	same	S. Paul.
21	1 *D.*	TRINITÉ.
22	lundi	Ste Julie.
23	mard	S Didier.
24	merc	S. Donatien.
25	jeudi	FÊTE-DIEU.
26	vend	S. Augustin.
27	same	S. Hildevert.
28	2 *D.*	S. Manvieu.
29	lundi	S. Maximin.
30	mard	S. Félix.
31	merc	Ste Pétronille.

JUIN.

N. L. le 3, à 7 h. 53 m. du m.
P. Q. le 11, à 10 h 39 m. du m.
P. L. le 18, à 4 h. 1 m. du s.
D. Q. le 25, à 6 h. 9 m. du m.

Les jours croissent de 0 h. 17 m.

1	jeudi	*Octave Fête-D.*
2	vend	S. Pothin.
3	same	Ste Clotilde.
4	3 *D.*	S. Quirin.
5	lundi	S. Boniface.
6	mard	S. Claude.
7	merc	S. Paul.
8	jeudi	S. Médard.
9	vend	Ste Félicité.
10	same	S. Evrémont.
11	4 *D.*	S. Barnabé.
12	lundi	*Sacré-Cœur.*
13	mard	S. Antoine.
14	merc	S. Quintien.
15	jeudi	Ste Modeste.
16	vend	S. Cyr.
17	same	S. Avit.
18	5 *D.*	Ste Marine.
19	lundi	SS. Gerv. et P.
20	mard	S. Sylvère.
21	merc	S. Nazaire.
22	jeudi	S. Paulin.
23	vend	*Vigile-Jeûne.*
24	same	*S. Jean-Bap.*
25	6 *D.*	S. Prosper.
26	lundi	SS. Jean et Paul.
27	mard	S. Irénée.
28	merc	*Vigile-Jeûne.*
29	jeudi	SS. Pierre et P
30	vend	Com. de S. Paul

Indiction romaine.. 10.

L'Eté commencera le 21 juin, à 4 h. 47 m. du soir, le soleil entrant au signe de l'Ecrévisse ; ce qui fait le solstice d'Eté.

JUILLET.

N. L. le 2, à 9 h. 39 m. du s.
P. Q. le 11, à 1 h. 19 m. du m.
P. L. le 17, à 11 h. 0 m. du s.
D. Q. le 24, à 2 h. 16 m. du s.

Les jours diminuent de 0 h. 56 m.

1	same	Déc. de s. J.-B.
2	7 *D*.	Visitat. de la V.
3	lundi	Ste Hyacinthe.
4	mard	Trans. de S. Mart
5	merc	Ste Zoé.
6	jeudi	S. Tranquille.
7	vend	S. Alyre.
8	same	Ste Elisabeth.
9	8 *D*.	Ste Anatolie.
10	lundi	Les 7 Frères m.
11	mard	S. Benoît.
12	merc	S. Clet.
13	jeudi	S. Silas.
14	vend	Tr. ss. Loup et V.
15	same	S. Thomas d'Aq.
16	9 D.	S. Vitalien.
17	lundi	S. Spérat.
18	mard	S. Clair.
19	merc	S. Arsène.
20	jeudi	Ste Marguerite.
21	vend	Ste Praxède.
22	same	Ste Marie-Mag.
23	10 *D*.	S. Ravent.
24	lundi	S. Vincent.
25	mard	S. Jacques.
26	merc	S. Anne.
27	jeudi	S. Anthuse.
28	vend	S. Pantaléon.
29	same	Ste Marthe.
30	11 *D*.	Ste. Eugénie.
31	lundi	S. Ignace.

AOUT.

N. L. le 1, à 0 h. 29 m. du s.
P. Q. le 9, à 1 h. 31 m. du s.
P. L. le 16, à 5 h. 48 m. du m.
D. Q. le 23, à 1 h. 25 m. du m.
N. L. le 31, à 4 h. 10 m. du m.

Les jours diminuent de 1 h. 32 m.

1	mard	S. Exupère.
2	merc	S. Pierre-ès-L.
3	jeudi	S. Etienne.
4	vend	S. Dominique.
5	same	S. Afre.
6	12 *D*.	La Transfigurat.
7	lundi	S. Donat.
8	mard	Oct. de s. Exup.
9	merc	S. Romain.
10	jeudi	S. Laurent.
11	vend	Ste Suzanne.
12	same	Ste Claire.
13	13 *D*.	Ste Radegonde.
14	lundi	*Vigile-Jeûne.*
15	mard	ASSOMPT.
16	merc	S. Roch.
17	jeudi	S. Mammès.
18	vend	Ste Hélène.
19	same	S. Magne.
20	14 *D*.	S. Bernard.
21	lundi	S. Privat.
22	mard	Octave de l'Ass.
23	merc	Ste Chantal.
24	jeudi	S. Barthélemi.
25	vend	S. Louis.
26	same	S. Zéphirin.
27	15 *D*.	S. Césaire.
28	lundi	S. Augustin.
29	mard	Ste Sabine.
30	merc	S. Fiacre.
31	jeudi	SS. Félix et Ad.

QUATRE-TEMPS. Février, 15, 17 et 18; Mai, 17, 19 et 20; Septembre, 20, 22 et 23; Décembre, 20, 22 et 23.

SEPTEMBRE.

P. Q. le 7, à 11 h. 21 m. du s.
P. L. le 14, à 1 h. 37 m. du s.
D. Q. le 21, à 4 h. 4 m. du s.
N. L. le 29, à 8 h. 12 m. du s.

Les jours diminuent de 1 h. 44 m.

1	vend	S. Gilles.
2	same	S. Antonin.
3	16*D*.	S. Grégoire
4	lundi	Ste Rosalie.
5	mard	S. Victorin.
6	merc	S. Joachim.
7	jeudi	S. Cloud.
8	vend	*N. de la Vierge.*
9	same	S. Gorgon.
10	17*D*.	Ste Pulchérie.
11	lundi	S. Hyacinthe.
12	mard	S. Révérend.
13	merc	S. Maurille.
14	jeudi	Exalt. de la Cr.
15	vend	Oct. de la Nativ.
16	same	S. Cyprien.
17	18*D*.	S. Lambert.
18	lundi	S. Ferréol.
19	mard	S. Janvier.
20	merc	*Quatre-Temps.*
21	jeudi	S. Matthieu.
22	vend	S. Maurice.
23	same	Ste Thècle.
24	19*D*.	S. Gérard.
25	lundi	S. Firmin.
26	mard	S. Fauste.
27	merc	SS. Côme et D.
28	jeudi	Ste Liobe.
29	vend	S. Michel.
30	same	S. Jérôme.

Lettre Dom.... A.

OCTOBRE.

P. Q. le 7, à 7 h. 22 m. du m.
P. L. le 13, à 11 h. 24 m. du s.
D. Q. le 21, à 10 h. 5 m. du m.
N. L. le 29, à 11 h. 42 m. du m.

Les jours diminuent de 1 h. 44 m.

1	20*D*.	Dédicace.
2	lundi	SS. Anges gard.
3	mard	S. Candide.
4	merc	S. Franç. d'Ass.
5	jeudi	S. Placide.
6	vend	S. Bruno.
7	same	Ste Justine.
8	21*D*.	Ste Réparate.
9	lundi	S. Denis.
10	mard	S. Géréon.
11	merc	S. Nicaise.
12	jeudi	S. Wilfride.
13	vend	S. Géraud.
14	same	S. Caliste.
15	22*D*.	Ste Thérèse.
16	lundi	S. Gal.
17	mard	Ste Hedwige.
18	merc	S. Luc.
19	jeudi	S. Aquilin.
20	vend	S. Caprais.
21	same	Ste Ursule.
22	23*D*.	S. Mellon.
23	lundi	S. Romain.
24	mard	S. Magloire.
25	merc	SS. Crespin et C.
26	jeudi	S. Amand.
27	vend	S. Frumence.
28	same	S. Simon et Jude.
29	24*D*.	S. Quentin.
30	lundi.	S. Léon.
31	mard	*Vigile-jeûne.*

L'Automne arrivera le 23 septembre à 6 h. 42 m. du m., le soleil entrant au signe de la Balance ; ce qui fait l'équinoxe de l'Automne.

NOVEMBRE.



P. Q. le 5, à 2 h. 33 m. du s
P. L. le 12, à 11 h. 39 m. du m.
D. Q. le 20, à 6 h. 44 m. du m.
N. L. le 28, à 2 h. 0 m. du m.



Les jours diminuent de 1 h. 17 m.

1	merc	LA TOUSS.
2	jeudi	*Les Trépassés.*
3	vend	S. Marcel.
4	same	S. Charles Bor.
5	25*D*	S. Vigor.
6	lundi	S. Léonard.
7	mard	S. Florent.
8	merc	Stes Reliques.
9	jeudi	S. Théodore.
10	vend	S. Martin, pape.
11	same	S. Martin, évêq
12	26*D*.	S. René.
13	lundi	S. Brice.
14	mard	S. Laurent.
15	merc	S. Malo.
16	jeudi	S. Eucher.
17	vend	S. Grégoire.
18	same	S. Odon.
19	27*D*.	Ste Elisabeth.
20	lundi	S. Edmond.
21	mard	Prés. de la Vierge.
22	merc	Ste Cécile.
23	jeudi	S. Clément.
24	vend	S. Crysogone.
25	same	Ste Catherine.
26	28*D*.	S. Lin.
27	lundi	Acaire.
28	mard	S. Sosthêne.
29	merc	S. Saturnin.
30	jeudi	S. André.

DÉCEMBRE.



P. Q. le 4 à 10 h. 2 m. du s.
P. L. le 12, à 2 h. 27 m. du m.
D. Q. le 20, à 4 h. 22 m. du m.
N. L. le 27, à 2 h. 43 m. du s.



Les jours diminuent de 0 h. 20 m.

1	vend	S. Eloi.
2	same	S. François Xav.
3	1 *D*.	*L'Avent.*
4	lundi	Ste Barbe.
5	mard	S. Sabas.
6	merc	S. Nicolas.
7	jeudi	S. Ambroise.
8	vend	*Concept. de la V.*
9	same	Ste Léocadie.
10	2 *D*.	S. Melchiade.
11	lundi	S. Damase.
12	mard	S. Sinésius.
13	merc	Ste Luce.
14	jeudi	S. Spiridion.
15	vend	S. Octave.
16	same	S. Adon.
17	3 *D*.	Ste Olympiade.
18	lundi	S. Gatien.
19	mard	S. Némèze.
20	merc	*Quatre-Temps.*
21	jeudi	S. Thomas.
22	vend	S. Ischirion.
23	same	*Vigile-Jeûne.*
24	4 *D*.	S. Delphin.
25	lundi	NOEL.
26	mard	*S. Etienne.*
27	merc	S. Jean, ap.
28	jeudi	SS. Innocens.
29	vend	S. Thomas.
30	same	S. Ursin.
31	*D*.	S. Sylvestre.

L'Hiver commencera le 22 décembre, à 0 h. 0 m. du matin; le soleil entrant au signe du Capricorne; ce qui fait le solstice d'Hiver

ANNUAIRE

DU DÉPARTEMENT

DE LA MANCHE.

TOPOGRAPHIE.

STATISTIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE COUTANCES.

L'Arrondissement de Coutances, le 5e de la division départementale de la Manche, comprend tout le S. de la majeure partie de l'ancien évêché de ce nom, réuni depuis 1790 à celui d'Avranches (1). Il a pour limites, au N. l'arrondissement de Valognes, à l'E. et au S. ceux de Saint-Lo et d'Avranches, à l'O. la mer de la Manche.

Situé entre le 3° 30' 45" et le 3° 52' 45" de longitude et entre le 48° 51' 20" et le 49° 22' 25" de latitude, sa plus grande largeur, prise de la pointe St-Eloi, en St-Martin-

(1) Cette réunion a été confirmée par le concordat de 1801.

le-Vieux et le hameau de la Vieille-Eglise en Hambye, ou du village de Fez dans le Pont-Brocard au bec d'Agon, est de 26 kilomètres et demi, et sa plus grande longueur, prise entre l'embouchure du ruisseau le Vieux, en Varanguebecq et le village de l'Ecoulanderie, en St-Sauveur-la-Pommeraye, est de 55 kilomètres 1/2.

Le Cotentin, *Pagus Constantinus*, ne peut être que l'ancien pays des *Unelli* décrit aux 2e, 3e et 7e livres des Commentaires de J. César, soumis à la domination romaine par Crassus, l'an du monde 3400 environ. On sait peu de choses de son histoire avant l'invasion des Romains, qui, dès les premiers temps du christianisme, y établirent la préfecture de la 1re Flavienne.

Les restes de monumens, les nombreuses médailles et autres objets d'antiquités découverts chaque jour dans cette contrée rendent incontestable le long séjour qu'y firent ces conquérans.

Sous Charlemagne et la seconde race de nos rois, le territoire actuel du département de la Manche était divisé en trois cantons; Coutances fut le chef-lieu du second, et devint par la suite un comté dont Hérold, roi de Danemarck, fut momentanément titulaire en 943

Le siège épiscopal, fondé vers le commencement du Ve siècle par saint Ereptiole, apôtre de cette partie des Gaules et 1er évêque de Coutances, qui commença la conversion des habitans, acquit insensiblement de l'importance. En 1780, son revenu était de

14000 livres ; sà taxe en cour de Rome, de 2500 florins ; le nombre de ses paroisses n'était que de 493, et celui de ses archidiaconés de 4.

Ce diocèse comptait 1° huit abbayes d'hommes : Lessay, St-Sauveur, Montebourg, St-Sever, Saint-Lo et Cherbourg, de l'ordre de saint Benoît ; Hambye, de l'ordre de saint Augustin, et Blanche-Lande, de l'ordre de Prémontré ; 2° deux abbayes de filles, de l'ordre de saint Benoît : N. D. de protection et N. D. des anges. Il n'existait dans ce diocèse qu'un prieuré d'hommes ; c'était celui de la Bloutière, de l'ordre de saint Augustin. Les deux séminaires, dirigés par les Eudistes, étaient établis, l'un à Coutances, l'autre à Valognes.

Coutances, élection de la généralité de Caen, comprenait en ville, faubourg et 136 paroisses, 22615 feux et les 16 sergenteries : Blanle, Chalon, Couraye, Couraye-d'Irville, Drouard, Gascoin, Gavray, St-Gilles, La Halle, La Haye-Pesnel, Maufras, Moyon, St-Paer, Périers, Petuce et Rabot. Elle possédait cinq grosses fermes des traites et de tabac ; un siège d'amirauté et de vicomté ; une lieutenance de maréchaussée ; des casernes depuis 1722.

L'arrondissement est maintenant divisé en 10 cantons composés de 136 communes, ayant de population 136847 habitans payant 1558173 fr. 88 c. de contributions directes.

Le commerce y consiste en toute sorte de produits agricoles, notamment en bons légumes, lin, volailles, plumes d'oie, toiles de fil et de coton, fabriques de coutils,

de calicots, mousselines, bazins, siamoises et droguets; parcheminerìes, mégisseries, tanneries; quincaillerie, hameçons en fer et acier en tout genre à Agon; fabriques de toile de crin, sas, criblés et tamis à Gavray; poterie commune à Vindefontaine; salines ignifères, marbrière en exploitation. Culture de la garance et du pastel.

Le territoire se divise en terres cultivées, en landes ou bruyères et en marais.

La culture des terres labourées comprend celle des plantes céréales et celle des plantes destinées aux usages domestiques. Dans les cantons du midi, les terres labourables sont très-compactes, substantielles et argileuses. Elles ont besoin d'être divisées et *attermées* par des engrais abondans. Le grand seigle y prospère mieux; mais c'est dans les cantons du nord, dont les terres sont mêlées de gravier, que se fait la récolte du meilleur froment. L'avoine y est très-cultivée; on la sème après le sarrasin, le froment et l'orge. L'orge est l'espèce de blé dont les épis sont mieux garnis, le grain mieux nourri, dans les communes maritimes dont le sol est engraissé avec les fucus. L'humus qui résulte de leur pourriture est imprégné de sel marin; la lumière pure et non interceptée du soleil échauffe le terrein sablonneux assis sur le rocher et hâte la végétation. Le petit seigle se sème dans les cantons maritimes et le grand seigle dans ceux du midi, vers Gavray et communes adjacentes. Le sarrasin ou blé noir se sème dans tout l'arrondissement.

Les plantes destinées aux usages économiques, telles que le lin, le chanvre, le

colza, le trèfle, la luzerne et la cameline se cultivent avec succès dans nombre de communes. Les plantes potagères de toute espèce, oignons, poireaux, raves, navets, choux, melons, font l'objet de la culture des terres sablonneuses des communes maritimes de Créances, Pirou, Lingreville, Hautteville et Bricqueville. L'usage des pommes de terre est généralement répandu dans la contrée.

Les prairies de cet arrondissement dont la surface est plane et d'une grande étendue, et qui sont assises sur le bord des rivières, sont assez fertiles, notamment dans quelques cantons du nord; les prairies des cantons du midi sont de moindre rapport.

Les landes ou bruyères occupent une surface de plusieurs lieues dans cet arrondissement. Dans les cantons du nord on trouve les landes du Plessis, de Blanche-Lande, de Montgardon; *dans ceux du centre* : la lande de Lessay, qui est la plus vaste; celles de Millières, de Périers, de St-Patrice; les landes d'Orval, de Saussay, d'Ourville, de Mesnil-Aubert, des Vardes; dans les cantons du midi : les landes de Gavray, de Ver, de la Baleine, du Mesnil-Roux à Cenilly, etc. Toutes ces landes sont stériles et présentent, les unes un terrein sablonneux ou pierreux; les autres, une argile blanche sans liaison et sans tenacité. Les végétaux qui croissent dans ces landes se ressentent de la nature du sol.

Les marais, aussi très-étendus, quoique incultes, ne laissent pas que d'être une ressource pour les habitans qui en sont voisins.

Les cantons du nord et ceux du centre sont ceux dans lesquels sont situés les marais. Dans l'hiver et le temps des pluies, ils sont entièrement submergés, et les eaux retirées découvrent un terrein fangeux, qui bientôt se couvre d'herbes ; il devient un pacage dans lequel les habitans envoient paître des animaux de tout genre, qui se réparent de la chétive nourriture qu'on leur a donnée l'hiver. Quelques portions mêmes de ces marais se convertissent en prairies où l'on récolte du foin.

Dans des fouilles faites au Mesnil-Aubert, on a trouvé un filon de sulfure de plomb contenant de l'argent, placé entre deux lits de quartz noirâtre, portant aussi quelques parties d'argent. Le puits creusé par un particulier sans moyens s'est trouvé rempli subitement et abandonné.

On a remarqué jadis un filon de quartz de 10 à 12 mètres d'épaisseur et recélant quelques grains de pyrite cuivreux, dans un chemin près du pont de Soules.

Il y a dans les communes de Montmartin-sur-Mer, Regnéville et Montchaton des carrières de pierres calcaires de la meilleure qualité, d'une couleur grisâtre, rompues et souvent traversées par de petites veines de spath calcaire et qui fournissent d'excellentes pierres à chaux, des pierres de taille de toutes les dimensions, et même des marbres susceptibles d'un poli brillant.

Les carrières les plus profondes sont celles de Regnéville, d'où l'on tire de beaux blocs que l'on embarque pour les côtes de Bretagne.

Les marbres de Montmartin sont les plus prisés par leur couleur et leur poli. On en

envoie à Saint-Malo et à Caen. On en fait des tables, des chambranles de cheminées, etc., des auges et des cuves de pressoir.

Il existe aussi divers grès dans l'arrondissement : 1° dans la bruyère d'Orval un grès propre à paver et à bâtir ; 2° sur la route de Coutances à Granville, commune de Quettreville, la lande, d'Ouville, Mesnil-Hue et Cambernon, on trouve un grès feuilleté à gros grains, disposé par couches obliques ; un autre à petits grains, composé d'un sable très-fin, se séparant par tables propres à faire un pavé plat.

Il y a de l'ardoise d'une bonne qualité, dans la commune de la Baleine et dans la forêt de Gavray.

Les communes de St-Nicolas-de-Coutances, Cambernon, Montcuit, Montreuil, etc., offrent des sables vitrescibles dont plusieurs sont micacés comme dans tous les sols granitiques.

L'arrondissement de Coutances ne compte que deux rivières principales, qui sont : la Sienne, dont la source est à l'O. de la butte de Brimbal ; elle commence son cours dans la forêt de St-Sever, au pied du mont Joue, passe au bois Benâtre, à St-Maur-des-Bois, arrose Villedieu, où elle alimente plusieurs usines ; Saultchevreuil, la Bloutière ; entre dans l'arrondissement de Coutances, à Rolos en Montaigu-les-Bois, qu'elle arrose ainsi que les communes de Sourdeval-les-Bois, Hambye, Gavray, Ver, Cérences, St-Louet, Quettreville, Contrières, Hyenville, Orval, Montchaton, Urville et se jette dans la mer entre Agon et Regnéville.

Ses principaux affluens sont, à gauche : les ruisseaux de le Houx, de la Davière, de Guériant, du Bourg-l'Abesse, Caquèvel, Lucas, Saint-Julien, Lorbehaye, Berance, la rivière d'Airon, les ruisseaux de Quillebecq, d'Eguilles, de Riotte et de Montchaton. A droite : la rivière de Celesne, les ruisseaux des Bordes, de la Roche, de la Mancellière, de Giese, de la Vieille-Eglise, la rivière de Hambiotte, les ruisseaux de la Foulerie, du Gast, du pont Flambart, du Bief, de Torvet, de Vannes, de Brucourt, de Malfiances; enfin, au pont de la Roque, la rivière de Soules qui prend elle-même sa source au pied de la butte de Montabot, traverse les communes de Villebaudon, la Haye-Bellefond, Soules, Cerisy-la-Salle, Montpinchon, Belval, Courcy, passe sous la ville de Coutances et à Bricqueville-la-Blouette.

La Soules a pour affluens, à gauche : les ruisseaux de Mesnil-Ceron, de Maupertuis, de la Haye, de Marcambie, de Soulette, de la Fontaine et de la Conerie; à droite : les ruisseaux du bois de Soules, de Fez, de Cerisy, de la Salle, de Savigny, de la Quentinière, de Ridel, de Guerney, de Bulsard et de Bricqueville.

La rivière d'Airon, autre affluent de la Sienne, sort de l'étang de Montravers, près le village de la Têtelière en Chérencé-le-Héron, passe à Rouffigny, la Lande-d'Airou, Bourguenolles, le Tanu, Beauchamps, Mesnil-Rogues, Mesnil-Amand, Ver et se jette dans la Sienne en deux branches à l'extrémité du jardin de la ferme de la Foulerie.

Elle reçoit, à gauche : les ruisseaux de la Bencurté, de la Corbière, de l'Ecluse, de la Bâlaiserie, de l'Angrinière, de Doncœur et de la Pierre-des-Trois-Villes ; à droite : les ruisseaux du Fongeray, de Rouffigny, de Launay, de Donquette, de Lebarbe, et de Meniville.

Enfin la rivière d'Ay, qui coule du S. au N., naît au village de Delairie en Monthuchon, traverse les communes de Muneville-le-Bingard, la Feuillie, Millières, Lessay, et en se jetant dans la mer, elle forme le hâvre de St-Germain et de Créances. Cette rivière reçoit, à gauche, les ruisseaux de la Vandelée, de Pirou ; à droite ceux de Planquerie, de St-Roch, de Claye, de Siquet, de Vely, de Cartot, de Grattechef et de la Frette.

Ainsi que les tableaux dressés pour les arrondissemens d'Avranches, de Mortain, de Valognes et de Cherbourg, publiés dans les précédens Annuaires, le tableau suivant offre dans huit colonnes : 1° le nom de chaque commune ; 2° sa population ; 3° le nombre de ses hameaux et villages ; 4° le nombre des fermes et habitations isolées ; 5° celui des châteaux ; 6° le nom des moulins et usines ; 7° leur usage ; 8° le nom des cours d'eau qui les alimentent.

Observations. Toutes les communes sont agricoles. L'étoile, à la fin du nom d'une commune, indique qu'elle a une branche d'industrie autre que l'agriculture. Le chiffre 2, 3, 4 ou 5 à la suite de quelques noms de moulins, signifie qu'il y a 2, 3, etc., moulins établis dans le même lieu : il n'y en a qu'un partout où les noms sont seuls. Dans la colonne des cours d'eau, les noms en *italiques* indiquent les rivières ; les autres, les ruisseaux. A la suite du tableau se trouveront des notes qui sont loin d'être complètes, mais qui donneront cependant quelques lumières sur les lieux les plus importans de l'arrondissement.

NOMS des COMMUNES.	NOMBRE des				MOULINS ET USINES.		COURS D'EAU qui les alimentent.
	Habitans.	Hameaux et villages.	Fermes et hab.ons isolées.	Châteaux.	Leurs NOMS.	Leur USAGE.	
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
(1) Agon. *	1506	22	5	1	De la Planque.	Grains.	Ruiss. de la Vallée.
					D'Agon.	*id.*	Rivière de Sienne.
					De Carrouge.	*id.*	*id.*
					Des Forges.	*id.*	A Vent.
					De Vallière.	*id.*	*id.*
Ancteville.	623	11	6	»	Petit-Moulin.	»	Champeaux.
					Grand-Moulin.	»	»
					Le Moulin-à-Foulon.	»	»

Ancteville.	219	13	1	1	Ancteville.	Grains.	Le Ruet-Bisson.
Angoville-sur-Ay.	89	10	9	»	Lamotte.	id.	D'Azeville.
					De Haut.	id.	A Vent.
					De Bot.	id.	De la Broche.
					Grattechef.	id.	id.
					Grouchy.	id.	*Taute.*
*Anneville.	1030	37	22	2	Méautis.	id	Le Houquet.
					Le Tot.	id.	A Vent.
					Le Houquet.	id.	Le Houquet.
Appeville.	648	17	7	»	»	»	*Ouve.*
Baleine (la).	507	19	3	»	»	»	»
Baudreville.	371	14	5	»	»	»	»
Baupte.	308	5	2	»	»	»	»
(2)Belval.	535	15	17	»	La Qtentinière.	Grains.	La Quentinière.
					Le Grand-Moulin.	id.	*Soules.*
					Le Petit-Moulin.	id.	id.
Blainville.	1770	29	13	»	id.	id.	L'Eau-Cantraine.
					Granger.	id.	A Vent.
(4) Boisroger.	629	20	3	1	Du Boscq.	id.	Le Ruet-Planquais.
					Les Trois-Moulins.	id.	id.
					Moulin-à-Orge.	id.	A Vent.

1.	2.	3.	4.	5.	6	7	8
(4) Bolleville.	570	18	12	2	Le Buisson.	Grains.	A Vent.
					id.	*id.*	Buisson.
					Turcaville.	*id.*	Clopet.
					Clopet.	*id.*	*id.*
					L'Ozourie.	*id.*	L'Ozourie.
Bourrey.	357	17	2	1	De Bourrey.	*id.*	Bourrey.
(5)Brainville.	365	17	3	»	De Brainville.	*id.*	Mesnil.
*Bréhal.	1732	5	3	4	Mesnil.	*id.*	Vaulée.
					Pont-Guillot.	*id.*	*id.*
					St-Martin.	*id.*	*id.*
Bretteville-sur-Ay.	707	10	7	»	»	»	»
Bréville.	390	21	2	1	»	»	»
Bricqueville-la-Blouette.	577	21	10	2	Blondel.	*id.*	»
	»	»	»	»	Bricqueville.	*id.*	»
	»	»	»	»	Fouloir.	Foulon.	Bulsard.

(6) * Bricqueville-sur-Mer.	1859	»	»	»	Le Vieux-Moulin.	Grains.	Pont-du-Bois.
					Le Moulin-Neuf.	»	*id.*
					Ruault.	»	La Huberdière.
					Du Hable.	»	Tolvat.
					Du Montrabec.	»	»
(7) Cambernon.	1446	54	25	1	Sauldebout.	Grains.	Sauldebout.
					Castel.	*id.*	*id.*
Cametours.	1264	31	17	1	Cametours.	*id.*	Boscq.
Camprond.	786	»	»	»	Le Petit-Moulin.	*id.*	»
					Le Grand-Moulin.	*id.*	»
(8) Canville.	586	5	15	1	D'Olonde.	Grains.	*Olonde.*
					Delaroque.	*id.*	*id.*
(9) * Cérences.	2064	41	19	»	»	*id.*	*Sienne.*
					»	Huile.	*id.*
					»	Grains.	Le Petit-Ruisseau.
					»	*id.*	*id.*
(10) * Cerisy-la-Salle.	2468	30	»	2	De Soules.	*id.*	*Soules.*
					Les Deux-Huileries	Huile.	*id.*
(11) Chanteloup.	506	20	16	1	De Chanteloup.	Grains.	D'Eguille.
* Coigny.	435	7	8	1	»	»	»

1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
Contrières.	803	25	67	3	De Quesnay.	Grains.	De Vannes.
					Monceaux.	*id.*	*id.*
					A Huile.	Huilerie.	*id.*
(12) Coudeville.	1002	54	10	2	Dubôscq.	Grains.	*Le Bosq.*
Courcy.	1161	»	»	1	Le Gd m. de Courcy.	*id.*	Burnel.
					Le Petit-Moulin.	*id.*	*id.*
(13) Coutances.	8957	»	»	1	»	»	»
Créances.	2343	18	1	1	Pont-de-Hotot.	Grains.	La Goutte.
* Cretteville.	625	5	17	1	Le Moulin.	*id.*	A Vent.
					L'Huilerie.	Huile.	La Senelle.
					id.	*id.*	*id.*
Denneville.	741	14	5	2	Denneville.	Grains.	A Vent.
Doville.	743	-9	55	1	Renaud.	*id.*	De la V.lle-Planque *ou* Viplanque.
					Du Vay.	*id.*	*id.*
					D'Aizy.	*id.*	*id.*
Equilly.	575	39	4	1	D'Equilly.	*id.*	Douxcœur.
					Au Grand.	*id.*	*id.*

Feugères.	863	36	24	2	Feugères.	Grains.	La Billardière.
					Palix.	id.	id.
					Vivier.	id.	Vantloup.
					Bosc.	id.	Bois.
					Quincampoix.	id.	id.
					Guesnon.	id.	id.
Feuillie (la).	745	17	»	»	La Feuillie.	id.	*Ay.*
					Laroque.	id.	id.
					Pont.	id.	id.
					Moulin-Neuf.	id.	id.
(14) * Gavray.	1838	12	11	1	Moulin-Huet.	id.	*Sienne.*
					4-à-Huile.	Huileries.	La Bérance.
Geffosses.	1298	48	6	»	Grouchy.	Grains.	Taute-Gruchy.
Gerville.	312	9	6	1	Moitiers.	id.	Gerville.
Glatigny.	478	10	6	1	Glatigny.	Grains.	La Frette.
					Moulin-à-Vent.	id.	A Vent.
Gonfreville.	548	18	19	»	Le Moulinet-de-Gonfreville.	id.	Moulinet.

1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
Gorges.	1232	23	22	1	Le Coisel.	Grains.	Coisel.
					Laporte.	*id.*	Bricquebost.
					Dupont.	*id.*	*id.*
					Malherbe.	*id.*	*id.*
					Bricquebost.	*id.*	*id.*
Gouville.	1597	29	10	»	»	*id.*	»
Gratot.	1000	52	28	2	Roger.	*id.*	La Bijude.
					Rosey.	*id.*	*id.*
					Quincampoix.	*id.*	La Vallée.
					Julien.	*id.*	*id.*
					Du Mesnil.	*id.*	*id.*
					Moulin-Neuf.	*id.*	*id.*
					L'Evêque.	*id.*	*id.*
Grimesnil.	250	11	9	»	Du Bosq.	*id.*	Vannes.
Guéhébert.	524	6	19	1	Guéhébert.	*id.*	*id.*

(15) * Hambye.	3684	56	7	1	L'Abbaye.	Grains.	*Sienne.*
					Le Vasseur.	Huilerie.	*id.*
					Le Behot.	*id.*	*id.*
					id.	Grains.	*id.*
					Le Fèvre.	*id.*	*id.*
					id.	Huilerie.	*id.*
					Beaufils.	*id*	*id.*
					id.	Grains.	Hambiotte.
					La Chaussée.	*id.*	*id.*
					Beaumont.	*id.*	*id.*
(16) Hautteville-le-Guichard.	1333	»	»	2	De Hautteville.	*id.*	*Lozon.*
					De la Rue.	*id.*	Caoron.
					De Pipey.	*id.*	*id.*
(17) * Haye-du-Puits (la).	1082	7	6	1	Petite-Brosse.	Huile.	Petite-Brosse.
					Grande-Brosse.	Grains.	*id.*
					Haut-Regard.	*id.*	Vent.
					De Haut.	*id.*	L'Eclotoire.
Hérenguerville.	386	»	»	»	»	»	»
Heugueville.	802	23	11	1	Coisel.	*id.*	»
					Vaux.	*id.*	»

1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
Hudimesnil.	1612	88	48	1	Dupont.	Grains.	Bidel.
					Parquet.	»	*id.*
					Pimore.	»	Cagnon.
					Gallien.	»	Gallien.
Houtteville.	261	10	4	1	D'Houtteville.	Grains.	Du Manoir.
***Hyenville.**	335	6	24	1	»	»	»
Lastelle.	209	7	10	»	Parc.	*id.*	Reneaux *ou* Sauvé.
					La Corvée.	*id.*	*id.*
					La Butte.	*id.*	*id.*
Laulne.	714	16	13	1	Roquefort.	*id.*	Pierrepont.
					Ducrocq.	*id.*	Claids.
					Château.	*id.*	»
***Lengronne.**	995	15	8	»	Le Bief.	*id.*	Bief.
(18) * Lessay.	1696	25	6	1	Lessay.	*id.*	*Ay.*
					Marigny.	*id.*	A Vent.
					id.	*id.*	Lamotte.
					Cartot.	*id.*	Cartot.
(19) * Lingreville.	1623	30	19	1	Gosron.	*id.*	D'Annoville.

(20) Lithaire.	103	21	14	1	Leprix.	Grains.	Senelle.	
					Denganet.	id.		id.
Longueville.	623	18	6	1	Longueville.	id.	Bosc.	
Loreur (le).	316	19	6	»	Bidel.	id.	Poirier.	
Lorey (le).	1650	15	29	»	Lafosse.	id.	Lozon.	
					Champcerveau.	id.		id.
Marchésieux.	1566	33	42		Lorey.	id.		id.
				1	Saint-André.	id.	*Taute.*	
*Mesnil-Amand.	644	30	10		Mesnil.	id.		id.
Mesnil-Aubert.	508	23	9	»	»	»		»
*Mesnil-Bonant.	448	8	11	1	Mauviel.	id.	Mauviel.	
Mesnil-Bus (le).	990	32	9	»	»	»		»
				1	Bosc.	id.	Meules.	—
					Scafray.	id.		id.
(21) *Mesnil-Garnier.	840	31	15		Laville.	id.	Douet-Héron.	
*Mesnil-Hue.	404	20	9	1	Les Moulins.	id.	*Ouve.*	
*Mesnil-Rogues.	662	15	5	»	Mesnil.	id.	La Foresterie.	
Mesnil-Vilman.	980	35	15	»	id.	id.	Doncœur.	
				1	La Forêt.	id.	*Airon.*	
					Moulin-Neuf.	id.		id.
					Dragueville.	id.		id.

1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
*Meurdraquière (la).	663	38	14	»	Grand-Moulin.	Grains.	*Airon.*
					Dastin.	*id.*	Douxcœur.
Millières.	1304	41	34	1	Grisy.	*id.*	*Ay.*
Mobecq.	623	19	15	»	Les Scies.	*id.*	Scies.
					De Bas.	*id.*	Gerville.
					De Mobecq.	*id.*	*id.*
					id.	*id.*	A Vent.
(22)Montaigu-les-Bois.	705	19	23	1	Moulin-à-Papier.	Papeterie	*Sienne.*
					Montaigu.	Blé.	*id.*
(23)Montchaton.	816	12	13	1	Moulin-à-Vent.	*id.*	Vent.
Montcuit.	563	17	10	1	Montcuit.	*id.*	Vauloup.
Montgardon.	980	26	31	1	Moulin-à-Vent.	*id.*	A Vent.
					Des Couillards.	*id.*	*id.*
					Clopey.	*id.*	Clopey.
Monthuchon.	679	»	»	»	Rouxerie.	*id.*	*Ay.*
Montmartin-sur-Mer.	1470	»	»	»	»	»	»
Montpinchon.	1936	70	20	1	»	»	»
*Montsurvent.	576	15	14		»	»	»

(24)Muneville-le-Bingard.	1502	34	15	»	Muneville.	Blé.	*Ay.*
					Planquerie.	Grains.	*id.*
					La Villette.	*id.*	*id.*
					Reume.	*id.*	*id.*
					La Houssaye.	*id.*	*id.*
Muneville-sur-Mer.	893	20	8	1	Moulin-à-Vent.	*id.*	»
Ney.	220	11	3	»	»	»	»
Neufmesnil.	389	17	13	1	La Cour.	*id.*	Blanche-Lande.
Nicorps.	479	24	10	1	Le Viquet.	*id.*	*Soule.*
					Nicorps.	*id.*	*id.*
Notre-Dame-de-Cenilly.	1988	28	»	1	Breuilly.	*id.*	*id.*
					Marchambye.	*id.*	Soulette.
(25) Orval.	1290	21	62	1	La Roque.	*id.*	*Soule.*
					Gruel.	*id.*	*id.*
					Riolle.	*id.*	Malfiance.
					Graverand.	*id.*	Beaudebec.
Ouville.	992	40	23	»	Ouville.	*id.*	*Soule.*
					L'Etiemblerie.	*id.*	*id.*
					Bellais.	*id.*	L'Eau-de-la-Lande-d'Ouville.
(26) * Périers.	2605	14	38	»	Moulin-Neuf.	*id.*	*Taute.*
(27)Pirou.	1738	28	11	1	Pirou.	*id.*	La Tortue.

1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
(23) * Plessis (le).	726	19	8	1	Reneaux.	Grains.	Sauvé.
					Plessis.	*id.*	*id.*
					Sauvé.	*id.*	*id.*
					Moulin-à-Foulon.	Foulerie.	*id.*
*Prétot.	1004	16	13	1	Groule.	Huilerie	Senelle.
					Moulin-à-Vent	Grains.	A Vent.
					Duprey.	*id.*	Senelle.
					Prétot.	*id.*	*id.*
Quettreville.	1846	»	»	»	Sey.	*id.*	*Sienne.*
					Moulin-près-du-Presbytère.	*id.*	»
					Guenet.	*id.*	»
(29) * Reigneville.	1825	21	14	1	»	»	»
Roncey.	1237	20	13	1	Roncey.	Grains.	Maupertus.
Ronde-Haye (la).	736	16	22	1	Iseran.	*id.*	Meule.
St-Aubin-du Perron.	666	29	11	1	Hazard.	*id.*	*Taute.*
					Grente.	*id.*	*id.*
					Perron.	*id.*	Bierre.

(30) * Saint-Denis-le-Gast.	1859	50	2	»	St-Denis.	Grains.	*Sienne.*
					L'Angle.	*id.*	*id.*
					id.	Huile.	*id.*
					Moulin-à-Papier.	Papeterie	*id.*
					Moulin-Fouleur.	*id.*	*id.*
					id.	Huile.	*id.*
					id.	Foulerie.	*id.*
Saint-Denis-le-Vêtu.	1464	30	8	3	Pont-St-Denis.	Grains.	Vannes.
					Brucourt.	*id.*	Brucourt.
Sainte-Suzanne.	150	6	10	1	Souverain.	*id.*	Heulles.
					Groult.	*id.*	Senelle.
St-Germain-le-Vicomte.	547	7	10	2	Sèves.	*id.*	Sèves.
St-Germain-sur-Ay.	1061	18	2	»	St-Germain.	*id.*	La Brosse.
Saint-Jores.	807	36	8	1	L'Eau-Courtil.	*id.*	Le Catelet.
St-Malo-de-la-Lande.	424	11	6	1	Raimbourg.	*id.*	La Vallée.
(31) St-Martin-d'Aubigny.	1069	23	68	»	Manne.	*id.*	*Taute.*
					Rohard.	*id.*	Pontroti.
St-Martin-de-Cenilly.	677	16	2	1	St-Gratien.	*id.*	Vannes.
St-Michel-de-la-Pierre.	529	18	8	»	Bas-de-la-Pierre.	*id.*	Holbecq.
					Meltier.	*id.*	*id.*

1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
* St-Nicolas-de-Coutances.	933	31	»	»	La Marre.	Grains.	Guerney.
					La Turne.	*id.*	Castelet.
					La Porte.	*id.*	Laporte.
					Vaudon.	*id.*	*id.*
					Angot.	*id.*	*id.*
					Mauduit.	*id.*	Mauduit.
*St-Nicolas-de-Pierrepont.	852	20	16	1	De Bas.	*id.*	Gaalon.
St-Patrice-de-Claids.	516	10	5	1	LaPlanche-de-Claids	*id.*	Claids.
					Moulin-à-Vent.	*id.*	A Vent.
St-Pierre-de-Coutances.	209	3	5	1	Moulin-de-Bas.	*id.*	Bulsard.
					Fouloir.	A Foulon.	Foulon.
St-Remy-des-Landes.	674	18	6	2	Taillefer.	Grains.	Samsonnerie.
					St-Remy.	*id.*	A Vent.
St-Sauveur-de-Pierrepont.	587	19	17	1	Moulinerie.	*id.*	*id.*
St-Sauveur-la-Pommeraye.	629	26	5	1	La Pommeraye.	*id.*	L'Ecoulanderie.

St-Sauveur-Lendelin.	2091	32	17	1	De Champagne.	Huilerie.	*Taute.*
					Le Petit-Moulin.	»	*id.*
					Le Moulin-Neuf.	»	*id.*
					De la Reulette.	»	*id.*
					Le Grand-Moulin.	»	*id.*
					De la Réauté.	»	Castel.
					Duprey.	»	Meul.
					Hoquet.	»	*id.*
St-Sébastien-de-Raids.	647	9	»	»	Moulin-Neuf.	Grains	*Taute.*
St-Symphorien.	444	16	13	»	Cottebrune.	Huilerie.	Grande-Rivière.
					La Carabinnerie.	Tannerie.	*id.*
					Caulicotte.	Grains.	Caulicotte.
Saussey.	936	20	16	1	Montrocq.	*id.*	Montrocq.
					Manoir.	*id.*	Malfiance.
					Beaucoudray.	*id.*	»
Savigny.	971	32	17	1	De Bas.	*id.*	Vesly.
					Le Grand-Moulin.	*id.*	*id.*
					Le Petit-Moulin.	*id.*	*id.*
					De Soules.	*id.*	*Soules.*
					De la Prairie.	*id.*	Vivier.
					Le Moulin-près-la-Planche-Corbey.	*id.*	»

1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
Servigny.	347	13	5	1	»	»	Disnière.
Sourdeval-les-Bois.	626	17	13	1	Des Bois.	Grains.	*Sienne.*
					Lahaye.	*id.*	*id.*
Surville.	545	16	12	»	Cottebrune.	*id.*	A Vent.
					Surville.	*id.*	Grande-Rivière.
(32)Tourville.	1026	10	16	1	Tourville.	*id.*	Tourville.
					Tournailles.	*id.*	A Vent.
Trelly.	1295	30	16	1	Coisel.	*id.*	St-Germain.
					Manoir.	*id.*	*id.*
Varenguebec.	1269	28	24	1	Du Comte.	*id.*	La Vive-Planche.
					Ventes.	*id.*	La Comterie.
Vaudrimesnil.	551	28	15	»	Le Coisel.	*id.*	Meul.
Vandelée (la).	569	29	7	»	La Vendelée.	*id.*	*Ay.*

Ver.	1188	72	52	1	La Vallée.	Grains.	*Sienne.*
				1	Ver.	*id.*	*id.*
					Valençay.	*id.*	*id.*
					Du Pré.	Tan.	Equillebec.
					La Tannerie.	*id.*	*id.*
					L'Hôtel-Canuet.	Grains.	*Airou.*
Vesly.	1435	21	14	1	Vau-D'Airou.	*id.*	*id.*
					De Crocq.	*id.*	Lacour.
					Mibière.	*id.*	*id.*
					Le Buhot.	*id.*	Buhot.
					La Moutonnière.	*id.*	A Vent.
					Clos-de-la-Haye.	*id.*	Clos-de-la-Haye.
					Le Poupet.	*id.*	*id.*
*Vindefontaine.	1050	25	5	»	Beaumont.	*id.*	Beaumont.
					id.	*id.*	A Vent.
					La Poterie.	Fabrique de poterie.	De la Poterie.

NOTES.

(1) AGON, petit port, à l'embouchure de la rivière de Sienne; la majeure partie des habitans de cette commune se livre à la navigation; braves autant que bons marins, il est peu de bâtimens de l'Etat sur lesquels, en temps de guerre, on n'ait vu se distinguer les Agonais..... (Voir la description locale, page 63, de l'Annuaire de 1833.)

(2) BELVAL. A une lieue et demie de Coutances, près du chemin de Saint-Lo, nâquit dans cette commune, le 4 mars 1736, François Delalande, curé de Grigny, dans le diocèse de Paris, mort en 1772, ecclésiastique distingué, auteur ascétique et moraliste.

(3) BOISROGER, petite commune peu importante, et remarquable cependant par l'active industrie de ses laborieux habitans, qui tirent le meilleur parti d'un sol ingrat et rocailleux, et dont le tiers au moins de la superficie consiste en landes et bruyères. Cependant c'est à force de travaux et d'engrais de mer, qu'ils vont chercher à une lieue et demie, qu'ils parviennent à faire produire des fromens de toute espèce. On y fait beaucoup de pommes de terre; la culture de la luzerne y prospère ainsi que les prairies artificielles. Le cidre y est délicat. Une grande partie des jeunes gens s'expatrient comme ouvriers, quelques-uns font la pêche.

(4) Bolleville. Cette commune fut le berceau d'un des compagnons de Guillaume-le-Conquérant. Il y avait dans cette commune, située sur la route de la Haye-du-Puits à Pierrepont, une maison de lépreux, fondée en grande partie par les seigneurs de la Haye-du-Puits. Cette léproserie a été réunie à l'abbaye de Lessay, sous le nom de prieuré de Ste-Magdeleine-de-Bolleville.

(5) Bréhal, gros bourg très-commerçant, ayant un marché chaque semaine et quatorze foires par an; il est situé sur la route de Granville à Coutances, à environ deux lieues de la première de ces villes; c'était anciennement une baronnie. Ce bourg s'est promptement relevé des suites d'un incendie qui, en 1823 ou 1824, consuma la majeure partie des maisons.

(6) Bricqueville-les-Salines, ou Bricqueville-sur-Mer, *Bricquevilla*, commune agréablement située sur le bord de la mer où elle a un hâvre; on y construisait autrefois quelques bâtimens de cabotage. Les habitans, dont les mœurs sont simples, se livrent à l'agriculture et à la pêche; des salines ignifères, qui y existaient autrefois, sont déchues depuis l'introduction du sel gris avec lequel le sel blanc n'a pu soutenir la concurrence. A cette commune fut réunie, en 1790, la paroisse de Ste-Marguerite dont on a conservé l'église. Il y existe beaucoup de vieillards. On y élève avec succès des chevaux, des bêtes à cornes, d'excellens moutons et des

mouches à miel. A l'extrémité de la commune et sur le bord de la mer, on trouve les ruines du château de Grimaldy, forteresse bâtie, dit-on, vers le IXe siècle.

(7) Cambernon. L'emplacement du château primitif de Cambernon, situé, près de l'église, dans un clos nommé la Motte, fut donné à l'église de la paroisse par M. de Martinvart, un des anciens seigneurs. Le château actuel de Cambernon fut bâti au commencement du règne de Louis XIII. Une famille de ce nom s'établit en Angleterre au temps du conquérant et de ses successeurs.

(8) Canville. Dans cette commune on trouve les restes du château d'Ollonde dont l'origine semble remonter au temps de la conquête; ils sont fort intéressans pour les antiquaires. L'emplacement de la forteresse existe sur une élévation, à l'angle formé par la réunion d'un ruisseau à la petite rivière du Gris.

(9) Cérences (*Cerentiæ*, en 1056, dans la charte de fondation de l'abbaye de Lessay) est un gros bourg, siège autrefois d'un doyenné, de juridiction, de bailliage et de vicomté de l'élection de Coutances. La cour de Cérences fut une de celles que Richard III, duc de Normandie, donna en dot à sa femme Adèle en 1026. Cérences faisait partie du domaine ducal de Normandie. Le château de Cérences fut compté parmi ceux que Geoffroi Plantagenet prit, en 1141, au parti

d'Etienne-de-Blois. L'emplacement du château n'existe plus et est difficile à trouver. Le bourg de Cérences est commerçant en denrées agricoles, tanneries, etc. Il y a trois foires par an.

(10) Cerisy-la-Salle, autrefois Cerisy-Caillebot, chef-lieu de canton dont le bourg est très-élevé et dans une position agréable, sur fond de granit que l'on extrait pour les constructions. L'église est jolie. On y a bâti récemment une très-belle halle à blé, remarquable par sa situation, sa longueur, sa légèreté. Il y a un pensionnat dirigé par des dames religieuses, une école de fille et deux de garçons. Le commerce consiste en produits agricoles : lins, fils, chanvres et bestiaux ; on y fabrique des mousselines, des calicots, *coutils*, *toiles et droguets*.

(11) Chanteloup. Le château de Chanteloup est compté parmi ceux que reprirent aux Anglais, en 1449, les troupes du connétable de Richemont. En 1594, il soutint contre Vicques, chef des ligueurs, un siège de plusieurs mois. Nicolas Fortin, qui en était gouverneur, fut anobli par Henri IV. Ce château, qui n'a pas cessé d'être habité, offre la réunion d'une habitation moderne et d'une ancienne forteresse. Un des seigneurs de Chanteloup alla à la conquête et posséda de grands biens en Angleterre. Guillaume de Chanteloup, attaché au roi Jean-sans-Terre, suivit la fortune de ce prince.

(12) COUDEVILLE. Cette commune est une des plus anciennes de la Basse-Normandie. La tradition porte qu'il y eut jadis un établissement de druidesses, dont il reste des vestiges. Le château de la Chesnaye, plus moderne, s'est constamment distingué par les mœurs patriarcales de ses habitans. Le commerce consiste dans la vente des productions de la terre, et dans l'industrie de sa population qui fournit à l'Etat une foule d'excellens marins. La commune de Coudeville abonde en blés et en cidres de la première qualité.

(13) COUTANCES, belle ville de 8957 habitans, autrefois *Cosedia* (occupée, disent quelques auteurs, par les Eusebie, dont parle César, Com. lib. 3) fut appelé Coutances, après que Constance-Chlore, devenu César, eut envoyé, en 292, diverses colonies dans le pays, qui prit alors le nom de Constantin et par corruption Cotentin. Il établit une garnison à Coutances qu'il fit fortifier, et près de laquelle il fit construire le fort Pesquin, ainsi que le superbe aqueduc dont on trouve encore les ruines, sous le nom de Pilliers (Voir la description de cet aqueduc page 225 de l'Annuaire de 1831 et page 172 de celui de 1832). Il est probable que Coutances, qui donna son nom au pays, était la résidence du principal magistrat que les Romains y entretenaient.

Saint Ereptiole, apôtre du pays, et 1er évêque de Coutances, y fonda, en 430, le siège épiscopal. Vers l'an 585, saint Potentin (4e évêque) y fonda l'Hôtel-Dieu. Coutances fut

saccagé et les habitans passés au fil de l'épée en 866. Charles-le-Chauve la céda aux Bretons en 869. Elle fut de nouveau ruinée en 886 et le siège épiscopal transféré à St-Lo, et de là à Rouen, vers l'an 888.

Coutances fut le chef-lieu du second canton dans la division du territoire, sous Charlemagne. En 943, Hérold, roi de Danemark, chassé de son royaume par son fils Suenon, vint demander un asile à Guillaume, 2e duc de Normandie, qui le reçut avec de grands honneurs et le mit en possession du Cotentin jusqu'à ce qu'il pût reconquérir son royaume. Hérold fixa momentanément sa résidence à Coutances. Cette ville qui avait pris le parti des Anglais, fut ruinée par les armes de Charles V, en 1378. Reprise de nouveau en 1431 et pillée par eux, elle fut reconquise, en 1449, par l'armée française, sous les ordres du duc de Bretagne. En 1465, elle se soumit au duc de Berry, en révolte contre le roi, qui depuis lui conféra le titre de duc de Normandie. Le 31 octobre 1487, le roi Charles VIII passa par Coutances en revenant de faire ses dévotions au Mont-Saint-Michel. Les protestans, qui s'en emparèrent en 1562, en furent chassés en 1575. Le présidial du Cotentin y fut établi en 1580. La cathédrale, consacrée en 1056, est une des plus belles basiliques du royaume. Le revenu de l'évêché était autrefois de 44000 francs, il est suffragant de l'archévêché de Rouen.

(Voir les Annuaires de 1832, page 167, et de 1833, page 210.)

C'est à Coutances que se tiennent les as-

sises de la Manche ; son tribunal, comme tous ceux du département, est dans le ressort de la Cour royale de Caen. Coutances possède un collége secondaire, un grand séminaire, plusieurs écoles primaires et une bibliothèque composée de plus de 4000 volumes, plus remarquable encore par le choix des ouvrages qui la composent que par le nombre des volumes.

L. Ch. Bisson, auteur de divers ouvrages scientifiques, mort en 1820; Jean Brohon, médecin distingué du XVI siècle ; Bonté, médecin ; Lebrun, duc de Plaisance, économiste et traducteur ; Lemoine-Desessarts, jurisconsulte ; François Defeuardent, auteur ascétique ; Fontaine-Malherbe, poète ; Garaby-de-la-Luzerne ; Gentil-de-la-Galaiserie ; Hamel-Guillot ; Jean de Hauville, poète latin ; P. T. De Hauteville, jurisconsulte ; Hue-Delaunay, littérateur ; Laguerrie, auteur ; Nicolas De Nisse, auteur ; Pierre Polimière, physicien ; Louis Le Roy, littérateur ; St-Evremond, et Yvon, encyclopédiste, sont nés à Coutances ou dans les environs, ainsi que le Cesne, littérateur ; Richard Dinoth, historien, etc.

(14) GAVRAY, *Guabreum, Gabreum* (Ord. Vital), gros bourg sur la rivière de Sienne, était un marché de l'élection de Coutances ayant siège de vicomté, et maintenant chef-lieu de canton, ayant 15 foires par an et marché tous les samedis. Son commerce consiste en produits agricoles et fabriques de sas et tamis, toiles de crin, etc.

Au temps des ducs de Normandie qui ont régné en Angleterre, Gavray avait dans la hiérarchie châtelaine à peu près le même rang qu'il occupe aujourd'hui dans celle de l'administration. Son château était du domaine de la couronne. Peu après la mort de Guillaume-le-Conquérant, malgré la précaution que prit Henri, le plus jeune de ses fils, devenu comte du Cotentin, de fortifier les principaux châteaux de ses domaines, entr'autres celui de Gavray, ce prince ne tarda pas à perdre toutes ces forteresses et même le Cotentin. Dans le siècle suivant, sous le règne de Henri II, le château de Gavray avait conservé son importance. Roger-de-Montaigu, Raoul-de-Thieuville, seigneur du Mesnil-Garnier, Helie-d'Amoudeville, Raoul-de-Ver, Richard-de-Rollos et autres seigneurs y devaient le *service militaire*. Quand Philippe-Auguste eut recouvré la Normandie, ces seigneurs et d'autres devaient, en temps de guerre, faire le service à la porte du château. En 1327, les possesseurs des mêmes fiefs étaient encore assujettis à la garde du même château. En 1322, après 7 ans de captivité au château Gaillard, Philippe-le-Bel, fit enfermer dans le château de Gavray, Blanche, épouse du prince Charles, son fils, convaincue du crime d'adultère, et qui de là fut transférée à l'abbaye de Maubuisson, où elle termina sa carrière. En 1328, Gavray fut cédé à Jeanne-de-Navarre, mère de Charles-le-Mauvais, à titre d'indemnité.

Vers le milieu du XIVe siècle, le roi de Navarre en fit augmenter les fortifications,

et cette place devint, entre ses mains, une des plus fortes de la Normandie. En 1354, Gavray se refusa à la saisie, ordonnée par le roi Jean, de toutes les places fortes et des possessions du roi de Navarre en Normandie. En 1378, un complot de Charles-le-Mauvais contre la vie du roi de France fut découvert. Du Guesclin fut envoyé en Normandie pour en réduire les forteresses. Gavray fit une longue résistance ; le commandant, d'Evreux, s'y était enfermé, bien résolu de s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. Le siège traînait en longueur, lorsque le gouverneur étant allé imprudemment avec une chandelle allumée dans une tour où étaient les poudres, le feu y prit et le tua avec tous ceux qui l'accompagnaient. Cet accident jeta la consternation dans la place et en accéléra la reddition. Les trésors du roi de Navarre y étaient déposés. Il y avait en outre trois couronnes fort riches et quantité de pierreries qui avaient appartenu aux rois de France. On remit ce trésor au sire Bureau-de-la-Rivière, qui le désirait fort, et le château fut démantelé. Geoffroi-de-Couvran en fut fait gouverneur par le roi. En 1386, peu de temps après la mort du roi de Navarre, les troupes du roi de France, commandées par Thomas de Grafart, rasèrent les fortifications du château de Gavray. Cette double démolition explique la facilité avec laquelle ce château, jadis si fort, fut pris par les Anglais en 1418. Quoiqu'ils en eussent rétabli les fortifications durant leur longue occupation de la Normandie, cette forteresse

ne tint pas non plus bien long-temps, en 1449, contre les troupes du duc de Bretagne, commandées par le comte de Richemont, qui reprirent alors, sans beaucoup de peine, presque toutes les places occupées par les Anglais dans le Cotentin.

En récompense des services éminens que le comte de Richemont, connétable de France, lui avait rendus dans ses guerres contre les Anglais, le roi Charles VII, par lettres patentes datées de Tours, en 1450, lui donna la ville, terre, seigneurie et vicomté de Gavray, pour en jouir durant sa vie seulement. Depuis ce temps, rien dans l'histoire ne porte à croire que le château de Gavray ait été dans le cas de résister à de nouvelles attaques. Il a été si complètement démoli qu'il en reste à peine quelques traces.

(15) Hambye (capitale des Ambibares, suivant les uns, des Ambialites, d'après d'autres; *Hambeia*, dans l'acte de fondation de l'abbaye de Hambye, en 1145) est un ancien bourg avec titre de baronnie du diocèse de Coutances, de l'élection de Saint-Lo, faisant à présent partie du canton de Gavray. Il s'y tient un marché tous les mardis, et deux grosses foires chaque année, le 25 juin et le 27 décembre; on y vend toute espèce de produits agricoles, des bestiaux, des épiceries, cordages, lins, toiles et tamis de crins, sas, etc.

La commune de Hambye, une des plus étendues du département, contient deux châteaux forts; le principal, celui qui porte

le nom de la paroisse, a toujours été possédé par des seigneurs très-puissans. Celui qui en était propriétaire à l'époque de la conquête joua un rôle important à cette expédition. Sa postérité devint nombreuse et ses possessions considérables. Guillaume Paisnel, fils de ce seigneur, qui se trouvait à la bataille de Hastings, mourut en 1087 ainsi que Guillaume-le-Conquérant. Au commencement du XVe siècle, la plupart des seigneuries et des baronnies de Hambye, Bricquebec, Moyon et Gacey se trouvèrent concentrées en la personne de Jeanne Paisnel, unique héritière, qui les apporta en mariage au sire Louis d'Estouteville, lequel, après la bataille d'Azincourt, s'en fit déposséder. La baronnie de Hambye fut confisquée par Henri V, roi d'Angleterre, donnée au comte de Suffolk et à différens seigneurs anglais, qui la possédèrent jusqu'à la restauration de Charles VII, et rendue à ses anciens possesseurs ou à leur famille en 1450.

Louis d'Estouteville et Jeanne Paisnel avaient terminé le donjon du château de Hambye, qui était un des plus grands, des plus beaux et des mieux situés du département. Sa position domine majestueusement le bourg de Hambye. De tous les côtés ses ruines sont très-pittoresques. On admire la belle conservation du donjon, sa hauteur et les guérites qui en couronnent le sommet. Ce donjon est carré; il a au moins cent pieds de hauteur; il est flanqué de tourelles dont la plus considérable est celle qui soutient l'escalier, sous le premier palier duquel on

voit une chambre qui a probablement servi de citerne; une plate-forme assez spacieuse est au sommet. Les guérites sont aux quatre angles de ces plates-formes; elles font saillie et sont soutenues par des consoles. Le 18 mars 1417, le château de Hambye fut rendu aux Anglais par Jehan-de-Soulle, écuyer de messire Philippe-de-la-Haye, chevalier et capitaine de Hambye. Le comte de Glocester, qui s'en était emparé, accorda à ceux de la garnison et aux autres qui ne voulurent pas se soumettre au roi d'Angleterre, la permission de se retirer ailleurs. Le 23 novembre 1450, quoique les Anglais eussent perdu toutes leurs forteresses du Cotentin, il restait encore dans le pays, notamment à Hambye, plusieurs compagnies de troupes étrangères, qui reçurent l'ordre de le quitter sous dix jours.

A une demi-lieue du bourg et du château de Hambye, au pied d'un coteau couvert de bois, dans la vallée de la rivière de Sienne, on trouve les ruines de l'abbaye de Hambye, fondée en 1145 par Guillaume Paisnel, descendant de Raoul, un des seigneurs qui aidèrent le duc Guillaume à acquérir le titre de conquérant. La nef de l'église est indubitablement du temps du fondateur. Le clocher est placé au centre de l'église; il est soutenu par des colonnes de forme hexagone. Le chœur, quoique rebâti au commencement du XV[e] siècle, ne présente plus qu'un monceau de décombres. L'abbaye de Hambye, de l'ordre de saint Benoît, est celle de tout le département qui conservait le plus grand nombre de tombeaux et de monumens du

moyen-âge. Les tombeaux de la famille des fondateurs étaient régulièrement placés dans des entre-colonnemens autour du chœur, et dans les chapelles autour du sanctuaire, en dehors des bas côtés. De tous ces tombeaux, le plus intéressant était celui de Jeanne Paisnel, qui avait fait construire ce chœur. Elle y était inhumée au milieu avec son mari, Louis d'Estouteville, le chef héroïque des braves qui avaient défendu le Mont-Saint-Michel contre les Anglais, en 1424. Après l'église, le chapitre était le bâtiment le plus curieux de l'abbaye : c'était encore l'ouvrage de Jeanne Paisnel.

Un peu au-dessous de l'abbaye et près du bord de la Sienne, on trouve le château de Mauny, dont la famille vint dans le XIVe siècle à la suite du connétable Du Guesclin. Hervé de Mauny, cousin germain de ce fameux guerrier, le suivit dans presque toutes ses expéditions. En 1372, il fut fait chambelland du roi Charles V et un des capitaines généraux de la Normandie. En 1370, il avait acheté la seigneurie de Torigni. En 1388, il commandait les troupes du roi dans le Cotentin, avec Guillaume Paisnel, baron de Hambye; son fils Olivier fut après lui seigneur de Torigni. Cet Olivier eut pour successeur un fils du même nom, qui fut dépossédé de la châtellenie de Torigni, par les Anglais, en 1418. Il fut un des principaux défenseurs du Mont-St-Michel, en 1424, et y fut inhumé en 1436.

(16) Hautteville-le-Guichard, berceau des enfans de Tancrède, qui conquêtèrent les

royaumes de Naples et de Sicile et s'établirent dansla Pouille au XI[e] siècle.

(17) LA HAYE-DU-PUITS, ancienne baronnie de l'élection de Carentan, relevant anciennement du comté de Mortain, avec titre de châtellenie et de baronnie entière. En 1399, sa juridiction s'étendait aux paroisses de Montgardon, Angoville, St-Germain et Bretteville-sur-Ay, St-Symphorien, St-Nicolas-de-Pierrepont, Baudreville, Varenguebec, Neufmesnil, Mobec, Bolleville, Doville, St-Côme, Prétot, St-Jores, Vesly, St-Opportune, Gatteville, Réville, Saussemesnil, Montfarville, Gréville, Besneville et St-Maurice. Il y avait alors, à la Haye-du-Puits, deux marchés par semaine, le mercredi et le samedi. Cette baronnie avait été érigée en marquisat par lettres patentes du 11 juin 1656, enregistrées au parlement de Rouen en 1657, et l'année suivante à la cour des comptes.

Les anciens seigneurs de la Haye-du-Puits avaient la sixième place à l'échiquier de Normandie parmi les barons du Cotentin. Cette baronnie fut possédée par Turstin-Haldue. Son fils Odon-Capel, fondateur de l'abbaye de Lessay, fut sénéchal de Guillaume-le-Conquérant et connu en Angleterre sous le nom latin d'*Eudo-Dapifer*, dont le fils ou neveu, Robert-de-la-Haye, qui vivait au XII[e] siècle, ratifia les donations faites par ses ancêtres, et entr'autres celle du prieuré de Boxgrave dans le comté de Sussex. Au milieu du XII[e] siècle, le château de la Haye-

du-Puits appartenait à Richard-de-la-Haye. Il épousa sa parente Mathilde-de-Vernon, dame de Varenguebec, qui lui apporta en mariage le titre de connétable de Normandie; il était auparavant sénéchal de Henri II, roi d'Angleterre. Robert-de-Mortemer, qui avait épousé sa petite fille, Julienne Duhommet, prit le titre de connétable et mourut en 1277.

Un Campion, qui était devenu possesseur de la baronnie, en fut privé en 1353 par Charles-le-Mauvais. Ce prince la rendit ensuite à Mathieu, fils de Robert Campion qu'il en avait dépossédé. Mathieu Campion mourut sans postérité et la légua à sa sœur Jeanne qui épousa Henri de Colombières. Elle fut ensuite successivement possédée par Christophe de Cerisay, seigneur de Vesly, qui devint, peu de temps après, bailly du Cotentin, et dont la fille épousa Gaston-de-Brézé, lequel devint par ce mariage baron de la Haye-du-Puits. Louis de Brézé, évêque de Meaux, possédait ce titre en 1588; il vendit cette baronnie à Jean de Magneville. En 1648, elle advint à Pierre-Louis-David de Sortosville; en 1652, à Charles Martel, second mari de Judith Le Loup, veuve de Gédéon de Magneville. En 1689, françoise Dufay, fille unique de Louis Dufay, président au parlement de Rouen, mari d'Anne de Magneville, l'apporta en dot à Bruno-Emmanuel Langlois-de-Motteville, président à la chambre des comptes de Rouen. Henri, marquis de Thieuville, l'acheta de ses descendans en 1759. Elle fut revendue au marquis de La Salle, qui en était possesseur à l'époque de la révolution.

Le bourg de la Haye-du-Puits n'est pas très-commerçant, malgré ses foires annuelles; c'est un chef-lieu de canton contigu à celui de Saint-Sauveur-le-Vicomte et situé sur la route de ce bourg à Coutances.

(18) LESSAY était autrefois la paroisse de Sainte-Opportune, fondée, dit-on, vers le Ve siècle. En 1040 environ, Richard-de-la Haye, gouverneur ou connétable de Normandie, et Mathilde de Vernon, son épouse, fondèrent une abbaye dans le voisinage de cette paroisse. Les gens de service et des vassaux de cette abbaye bâtirent, pour se loger autour et dans les environs, des cabanes et de petites maisons, lesquelles formèrent une bourgade qui prit le nom de Lessay et donna le nom à la commune, à laquelle se trouva réunie la paroisse de Ste-Opportune. Le bourg, bien bâti, est à l'extrémité d'une grande lande; une belle halle est située au milieu de la place du marché, laquelle est bordée de deux côtés par une rangée de fort jolies maisons. L'église, qui était celle de l'abbaye, est un vaste et beau bâtiment, ayant deux bas côtés, deux chapelles à côté du chœur, surmonté d'une tour en dôme. La voûte est admirée pour sa hardiesse, son élégance et sa solidité. Deux corps de bâtimens voisins composaient l'abbaye, qui n'offre plus rien de remarquable que sa position entourée de belles prairies, baignées par la rivière d'Ay. Elle est accompagnée de jardins, gazons et bosquets, et précédée d'une magnifique avenue que, dans le pays, on appelle la promenade de Bel-Air.

Les habitans, qui passent pour être doux, honnêtes et affables, se livrent à l'agriculture, qu'ils ont perfectionnée. Beaucoup d'entre eux, qui s'éloignent annuellement pour faire fortune ailleurs, où ils exercent divers états, reviennent y placer leurs économies, et y échangent les professions qui les ont enrichis contre celle de laboureur, qu'ils entendent très-bien ; ils travaillent avec zèle et boivent avec passion, et néanmoins ils sont économes, laborieux, charitables, aimant la louange et les honneurs, et dans leur simplicité recevant de grand cœur et traitant honorablement les hôtes pour lesquels ils ont de la considération.

Deux écoles primaires, l'une pour les filles, l'autre pour les garçons, y sont instituées.

La commune est assise sur un terrein de lande graveleux et noirâtre. Le climat y est tempéré, plutôt doux que froid; les vents de la mer y raffraîchissent l'air et le purifient. On défriche peu à peu quelques parties des quatre landes situées dans la commune. Il se tient à Lessay, en septembre, une foire dite de Ste-Croix, qui dure trois jours ; on y vend des mulets, des chevaux, des poulains, des bêtes à corne, des moutons, des porcs, des volailles, de la filasse, du lin, de la plume d'oies, de la poterie, de la rouennerie, de la mercerie, de l'orfêvrerie, etc. Il s'y trouve des saltimbanques et toute sorte de curiosités. Elle passe pour la plus belle foire champêtre de bien loin à la ronde. Son commerce consiste en grains de toute espèce et en cidres de bonne qualité.

(19) LINGREVILLE est présumée fondée dans le IXe siècle, ainsi que paraîtrait l'indiquer une inscription que l'on aperçoit sur la tour de l'église, qui est extrêmement forte et paraît avoir été construite de manière à servir de refuge et de lieu de défense aux habitans, dans des temps de trouble et d'invasion. Son nom, *Ingressus Villæ*, indique une entrée par le bord de la mer sur laquelle elle est située. Le fonds est un terrein léger; le climat y est doux et tempéré, son air salubre est quelquefois contraire aux poitrines délicates. Les habitans s'attachent principalement à la culture des légumes, plus productive que celle des céréales. Quelques-uns se livrent à la pêche et vont au Banc de Terre-Neuve. Ils sont en général doux, affables, de bonnes mœurs, laborieux, obligeans, gais, assidus dans leurs travaux et confians les uns envers les autres. Deux écoles y sont frequentées régulièrement par 60 garçons environ et 80 filles. Le commerce consiste en légumes et céréales. Il y existe une place publique sur laquelle il y a, chaque dimanche, un marché de comestibles, et particulièrement le 1er dimanche de juillet une louerie d'ouvriers et de domestiques.

(20) LITHAIRE n'est remarquable que par les ruines de son château, qui, touchant à Varenguebec et contenant même une partie des terres de Blanche-Lande et de Saint-Michel-Dubosc, est placé à la pointe d'une montagne, sur un emplacement d'où la vue s'étend de tous les côtés et que l'on aper-

soit de fort loin, même des côtes de l'île de Jersey, qui en est à une distance de 10 lieues. Ce château semble être un *exploratorium* romain (1); son enceinte est un carré long; sa longueur est, du N. au S., de 50 pieds; sa dimension intérieure est de 28 pieds, ce qui donne pour l'épaisseur des murs 22 pieds. L'autre côté E. et O. a 25 pieds dans œuvre et 46 extérieurement. Le mur septentrional a été démoli par les ordres de Philippe-Auguste, dit-on. Le mur méridional est entier; il a 12 pieds d'épaisseur; deux ouvertures ou portes à plein ceintre sont au milieu de ce mur; de ce côté aussi la montagne est très-escarpée, mais la descente moins longue. La hauteur des murs était d'environ 25 pieds. Il n'y a ni aux encoignures, ni aux portes aucune pierre de taille; tout est d'un grès quartzeux, assez rude, qu'on trouve en abondance sur ce lieu, et qui est de la même nature que les rochers dont le sommet du mont est hérissé. Vers le S. O., on avait ajouté au pied de la montagne une enceinte en forme d'arc; il y avait jadis une chapelle dédiée à saint Etienne; ces travaux sont postérieurs et présumés du moyen-âge. De tous les autres côtés, on pouvait sans obstacle parvenir au pied des murs du château. La tradition locale lui donne une origine romaine: tout porte à croire qu'elle est fondée, cependant, sous les ducs de Normandie. Après comme avant la conquête, le château de Lithaire était devenu le chef-lieu d'une baronnie, qui fut confisquée

(1) Corps-de-garde pour voir venir de loin.

sous Philippe-Auguste, et plus de cent ans après cette confiscation, elle existait encore parmi les forteresses du pays où l'on faisait guet et garde.

Il exista autrefois à Lithaire le siège d'une vicomté, qui fut transféré d'abord à Lessay, puis réuni au bailliage de Périers.

La position du château, sur une hauteur escarpée, est très-pittoresque et paraît avoir fixé l'attention d'un peuple antérieur à l'entrée des Romains dans les Gaules. Il y a encore, sur cette montagne, une pierre mobile placée sur la pointe d'un rocher ; c'est un monument druidique, appelé *Logan.*

Un seigneur de Lithaire assista à la conquête. Beaucoup de fiefs dépendaient déjà de la baronnie de Lithaire ; en 1327 on y faisait encore le service en temps de guerre. Le comte d'Arundel, de la famille d'Aubigny, était possesseur de Lithaire à l'époque de sa confiscation. (Sa mémoire est encore abhorrée dans la paroisse.) Une ferme considérable, qui dépendait du château, avait été donnée aux Templiers. A l'époque de la destruction de cet ordre fameux, Philippe-le-Bel l'aliéna, à charge de service militaire au château.

(21) Mesnil-Garnier, à peu près à une lieue au S. O. de Gavray, appartint aux seigneurs du Mesnil-Garnier, qui devaient service au château de Gavray dans les XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Ces seigneurs appartenaient à la famille de Thiéville ou Thieuville, qui a donné au diocèse d'Avranches un évêque

dans le XIII[e] siècle, un abbé à Lessay, un évêque à Coutances dans le XIV[e] siècle, et deux abbesses à l'abbaye royale de Sainte-Trinité de Caen. Un couvent de dominicains et un hospice d'aliénés furent fondés au même lieu par des seigneurs du Mesnil-Garnier : cet hospice existe encore.

(22) Montaigu-les-Bois, berceau de la famille Montaigu, très-puissante en Angleterre, et dont se fait honneur d'être descendu le duc de Manchester. Drogon de Montaigu, un de ses ancêtres, était à la conquête.

(23) Montchaton *(Mons Catonis)* date, suivant Le Maire, du VII[e] siècle de Rome. Son nom remonte à la conquête des Gaules par Jules César, environ 50 ans avant J. C. Elle porta le nom de Caton, qui commandait un corps d'armée et occupait le fort de la Roque, quand César fit la conquête des Gaules. On ne sait, quant à présent, si elle en porta un autre ; mais cette contrée de la Gaule armorique était très-peuplée dès le temps de César, et les Normands y exercèrent de si grands ravages dans le IX[e] siècle, qu'on perdit jusqu'aux noms des lieux célèbres et jusqu'aux limites des paroisses. Plus de deux siècles après, une commission fit, pour réparer cette perte, un travail qui doit se trouver à l'évêché de Coutances.

Au N. et au sommet d'une élévation très-escarpée, était situé le château de la Roque de Montchaton, près du pont et d'un bras de mer plus considérable autrefois qu'aujour-

d'hui. On pense que l'extérieur de cette forteresse est d'origine romaine. Elle est connue dans ce quartier sous le nom de Sangle-du-Castel. Son enceinte formait un carré long, dont la largeur s'étendait du N. au S. La démolition du château de la Roque ou de Montchaton se fit en 1360, sur la demande des habitans et dans la crainte que le roi de Navarre ne s'en saisît; les matériaux furent employés à augmenter et fortifier le château de Regnéville. Avant cette démolition, il y avait près du château de la Roque un bourg de plus de 400 maisons.

A l'époque de la conquête, la seigneurie de Montchaton était dans la famille des fondateurs de l'abbaye de Lessay. En 1126, elle appartenait aux barons de la Haye-du-Puits. En 1142, Raoul-de-la-Haye, attaché au parti d'Etienne-de-Blois, se retrancha dans le château de Montchaton; il y fut attaqué par Geoffroy-d'Anjou qui l'y réduisit à la dernière extrémité et l'en déposséda. En 1174, Olive, fille du comte Etienne-de-Blois, mariée à Guillaume de St-Jean, data du château de Montchaton une dotation qu'elle fit à l'abbaye de Savigny. Au commencement du XIIIe siècle, Philippe-Auguste confisqua les biens du seigneur de St Jean (Montchaton en faisait partie), ainsi que ceux de tous les partisans du roi Jean. Raoul-de-Breuilly succédait, en 1224, à Gauthier-du-Bois, qui avait remplacé le seigneur de St-Jean. Après les Breuilly, le château de Montchaton fut possédé par Charles-le-Mauvais et brûlé deux fois en 1445 et 1446. En 1458, la famille de Thieu-

ville prit à fief, du Roi de Navarre, cette seigneurie, qui passa par alliance à celle du Saussay........

La commune de Montchaton, que cotoie la rivière de Sienne, est assise sur un terrein pierreux et très-élevé; le climat y est vif et assez souvent tempéré; on extrait des carrières, des pierres qui, sciées, imitent le marbre.

(24) Muneville-le-Bingard. En 1250 le comte de Boulogne était patron de Muneville-le-Bingard. Dans la première moitié du XVI[e] siècle, la prébende de Muneville était occupée par le fameux Bachanan, connu non seulement par ses ouvrages, mais plus encore par son ingratitude envers sa reine et sa protectrice, Marie Stuart.

(25) Orval, désigné sous ce nom en 1115 et probablement sous celui d'Orvilla en 1186, dans la bulle d'Urbain III en faveur de l'abbaye de Lessay. Cette paroisse a pour patronne sainte Hélène et son église est contemporaine de l'abbaye de Lessay; il y a sous le chœur une crypte ou chapelle souterraine. Sous le règne de Henri I, duc de Normandie, Guillaume-d'Orval devait au prince le service de deux chevaliers et demi, et, pour son compte, le service de six chevaliers dans le Cotentin.

(26) Périers. Ce bourg autrefois de l'élection de Carentan, de la juridiction, du bailliage et de la vicomté de Saint-Sauveur-Lendelin, est un chef-lieu de canton, siège d'une justice de paix, ayant un bureau de

poste, un fort marché par semaine et quatre grosses foires chaque année ; son commerce consiste en toutes sortes de denrées agricoles.

(27) PIROU, commune près la mer, ayant eu autrefois, tous les samedis, un marché qui fut transféré au bourg de Lessay. Des seigneurs de Pirou se trouvèrent aux batailles d'Ascalon, dans le XIIe siècle. Le château de Pirou avait autrefois trois enceintes de murailles, toutes entourées de fossés pleins d'eau. Le donjon était remarquable par l'épaisseur de ses murs; les larges fossés qui l'entouraient et les ouvrages avancés qui en défendaient les approches, le rendaient d'un difficile accès. L'origine de ce château, situé à l'extrémité du canton de Lessay, remonte aux premiers temps des ducs de Normandie. Il fut pris en 1370 par les troupes anglo-navarroises. Il est certain qu'il fut pris encore par les Anglais au mois de mai 1418, et qu'ils le perdirent enfin en 1449.

(28) PLESSIS (Le), (*Plesseium*) est d'une origine antérieure à la conquête. Au commencement du règne du duc Guillaume, le château du Plessis, dont l'emplacement considérable et très-pittoresque était situé un peu au-dessus du moulin, près de la route de Coutances, appartenait à Grimoult-du-Plessis qui, en 1046, fut dans le Cotentin le principal agent de la conspiration ourdie pour ôter au jeune souverain les états et la vie. On connaît les détails de cette conspiration, le danger que courut le jeune prince au château de Valognes où il faisait sa résidence, la vic-

toire qu'il remporta au val des Dunes sur le comte de Brionne et ses partisans, la fuite des chefs de ce parti, la prison et la mort de Grimoult dont les biens furent confisqués et l'un des châteaux remplacé par un prieuré, dont l'acte de fondation est remarquable par des expressions d'indignation et de courroux contre le dernier possesseur. Grimoult mourut dans les prisons de Rouen vers l'an 1048. En 1195, Philippe-Auguste, qui était en possession de la châtellenie du Plessis, la donna avec d'autres terres à Richard de Vernon, en échange du château de Vernon. Depuis ce temps cette seigneurie étant devenue fief ferme perdit de son importance. Elle fut concédée par Louis XIV aux ancêtres du duc de Coigny. (Voir pour la mine du Plessis, l'Annuaire de 1830-1831, p. 128 et 129.)

(29) Regnéville. Cette commune, dont il était parlé avant le XIV[e] siècle, avait un port dont l'envahissement continuel de la mer a détruit l'importance. L'origine du château de Regnéville remonte à l'alliance du roi de Navarre, Charles-le-Mauvais, avec les Anglais et à la nécessité de leur assurer sur nos côtes un lieu de débarquement; il est postérieur à celui de Montchaton et construit en partie avec les débris de celui-ci. Au commencement du XIV[e] siècle, la seigneurie de Regnéville appartenait à un Paisnel. Son port, déjà très-fréquenté, fut protégé par le château que fit fortifier Charles-le-Mauvais. Le port et les fortifications qui avaient été dé-

truits furent rétablis par les Anglais, qui l'abandonnèrent en 1449.

Le château de Regnéville est compté parmi les forteresses reprises par les troupes du comte de Richemont. Depuis ce temps, la mer a successivement envahi l'emplacement de la ville de Regnéville et enlevé pièce à pièce les fortifications du château. C'est particulièrement à une marée extraordinaire de 1630 qu'on rapporte les plus grands ravages de la mer dans ce quartier.

(30) St-Denis-le-Gast. On voit, à une petite distance de l'église, en descendant vers la rivière de Sienne, une grande partie des ruines du château de St-Denis, qui, jusque dans le XVIIIe siècle, fut habité par ses possesseurs. Un seigneur de St-Denis se trouve à la conquête; un autre au temps de la croisade de Robert Courte-Heuse. En 1430, le château de Saint-Denis-le-Gast était une forteresse dont les troupes du roi de France se saisirent. En 1437, elles furent attaquées par le sire Thomas Scale; il y eut plusieurs combats à St-Denis, à Beauchamps, à la Provotière, où les Anglais eurent le dessus. En 1440, on démolit les fortifications qu'on ne pouvait garder. Le fameux St-Evrémont, bel esprit du siècle de Louis XIV, naquit à Saint-Denis-le-Gast.

(31) St-Martin et St-Christophe-d'Aubigny. Cette commune fut le berceau d'une famille très-puissante en Angleterre et en Normandie pendant le temps que le conqué-

rant et sa postérité régnèrent sur ces deux pays. Le premier duc de la Grande-Bretagne (le duc de Norfolk) se fait un grand honneur d'en être descendu. Ces seigneurs étaient les plus grands officiers du duché de Normandie. Un Guillaume d'Aubigny était avec Henri Ier à la bataille de Tinchebray, où il fit des prodiges de valeur. En 1138, le chef des partisans du roi Etienne était le vicomte Roger, fils de Néel, seigneur d'Aubigny. En 1216, Philippe d'Aubigny ayant quitté le parti de la France pour celui de Henri III, fils de Jean-sans-Terre, au grand déplaisir de Louis VIII, roi de France, ce prince réunit au domaine de la couronne la seigneurie d'Aubigny en Cotentin. A cette époque, un marché, qui se tenait à Aubigny, fut transféré à Périers. La foire de Saint-Christophe s'y est maintenue et se tient sur un démembrement de la paroisse.

(32) Tourville. Berceau d'Anne-Hilarion de Cotentin, comte de Tourville, fait chef d'escadre en 1677 et mort le 28 mai 1701. Cette commune n'a pas d'autre illustration; celle-ci absorbe toute l'attention.

Anselme DELAPORTE, Directeur des postes à Lisieux.

M. Delaporte, auteur de cet article, a déjà donné les arrondissemens d'Avranches (Annuaire de 1830-1831), de Mortain (Annuaire de 1832), de Valognes (Annuaire de 1833), de Cherbourg (Annuaire de 1834). Nous espérons qu'il ne tardera pas à terminer cet intéressant travail par l'arrondissement du chef-lieu.

Note de l'Éditeur.

MOUVEMENT DE LA POPULATION

PENDANT LES ANNÉES 1834 ET 1835.

Année 1834.

Naissances. Janvier 1184, février 1144, mars 1386, avril 1284, mai 1254, juin 1058, juillet 1085, août 1004, septembre 1014, octobre 1093, novembre 1068, décembre 1106. Sur ces 13680 naissances, il y a eu 6979 garçons et 6701 filles.

Mariages. Janvier 460, février 616, mars 169, avril 266, mai 341, juin 304, juillet 411, août 263, septembre 284, octobre 377, novembre 478, décembre 266. Sur ces 4035 mariages, il y en a eu 3479 entre garçons et filles, 161 entre garçons et veuves, 317 entre veufs et filles, 78 entre veufs et veuves.

Décès. Janvier 1082, février 1112, mars 1051, avril 1069, mai 844, juin 1011, juillet 999, août 1047, septembre 1039, octobre 937, novembre 892, décembre 920. Dans la récapitulation de ces 12003 décès, on trouve 3668 garçons, 1753 hommes mariés, 790 veufs, 3317 filles, 1394 femmes mariées, 1081 veuves. Le tableau des morts de 95 à 100 ans donne 2 garçons, 1 homme marié, 1 veuf, 3 filles, 4 veuves. Point de centenaires.

Le nombre des naissances a excédé celui

des décès de 1677. Les 13680 naissances sont ainsi divisées : *enfans légitimes*, garçons 6548, filles 6330 ; *enfans naturels reconnus*, garçons 120, filles 82 ; *enfans naturels non reconnus*, garçons 311, filles 289.

Année 1835.

Naissances. Janvier 1272, février 1185, mars 1211, avril 1260, mai 1160, juin 1068, juillet 1097, août 1085, septembre 1079, octobre 1068, novembre 1203, décembre 1150. Sur ces 13838 naissances, il y a eu 7146 garçons et 6692 filles.

Mariages. Janvier 408, février 633, mars 146, avril 172, mai 307, juin 331, juillet 462, août 388, septembre 354, octobre 402, novembre 512, décembre 193. Sur ces 4308 mariages, il y en a eu 3777 entre garçons et filles, 114 entre garçons et veuves, 344 entre veufs et filles, 73 entre veufs et veuves.

Décès. Janvier 1347, février 1236, mars 1163, avril 1179, mai 1089, juin 1047, juillet 1071, août 1017, septembre 945, octobre 1018, novembre 1117, décembre 1199. Dans la récapitulation de ces 13428 décès, on trouve 3692 garçons, 2083 hommes mariés, 943 veufs, 3401 filles, 1489 femmes mariées, 1820 veuves. Le tableau des morts de 95 à 100 ans donne 2 garçons, 3 hommes mariés, 5 veufs, 1 fille, 3 femmes mariées, 14 veuves. Point de centenaires.

Le nombre des naissances a excédé celui des décès de 410.

Les 13838 naissances sont ainsi divisées : *enfans légitimes*, garçons 6662, filles 6217 ; *enfans naturels reconnus*, garçons 136, filles 143 ; *enfans naturels non reconnus*, garçons 348, filles 332.

RÉCENSEMENT DE 1836.

Un nouveau récensement a été fait en 1836. A l'article *Communes*, dans le *Personnel des administrations*, on trouvera la population de chaque commune de la Manche.

Ici nous nous bornerons au résumé le plus succinct.

L'arrond[t] d'Avranches a	110821 habitans
Celui de Cherbourg. .	76673
Celui de Coutances . .	135980
Celui de Mortain. . . .	74241
Celui de St-Lo.	100717
Celui de Valognes. . .	95950
TOTAL.	594382

Le sexe masculin est dans ce total pour 280696 individus ; le sexe feminin, pour 313686.

Dans le sexe masculin, il y a 169649 garçons, 98939 hommes mariés, 12108 veufs.

Dans le sexe feminin, il y a 179552 filles, 98918 femmes mariées, 35216 veuves.

AGRICULTURE.

RÉCOLTES DE 1835.

Les grains de la récolte de 1835, quoique un peu maigres, à cause de la sécheresse, étaient d'une assez bonne qualité. Les produits, à l'exception du sarrasin et des menus grains, ont été plus que suffisans aux besoins. Ils ont dû même présenter un excédant de 74180 hectolitres, lequel comparé à celui de 1834 qui était de 22323 hectolitres a donné, pour 1835, une différence en plus de 51857 hectolitres. Cet excédant ou s'est écoulé par les départemens limitrophes et surtout par celui du Calvados, ou il est resté en réserve dans les greniers des propriétaires. Les exportations se font généralement par terre.

Les foins, récoltés en très-beau temps, ont été d'une qualité excellente. On en peut dire autant des pailles. La 1re coupe des trèfles a été bonne; la sécheresse a rendu la seconde coupe tout-à-fait nulle.

La récolte des pommes de terre est inférieure à celle de 1834; les pluies survenues au moment de leur maturité leur ont beaucoup nui.

Les pommes à cidre n'ont présenté qu'une demi-récolte. Les poires et les autres fruits ont été en plus grande abondance qu'en 1834.

Suit le tableau officiel des récoltes de 1835, dressé par M. le préfet de la Manche.

ESPÈCES de grains et farineux.	Arrondissemens.	Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains.	Produit total de chaque espèce de grains en 1835. Hectolitres.	BESOINS annuels. Hectolit.
FROMENT.......	Avranches....	13663	209332	166607
	Cherbourg.....	8010	104230	139764
	Coutances......	20730	373785	288339
	Mortain.........	4500	41279	47130
	Saint-Lo.......	18950	273322	234569
	Valognes.......	14700	227320	201900
	TOTAL...	80553	1229268	1078309
MÉTEIL..........	Avranches.	3758	56880	45216
	Cherbourg.....	45	360	938
	Coutances	»	»	»
	Mortain.........	250	2225	2225
	Saint-Lo.......	955	13386	10643
	Valognes.......	»	»	»
	TOTAL.........	5008	72851	59022
SEIGLE..........	Avranches.....	4422	66566	47479
	Cherbourg......	122	1464	1246
	Coutances.	1565	18780	18384
	Mortain.........	4500	47829	47850
	Saint-Lo.......	855	9302	8783
	Valognes	245	7564	4040
	TOTAL....	11709	151505	127782
ORGE.............	Avranches.....	8238	190318	190318
	Cherbourg.....	7507	90034	133873
	Coutances......	21890	501500	337994
	Mortain...... ...	660	8328	4716
	Saint-Lo.......	10719	216122	194317
	Valognes.......	9300	199800	221840
	TOTAL....	58314	1206102	1083058
TOTAUX A REPORTER.....		150584	2659726	2348196

ESPÈCES de grains et farineux.	Arrondissemens.	Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains.	Produit total de chaque espèce de grains en 1835. Hectolitres.	BESOINS annuels. Hectolit.
RÉPORT DES TOTAUX....		150584	2659726	2348196
SARRASIN......	Avranches......	11894	71364	71364
	Cherbourg.....	3514	31626	90762
	Coutances.......	14855	90330	87314
	Mortain.........	15000	83651	162455
	Saint-Lo.......	11991	64751	96661
	Valognes.......	6550	13100	136715
	TOTAL....	63804	354822	645271
AVOINE...........	Avranches.....	7592	142350	142350
	Cherbourg.....	2004	40080	41826
	Coutances......	2292	45840	67180
	Mortain.........	5800	65470	65327
	Saint-Lo.......	8436	156775	184630
	Valognes.	2870	127560	51650
	TOTAL....	28994	578075	552963
LÉGUMES SECS ET AUTRES MENUS GRAINS.....	Avranches.....	240	1920	1920
	Cherbourg......	245	1960	1248
	Coutances......	530	5300	5233
	Mortain........	»	»	»
	Saint-Lo.......	1510	23053	24960
	Valognes.......	1065	15500	6410
	TOTAL....	3590	47733	39771
POMMES DE TERRE........	Avranches.....	721	69620	29620
	Cherbourg.....	796	63680	94209
	Coutances......	1604	109680	104750
	Mortain.........	150	15523	18763
	Saint-Lo.......	1047	46645	71049
	Valognes.......	2190	302250	342150
	TOTAL....	6508	607398	660541
TOTAUX GÉNÉRAUX..........		253480	4247754	4246742

ÉTAT des grains vendus dans les principaux marchés du département de la Manche, depuis le 1.er août 1835 jusqu'au 31 juillet 1836.

MARCHÉS.		NOMBRE D'HECTOLITRES.						TOTAL.
		Froment.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Sarrasin.	Avoine.	
AVRANCHES..	Avranches	12931	1606	268	3460	3159	2502	23806
	Granville	9275	»	882	1950	929	81	13117
	Pontorson	8798	»	»	1690	1235	1666	13389
	Villedieu	12055	»	133	1117	1729	2129	17163
CHERBOURG..	Cherbourg	32292	»	»	3688	1312	2083	39375
	S.-Pierre-Eglise	10530	»	»	4400	714	790	16434
COUTANCES....	Coutances	43650	»	77	24030	3490	124	71371
	Périers	31798	»	»	3216	1692	844	37550
MORTAIN.......	Mortain	4580	»	1751	96	1999	1779	10205
	S-Hilaire-du-Harcouet	6038	»	3327	1018	3527	5314	19224
SAINT-LO......	S.-Lo	4·352	»	»	15672	9616	18986	89626
	Carentan	19332	»	»	3120	2195	942	25589
VALOGNES......	Valognes	17218	»	»	3648	1360	873	23099
	Bricquebec	7350	»	»	3473	2114	2284	15221
TOTAL GÉNÉRAL		261199	1686	6435	70578	35071	40197	415169
PRIX MOYEN DE L'HECTOLITRE.		15f 11c	12f 57c	11f 33c	7f 92c	6f 79c	7f 48c	

NOTICE

SUR LES PROGRÈS DE L'AGRICULTURE

DANS L'ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG. (1)

Je vais dans la première partie de cette courte Notice, m'occuper des progrès faits depuis quelques années ; dans la seconde, de ceux qui peuvent être obtenus dans un temps plus ou moins long, en suivant les vrais principes de l'agriculture appliqués aux divers sols de l'arrondissement.

(1) Note de l'Editeur. Nos lecteurs se rappellent l'excellent Mémoire que nous adressa M. le comte Du Moncel et que nous insérâmes dans le volume de 1830-1831. Nous nous adressâmes de nouveau, l'année dernière, à cet ardent propagateur des bonnes méthodes agricoles, pour obtenir un second Mémoire sur son exploitation de Martinvast. Ses occupations ne lui permirent pas de le rédiger pour l'Annuaire de 1836 ; mais il le promit pour 1837, et voici la lettre qui accompagnait son envoi :

« Cherbourg le 29 juillet 1836.

« Monsieur,

Je vous avais promis un article sur l'agriculture, faisant connaître les innovations que j'ai introduites depuis quelques années dans mon exploitation. Le temps m'a manqué pour le rédiger ; mes occupations comme directeur du génie dans trois départemens, jointes à tous les détails qu'en-

Le plus grand obstacle qui s'oppose au perfectionnement de cette partie la plus importante de la richesse publique, c'est le peu de propriétaires riches qui s'en occupent directement. La plupart louent leur terre à des fermiers sans instruction et sans ressources pécuniaires. Alors aucunes expériences ne sont tentées, car le fermier n'a point d'intérêt à ce que la culture soit améliorée. Il pense que s'il fait rendre davantage à la terre, le propriétaire, qui n'accorde dans ce pays que des baux très-courts de 7 à 9 ans, augmentera le prix de sa ferme, et qu'en conséquence les dépenses qu'il aura faites et les soins qu'il se sera donnés seront en pure perte. Il y a malheureusement quelque chose de vrai dans ce raisonnement. Pour faire des amélioraions réelles, il faudrait, comme en Angleterre, que les baux fussent de 20

traînent une exploitation de plus de 500 hectares de terrein, ne me laissent guère le temps d'écrire. Cependant, pour remplir ma promesse, je vous adresse une Notice que j'ai rédigée pour M. le Préfet de la Manche, et que j'ai lue dans la dernière séance publique de l'Académie de Cherbourg. Si vous croyez qu'elle puisse être de quelque utilité, je la verrais avec plaisir figurer dans votre Annuaire.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération,

Votre très-humble serviteur,

Le Colonel **DU MONCEL.**

à 25 ans, ou que les propriétaires fissent eux-mêmes valoir leurs terreins, ce qui vaudrait encore mieux.

Néanmoins malgré tous les empêchemens qui retardent les progrès de l'agriculture, on ne peut nier qu'elle en a fait de réels : je les ai suivis avec un grand intérêt depuis 15 ans que je m'en occupe. Je les fais consister principalement : 1° dans l'augmentation de la culture de la pomme de terre et du lin d'hiver ; 2° dans l'amélioration des routes et chemins vicinaux et communaux, ce qui a contribué à accroître la masse des engrais ; 3° dans le défrichement de beaucoup de terreins qui ne rapportaient presque rien ; 4° dans l'extension qu'a prise la culture de la luzerne et du trèfle incarnat.

Nous allons examiner successivement ces quatre articles.

Le point le plus important dans tous les pays et principalement dans ceux qui sont humides comme celui-ci, c'est de bien nettoyer la terre. Autrefois on faisait des jachères ; plus tard, pour en retirer quelque chose, on a cultivé le sarrasin, qui, se semant à la fin de juin, laisse à la terre le temps de lui donner plusieurs labours qu'on peut regarder comme une demi-jachère ; mais cette culture est si casuelle, que rarement elle donne de bons résultats. C'est donc un progrès de l'avoir remplacée, au moins en partie, par la pomme de terre qui donne un produit net deux fois plus considérable au moins, et prépare merveilleusement la terre pour les récoltes suivantes. On trouve facilement le débouché des

pommes de terre par l'embarquement qui s'en fait pour les divers ports de France, Alger et les colonies, ou en les donnant pour engrais à une quantité considérable de cochons pour les salaisons de la marine militaire et commerciale.

On a abandonné, et avec raison, depuis quelques années, la culture du lin d'été, qui ne donnait presque rien dans les années sèches, pour la culture du lin d'hiver dont la graine, infiniment plus abondante, suffit pour payer amplement le cultivateur au prix où elle se vend. Il lui reste encore la filasse qui occupe nombre de fileuses et de tisserands, ce qui est un avantage inappréciable dans l'arrondissement, où il y a peu de fabriques et par conséquent de moyens de donner du travail aux femmes et aux hommes invalides. La graine de lin du département est très-estimée; elle vaut mieux que toutes celles qu'on tire de la Bretagne, de la Russie, *etc.*; elle se vend facilement dans le courant des mois de septembre et d'octobre pour les huileries du pays et des autres départemens du Nord.

L'amélioration des chemins a fait disparaître tous les chevaux qui venaient à somme chercher du sable à Cherbourg et sur d'autres points de la côte, parce qu'on a pu y substituer de petites voitures à un cheval, qui en portent à peu près le triple. Plus les chemins s'amélioreront et plus les produits de l'agriculture augmenteront. C'est surtout les chemins qui conduisent à la mer et à la pierre à chaux que l'administration doit faire répa-

rer avec soin. L'arrondissement de Cherbourg a un grand développement de côtes; s'il y avait beaucoup de chemins pour y conduire de l'intérieur des terres, la quantité de tangue qui y est portée augmenterait considérablement; les varechs, au lieu d'être brûlés sur la côte pour faire de la soude, seraient employés plus utilement comme fumier, car toutes les parties végétales sont perdues par la combustion; il ne reste plus que des cendres dont on tire une faible quantité de soude et un marc qui, à la vérité, sert d'engrais, mais est loin de remplacer la quantité de varech qui l'a produit. Le sable de mer est un moyen d'amélioration très-puissant, parce que dans la composition des terres en général de l'arrondissement, l'alumine domine, et qu'il rétablit ainsi matériellement, avec la chaux, qui manque aussi, les proportions nécessaires pour rendre le sol fertile. Ajoutez à cela qu'il renferme par lui-même des parties animales et végétales infiniment propres à l'engrais des terres; enfin qu'en l'employant pour servir de litière aux animaux, on économise ainsi la paille qu'on peut faire alors manger presque totalement aux bestiaux, tandis qu'il absorbe toutes les urines qui sont ordinairement perdues dans le pays, parce qu'on n'a pas, comme en Belgique, des réservoirs où on les porte tous les jours pour faire ce qu'on appelle du *purin*. Je suis entré dans quelques détails à cet égard pour faire sentir à l'administration combien il est important de faire mettre en état de viabilité, de préférence à tous les autres, les chemins

vicinaux et communaux qui mènent à la mer ou à la pierre à chaux.

Depuis une quinzaine d'années, il a été défriché beaucoup de terreins dans les diverses parties de l'arrondissement. Cette amélioration est due surtout à l'augmentation de la population, au prix élevé qu'ont pris les terres, et à la vente qu'ont faite les communes de terreins vains et vagues que beaucoup d'entre elles possédaient. Moins il y aura de terreins communaux, plus l'agriculture sera florissante. L'administration doit encourager les Conseils municipaux à les vendre ou à les fieffer.

Point d'agriculture sans engrais et point d'engrais sans bestiaux : on doit donc, avant tout, s'attacher à augmenter la masse des fourrages. Depuis long-temps on cultive le grand trèfle rouge appelé ici tremaine; mais on ne peut se dissimuler que depuis bien des années les récoltes en sont chétives et que c'est un des grands désappointemens que nous avons eus. Cette plante ne veut revenir sur le même sol qu'à de longs intervalles, et dans l'assolement suivi généralement, comme elle revient trop souvent, on ne récolte que peu de chose. La luzerne est d'un produit bien plus sûr, et c'est dans les années sèches qui viennent de s'écouler qu'on a pu voir toute sa supériorité. Beaucoup de cultivateurs ont fait comme moi cette remarque et ont augmenté leurs luzernières, car cette plante dont les racines s'étendent jusqu'à 10 pieds de profondeur ne peut malheureusement pas venir dans tous les sols; mais il y en a une

grande quantité que l'on croyait impropres à cette culture et où elle a parfaitement réussi : ainsi donc, il est toujours avantageux de faire des essais. La culture du trèfle incarnat, qui peut se semer au mois de septembre et se récolter dès le mois d'avril ou le commencement de mai, a très-bien réussi dans ce pays-ci, et les cultivateurs, malgré leur antipathie contre tout ce qui est nouveau, ont très-bien accueilli cette innovation que j'ai introduite, et qui ne change rien à leurs assolemens et donne une quantité considérable de fourrages.

Je ne prétends point exclure le grand trèfle de la culture, tant s'en faut! mais il est très-avantageux de ne pas compter uniquement sur lui comme le font encore la plupart des cultivateurs de l'arrondissement. Ils feront bien de ne le faire entrer que pour le tiers environ des fourrages artificiels, et d'avoir les deux autres tiers en luzerne et en trèfle incarnat.

Après avoir rapporté en peu de mots les principaux progrès de l'industrie agricole dans l'arrondissement de Cherbourg, je vais tracer un aperçu des principaux progrès qu'elle doit faire encore dans un temps peu éloigné, si les principaux propriétaires et le gouvernement réunissent leurs efforts pour atteindre ce but.

Un des principaux perfectionnemens à apporter dans la rotation des récoltes, c'est d'abandonner l'espèce d'assolement qui consiste à réserver presque tous les engrais pour mettre à la culture de l'orge dans lequel on sème la tremaine, qu'on récolte la deuxième

année, pour y semer le froment qu'on récolte la troisième.

Il est évident que, lorsque les printemps sont humides, on n'a pas le temps de nettoyer la terre qui se recouvre en outre de toutes les mauvaises herbes que fait pousser le fumier. Alors la tremaine semée dans ce sol, au milieu du chiendent et autres herbes parasites, ne lève qu'avec difficulté; une partie encore est étouffée définitivement, et il ne reste, comme on peut le remarquer en général, qu'une faible récolte. D'un autre côté, la terre restant très-sale, il est à peu près certain qu'une mauvaise récolte de froment est inévitable. Le défaut capital de cet assolement est de semer la prairie artificielle dans une terre qui n'a pas reçu une culture sarclée, comme pommes de terre, navets, betteraves, etc., qui nettoie parfaitement le sol.

Au lieu de consacrer tous les fumiers à une récolte de peu de valeur, comme l'orge, qu'on les consacre aux pommes de terre, par exemple; alors on a d'abord une récolte d'un produit double. Le sol, par les diverses cultures que reçoit la pomme de terre, se trouve très-bien nettoyé, tandis qu'il lui reste au moins la moitié de l'engrais qu'il n'a pas consommé, pour y faire venir l'orge dans lequel on sème la tremaine, et qu'on récolte la troisième année, puis vient le froment pour dernière récolte de cet assolement quatriennal, si usité en Angleterre, surtout dans le comté de Norfolk dont il a fait la richesse. Je le suis depuis long-temps; je m'en trouve

fort bien, et beaucoup de mes voisins qui m'ont imité en ont senti tout l'avantage.

Malgré le bon marché des céréales et la grande cherté de la graine de colza, l'habitude a tellement de force dans ce pays-ci, que peu de personnes se sont décidées à entreprendre cette culture. Cependant elle m'a toujours produit brut en moyenne 90 f. la vergée, tandis que le froment ne donne que la moitié. D'un autre côté, après la récolte du colza, on a sur un *seul labour* et *sans engrais* des récoltes de froment bien au-dessus de celui qu'on obtient sur les trèfles ou sur le sarrasin. Je suis persuadé que lorsque cette culture se sera un peu répandue, elle fera de rapides progrès, surtout lorsque les propriétaires, rassurés contre le préjugé qui place le colza au nombre des plantes les plus épuisantes, n'empêcheront pas leurs fermiers de pratiquer cette culture et en donneront eux-mêmes l'exemple.

Il y aurait des perfectionnemens à apporter à la race des chevaux de l'arrondissement, sans cependant la changer, car elle est excellente sous tous les rapports. Ils sont durs à la fatigue et s'entretiennent à peu de frais; mais elle est un peu petite pour le gros trait, et il serait désirable qu'on l'agrandît un peu en lui laissant une forme ramassée qui dénote presque toujours la force et fait qu'ils sont plus faciles à maintenir en état. C'est surtout *des chevaux de trait qu'il faut faire.* Tous les jours l'usage des chevaux de selle diminue, parce que les routes devenant belles partout, il y a bien plus d'économie et de

commodité à faire les transports en voiture qu'à cheval. Ce n'est cependant pas la marche que suivent les haras, qui s'occupent plus de faire des chevaux de selle que des chevaux de trait.

La race des bêtes à cornes me paraît assez bien appropriée au pays montueux de l'arrondissement. Ce serait une erreur de croire que les vaches du Cotentin y réussiraient bien: c'est à peine, à l'exception de quelques localités où le terrein est excellent, si elles y donneraient autant de lait que nos petites vaches, en consommant le double de nourriture. Il faut que l'espèce soit proportionnée au sol. Il en est de même pour les moutons. J'ai essayé d'élever des moutons anglais de la race de Leicester et de Kent, ils n'ont pas réussi. Il faut, pour que ces animaux puissent prospérer, un sol plus fertile et une agriculture plus avancée.

Quant aux cochons, la race sera facilement améliorée par le croisement de la race anglaise, qui donnera à nos *longs, grands et minces* cochons, la forme ronde dont ils sont si loin, et qui est cependant si propre à prendre la graisse. Il y a de grands perfectionnemens à apporter dans cette branche de l'économie rurale.

Quoique je fasse faucher toutes mes récoltes, à l'exception de celles qui peuvent être versées et par conséquent trop mêlées pour les faucher avec avantage, les cultivateurs n'ont pas encore adopté cette véritable amélioration. Cela tient surtout à ce que tous les petits propriétaires journaliers

ont un intérêt direct à ce que les choses restent sur le pied actuel, car ils sont payés au moins le double pendant le mois d'août, et si la faulx fonctionnait, cette augmentation de main d'œuvre n'existerait pas, parce que, avec moins de la moitié du monde employé aux récoltes, tout serait fauché.

Le plus grand avantage du fauchage, c'est d'augmenter d'un tiers ou au moins d'un quart, suivant les années, la quantité de paille parce que la faulx coupe les céréales et les herbes qui s'y trouvent bien plus près de terre que la faucille. C'est un immense avantage puisqu'ainsi la quantité de fourrages et de fumier se trouve sensiblement augmentée chaque année.

Il y a bien encore de notables améliorations à obtenir par le perfectionnement des instrumens aratoires, des moyens de transport, etc.; mais ces détails ne peuvent entrer dans un cadre aussi resserré qu'une Notice.

A Cherbourg, le 25 novembre 1835.

DU MONCEL.

NOTICE

SUR L'ESPÈCE BOVINE DU COTENTIN (1).

Parmi les nombreuses races de l'espèce bovine, répandues sur le sol de la France,

(1) Cette Notice que nous devons à l'obligeance de son auteur, M. Lecoq, vétérinaire à Bayeux, membre de plusieurs sociétés savantes, a été lue par lui dans la séance publique de la Société linnéenne de Normandie, en 1835.

une des plus précieuses semble avoir été oubliée, je pense, par les auteurs qui ont écrit sur l'économie rurale. Rien cependant ne doit plus mériter l'attention non seulement de l'agronome, mais encore du zoologiste, que la race dite *Cotentine*, soit pour la beauté de ses formes, son importance en agriculture, les avantages qu'elle procure au cultivateur, soit sous le rapport du travail, de la lactation ou de la boucherie. C'est cette belle race, qui, après avoir procuré l'abondance parmi les habitans de la fertile contrée du département de la Manche, par la richesse de ses produits, est ensuite exportée dans les gras pâturages de la vallée d'Auge ou du Bessin, pour servir après à la consommation de la Capitale. C'est de ce même pays que proviennent ces bœufs énormes et si renommés que l'on promène comme en triomphe dans cette même ville pendant l'époque des jours gras, et dont quelques-uns d'entre eux pèsent jusqu'à 1,500 kilogrammes.

L'espèce *Cotentine* doit être considérée sous trois points de vue principaux, par rapport à ses produits :

1° Le bœuf, envisagé comme animal de travail, réunit par sa force musculaire, son énergie et sa patience, les qualités que l'on exige pour cette destination ;

2° Après avoir rendu les plus grands services au laboureur, en l'aidant dans ses pénibles travaux, on l'utilise encore en le livrant à l'engrais, ou il sert à l'alimentation des grandes villes ; l'ampleur de ses formes, la délicatesse de sa chair, l'épaisseur et la

force de sa peau en font une des espèces les plus recherchées de la France ;

3° La vache peut être utilisée de la même manière que le bœuf ; mais encore elle est de plus destinée à la reproduction. Après avoir nourri son veau, le lait qu'elle fournit en abondance (puisqu'il y en a qui en donnent jusqu'à 36 litres par jour) sert encore à engraisser des porcs dont les bénéfices ne sont pas à dédaigner. C'est encore elle qui fournit en partie ce beurre si renommé à Paris et connu sous le nom de *beurre d'Isigny*. Je ne sais ce qu'on doit le plus admirer de la qualité de ce beurre ou de l'énorme quantité, puisque quelques vaches en font 1 kilog. 2 hectogrammes (2 liv. 6 onces par jour).

Les habitans du Cotentin doivent ici recevoir des éloges pour le zèle qu'ils mettent à conserver, autant que possible, la pureté de cette précieuse race ; ils ne craignent pas de faire d'assez grands sacrifices pour se procurer un beau taureau. Parmi ces zélés cultivateurs, nous nous ferons un plaisir d'en citer quelques-uns des plus recommandables. De ce nombre sont MM. D'Hyesville, Desmanneteaux, de Hyesville ; Franç. Capon dit Leblanc, de Ste-Mère-Eglise ; F. Cornavin et Declouay, de Turqueville ; Borel, maire de Blosville ; Perrotte, de Carquebut ; Blin, de Liesville ; Eude, d'Appeville ; Lafosse et Courbois, de St-Côme ; Auvray, de Sainte-Marie-du-Mont ; Allain et Meriel, d'Angoville ; Bertot, de Brucheville ; Lepiez et Lemarquant, de Sebeville, et quelques autres dont il serait trop long de donner la liste,

Ce sont des herbages de quelques-uns de ces cultivateurs éclairés que sort le bœuf d'élite, désigné chaque année sous le nom de *bœuf gras*.

Il me semble que cette industrie devrait être encouragée, soit par le Gouvernement, soit par des fonds spéciaux votés par les Conseils généraux de département et destinés à l'acquisition des meilleurs taureaux, qui seraient répartis dans les localités où le bétail est en plus grande abondance et où l'on s'occupe à faire des élèves, afin de maintenir la beauté et les qualités de la race, qui se trouve souvent abâtardie par des croisemens inconsidérés avec des sujets médiocres, souvent même de nulle valeur.

Nous voyons quelquefois des agriculteurs, dans le but de régénérer leurs races, aller au loin chercher de belles espèces ; ils ne craignent pas d'entreprendre les voyages de la Belgique, de la Hollande et de la Suisse, pour se les procurer. Je crois pouvoir avancer qu'on peut trouver dans le Cotentin, parmi nos vaches d'élite, aussi beau et même meilleur que celles que l'on va chercher à si grands frais à l'étranger.

Quelques personnes pourraient objecter que cette race, étant d'un poids assez considérable, ne pourrait être nourrie dans les sols de médiocre qualité. Je ferai observer qu'elle offre beaucoup de variétés, quant au poids; mais que toutes se rapprochent, quant à la forme, par des caractères généraux. Je ferai de plus remarquer que ces bestiaux, pesant depuis 250 à 300 kilogrammes, ont de plus

belles formes, et, comme disent vulgairément les marchands, ils sont *de nature plus fine* que ceux d'un poids plus élevé, généralement parlant. Ainsi donc, cette objection tombe d'elle-même, et je pense que cette race peut être élevée dans tous les sols qui offriront une nourriture passable.

Je terminerai cette Notice par la description des formes de cette race.

Caractères. Ces bœufs sont ordinairement de forte taille : la tête bien développée, large, courte et un peu camuse, l'arcade orbitaire saillante, l'œil gros et bien sorti, le mufle gros et les nazeaux dilatés. Les cornes ne sont pas très-fortes, mais elles sont lisses et d'un tissu fin; après avoir formé un demi-cercle, elles se dirigent en avant et se contournent en contre-haut. Dans quelques-uns elles s'inclinent légèrement de haut en bas, puis se contournent de dehors en dedans. Quand elles affectent cette direction, elles sont plus courtes que dans le cas précédent. L'encolure est forte et peu allongée. Le fanon ou tablier descendant presque au niveau des genoux; dans quelques-uns, il se prolonge par un repli de la peau assez prononcé, jusque sous la ganache. Le garrot est fort et épais, le corps ample, les côtes larges, beaucoup de ventre, la croupe et les fesses larges et carrées, l'origine de la queue grosse et basse, la colonne vertébrale droite et bien alignée, les jambes courtes et fortes, le jarret plat et très-large, les onglons larges et forts; la peau est épaisse et très-moelleuse. La robe la plus ordinaire est la *bringe*, qui est

une couleur bai ou alezan, tisonné, tigré ou *fouetté* de noir ; de larges taches blanches se trouvent souvent mêlées à ces robes, alors, elles prennent le nom de *cailles*.

Dans la vache, la mamelle est volumineuse, bien faite, arrondie ; les veines sous-cutanées abdominales sont très-développées.

La pesanteur des bœufs varie depuis 300 jusqu'à 1500 kilogrammes ; celle des vaches varie également depuis 250 à 500 kilogr. ; elles donnent depuis 16 jusqu'à 36 litres de lait par jour.

LECOQ, vétérinaire, à Bayeux.



INDUSTRIE ET COMMERCE.

PRIX DU SEL.

Une circulaire de M. le Ministre du commerce, en date du 13 février 1835, demandait à MM. les préfets quel a été le prix du sel vendu pendant les années 1833 et 1834, aux épiciers ou marchands en détail, dans chacune des villes principales de chaque département. D'après les renseignemens recueillis dans nos six arrondissemens, il a été répondu pour la Manche, par l'envoi d'un tableau où les prix sont indiqués pour Avranches, Cherbourg, Coutances, Granville, Pontorson, St-Hilaire-du-Harcouet, Saint-James, St-Lo, Mortain, Sourdeval et Valognes. Le prix moyen de cent kilogrames a été le même en 1833 et en 1834, savoir :

Sel gris-blanc dit de St-Gilles.	34 f.	87 c.
Sel gris-blanc des marais salans.	35	36
Sel blanc raffiné............	45	65
Sel du pays ou des grèves....	35	»

EXPORTATION

DES MULES ET MULETS

PAR LE PORT DE CHERBOURG.

Nous pouvons donner l'état de cette exportation depuis 1826, année par année, jusqu'au 1er juillet 1835.

	Nombre des mules et mulets.		Destination.
1826.	138	——	Guadeloupe.
	672	——	Martinique.
	34	——	Angleterre.
	27	——	Bourbon.
1827.	112	——	Dominique.
	396	——	Guadeloupe.
	716	——	Martinique.
	40	——	Bourbon.
	73	——	Angleterre.
1828.	111	——	Angleterre.
	974	——	Guadeloupe.
	906	——	Martinique.
	70	——	Bourbon.
	176	——	Iles anglaises d'Amérique.
1829.	43	——	Angleterre.
	201	——	Iles anglaises d'Amérique.

	261	——	Bourbon.
	1034	——	Martinique.
	512	——	Guadeloupe.
1830.	55	——	Iles anglaises d'Amérique.
	198	——	Bourbon.
	70	——	Martinique.
	319	——	Guadeloupe.
1831.	171	——	Martinique.
	105	——	Guadeloupe.
1832.	268	——	Guadeloupe.
	290	——	Martinique.
	36	——	Bourbon.
1833.	8	——	Angleterre.
	61	——	Guadeloupe.
	219	——	Martinique.
1834.	2	——	Angleterre.
	234	——	Guadeloupe.
	245	——	Martinique.
	32	——	Bourbon.
1835	90	——	Guadeloupe.
(6 1ers mois).	24	——	Martinique.

Le nombre total de ces exportations pendant cette période de 9 années 1/3, a été de 8923.

SALAIRES DES OUVRIERS.

Dans une circulaire du 4 novembre 1835, le Ministre du commerce demandait un *tableau indiquant les salaires journaliers obtenus par les*

professions les plus nombreuses et les plus importantes. Les renseignemens les plus exacts, fournis par MM. les maires, ont donné pour les villes de Cherbourg et d'Avranches, situées aux deux extrémités de notre département, les résultats suivans :

VILLE D'AVRANCHES.

Tanneurs, corroyeurs et mégissiers..........	de 1 f. 25 à 1 f. 75
Ouvriers des filatures de laine..............	de 1 f. 25 à 1 f. 75
Tailleurs d'habits....	de 1 f. 25 à 2 f.
Chapeliers.........	de 1 f. 25 à 1 f. 50
Bonnetiers.........	de 1 f. 25 à 1 f. 50
Cordonniers.........	de 1 f. 25 à 1 f. 50
Serruriers.........	1 f. 50
Maréchaux.........	1 f. 50
Selliers............	1 f. 50
Bourreliers.........	de 1 f. 25 à 1 f. 50
Tisserands.........	de 1 f. »» à 1 f. 50
Menuisiers.........	1 f. 50
Vitriers et peintres..	de 1 f. 25 à 1 f. 50
Charpentiers........	1 f. 50
Couvreurs..........	1 f. 50
Maçons............	1 f. 50
Plafonneurs........	1 f. 50
Tailleurs de pierres..	2 f.
Boulangers.........	de 1 f. 25 à 1 f. 50

VILLE DE CHERBOURG.

	f. c.	f. c.
Ouvriers de la raffinerie de soude et produits chimiques.	2 »»	
Id. de la manufacture de dentelles..............	de » 20	à 1 »»

		f.	c.		f.	c.
Ouvriers en tonnellerie.		2	50			
Maçons............	de	2	»»	à	2	25
Couvreurs..........		2	25			
Charpentiers........		2	50			
Menuisiers..........	de	2	»»	à	2	25
Serruriers..........		2	25			
Forgerons..........		2				
Carriers		2				
Tailleurs...........		2				
Cordonniers........	de	1	75	à	2	
Tanneurs		1	50			
Mégissiers..........		2				
Peintres...........		2				
Calfats.............		2	50			
Voiliers............	de	2	»»	à	2	50
Tourneurs en bois...		2				
Id. en métaux......		2	50			
Fondeurs...........		2	50			
Boulangers.........		2				
Plafonneurs........	de	2	25	à	2	50

FOIRES ET MARCHÉS.

Aux renseignemens qui se trouvent dans les précédens Annuaires, nous n'avons qu'une addition à signaler, savoir : la création d'une foire à Barneville, arrond[t] de Valognes. L'ordonnance royale qui l'établit est du 23 décembre 1835. Cette foire se tiendra annuellement le 11 du mois de juin.

CAISSES D'ÉPARGNES (1).

Dans sa session de 1834, le Conseil général de notre département avait exprimé le désir que nos six arrondissemens fussent dotés chacun d'une caisse d'épargnes et de prévoyance, et qu'il en fût créé une septième à Granville. Une subvention de 1000 francs fut allouée sur les fonds départementaux pour la formation de chacune de ces caisses. La rédaction des statuts et leur approbation par le Gouvernement ont nécessairement causé quelques retards; mais enfin tous les délais sont expirés, et le succès de ces établissemens de bienfaisance prouve que les idées d'ordre et d'avenir commencent à se développer dans la population. Au 1er août 1836, les caisses d'Avranches et de Mortain n'étaient pas encore autorisées; mais celles de Cherbourg, Granville, Coutances et Saint-Lo étaient ouvertes aux déposans. Les ordonnances du Roi qui les autorisent sont en date du 24 septembre 1834, pour celle de Cherbourg; du 8 décembre 1835, pour celle de Granville; du 7 janvier 1836, pour celle de Coutances; du 21 avril 1836, pour celle de Saint-Lo; du 2 juillet 1836, pour celle de Valognes;

(1) Les caisses d'épargnes sont surtout destinées aux petits industriels. Nous continuerons à les ranger dans la section *industrie et commerce*.

du 7 août 1836, pour celle de Mortain; du 17 août 1836, pour celle d'Avranches.

La date trop récente de la plupart de nos caisses ne nous permet pas d'exposer leur situation au 1er août 1836. Nous ne parlerons cette année que de celle de Cherbourg, ouverte le 2 novembre 1834. Son fonds capital de dotation est de 6480 fr. sans compter 150 f. de subvention municipale. Le nombre des livrets ouverts au 1er août 1836 était de 484; des livrets soldés, de 77. Les versemens étaient de 232809 f. 07 c.; les intérêts et arrérages, de 2475 f. 82 c.; les remboursemens, de 43643 f. 93 c. Il restait donc pour les déposans 191640 f. 96 c.



DOCUMENS ADMINISTRATIFS.

STATISTIQUE DES ALIÉNÉS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE AU 1er JANVIER 1836.

NOMBRE DES ALIÉNÉS.

Le nombre des aliénés, au 1er janvier 1836, était dans notre département, de 613, savoir : 15 hommes et 26 femmes dans les hospices communaux ; 2 hommes dans les prisons ; 26 femmes dans la maison du Bon-Sauveur, à Saint-Lo ; 48 hommes et 27 femmes dans l'hospice spécial de Pontorson ; de 6 hommes dans l'établissement particulier du Mesnil-Garnier ; 253 hommes et 190 femmes dans les maisons particulières ; 12 hommes et 8 femmes en vagabondage.

DÉPENSE MOYENNE PAR ALIÉNÉ.

La dépense moyenne par aliéné est de 438

francs à Saint-Lo, et de 432 f. à Pontorson.

CAUSES D'ALIÉNATION.

Causes physiques. Effets de l'âge 5 hommes, 21 femmes. — Idiotisme 111 h. 71 f. — Irritabilité excessive 19 h. 21 f. — Excès de travail 7 h. — Dénuement 6 h. 2 f. — Hérédité 12 h. 10 f. — Onanisme 1 h. 2 f. — Maladie de la peau 2 h. 3 f. — Coups, blessures 7 h. 2 f. — Syphilis 2 h. 1 f. — Hydrocéphale 1 h. 1 f. — Épilepsie, convulsions 8 h. 10 f. — Fièvre, phtisie, maladie du cœur 11 h. 1 f. — Emanation de substances malfaisantes 2 h. — Abus du vin et des liqueurs 19 h. 5 f.

Causes morales. Amour et jalousie 11 h. 24 f. — Chagrin 23 h. 17 f. — Evénemens politiques 1 h. 3 f. — Ambition 9 h. 1 f. — Orgueil 1 h. 1 f. — Religion mal entendue 4 h. 14 f.

Causes inconnues 74 h. 67 f.

TOTAL GÉNÉRAL DES ALIÉNÉS : 336 h. 277 f.

PROFESSIONS DES ALIÉNÉS.

Professions libérales. Culte, droit, médecine, belles-lettres, employés : 18 h., 1. f. — Rentiers, propriétaires : 17 h. 44 f. — Militaires : 20. — Négocians : 1 h. 1. f. — Marchands en détail : 4 h. 7 f.

Professions mécaniques. Ouvriers en bois : 6 ; en fer, 3 ; en or et argent, 2 ; en autres métaux, 2 ; en filatures et tissus, 7 h. 37 f.

en bâtimens, 9 h.; en cuirs et peaux, 3 h.; en comestibles, boissons et objets de bouche, 1 h. 2 f.; en objets d'habillement et de luxe, 1 h. 6 f. — Gens occupés de travaux aratoires : 75 h. et 42 f. — Gens de peine : 24 h. et 20 f. — Domestiques : 14 hommes et 21 femmes. — Sans profession : 120 h. et 88 f. Professions inconnues : 9 h. et 8 f.

VACCINE.

(Voir les Annuaires précédens)

En 1835 le nombre des naissances a été, dans la Manche, de 13819; celui des vaccinations connues, de 5612, dont 878 dans l'arrondissement d'Avranches, 1101 dans celui de Cherbourg, 942 dans celui de Coutances, 756 dans celui de Mortain, 899 dans celui de St-Lo, 1036 dans celui de Valognes.

Les vaccinateurs qui se sont le plus signalés, en 1835, sont MM. Le Bourlier, médecin à Avranches, qui a pratiqué 542 vaccinations; Dolley, *id.* à Périers, 336; Lebeurier, *id.* à Ducey, 297, le Comité de vaccine de Cherbourg, 202; Martin, médecin, à Sourdeval, 164; Anger, *id.* à Mortain, 159; Dechancé, institutrice à Villechien, 157; Renouf, sage-femme à Saint-Pierre-Eglise, 148; Allain, médecin à Bar,

fleur, 121; Bonnet, *id.* à Coutances, 120; Petit, officier de santé à Picauville, 109.

MÉDAILLES D'ARGENT.

Par décision du 10 juillet 1835, deux médailles d'argent ont été décernées par M. le Ministre du commerce, l'une à M. *Vieillard*, médecin à Périers; l'autre à Melle *Guedas* (Octavie) à Folligny, en récompense du zèle avec lequel ils se sont livrés à la propagation de la vaccine dans le cours de l'année 1833.

Par décision du 17 mai 1836, une médaille d'argent a été décernée par M. le Ministre du commerce, à M. *Bonnet*, médecin à Coutances, en récompense du zèle avec lequel il s'est livré à la propagation de la vaccine dans le cours de l'année 1834.



RÉCOMPENSES

ACCORDÉES POUR LES ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT, SIGNALÉS PAR LES SOUS-PRÉFETS ET PAR LES MAIRES DU DÉPARTEMENT.

(Voir les Annuaires précédens).

Médailles d'argent décernées par le Ministre de l'intérieur.

Le 30 avril 1836, 5 médailles d'argent à cinq marins nommés Chardey, Hébert, Nicolas, Lacame et Le Camu, pour le courage et le dévouement dont ils ont fait preuve dans un incendie, à Saultchevreuil, près Villedieu, le 17 décembre 1835.

Ces marins, dont 4 se rendaient à Brest et le 5e à Landerneau, apercevant le feu, se dirigèrent au pas de course vers le lieu de l'incendie, s'élancèrent au milieu des flammes et déployèrent le plus grand courage et la plus grande présence d'esprit. La population de Villedieu admira tellement leur conduite, qu'elle leur décerna presque les honneurs du triomphe. Deux d'entre eux étaient blessés ; les trois autres dans un tel état de fatigue qu'il fallut leur accorder des moyens de transport pour continuer leur route.

Le 16 août 1836, 4 Médailles en argent aux sieurs Gisles, sergent des sapeurs-pompiers de Valognes ; Beaudry (Jacques) et

Regnier, caporaux de la même compagnie; Beaudry (Pierre), trompette d'artillerie dans la garde nationale, pour leur courage et leur dévouement dans l'incendie qui, dans la nuit du 28 au 29 septembre 1835, éclata au village de la Victoire, commune d'Alleaume, près de Valognes, et devora 339 pieds de maisons et bâtimens divers, évalués à 43200 francs.

Médailles d'argent décernées par le Ministre de la marine.

A la fin de 1835, 2 médailles d'argent aux demoiselles Reine et Victoire Dupont, pour avoir, au péril de leur vie, sauvé celle du sieur Blandin, qui allait infailliblement se noyer dans les grèves du Mont-St-Michel.

Comme les filles Dupont, de Genest, sont sans fortune, le Ministre a gratifié, en outre, chacune d'elles d'une somme de 40 fr.

Le 25 janvier 1836, une médaille de sauvetage en argent à chacun des deux frères Joseph et Frédéric Poirier, du Mont-Saint-Michel, pour avoir, le 30 novembre 1835, au péril de leur vie, sauvé celle des nommés Loysel et Journaux près de se noyer et de perdre leurs harnais dans les grèves du Mont-St-Michel.

Gratifications accordées par le Ministre de la marine.

Par décision de la fin de 1835, 30 fr.

à chacun des nommés Hamel, Chaignon, Dumoncel et Desplanches, pour avoir, le 30 avril précédent, sauvé, au péril de leurs jours, ceux des nommés Menard et Sanson, de la commune de St-Quentin, qui étaient sur le point de se noyer dans les grèves du Mont-St-Michel.

Le 3 décembre 1835, 50 fr. à la demoiselle Marie Leroyer, couturière à Avranches, qui, le 29 juillet précédent, s'était exposée pour sauver le jeune Longrais, de Genest, âgé de 12 ans, près de se noyer dans les grèves du Mont-St-Michel.

Le 10 juin 1836, 45 fr. à répartir entre les nommés Roux; Huet et Yves, ouvriers de M. Galland, de Beauvoir; et 30 fr. au sieur Lefèvre, pêcheur, à Genest.

Le 13 février 1835, les 3 premiers sauvèrent un nommé Brisset, qui sans eux aurait péri dans la baie du Mont-St-Michel. Le 4e exposa ses jours, le 17 juillet 1835, pour sauver une jeune fille qui pêchait dans les grèves, et que la marée venait de surprendre.

Gratifications accordées par le Préfet.

Le 13 mai 1836, 40 fr. au sieur Adolphe Bellet, de Pontorson, qui, le 13 mars précédent, avait exposé sa vie pour sauver celle de Jean Hervé, enfant de 7 ans, près de périr dans un canal de desséchement, large et profond, où il était tombé.

Le 8 juin 1836, 30 fr. au sieur Ridel, de Pontorson, qui, le 22 mai précédent, avait au péril de sa vie, sauvé celle du sieur Gaslin, entraîné par les eaux du Couesnon.

SESSION

DU CONSEIL GÉNÉRAL EN 1836.

En exécution de l'ordonnance royale du 20 juillet 1836, MM. les membres du Conseil général se sont réunis, le 22 août suivant, à St-Lo, dans la salle ordinaire de leurs séances, où la session a été ouverte par M. le préfet, à 1 heure après midi. L'importance des décisions et des vœux de cette assemblée nous fait un devoir de consacrer quelques pages à la session de 1836. Nous savons bien que la loi écarte les curieux de la salle des délibérations, et qu'elle craint la publicité pour les détails des discussions ; mais nous savons aussi que le secret n'est imposé à aucun conseiller; que, chaque jour, on connaît les résolutions de la veille ; qu'il est enfin d'un haut intérêt pour le pays, d'avoir sous les yeux un précis des travaux de ses représentans.

Nous sommes heureux de pouvoir, cette année, pour la première fois, offrir à nos lecteurs un sommaire des votes et vœux de la dernière session.

VOTES ET DÉCISIONS.

Séance du 22 août. Etaient présens MM. Angot, Havin, Sivard-de-Beaulieu, Lerebours-Pigeonnière, Lamache, Avoine-de-Chantereyne, Tusson, Samson-Lavalesquetie, Rihouet, Vrac, Brohon, Clément, Le Roux-Delaunay, Olivier, Thébault-Grimbault, Avril, Gendrin-Dumesnil, Le Pesant, Moulin, Le Courtois-de-Sainte-Colombe, Langlois, Blouet. M. Angot est élu président, et M. Blouet, secrétaire. Après l'exposé d'usage fait par M. le Préfet, le Conseil se divise en Commissions d'administration générale des contributions, des travaux publics, du budget, de comptabilité. Distribution des affaires entre ces Commissions.

Travaux du 23. Chaque Commission, dans son bureau respectif, procède à l'examen des affaires qui lui ont été confiées.

Séance du 24. Rapport sur le service des enfans trouvés ; ajournement de la discussion. — Rejet des réclamations formées par 56 communes de l'arrondissement de Mortain contre leur allivrement. — Le Conseil regrette que la situation financière du département ne permette pas de profiter de l'offre que fait M. Parey, peintre à Saint-Lo, de dessiner les anciens monumens de la Manche, moyennant le remboursement de ses frais. — Renvoi à la Commission du budget d'une proposition de M. de Gerville pour faire copier pour le département les chartes

de l'impôt des portes et fenêtres en centimes additionnels à la contribution foncière des propriétés bâties, est renvoyée à l'examen du Conseil dans sa prochaine session. — Refus de 3000 fr. pour construction d'un pont au passage de la Bastille. — La pêche des rivières de Sée et de Selune restera affermée au profit de l'Etat, contre le vœu de l'arrondissement d'Avranches. — Plusieurs communes ont demandé soit des marchés, soit des foires, soit des changemens pour la tenue de leurs foires et marchés; aucune de ces demandes n'est accueillie. — Rejet d'une réclamation de Benoîtville, tendant à la réduction de son allivrement. — *Id.* pour St-Christophe-du-Foc.

Séance du 1er septembre. Une somme de 3000 fr. sera distribuée en prime dans nos 6 arrondissemens, aux plus beaux taureaux ayant leurs dents de lait. — Rejet d'une demande de la ville de Mortain tendant à faire élever à 5000 fr. les frais d'administration de la sous-préfecture. — Chacun des arrondissemens de Saint-Lo, Coutances, Valognes, Avranches et Mortain aura deux agens-voyers, et celui de Cherbourg un seulement. Chaque conducteur-voyer touchera annuellement un traitement de 1800 fr., à l'exception des deux appartenant à l'arrondissement de Mortain, qui ne recevront qu'un traitement fixe de 1200 fr. Il sera créé, au chef-lieu de la Manche, un agent-voyer en chef avec un traitement fixe de 2500, et une indemnité de 600 fr. pour frais de bureau et de déplacement. Une somme de 1000 francs

sera mise à la disposition de M. le préfet, pour dépenses extraordinaires, rédaction de cartes, des plans généraux, etc. — Réclamation de la commune des Pieux contre le contingent qui lui a été assigné dans la sous-répartition de la contribution foncière, renvoyée au Conseil d'arrondissement de Cherbourg. — Les listes du jury spécial chargé de fixer les indemnités en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique, sont arrêtées par le Conseil.

Séance du 2 septembre. Rapport sur les routes départementales classées qui ont provoqué des réclamations sous le point de vue de leur direction, sous celui de la marche des travaux ou celui des allocations proposées en faveur de ces routes. Le Conseil adopte ces propositions d'allocation, à l'exception de celles relatives à l'arrondissement de St-Lo, dans lequel le crédit de 67000 fr. ouvert à son profit est ainsi réparti : route n° 10, 17572 fr. 21 c.; route n° 13, 31855 fr. 58 c.; route n° 16, 17572 fr. 21 c. — Rejet d'une demande de M. le préfet d'Ille-et-Villaine, tendant à faire classer comme route départementale le chemin vicinal d'Antrain à Pontaubault. — Le Conseil invite M. le préfet à pourvoir à la nomination de la Commission d'enquête pour la route n° 18, de Cherbourg à Beaumont. — M. l'ingénieur en chef devra présenter, à la prochaine session, un état de situation des routes départementales. — M. le préfet est autorisé à reporter sur un autre arrondissement, mais à titre de prêt, les sommes restées sans emploi dans d'autres arrondis-

semens, sous la condition que, dans la campagne suivante, l'arrondissement qui aura prêté ses fonds les prélèvera par supplément sur l'allocation de celui qui les aura reçus. — D'après les justes réclamations de plusieurs communes, la route n° 21, partant de Ducey, sera dirigée sur la route royale n° 176 par la lande des Quatre-Vents, à la jonction de la route royale n° 15 d'Avranches à Fougères.

Séance du 3. La commune du Pont-Hébert sera divisée en trois sections d'après la circonscription des succursales : la 1re dite du Pont-Hébert, qui compte 560 habitans et 54 électeurs, nommera 6 conseillers ; celle d'Esglandes, avec une population de 307 habitans et 32 électeurs, nommera 3 conseillers ; enfin celle du Mesnil-Durand, dont la population est de 348 habitans et les électeurs au nombre de 32, nommera 3 conseillers. — Le Conseil maintient le crédit de 15000 fr. destiné à la construction d'un tribunal à Mortain, surseoit à statuer sur l'allocation réclamée de 3100 fr. pour les réparations à faire à la couverture du tribunal actuel de cette ville. Il autorise toutefois sans indemnité la démolition de la portion du petit bâtiment servant à loger le concierge de ce tribunal, et qui peut obstruer la nouvelle rampe d'accès de l'église, du tribunal et de la sous-préfecture. — Rejet des demandes de réunion de communes d'un autre arrondissement à l'arrondissement de Mortain. — Ajournement d'une réclamation de 8400 fr. faite par l'hospice de Pontorson. — Ajournement de la proposition d'allouer une somme de 900 fr. pour encourager les

courses au trot, à Valognes, à St-Lo et à Avranches. — 200 f. sont votés pour contribuer à l'érection d'un monument à la mémoire de Napoléon. — Rejet de la demande en réunion d'une partie de la commune d'Agneaux à la ville de St-Lo. — Rejet d'une demande de 400 fr. pour l'établissement d'un comice agricole dans l'arrondissement de Mortain. — Rejet d'une réclamation de Saint-Fromond, tendant à la réincorporation d'une partie de son territoire, attribué par les opérations du cadastre à celui de la commune d'Airel. — Rejet d'une réclamation de la commune de Surtainville contre l'allivrement à elle assigné par le travail de péréquation.

Séance du 4. Rapport sur les chemins de grande communication. Le Conseil déclare *chemins communaux de grande communication* les chemins dont M. le Préfet lui a présenté le tracé dans les tableaux annexés au procès-verbal de ses délibérations. Il détermine, comme en la proposition, la direction de ces chemins, et désigne, pour contribuer à leur construction et à leur entretien, les communes dont les noms se trouvent portés dans la colonne des tableaux réservés à cet effet. Enfin il alloue pour l'exercice 1837, à titre de subvention, et pour être répartie entre les 12 derniers de ces divers chemins, une somme de 133650 fr. à prélever sur le restant libre des centimes facultatifs dudit exercice.

Suit le tableau des chemins vicinaux de grande communication adoptés dans cette séance.

Arrondissement de Cherbourg.

1° D'Auderville à Valognes, par Beaumont, Teurtéville-Hague et Sottevast; — sur *Cherbourg*, 26 kil.; —sur *Valognes*, 12 *id.* TOTAL. 38 kil.

2° Du port de Dielette à Barneville, en passant par les Pieux; — sur *Cherbourg*, 14 kil.; — sur *Valognes*, 8 *id.* — TOTAL........ 22 k.

3° De St-Pierre-Eglise à Valognes; — sur *Cherbourg*, 7 k.; — sur *Valognes*, 9 *id.* — TOTAL..... 16 k.

Arrondissement de Valognes.

1° De Valognes à Périers, par Urville, Prétot et le Plessis; — sur *Valognes*, 21 k.; — sur *Coutances*, 18 *id.* — TOTAL........ 39 k.

2° de Montebourg à Ste-Mère-Eglise, par Vaudreville, Videcosville et le Vast; — sur *Valognes*, 14 k.; — sur *Cherbourg*, 9 *id.* — TOTAL......................... 23 k.

3° de Bricquebec à Ste-Mère-Eglise; — sur *Valognes*......... 28 k.

Arrondissement de Coutances.

1° De la Haye-du-Puits à Carentan, par St-Jores; — sur *Coutances* ; — sur *Valognes*, ; — TOTAL..................... 20 k.

2° De Coutances à Tessy, par Ouville, le Guislain et Maupertuis, où il s'embranche avec la route départementale n° 16; — sur *Coutances*, 20 k.; — sur *St-Lo*, 2 *id.* — TOTAL.......... 22 k.

3° de Coutances à Lessay; — sur *Coutances*................... 21 k. 1/2

Arrondissement de Saint-Lo.

1° De St-Lo à Pontfarcy, par Tessy; — sur *Saint-Lo*......... 21 k.

2° De Marigny à la Haye-du-Puits, par le pont de Tribehou et la fourchette de Méautis, où il traverse la route royale n° 171; — sur *Saint-Lo*............... 27 k.

3° De Torigni à l'Epiney-Tesson, par Cerisy-la-Forêt; — sur *Saint-Lo*.................... 19 k.

Arrondissement d'Avranches.

1° De St-Hilaire au Mont-St-Michel, par Hamelin, St-James, la Croix-Avranchin et Pontorson; — sur *Avranches*, 35 k.; — sur *Mortain*, 10 *id.* — TOTAL...... 45 k.

2° D'Avranches à St-Pois, par Brecey; — sur *Avranches*, 16 k.; — sur *Mortain*, 6 *id.* — TOTAL.. 22 k.

3° De Genest à Folligny; — sur *Avranches*................ 18 k.

Arrondissement de Mortain.

1° De Mortain à Goron, par le Teilleul ; — sur *Mortain*...... 16 k.

2° De Mortain à Villedieu, par Chérencé-le-Roussel, St-Pois, Coulouvray, la Chapelle-Cecelin ; — sur *Avranches*, 2 k. ; — sur *Mortain*, 24 *id.* — TOTAL...... 26 k.

3° De Sourdeval à Juvigny, avec embranchement sur Brecey ; — sur *Avranches*, 6 k. ; — sur *Mortain*, 13 *id.* — TOTAL...... 19 k.

— Rapport sur la canalisation de la basse Vire. Le Conseil pense qu'il n'y a pas lieu à accorder de fonds.

VOEUX ÉMIS.

Séance du 24 août. Qu'un bureau d'enregistrement soit établi à Ducey.

Séance du 25 août. Que les comptes des fabriques des églises soient soumis aux règles générales de la comptabilité, et que les recettes de ces établissemens soient confiées aux percepteurs. — Que les petits séminaires et notamment celui de l'Abbaye-Blanche, près de Mortain, soient assujettis à ne recevoir que des jeunes gens destinés à l'état ecclésiastique et qu'ils se conforment aux ordonnances intervenues sur la matière. — Que les communes du Mesnil-Tove, de Chérencé-le-Roussel, de Brouains, de Beauficel, qui ren-

ferment plus de 200 moulins à papier qu'elles exportent, aient une distribution quotidienne de lettres et dépêches. — *Id.* pour Gourbesville, Amfreville, Teurtéville, arrondissement de Valognes, et pour les autres communes qui s'en trouvent encore privées. — Qu'un service direct de la poste ait lieu d'Avranches à Brecey. — Que le Gouvernement vienne au secours des communes ravagées par le tat ou larve du hanneton.

Séance du 26 *août*. Que l'on continue à réprimer l'abus d'enlever des pierres, des rochers et des sables dans les parties du sol trop rapprochées de la mer. — Que M. le préfet recueille, par tous les moyens à sa disposition, des renseignemens sur le point de savoir s'il ne serait point possible d'apporter, en ce qui concerne plusieurs communes réclamantes (Cosqueville, Vrasville, Barfleur, Montfarville, Tocqueville, Gatteville, Retôville, etc.), dans l'intérêt agricole ou industriel de ces communes, et sans nuire à la salubrité publique ou à la conservation du poisson, quelques modifications aux lois et règlemens sur la matière. — Que M. le préfet consulte la ville de Villedieu sur divers points relatifs à une nouvelle maison d'arrêt.

Séance du 27 *août*. Qu'une loi, devenue urgente, sur les enfans trouvés, statue sur les points suivans: 1° Prononcer des peines pour les abandons d'enfans légitimes, pour l'habitude de transport d'enfans trouvés et pour celle d'excitation aux abandons; 2° Réduire à un le nombre des tours existans dans chaque

département, sauf à augmenter ce nombre dans les départemens très-étendus ou très-populeux et dans les grandes villes ; 3° Prononcer une peine contre le dépôt d'enfans dans le tour d'un département voisin, à l'instar de celle que porte la loi du 25 frimaire an V; 4° Maintenir l'équilibre des dépenses entre les départemens, en prélevant sur le fonds de 4 millions les sommes nécessaires pour faire face aux dépenses résultant de la situation exceptionnelle de quelques-uns d'entre eux; 5° Désigner les ressources au moyen desquelles il serait satisfait aux besoins du service, et déterminer clairement la part afférente aux départemens, aux communes et aux hospices; 6° Régler le principe et la forme des échanges entre départemens; 7° enfin appliquer les enfans trouvés au service de la marine.

Séance du 29. Que le gouvernement, sans modifier le service actuel des postes, entre Saint-Lo et Avranches, par Villedieu, assure au chef-lieu judiciaire (Coutances) un service régulier de ce chef-lieu à Avranches, par Granville.

Séance du 30. Qu'un officier de port soit établi à St-Vaast. — Qu'il soit pris toutes les mesures nécessaires pour la police de la pêche fluviale et maritime. — Que l'on détruise les barrages formés dans les rivières. — Que l'on prenne en considération les plaintes des communes de Moidrey, Beauvoir et Ardevon contre l'enlèvement des tangues dans la baie du Mont St-Michel par les cultivateurs d'Ille-et-Villaine. — Que l'Etat accorde à St-Vaast un secours pour aider cette commune à sous-

traire son port à l'encombrement provenant du délestage des bateaux, et à enlever les nombreuses et énormes roches que présente le même port. — Que la digue de St-Vaast, soit prolongée d'au moins cent mètres. — Que l'on étudie au plutôt le projet de canalisation de la Sélune. — Qu'on rétablisse immédiatement au chef-lieu judiciaire une brigade de gendarmerie à pied. — Qu'une brigade à cheval soit établie dans le canton de Quettehou, et une autre à Bricquebec, et qu'il y ait permanence des postes placés provisoirement à Portbail et à St-Germain-sur-Ay. — Que l'on établisse, à Portbail, un fanal pour les nuits des grandes marées. — Que l'on détruise au plus tôt les épis formés sous les communes de Brucheville et Brévands, épis qui ont causé des naufrages et causé des pertes énormes au commerce. — Qu'il soit formé, en faveur de Foucarville, Ravenoville, St-Marcouf et Fontenay, un nouveau syndicat, à l'exemple de celui de l'éclusette des Essarts. — Qu'une chambre de commerce soit établie le plus tôt possible à Cherbourg, sous la condition que sa juridiction sera restreinte aux arrondissemens de Cherbourg et de Valognes. — Que le gouvernement protège avec énergie et persévérance l'exécution du traité de 1824, qui détermine les limites des bancs à huîtres de nos côtes, contre les entreprises dévastatrices des pêcheurs anglais, si habiles à échapper à la surveillance ou aux atteintes de nos bâtimens croiseurs.

Séance du 31 *août.* Que les communes qui avaient voté des fonds pour la canalisation

de la haute Ouve soient remboursées, puisque le projet est abandonné. — Que l'administration presse la continuation des travaux commencés pour la canalisation de la Vire.

Séance du 1er septembre. Que le gouvernement veuille bien prendre les mesures nécessaires pour la construction et l'établissement d'un bassin à flot dans le port de Granville.

Séance du 2 septembre. Que l'on prenne en considération les plaintes formées par plusieurs communes intéressées à la route n° 11, dans sa traverse de l'arrondissement d'Avranches, à l'occasion de la perception anticipée des fonds ou subventions par elles votées. — Que pour satisfaire aux besoins les plus impérieux du service, l'allocation destinée à l'entretien des routes royales dans la Manche soit portée de 190000 à 200000 fr.

Séance du 3 septembre. Que les communes de Notre-Dame-d'Elle et de Saint-Germain-d'Elle soient réunies sous la désignation de la commune d'Elle, et que le chef-lieu soit à Saint-Germain-d'Elle. — Qu'il y ait réunion des communes d'Auville-sur-le-Vey et de Beuzeville-sur-le-Vey en une commune unique nommée les Veys, dont le chef-lieu sera à Beuzeville. — Que les communes du Mesnil-Véneron et de St-Jean-de-Daye soient réunies sous le nom de St-Jean-de-Daye, et que le chef-lieu soit à St-Jean-de-Daye. — Que St-Pellerin et Catz soient réunies sous le nom de St-Pellerin-de-Catz. — Que le gouvernement propose, dans la prochaine session des chambres, les lois

sur les attributions municipales et départementales. — Qu'appréciant les charges qui pèsent sur le département et l'énormité de sa part contributive dans les impositions du royaume, il lui soit accordé une part plus forte sur le fonds commun. — Recommandation d'un échange sollicité par Mme Godefroy, propriétaire à Avranches. — Que le gouvernement complète le nombre des étalons du dépôt de St-Lo, et surtout qu'il accorde à ce dépôt un cheval de pur sang d'un haut mérite, ainsi que deux étalons de demi-sang, pour être placés dans l'arrondissement de Mortain. — Que les travaux de desséchement de nos marais et spécialement de ceux du Cotentin, soient repris et terminés dans l'intérêt de l'agriculture et de la salubrité du pays. — Qu'une loi mette à la charge de l'Etat les dépenses à résulter du dépôt dans les hospices des aliénés indigens. — Que le tarif du pont du Vey soit abaissé, si l'on ne peut en obtenir la suppression. — Qu'une loi autorise la publicité des séances des conseils de préfecture en matière contentieuse.

Séance du 5 *septembre.* Le Conseil, heureux de reconnaître l'ordre et la régularité qui règnent dans l'administration de M. le préfet, proclame que ce magistrat n'a rien oublié de ce qui pouvait être utile au développement de la prospérité du département confié à ses soins. — Il renouvelle sur le registre de ses délibérations l'expression de son respect et de son attachement pour le Roi et pour son auguste famille. Il remercie la providence qui naguères, en protégeant les jours de Sa

Majesté, a épargné de si grands malheurs à la France. Le Conseil général forme les vœux les plus ardens pour la conservation et la longue durée d'une existence si précieuse à la patrie.

Le Conseil ayant terminé ses opérations, le président déclare la session close.



INSTRUCTION PUBLIQUE.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Instituteurs reçus par la Commission d'examen pendant l'année 1836.

La Commission d'instruction primaire du chef-lieu de la Manche, dans sa session de mars, a procédé à l'examen de 19 candidats; 13 ont été ajournés, 6 ont obtenu le brevet du degré élémentaire. Aucun candidat ne s'est présenté pour le degré supérieur.

Dans la session d'août, 37 candidats, étrangers à l'école normale, ont subi les épreuves de l'examen; 28 ont été refusés, 9 seulement ont obtenu le brevet élémentaire.

Dans cette même session, 19 élèves de l'école normale se sont présentés, savoir: 3 pour le degré supérieur, et 16 pour le degré élémentaire. Des 3 premiers, 2 ont obtenu le brevet supérieur, et le 3e le brevet élémentaire. Sur les 16 candidats pour le degré élémentaire, 12 l'ont obtenu, et 4 ont été ajournés.

Ecole normale.

Au mois d'août 1836, 29 élèves-maîtres de 1re année ont demandé à passer en seconde année ; la Commission en a admis 25. — 29 ont été admis à suivre les cours de 1re année.

On espère que des notions d'agriculture trouveront bientôt leur place parmi les matières de l'enseignement dans l'école normale de notre chef-lieu.

Ecoles primaires supérieures.

Dans les 6 premiers mois de l'année 1836, Avranches et Coutances étaient les seules villes du département qui eussent des écoles primaires supérieures. Celle de Coutances, annexée mal à propos à l'école mutuelle, ne comptait que 22 élèves. Celle d'Avranches, annexée au collége, avait 36 élèves.

Granville a eu son école primaire supérieure, qui n'a point obtenu de succès. Le directeur, M. Thébault, a quitté notre département,

A Cherbourg, l'ouverture de l'école a été retardée par des combinaisons du nouvel enseignement avec les cours du collége. Toutes les difficultés ont dû être levées pour le mois d'octobre.

A St-Lo, le directeur est nommé depuis le mois de janvier ; au mois de septembre, on s'occupait encore du matériel de son établissement. L'ouverture de son école peut

être regardée comme prochaine. La ville de Valognes ne s'est guère occupée, depuis 3 ans, des moyens de créer une école primaire supérieure. On ne sait quand elle exécutera, sous ce rapport, la loi du 28 juin 1833.

Ecoles mutuelles.

Nous connaissons dans le département 12 écoles mutuelles. Toutes sont bien dirigées ; 6 ou 7 sont dans un état florissant. Celles des petites localités ne peuvent guère prospérer, et c'est même à tort qu'on tenterait d'en établir dans nos campagnes. La difficulté d'y avoir un local et un mobilier convenables, l'impossibilité d'y former un nombre suffisant de moniteurs, doivent y faire renoncer à cet excellent mode d'enseignement.

Ecoles des frères de la doctrine chrétienne.

Les frères ont des écoles dans les villes d'Avranches, Coutances, Mortain, Cherbourg et Valognes. A Mortain, ils tiennent l'école communale et n'ont point de concurrence.

Salles d'asile.

Il n'existe encore aucune salle d'asile régulièrement organisée dans notre département. Quelques villes et quelques bourgs en ont de fait ; mais les directeurs ou directrices, abandonnés à eux-mêmes, ne reçoivent pour la plupart ni logement, ni traite-

ment des communes. Aux instances de l'administration près de ces dernières, elles objectent le défaut de ressources. Ce défaut ne peut être réel dans les communes importantes; il est à désirer que ce prétexte cède bientôt à l'utilité morale de l'institution des salles d'asile.

Classes d'adultes.

A Cherbourg, les 3 instituteurs communaux sont chargés de faire, le soir, pendant 6 mois de l'année, une classe aux adultes. Ils ne reçoivent que 100 fr. pour ce travail. A Avranches et à Bréhal, il existe des classes de cette espèce, faites gratuitement par les instituteurs. Dans presque tous les bourgs pourvus d'une bonne école, quelques adultes se réunissent le soir, chez l'instituteur, qui s'entend avec eux pour la rétribution.

Maisons d'écoles.

Nombre de communes manquent de maisons d'école, du mobilier indispensable, et des livres nécessaires aux enfans pauvres. M. Amiard, inspecteur des écoles primaires de la Manche, est d'avis qu'il faudrait pour construction de maisons d'école. 1000000 f.

construction de maisons d'école	1000000 f.
Pour mobilier.....	50000
Pour livres.....	30000
TOTAL.......	1080000

NOTA. Nous ne pouvons mentionner les *médailles et mentions honorables* accordées à des instituteurs par le Conseil académique de Caen. Il n'y a point eu de distribution en 1836 pour les travaux de 1835.



SOCIÉTÉS SAVANTES.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

D'AVRANCHES.

Une circulaire de M. le Ministre de la justice et des cultes, en date du 20 décembre 1834, recommande la création de Sociétés archéologiques dans tous les arrondissemens. Trois Sociétés de ce genre se sont formées dans les arrondissemens d'Avranches, de Coutances et de Saint-Lo. Nous ne parlerons point aujourd'hui de ces deux dernières : leur existence nous paraît encore problématique. Celle d'Avranches mérite une mention spéciale, parce qu'elle est constituée, et qu'elle s'occupait sérieusement de son objet avant même qu'elle fût légalement autorisée. Son but est la recherche, l'étude, la description et la conservation des monumens anciens et de tout ce qui peut intéresser les arts et l'histoire dans l'arrondissement d'Avranches. Elle tient ses séances le 1er lundi de chaque mois, à midi, dans une des salles du collége, mise à cet effet à sa disposition par M. le maire. Le

nombre de ses membres est illimité : toutefois elle n'associe à ses travaux que des personnes résidant dans l'arrondissement.

Voici la liste de ses membres, au 1er mars 1836.

MM. Le comte LOUIS DE GIRARDIN, ex-député.
DE CLINCHAMP, propriétaire.
BOUDENT, receveur des finances.
Le vicomte DE GUITTON-VILLEBERGE.
DE ST-VICTOR, propriétaire.
MOTET, bibliothécaire d'Avranches.
DELAUNAY, principal du collége.
LE MAISTRE, receveur de l'enregistrement.
LACORNE, propriétaire.
LOIR, professeur de dessin.
FOLLAIN, médecin à Granville.
DESROCHES, succursaire à Folligny.
BESNOU, adjoint à Villedieu.
BONDELET, avocat.
GAUDIN-DE-ST-BRICE, sous-préfet.
BOUDENT-DE-LA-GODELINIÈRE, adjoint d'Avranches.
DUMESNIL, propriétaire.
BELPREY, propriétaire.
HOUSSARD, médecin.
JAMES-DU-HAMEL, notaire.
SURSOIS, maire de St-James.
TANGUY, maire de Pontorson.
SIMON, professeur de dessin.
BRACKMAN, médecin.
MEQUET, ingénieur des ponts et chaussées.

Angot, ex-député.
Alphonse Angot, propriétaire.
De St-Germain, propriétaire.
Le Grandais fils, propriétaire.
Camille-de-Pracontal, propriétaire.
Abraham-Dubois, député.
Gaudin-de-Villaine, capitaine de cavalerie.
Edmond Payen-de-Chavoy, prop[re].

La Société a été autorisée le 9 avril 1836. Son président est M. De Clinchamp ; son secrétaire, M. Boudent.



SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE

DE CHERBOURG.

Voici quels ont été les travaux de cette Société depuis l'époque où nous nous sommes arrêtés dans l'Annuaire de l'année précédente.

Le 4 décembre 1835 a eu lieu la séance publique annuelle dans la salle du musée Henri, en présence d'un nombreux auditoire. M. Pinel, directeur, a prononcé un discours d'ouverture. M. Obet, docteur médecin de la marine, a lu une Notice biographique sur M. Fleury, médecin de la marine à

associé correspondant. M. Noël-Agnès, pour M. le comte Du Moncel, absent, a lu une Notice de ce dernier sur les progrès de l'agriculture dans l'arrondissement de Cherbourg. M. Couppey, secrétaire, a lu une histoire très-aventureuse d'une famille normande au temps des croisades, histoire tirée des annales, maintenant peu consultées, de l'ordre religieux de Cîteaux. M. Edouard Delachapelle a lu une pièce de vers sur l'érection de la statue du grand Corneille à Rouen. Enfin M. Noël-Agnès a lu, pour M. Julien Letertre, associé correspondant, une ode sur l'attentat du 28 juillet.

Les lectures savantes ont eu lieu dans les séances particulières jusqu'au mois de septembre 1836 exclusivement.

Un rapport de M. Noël-Agnès sur les opérations de la caisse d'épargnes de Cherbourg, dont les résultats sont extrêmement satisfaisans et supérieurs à ceux des caisses établies dans les villes les plus populeuses.

Un Mémoire de M. Blanchet, docteur en chirurgie, sur la guérison par lui opérée d'un homme dont une charrette très-chargée avait broyé le bras, au point que d'autres opinions regardaient l'amputation comme nécessaire.

Un Mémoire de M. Couppey, secrétaire, sur les associations religieuses pour la construction des églises, associations qui existaient en Normandie dans le XIIe siècle, auxquelles il faut attribuer la construction de l'église de St-Pierre-sur-Dive et probablement de celle de Ste-Marie-du-Mont, sauf les changemens ultérieurs. Il a retracé les mœurs

et les usages singuliers de ces sociétés d'après des monumens historiques contemporains.

Un Mémoire du même sur une Charte de l'an 1008, conservée par Dom Martene, par laquelle le duc de Normandie assigne à son épouse, pour lui servir de douaire, une grande quantité de domaines, dont une partie se retrouve encore dans les arrondissemens de Cherbourg et de Valognes.

Une dissertation de M. Noël-Agnès sur une question administrative consistant à savoir si la taxe du pain est une chose utile, ou si on pourrait sans inconvénient la supprimer. Il pense que la taxe du pain observée jusqu'à ce jour n'a présenté aucun inconvénient sérieux, et qu'une innovation pourrait être dangereuse.

Une pièce de vers de M. Edouard Delachapelle, dans laquelle il peint combien la nature est muette et insensible pour l'âme qui n'est pas animée d'une foi religieuse, surtout lorsque l'enthousiasme de l'enfance et de l'adolescence a disparu, et combien plus solides sont les émotions que donne la religion dans les plus simples cérémonies de son culte au milieu des campagnes.

Une Notice de M. Vérusmor sur les causes de l'augmentation progressive du nombre des enfans trouvés et abandonnés, et sur les moyens, objet de tant de controverses, de remédier à cette plaie sociale.

Un précis de la statistique de l'arrondissement de Cherbourg, par M. Noël-Agnès.

Des observations de M. Asselin, ancien directeur, à l'appui de son opinion relative-

ment au monument connu dans le pays sous le nom de *Cheminée de Quinéville.*

Un morçeau historique de M. Couppey, secrétaire, sur la délivrance de Boëmond, prince de la famille Tancrède, de la prison où il était détenu par le sultan de Nicée.

La Société a reçu l'hommage d'un grand nombre d'ouvrages qu'il serait trop long d'énumérer.

Elle a reçu associés titulaires :

MM. Lefevre, directeur des constructions navales ;
Virla, ingénieur ;
Vérusmor, homme de lettres, rédacteur du journal de Cherbourg ;
Lamarche, capitaine de vaisseau ;
Bonnissent (Olympe), directeur de la fabrique de sucre de betterave établie à Cherbourg.

Elle a reçu associés correspondans :

MM. Emmanuel Gaillard, secrétaire de la Société académique de Rouen ;
Ephrem Houel, agent comptable du dépôt d'étalons à Saint-Lo ;
Chesnon, principal du collége de Bayeux.

(Article communiqué.)

HISTOIRE ET ANTIQUITÉS.

ANCIENS DOMAINES

DES PREMIERS DUCS DE NORMANDIE,

RETROUVÉS DANS LE COTENTIN.

En l'année 1008, le Duc de Normandie, Richard, surnommé le Bon, en épousant la princesse Judith, lui assura le lendemain de son mariage la propriété d'un grand nombre de domaines, pour prix de l'embrassement conjugal, *legitimâ conjunctione expletâ*. La Charte qui contient cette donation fut déposée à l'abbaye de Fécamp, du chartrier de laquelle le savant bénédictin Dom Martene l'a extraite pour l'insérer dans le tome 1er de sa collection intitulée : *Thesaurus anecdotorum*. Les domaines concédés ainsi sont situés en trois endroits, les uns aux alentours de Carentan, ville qui figure aussi dans la donation ; ils sont au nombre de trente. La seconde catégorie se retrouve du côté de Saint-Jean-de-Daye et des marais de la Vire ; ce district y est nommé *Cingate, vicariam Cingatensem*, nom qui n'existe plus maintenant ; cette seconde catégorie contient 31 domaines,

La troisième, située dans un district nommé *Kelgene*, *Kelgenas*, se compose de quarante domaines, tous situés dans la presqu'île du Cotentin et en presque totalité dans le territoire que représentent aujourd'hui les cantons d'Octeville et des Pieux. Nous avons entrepris de retrouver tous ces derniers domaines, après un laps de 800 ans qui les a fait passer des mains des souverains de la Normandie dans celles d'un nombre infini de familles. Ce travail demandait du temps et de la patience; en voici le résultat.

La Charte s'exprime ainsi :

« Concedo tibi has villas quæ ita nominan- » tur videlicet Trelvilla, Rolvilla, Flameno- » villa, etc. » Il serait inutile de pousser plus loin l'énumération, puisque nous allons reprendre chacun des noms dans l'ordre de la Charte. Notons seulement qu'elle ajoute que tous ces domaines de la 3e catégorie comprennent 17 églises et 15 moulins.

Il est aisé de voir au premier aperçu qu'il s'agit de terres auprès de Cherbourg et de Valognes. Les noms de Sotteville, Virandeville, St-Christophe, Sottevast, St-Martin, etc., nous indiquent assez de quel côté nous devons porter notre inquisition. Reprenons.

TRELVILLA. C'est bien Tréauville, une de nos plus riches communes. La conversion d'*el* en *eau* est chose ordinaire dans les noms d'hommes ou de lieux. Il y a, à Tréauville, un vieux manoir seigneurial, dont la grande porte a été détruite, il y a quelques années; on y voit encore quelques tours crénelées;

il est bâti sur une petite élévation ; il est évident que c'était une maison fortifiée. Elle fait partie maintenant du domaine de Flamanville. Il y avait deux moulins dont un est joint au domaine de Flamanville, l'autre a été vendu.

ROLVILLA. Ce nom doit certainement se traduire par Rouville. *Rol* se contracte souvent en *Rou*. Le nom de notre Ier Duc est tantôt *Rol*, tantôt *Rou*. Il existe dans la commune des Pieux une terre de Rouville ; la maison a été rétablie à la moderne. Il y avait, avant la révolution, un fief noble de ce nom, très-étendu. M. Adoubedent de Rouville céda cette terre et ce fief noble à Mme de Bruc, en échange contre trois ou quatre petites terres en roture. Elle appartient maintenant à M. De Sesmaisons.

FLAMENOVILLA. C'est Flamanville, dont le beau château est bien connu. Il a été bâti en diverses fois ; le centre est fort antique. Les anciens seigneurs étaient des Bazan. L'extinction des branches masculines a fait passer cette propriété dans la maison Raray-Nonant, dont le dernier rejeton, Mme la marquise de Bruc, l'a léguée à M. De Sesmaisons. Il y a un moulin à peu de distance du château.

FEGELVILLA. Ici nous ne nous prononcerons pas aussi affirmativement. Nous ne connaissons point de lieu nommé Fegelville. Nous inclinons à penser qu'il s'agit de Helleville, canton des Pieux, où existe un très-

beau manoir seigneurial, qui appartient maintenant, m'a-t-on dit, à la sœur de M. le comte Du Moncel, colonel du génie à Cherbourg.

CALVILLA. Peut-être dans l'original y avait-il *Clavilla*. Dans tous les cas une conversion de *cal* en *cla* est assez ordinaire. Il y a, en la commune du Rosel, même canton des Pieux, une belle terre nommée *Cléville* ou *Claville* dans les contrats, avec une maison forte, bâtie sur une éminence, présentant tous les attributs de la féodalité, tels que grande porte, colombier, tourelles, girouette, etc. Avant la révolution c'était un fief noble. Il appartient maintenant à des sieurs Hairon-Préfontaine.

BENEDICTIVILLA. *Benedictus* se traduisait dans notre vieux français par *benoist*. Ainsi dans une ancienne salutation angélique nous lisons : *vous êtes benoiste entre toutes les femmes et le fruit de votre ventre est benoist. Benedictivilla* est donc incontestablement *Benoîtville*, commune du canton des Pieux. L'ancien manoir seigneurial existait à peu de distance de l'église, comme c'était la coutume; on y voit encore une grande porte, mais la maison est bâtie à la moderne. Il y a un moulin tout auprès qui en est une dépendance.

Il y avait de plus, dans la même commune, un château de Haulle, dont il restait encore en 1789 des fondemens d'une maçonnerie très-épaisse, avec une chapelle et une trentaine de vergées de terre. Le tout appartenait à l'abbaye de Montebourg.

Un autre manoir, nommé la Blonderie, devait avoir joué un grand rôle, puisque ses propriétaires nobles, avant la révolution, avaient droit au premier banc à gauche dans la nef de l'église paroissiale.

NOVAVILLA. Ce ne peut être qu'un lieu nommé Neuville. Il y a un village de ce nom dans la commune de Bricquebosq, d'une antiquité immémoriale, avec un très-ancien moulin à eau, qui appartient à Mme De Blangy.

CANTAPIA. Dans l'idiome moderne ce doit être *Chantepie* ou *Cantepie*. Un pareil nom devait s'être conservé facilement. Nous en avons long-temps cherché la trace inutilement, lorsque prenant des informations à ce sujet auprès de M. Mabire, riche propriétaire à Grosville, ancien maire et ancien suppléant de la justice de paix, nous apprîmes que c'était le domaine même où il réside, acheté par ses ancêtres, en 1748, d'une famille noble dite de Pontroger. Ce domaine est désigné dans les titres sous le nom de *Cantepie*. La famille Mabire a détruit une grande porte féodale et comblé des restes de fossés ou douves qui entouraient le manoir. Voilà bien sûrement encore un des domaines du duc de Normandie, en 1008. Le fief de Cantepie paraît avoir été très-étendu, parce que plusieurs propriétés particulières des environs portent ce nom.

GEROLDIVILLA, ou peut-être GEROSDIVILLA. Ce doit être Grosville. Il y a un ancien château seigneurial, nommé *la Grande-Maison*,

Tout y annonce la féodalité : grande et petite porte, girouette tournant sur les toits de temps immémorial, restes encore apparens de murailles fortifiées, chapelle dans l'intérieur. Ce château et une terre qui en dépend appartiennent à M. De Sesmaisons. Deux moulins qui en faisaient partie ont été vendus.

SALOMONISVILLA. Encore un nom remarquable que j'étais étonné de ne pas retrouver, lorsqu'un jour, traversant la commune de Bricquebosq pour visiter un lieu contentieux, et passant dans un hameau dont les maisons ont quelque chose d'antique et d'extraordinaire, j'en demandai le nom, et il me fut répondu que c'était *Salmonville.* C'est par erreur que dans la carte cadastrale on a ajouté un *P* et écrit *Psalmonville.* Il m'a semblé que les habitans prononcent *Salmonville.* Il y a dans ce village deux fermes très-anciennes.

LONGAVILLA. Ce ne peut être qu'un lieu nommé *Longueville.* Il se retrouve en toutes lettres dans la commune de Grosville, où il y a une terre du nom de *Longueville*, chef-lieu d'un fief dont il y a des traces dans de vieux contrats.

BROTAVILLA. Nous présumons fortement que c'était *Breuville.* Il y a en effet, dans cette commune, un ancien manoir seigneurial, avec grande porte et colombier. Il a été vendu, il y a 8 ou 9 ans, par la famille de La Bédoyère, qui avait la seigneurie du lieu, à M. Bonnissent, maire.

FAGUM. Il y a, en la commune de Saint-Christophe, deux terres nommées *le Foc;* une d'elles, nommée *le Foc-de-Bas*, a une belle maison antique, avec une grande porte, une tourelle et plusieurs autres attributs seigneuriaux; mais entre *Fagum* et *le-Foc*, l'analogie n'est pas tout-à-fait concluante. Nous adoptons toutefois provisoirement l'identité, sauf plus ample information.

BRIKOBOT. C'est Bricquebosq. Il y a dans cette commune un ancien manoir seigneurial, chef-lieu de propriétés considérables, appartenant à Mme De Blangy.

SOTTEVILLA. C'est bien Sotteville. Le manoir seigneurial est une antique maison, réparée à la moderne, où il est difficile de faire la part des différentes époques. Il appartient à M. De Beaudrap aîné. Il y a un moulin enclavé dans cette belle propriété.

SANCTUS CHRISTOPHORUS. C'est St-Christophe-du-Foc, commune du canton des Pieux. Il y a deux terres nommées *le Foc,* ainsi que nous l'avons déjà dit.

SEROLDIVILLA. Ici nous ne pouvons que conjecturer. Ce nom pourrait convenir à la commune de *Sideville,* canton d'Octeville, ou à celle de *Sortosville-en-Beaumont*, canton de Barneville, où existe une antique maison seigneuriale, appartenant à M. Bignon.

STOBELONT. Etoublon est le nom d'un prieuré, dédié à St-Michel, qui existait avant

la révolution, en la commune de Helleville. Déclaré bien national, il fut vendu comme tel. Il a donné son nom à une foire considérable qui se tient sur une lande du même nom également.

Bojoredivilla. Ici encore nous nous bornons à des conjectures. Il est évident que jusqu'ici tous les domaines connus sont situés dans une circonscription peu étendue. Nous n'avons pu découvrir ni dans le canton d'Octeville, ni dans celui des Pieux, un lieu nommé Bojorediville, je présume que ce serait *Beaudienville*, propriété de l'épouse de M. F. Guiffart, à Teurtéville-Hague. Ce nom est commun au village qui l'entoure; c'était un domaine seigneurial, et tout annonce que le village et le domaine sont très-anciens.

Rodulfi ou Radulfivilla. La maison de Raoul. C'est bien Rauville-la-Bigot, commune du canton de Bricquebec. Il y a un ancien manoir avec fortifications; il appartient à M. Lucas-de-Couville, qui, peu amateur d'archéologie, a fait disparaître presque toutes les marques d'ancienneté.

Masnile. Il y a une ferme à Bricquebosq, nommée *le Mesnil*, appartenant à Mme De Blangy. La maison est fort ancienne.

Manuine. Inconnu.

Englebertvilla. S'il ne fallait faire un saut de quelques lieues et sortir des limites dans lesquelles les autres domaines sont situés, on

songerait à *Englesqueville*, petite commune du canton de Quettehou, maintenant supprimée. Il y a un ancien château. *Englesqueville* est *Anglica villa*, *habitation anglaise*. *Englebertvilla* signifie l'habitation d'un seigneur anglais, *bert* signifiant baron ou seigneur dans l'ancien langage français. On peut donc adopter provisoirement cette conjecture jusqu'à ce qu'on ait rencontré un ancien domaine nommé *Englebertville*, situé dans la même agglomération que les autres.

SOTENVAST. C'est bien certainement Sottevast; commune du canton de Bricquebec. Mais où était le domaine de la duchesse de Normandie? La maison de l'ancien seigneur, M. de Chivré, est un amalgame d'antique et de moderne en fait de constructions. D'un autre côté, il paraît avoir existé un château fort à l'endroit nommé les Planches de Sottevast, sur la rivière d'Ouve; des restes de murailles fort épaisses y ont été trouvés. Ce qui nous ferait croire que cet ancien domaine aurait été sur l'emplacement de la maison actuelle de M. de Chivré, c'est le nom qui y est demeuré de temps immémorial, *la cour de Sottevast*, expression qui suppose qu'une propriété remonte au moyen-âge. En effet, ce mot, qu'on devrait écrire *court* et non pas *cour*, vient du mot *curtis* ou *cortis*, qui, dans la latinité du moyen-âge, signifiait une grande habitation champêtre, composée de bâtimens, champs, prairies et d'un certain nombre de serviteurs attachés à l'agriculture; nous avons plusieurs lieux tels que *Harcourt*. *Bracourt*,

qui tirent de là leur étymologie. On devrait toujours l'écrire avec un *t* pour ne pas dénaturer l'étymologie, et écrire *la court de Sottevast* (1).

SANCTUS MARTINUS CUM QUATUOR VILLIS. Entre Sottevast et Bricquebec est la commune de St-Martin-le-Hébert, où existe un château très-ancien, de forme carrée, avec des fossés tout autour, une tour ronde à chacun des angles et une tour carrée sur la grande porte. On trouve aux environs de ce château quatre autres domaines dans un rayon d'un quart de lieue, ou d'une petite demi-lieue, offrant les grandes portes, girouettes, armoiries et en général les attributs de la féodalité. Cette portion du douaire de la duchesse Judith n'était pas la moins agréable à visiter; une superbe exposition au levant, une vue immense sur la forêt et le bourg de Bricquebec et sur le vaste bassin où coule la rivière d'Ouve, en font une situation majestueuse et charmante.

VIRANDEVILLA. L'emplacement du domaine ducal, dans la commune de Virandeville, est probablement celui des seigneurs d'avant la révolution.

CASUETUM. Inconnu jusqu'ici.

COLECLESIA. *Idem.*

STARLETOF. *Idem.*

(1) Dictionnaire de Ducange, au mot *curtis.*

Herardivilla. Ce doit être Héauville. La conversion de *Herardville* en *Héauville* est conforme à l'usage. Il y a, dans la commune de Héauville, canton des Pieux, un fort beau manoir seigneurial, avec grande porte, tourelles, fossés, etc., le tout d'une antiquité immémoriale. Ce château et les terres qui en dépendent appartiennent à Mme de Blangy.

Bruet. Serait-ce le château de Brix dont on voit encore d'épaisses murailles? Y aurait-il ici une faute d'impression, et serait-ce la terre du *Bus*, dans la commune de St-Germain-le-Gaillard? Cette terre a un moulin d'une existence immémoriale et une maison placée dans une situation à être facilement défendue. Avant la révolution, il y avait un colombier. Elle appartient à une des familles du Mesnildot, de Valognes.

Huntolf. Inconnu.

Tober. Il existe à Pierreville, canton des Pieux, une terre fort étendue, jadis fief noble, nommée dans les contrats le *mont Aubert*, dans une position élevée, offrant les attributs ordinaires de la féodalité. Je ne doute pas que le *mont Tober* se prononçant comme le *mont Aubert*, ce dernier mot ne se soit trouvé substitué à l'autre.

Fraxinus. C'est bien la terre nommée *Le Fresne*, située à Rauville-la-Bigot, commune du canton de Bricquebec, avec cour fermée et des marques d'antiquité qu'effacent

de plus en plus les constructions modernes. Elle appartient à la famille de Caux.

REGINAVILLA. Ce mot est facile à traduire, c'est *Reineville*. Tel est le nom d'une terre et d'un village situés en partie sur Helleville et en partie sur Benoîtville. Le vieux manoir est visiblement féodal.

KETEVILLA. Il y a une ferme et un village très-anciens à Helleville, nommés Quetteville, avec un moulin ; ce bien a passé des mains d'un gentilhomme dissipateur entre celles du possesseur actuel.

VAST et BEROLDVAST. Nous croyons y reconnaître deux communes limitrophes, le Vast et Brillevast, situées dans le canton de St-Pierre-Eglise, arrondissement de Cherbourg, ce qui prouverait que la Charte contenait quelques domaines à l'Est de la presqu'île, lorsque presque tous les autres étaient situés au couchant ; ce qui ferait aisément admettre qu'*Englesqueville* pourrait être *Englebertivilla*. La raison d'en douter est qu'en écartant *Englesqueville* on retrouve exactement les 17 églises mentionnées dans la Charte ; *Englesqueville* serait une 18e.

La Charte mentionne quinze moulins ; j'en ai retrouvé douze annexés aux domaines reconnus.

Je laisse le soin d'éplucher les domaines des deux autres catégories à ceux qui sont plus voisins que moi des localités.

Après les donations d'immeubles, le duc

fait présent à son épouse de cinq cents personnes des deux sexes, prises parmi ses serviteurs domestiques, pour être au service de ladite épouse, *concedo tibi insuper jure proprio è familiâ meâ quingentos utriusque sexûs.*

Faut-il terminer cet exposé d'une des plus anciennes Chartes de l'histoire de la Normandie, sans en extraire quelques notions historiques, instructives et d'un intérêt général? L'étude des antiquités, si elle ne consistait qu'à déchiffrer quelques parchemins gothiques, ou à recueillir minutieusement les noms propres d'une généalogie, ou à s'extasier devant un monceau de maçonnerie romaine, sans qu'il en résultât rien d'instructif ou d'amusant, serait de toutes les études la plus vaine, la plus rebutante et la plus pédantesque. Mais l'examen attentif des anciennes Chartes est une source de documens historiques précieux. Par exemple, dans celle qui nous occupe, nous voyons premièrement l'existence de la servitude personnelle. C'est comme propriétaire, *jure proprio*, que le duc cède à son épouse cinq cents personnes de sa maison. Hâtons-nous d'ajouter que nulle part la servitude ne fut plus douce qu'en Normandie, et qu'à l'époque de sa réunion à la France, la servitude personnelle y était convertie en simple domesticité libre et temporaire, et la servitude de la *glèbe* en simple *tenure* de fonds moyennant hommage et redevances. C'est ce qui ressort de toutes parts du vieux Coutumier normand, qui date du XIIIe siècle.

Secondement, nous remarquons dans la

même Charte, l'immensité des propriétés d'un duc de Normandie. Dans la seule presqu'île du Cotentin, il possédait cent un domaines considérables, et ce n'était pas tout, car nous rendrons compte plus tard d'une autre Charte qui prouve qu'il en possédait encore d'autres dans la même presqu'île. Seigneur, outre cela, de la ville de Rouen et de tous les ports et places fortes de la province, possesseur de terres sur tous les autres points de ses états aussi bien que dans le Cotentin, n'étant obligé de solder que sa milice particulière, puisque les seigneurs féodaux lui devaient les service militaire à leurs frais, en raison de leurs fiefs, il demeure certain que dans cette position, avec cette masse de domaines qui lui faisait éclipser la richesse de ses subordonnés, l'établissait partout leur voisin et le mettait à portée par ses agens de tout diriger et tout surveiller, un prince était aussi riche et aussi puissant qu'un souverain de nos jours, constitutionnel ou non, qui perçoit des impôts considérables à charge de dépenses équivalentes. Une coalition de tous ou presque tous ses vassaux pouvait seule mettre son trône en danger, et ce concert était difficile quand le souverain avait de l'intelligence et du caractère.

Cette quantité de domaines mettait le souverain à portée de récompenser par des dons en immeubles, ceux qui le servaient bien. Si son domaine se trouvait ainsi diminué d'un côté, de l'autre il s'augmentait par la confiscation des fiefs du seigneur qui refusait le service dû ou qui trahissait son suzerain. On

voit quelle influence et quelle prépondérance avait un monarque, avec le système de la féodalité normande.

Troisièmement, les noms des districts, *vicariæ*, du Cotentin, énoncés dans cette Charte, ont totalement disparu. Celui que nous avons analysé y est nommé *Kelgenas*, celui de Carentan *Cingate;* ce qui prouve que les anciennes divisions de la province sont maintenant choses inconnues.

Quatrièmement. Quels événemens ont fait passer tous les domaines cités des mains du souverain dans celles de tant de familles nobles ou roturières? C'est ce qu'il est impossible de démêler après plus de 800 ans. Mais l'histoire nous indique plusieurs causes générales de ces aliénations. Chaque duc récompensait les services signalés qui lui étaient rendus, au moyen de concessions de fiefs. Un prince comme Robert, fils du Conquérant, en dissipa, au profit de ses favoris et de ses flatteurs, un nombre considérable. Philippe-Auguste ayant confisqué la Normandie, sentit le besoin de s'attacher les seigneurs les plus puissans par de semblables donations. Mais, nous le répétons, la désignation précise de l'époque et des causes de chacune de ces aliénations, nous semble maintenant impossible.

COUPPEY.

SAINT-LO.

POÈME LATIN

DE GUILLAUME YBERT,

PRÊTRE ET PROFESSEUR D'HUMANITÉS AU COLLÉGE
DE SAINT-LO,

TRADUIT

PAR VICTOR-ÉVREMONT PILLET,

RÉGENT DE RHÉTORIQUE AU COLLÉGE
DE BAYEUX.

[1836.]

IN URBEM SANLAUDUM,

CARMEN.

Jam mea, Pegasidum sacro perfusa liquore,
Mens, licet incultis, meditari versibus àudet
Mœnia Sanlaudi præruptis edita saxis,
Tarpeiasque suis imitantia turribus arces.
Phœbe pater, vatum princeps, et carminis auctor,
Dexter ades, Musæque favens allabere nostræ.
Quà procùl occidui spumantia littora ponti
Neustria respiciens lætis diffunditur arvis,
Arboribus quondàm densis umbrosa virebat
Sylva, tegens dumis horrentia lustra ferarum.
Hujus in extremis nubes urgere minaci
Vertice visa fuit rupes, quæ victa labore
Indigenûm, ruptoque æquata cacumine ferro,
Sustinet impositam priscis à civibus arcem,
Cui priùs (ora rudis ni sint fallacia vulgi)
Fecit adesa suo nomen de nomine rupes.
At nova Neustriadûm ducibus mens incidit, arcis
Haud ignara sitûs, subitos attollere muros,
Qui, validis æquo circùm discrimine ductis
Turribus, infesto cives tutentur ab hoste.
Una, velut surgens sublimi vertice moles,
Ardua præcipiti saxo supereminet, undè,
Cùm metus impendet belli, quid ab hoste cavendum,

Note du traducteur. Je dois les notes, qui accompagnent la traduction de ce poème, à un savant et modeste antiquaire, M. Ed. Lambert, de Saint-Lo, bibliothécaire de la ville de Bayeux.

SAINT-LO,

POÈME.

Enivré du breuvage sacré des Muses, j'ose dans des vers, quoique sans art, essayer de chanter les murs de Saint-Lo, élevés sur des rochers abruptes, et rappelant, par leurs tours, les roches tarpéiennes.

Divin Apollon, père des poètes, inspirateur de leurs chants, sois-moi propice, descends des cieux, et seconde ma muse.

Dans ces lieux où, regardant au loin les rivages écumans de la mer occidentale, la Neustrie étend ses plaines fertiles, verdissait autrefois une forêt ombreuse, épaisse, et cachant de ses sombres buissons les affreuses retraites des bêtes sauvages. A son extrémité s'élève un rocher dont la cime semble menacer les nues : vaincu par le travail des indigènes, brisé, applani par le fer, son sommet soutient un château, bâti par les anciens habitans du pays, et à qui (si la tradition d'un peuple grossier n'est pas trompeuse) la roche taillée donna son nom (1).

Mais les chefs neustriens, connaissant la position avantageuse d'une citadelle, conçoivent le nouveau dessein de construire tout-à-coup des murs qui, flanqués de fortes tours placées à d'égales distances, puissent défendre les citoyens des attaques de l'ennemi. Et, comme une masse dressant son front colossal, une de ces tours s'élève ardue au-dessus du rocher escarpé. De là, quand on craint quelque

(1) Roche en taillade.

Longè prospicitur patriæ, rebusque quietis,
Auræ captantur liquidæ, passìmque per agros
Lumina, seu viridi subjectæ gramine vallis,
Seu glaucæ salicis, nemorum seu fronde virenti,
Munere seu læto Cereris pascenda feruntur:
Undè loco natum Prospectûs nomen amœni.
Ast ubi sollicito quæsitis aucta labore
Claruit urbs opibus, populoque frequentior ipsa
Extitit, indigenæ virtutis conscia Laudi
Præsulis, abjecto veteri laudabile nomen
Induit, à Laudo Sanlaudus nomine dicta.
Ast hæc ô felix, iterùm mutatio felix
Nominis, à divo, summoque incepta ministro,
Childeberte, tuo, meritis tua regia cujus
Hanc priùs in dotem pietas donaverat urbem;
Undè, sibi fixâ concessis sedibus aulâ,
Pontifices longos nomen tenuêre per annos (1).
Quod superis placuisse putes, ter Flora quotannis
Pingit adhùc circùm florenti mœnia serto:
Jàmque reflorescens, veris ceu nuntia, lætos
Extremæ sub casum hiemis, te præsule, vultus
Induitur, niveisque tibi dùm tempora vittis
Infula, Lomeni, veteris dignissime Laudi,
Stringit, et ad summi successor inungeris aras
Numinis, halantem croceis hanc floribus arcem,
Et quasi gratantem, cœlo suadente, coronat.
Haud tamen urbs diri violentâ Martis ab irâ
Tuta fuit. Gelido veniens aquilonis ab axe
Gens armis, belloque potens, et viribus audax,

(1) On trouve encore la preuve de ce fait dans la seconde moitié du XIe siècle, où Geoffroy-de-Montbray souscrit de la manière suivante, dans une Charte de Guillaume-le-Conquérant, donnée en 1069, en faveur de l'abbaye de St-Dénis en France : *Ego Goiffridus, episcopus Sancti Laudi.*

menace de guerre, on voit de loin quelles précautions il faut prendre contre l'ennemi, pour le salut de la patrie et de ses intérêts ; là, on respire un air vif et pur; de là, les regards peuvent se promener sur les campagnes et se repaître de la vue soit du vert gazon de la vallée, soit du saule azuré, ou du verdoyant feuillage des bois, ou des présens dorés de Cérès. C'est là ce qui a fait donner à ce lieu le nom de Beauregard (1).

Mais la ville qu'accroissent des richesses, amassées par des soins et des travaux, et que peuplent des habitans plus nombreux, la ville, témoin de la vertu de l'évêque Lod, qu'elle a vu naître, rejette son vieux nom pour en prendre un plus honorable, et s'appelle Saint-Lo, du nom de Lod. Et cet heureux changement de nom lui vient, ô Childebert, de ton sage, de ton divin ministre ! Touchée de ses mérites, ta royale piété lui avait auparavant fait présent de cette ville. Aussi, conservant leur palais dans ces lieux qui leur avaient été donnés, les évêques portèrent long-temps le nom d'évêques de Saint-Lo. Ce ne fut pas sans l'aveu du ciel; trois fois tous les ans, Flore environne les remparts d'une guirlande de fleurs. Et en ce jour, Loménie, (2) digne successeur de l'antique St-Lo, en ce jour où la mitre ceint votre tête de ses blanches bandelettes, où vous êtes sacré aux autels

(1) La petite place du Beauregard, située sur le rempart de la ville, au couchant, au-dessus de la rue de la Poterne, et en face des jardins de l'hôpital, rappelle cet emplacement. Elle a porté, dans les premiers temps de son établissement, le nom de place Magnitot, à cause du préfet de ce nom; mais le peuple lui a toujours, et avec raison, conservé son nom primitif, qui doit désormais rester invariable.

(2) M. de Loménie de Brienne, Charles-François, 77e évêque de Coutances, fut nommé en 1666, et mourut en 1720. Son épiscopat fut de 54 ans.

Per varios sequitur casus, quò fata vocarent,
Inscia, Normanos veteres dixêre coloni,
Qui patriâ profugi, dubiâque per æquora classe
Altera quærentes sibi regna, feruntur in oras
Neustriadûm, ferro que viam quàcumque parantes,
Agmine prorumpunt grassante per arva, per urbes,
Sanlaudique fero pertentant milite muros
Hactenùs intactos; portis pars omnibus instat,
Ne via, quà fugerent, obsessis ulla pateret;
Pars negat accessus vicini ad flumimis undas,
Truncatis que tubis, illos à fontibus arcet;
Jàmque fames aderat, miserisque perusserat artus
Importuna sitis, cùm demùm pacis iniquâ
Conditione, manus, urbem, sese que dedêre,
Quâ sibi concessâ tantùm vitâ, hostis haberet
Cætera; proh facinus! mœstis abeuntibus urbe,
Ausa fidem violare datam gens perfida, sævo
Haud procul à castris jugulum mucrone resolvit:
Nec pius antistes, densum delapsus in hostem,
Civibus ipse fuit fatis melioribus usus,
Pectora perfossus gladio templum inter et aras; (1)
Hinc nullâ constare fide Normanus habetur:
Sed licet invisum teneat jàm nomen ab illis
Neustria, ne credas natum cum crimine nomen.
Altera Sanlaudum longo post tempore clades
Excipit, hoste sibi ferrum flammas que minanti;

(1) M. Toustain-de-Billy, auteur d'une histoire manuscrite du Cotentin, Rouault, curé de Saint-Pair, dans son Abrégé de la vie des évêques de Coutances, et la tradition du pays indiquent Algéronde 27e évêque; mais les auteurs du Gallia Christiana pensent que ce doit être Liste (Lista) 24e évêque qui fut massacré avec les habitans, lors de la prise de Saint-Lo. Les assiégeans trouvèrent moyen de priver d'eau les assiégés, en interceptant la communication d'un aqueduc, partant d'une source située au levant, au-dessus de l'abbaye, près de la grande route de Caen, et les forçèrent ainsi à capituler.

du Très-Haut, elle renaît à la fin de l'hiver, cette messagère du printemps, elle vient, le front riant, couronner, non sans la volonté de Dieu, de jaunes ravenelles ce château odorant et qui semble se réjouir de votre présence.

La ville cependant ne fut pas à l'abri de la violente colère du cruel Mars. Venant des bords glacés, où souffle l'aquilon, un peuple guerrier, audacieux, entreprenant, suit à travers mille hasards la route incertaine où le conduit l'aveugle destin. Ces aventuriers (les anciens du pays les appelèrent Normands) fuyant leur patrie, en cherchant une autre à travers les mers sur une flotte aventureuse, abordent aux rivages de la Neustrie. Se frayant un passage, le fer à la main, ils inondent de leurs bandes envahissantes les campagnes, les villes, et, avec leurs féroces soldats, assiègent les remparts de Saint-Lo, jusqu'alors vierges d'attaque. Les uns gardent toutes les portes, de peur qu'aux assiégés ne s'ouvre quelque issue pour fuir; les autres interdisent tout accès aux ondes du fleuve voisin, et, rompant les canaux, repoussent des fontaines les habitans de la ville. Déjà la famine se faisait sentir; une soif dévorante tourmentait ces malheureux. Enfin ils font la paix (1) à des conditions honteuses, et livrent eux, leurs soldats et leur ville; ils stipulent qu'ils auront seulement la vie sauve, et que l'ennemi aura tout le reste. Crime inoui! tandis que ces infortunés s'éloignent de leurs remparts, cette nation perfide ose violer la foi jurée, et livrer, non loin du château, les vaincus au tranchant du glaive. Le vieux évêque, tombé au milieu des ennemis, n'eut pas un meilleur sort : le fer le frappa au cœur entre le temple

(1) En 890.

Scilicet immensum, Eduardo duce, classibus æquor
Anglorum permensa phalanx allabitur oris
Neustriacis, præcepsque ruens ignota per arva,
Turbinis instar, agros infestat, rura colonis
Vastat, et à summo magalia culmine jactat,
Continuòque furens trepidas perrumpit in urbes,
Deripit, evertit, raptas que per oppida prædas
Transvehit, infesto nequicquàm pressus ab hoste,
Incumbensque mari tutus dat vela Caleto.
Anglia vix reduces sensit cum rege carinas
Neustriacæ gentis prædâ, spoliisque superbo,
Cùm nova bella tument, cœcos agitante tumultus
Harcurio, cujus faciles audacibus ausis
Accurrunt socii cognato sanguine creti,
Conspicui que caput cristis, armis que nitentes,
Persius acer equo, jaculo Tessonius, alter
Ense ferox, bellique furens Bacconius æstu,
Qui ducis in castra ingressi spumantia frenis
Nunc hùc alipedum, nunc illùc ora per agmen
Inflectunt, animosque parant Mavortis in usus.
Cùm tamen eventis belli fallacibus anceps,
Terrigenûmque ducum crebris assueta ruinis
Sors humana, vices alternans, omnia verset,
Ut quibus unus erat sanguis, sic omnibus unus
Affinisque fuit casus, tentataque fato
Bella luêre pari ; jussus nàm vindice tortor
Regis ad ora manu captos detrudit in Orcum,
Sanguine perfusâ trinæ cervicis arenâ,
Et caput à trunco divulsum corpore ferro
In tribus expositum portis, Sanlaude, tueris.
Hæc ubi Brutiadûm (1) mœstissima regis ad aures

(1) Les Anglais sont appelés *Brutiades*, comme descendans de Brutus, fils de Sylvius, qui vint s'établir dans la Grande-Bretagne, et devint chef d'une dynastie qui régna jusqu'à l'arrivée de Jules César dans le pays.

et l'autel. C'est depuis cette action là que les Normands passent pour manquer à leurs promesses. Mais, quoique la Neustrie tienne d'eux un nom abhorré, ne croyez pas que ce nom vienne d'un crime.

Long-temps après, Saint-Lo éprouva un second désastre : un autre ennemi le menace du fer et de la flamme. Sous les ordres d'Edouard (1), une armée anglaise traverse la vaste mer, descend sur les rivages neustriens, et, comme un ouragan, se précipite sur des campagnes inconnues, ravage les champs, dépeuple les plaines, renverse les maisons, puis soudain, dans sa fureur, se jette sur les villes tremblantes, pille, détruit, emporte avec elle le butin qu'elle a fait dans les cités, et, malgré la poursuite d'un ennemi acharné, vogue sur les flots et arrive sans périls à Calais. A peine l'Angleterre a-t-elle vu ses vaisseaux de retour avec son roi, fier des dépouilles ravies aux Normands, que de nouvelles guerres se préparent : Harcourt trame sourdement de pervers desseins. Pour seconder son audacieuse entreprise, accourent des guerriers, de son sang, remarquables par l'aigrette qui pare leur casque, et par leurs armes brillantes ; c'est Percy, sur son fougueux coursier ; c'est Tesson, aux traits rapides ; c'est Bacon, fier de son épée, et ne respirant que le feu de la guerre. Ils entrent dans le camp du chef, et, dirigeant çà et là leurs coursiers qui blanchissent le mors d'écume, excitent les courages aux combats de Mars. Mais le sort des armes est incertain, trompeur ; et, accoutumée aux chutes fréquentes des princes

(1) Edouard III, roi d'Angleterre, descendit avec une armée au port de la Hougue, le 1er juillet 1346, et parcourut en pillant, brûlant et saccageant, la plupart des villes de la Normandie. Il sortit de cette province au commencement du mois d'août, sans pouvoir y conserver un seul pouce de terre.

Nuntia venerunt, toto conterritus hæsit
Auditis animo, verisque doloribus irâ
Succedente tumens, testatur numina Divûm
Manibus illorum se debita justa vovere;
Et ne liligerum regem sua vota laterent,
Nuntius actutùm, tanquàm Cyllenius alter,
Regia jussa ferens, aptat talaria plantis,
Arvaque cærulei rapido vastissima cursu
Nereos emensus, subit alta palatia magni
Francorum regis, rutilâ que in sede jacentem
Funeris indicit, paucis affatus, honorem,
Ut scelus ipse suum Sanlaudi thure piaret.
Ad dictumque diem (1) numeroso milite fretus,
Rex Eduardus adest, nec, si solemnia pompæ
Hectorides renuat, jurata piacula desunt.
Jàmque citatus equis ibat centesimus annus,
Altera cùm proles Thetidis durissimà genti
Neustriacæ, relegens Atavi vestigia classe
Appulit hùc naves, prædæque ardentior illo,
Milite cum valido reseratæ mœnibus urbis
Insiluit, terrensque senes juvenesque cruentis
Cædibus, immensis, eheu! multoque labore
Quæsitis opibus tandem cumulatus abivit (2).
Sed cùm nulla diù patiatur tempora dulci
Regnave pace frui belli discordia nutrix,

(1) En 1346.

(2) Le poète paraît faire allusion au débarquement de Henri V, roi d'Angleterre, qui eut lieu à Touques, avec une armée de 25 à 30 mille hommes, le 12 août 1417, et avec laquelle il s'empara en très-peu de temps de toute la Normandie. L'occupation anglaise dura 33 ans. Les Anglais furent entièrement expulsés en 1450, après la bataille de Formigny.

de sa terre, l'humaine destinée, alternant les succès, bouleverse tout. Ainsi, ces guerriers, issus du même sang, eurent le même destin, et expièrent par le même supplice la guerre qu'ils avaient excitée. Le bourreau les saisit d'une main vengeresse, et, sous les yeux du Roi, les livre à la mort; la Grève est rougie du sang de trois têtes, et ces têtes, que le glaive a séparées du tronc, Saint-Lo, tu les vis exposées à tes trois portes (1).

Lorsque cette triste nouvelle parvint aux oreilles du roi d'Angleterre, il demeura tout consterné; mais à la douleur profonde succède la fureur, et, le cœur gonflé de courroux, Edouard prend le ciel à témoin, et jure qu'il vengera dignement leurs mânes. Il ne veut pas que le roi de France ignore ses sermens. Soudain, pour porter ses ordres, un messager, comme un autre Mercure, attache des ailes à ses talons, parcourt d'un vol agile les vastes plaines de Nérée, et entre dans le superbe palais du monarque français qu'il trouve assis sur un trône brillant; il lui prescrit, en peu de mots, quels honneurs funèbres il doit rendre à ses victimes, afin que lui-même, par un encens expiatoire, il effacé, à Saint-Lo, le crime qu'il a commis. Au jour marqué, le roi Edouard arrive avec de nombreux bataillons, et, s'il ne rappelle pas les funérailles pompeuses d'Hector, du moins il ne manque pas à l'expiation promise.

Déjà la centième année s'envolait sur son char rapide; un autre fils de Thétis, très-funeste au peuple neustrien, suivant les traces de son aïeul, aborde avec ses vaisseaux sur nos rivages, et, plus âpre au butin, s'élance avec de vaillans soldats

(1) En 1345.

Pectore jamdudùm memori Catharina dolorem
Servabat tacitum : verùm novus addidit iras
In Mongommerium, letho qui cuspide regem
Fatali dederat, rursùsque (Ambœsia nosti !)
Criminis in natum compertus, ad altera fraudis
Tegmina cum sociis animum convertit, et ausus
Impius hæreseos fautor jàm nectere causas
Romani ritûs, et relligionis avitæ,
Occupat hanc variis ereptam casibus urbem,
Dùmque sibi muros promittit, et omnia tuta,
Eccè, velut præceps inopinæ grandinis imber,
Miles Aremoricus, Stampæo pectore forti
Tùm duce, Sanlaudum jussus ruit agmine denso,
Et Mongommerium, positis ad mœnia castris,
Obsidione premit ; furto sed lapsus ab urbe,
Hostibus ille locum haud iræ prædæque reliquit.
(1) At nondùm elapsis bis septem contigit annis,
Ut tentata novo Bellonæ vindicis ausu
Mœnia cum multo ruerint dejecta cruore.
Id fato tribuas, an læsi numinis iræ,
Nescio ? Si qua tamen nostris majoribus unquàm
Est adhibenda fides, novitate movebere facti :
Scilicet in diras partes abeunte superbo
Francorum regno, trepidoque labante tumultu,
Omnia relligio (2) miscet, quæ sacra resolvens
Jura, canit belli signum fatale cruenti,

(1) En 1574.

(2) Le Calvinisme.

dans les murs de Saint-Lo, dont les portes sont ouvertes; puis effrayant les jeunes gens et les vieillards par d'affreux massacres, il s'en retourne chargé d'immenses richesses, acquises, hélas! par de longs travaux.

Mais comme la discorde, mère des combats, ne souffre point que les siècles et les empires jouissent long-temps des douceurs de la paix, Catherine de Médicis nourrissait en secret, dans son cœur haineux, un profond ressentiment; mais une nouvelle douleur enflamme son courroux contre Montgommery, qui, d'un trait fatal, avait tué le roi, son époux, et qui, convaincu d'un second attentat contre son fils (Amboise, tu le sais!), tramait avec ses complices une autre perfidie, et osait, fauteur sacrilège de l'hérésie, se déclarer contre le culte romain et la religion de ses pères. Montgommery s'empare de la ville, arrachée à tant de dangers divers, et se promet de demeurer en sûreté dans les murs de la place; mais voilà que, pareils à une grêle imprévue qui tombe à coups pressés, les soldats bretons, sous la conduite du vaillant duc d'Etampes, fondent sur Saint-Lo, à bataillons serrés; ils placent leur camp près des remparts, et tiennent Montgommery assiégé; mais celui-ci s'échappe furtivement de la ville, et ne laisse pas aux assiégeans de motifs pour se livrer à la vengeance et au pillage.

Quatorze ans n'étaient pas encore écoulés, et voilà que les remparts de Saint-Lo, attaqués de nouveau, sous les auspices de Bellone vengeresse, s'écroulent renversés et teints de flots de sang. Ces malheurs, doit-on les attribuer au hasard ou au courroux de la divinité offensée? Je ne sais. Cependant, si l'on peut ajouter foi aux récits de

Cùm sibi Barthlemicâ metuens à cæde, silenti
Nocte Colomberius regis se proripit aulâ,
Exiguâque manu comitum stipante, patentem
Sanlaudum subiens, vacuam custodibus arcem
Involat, et spreto telorum, hostisque periclo,
Hùc Mongommerium, meritâ qui regis ab irâ
Effugium quærens, vastum trajecerat æquor,
Evocat, ut, tanquàm dementia castra secuti
Enceladi, sævum tentent in numina bellum.
Dùmque parant sese tutari mœnibus urbis,
Præsul ab hæreticis in vilem raptus asellum,
Aversâque sedens facie, et sacra tempora vittis
Cinctus chartaceis, scelus ô, ausum que nefandum
Civibus indignum! rabie stimulante, per urbem
Ducitur : antistes pius hæc ludibria passus,
Quò, rogo vos, inquit, miseri, dementia cogit?
Quisve furor vobis mentem vesanus ademit?
Intentare manus domino, et jàm illudere nobis,
Hoc sanè, hoc durum est, et inexcusabile crimen,
Numina contestor; sed non impunè feretis.
Necmora, castra fremunt circùm crepitantibus armis,
Jàmque quatit muros, divisaque mœnia pandit
Marte satus, belloque ferox Matignonius heros,
Dùmque minis cives cladis terrentur acerbæ,
Cedere ni malint, noctu se proripit alter,

nos pères, on sera frappé par la nouveauté du fait suivant. Le beau royaume de France était divisé en deux partis; il chancelait en proie aux dissensions intestines; la religion nouvelle bouleversait tout, brisant les lois sacrées, et donnant le funeste signal d'une guerre cruelle. Craignant le massacre de la St-Barthélemy, Coulombières, dans le silence de la nuit, s'échappe du palais de son roi, et, suivi d'un petit nombre de compagnons, entre dans Saint-Lo, dont les portes sont ouvertes, et se jette dans le château, vide de défenseurs. Là, méprisant le danger et les traits de l'ennemi, Coulombières appelle à lui Montgommery, qui, cherchant un refuge contre la juste colère de son roi, avait traversé la vaste mer, afin que tous deux, nouveaux Encelades, levant un étendard insensé, ils essaient contre le ciel une horrible guerre. Tandis qu'ils se préparent à se défendre dans les murs de la ville, l'évêque, Arthur de Cossé, est saisi par les hérétiques, placé sur un âne, la face tournée vers la queue, et le front ceint d'une mitre de papier, puis, ô crime, ô forfait inoui, indigne des citoyens! promené dans les rues par les calvinistes qu'aiguillonne la rage. Le pieux évêque, souffrant ces humiliantes avanies: « Malheureux! leur dit-il, je vous le demande, où vous entraîne la démence? Quelle fureur insensée s'est emparée de vos esprits? Porter les mains sur votre maître, vous jouer de moi, oh! c'est un crime affreux, inexpiable, j'en atteste le ciel; mais il ne restera pas impuni..» Soudain, le bruit des armes retentit autour de la ville; et déjà il ébranle les murs, il ouvre les remparts, cet autre fils de Mars, Matignon, guerrier intrépide. Tandis qu'on effraie les habitans et qu'on les menace d'affreux malheurs, s'ils ne veulent se ren-

Acceleratque fugam è fatis in fata vocatus :
Captus enim rigido truncatur guttura ferro ;
Alter sollicitus, turri speculatus ab altâ,
Corruit exanimis, percussus tempora plumbo.
Numina sic repetunt inimico à sanguine pœnas.
Quin etiam memori præsul se vindicat irâ,
Jureque mutato, captam cum civibus urbem,
Concessamque sui meritas victoris in iras
Ad nutum alterius domini parere coegit.
Intereà tanquàm nullo casura deinceps
Mœnia Marte, priùs non solùm eversa resurgunt ;
Sed cautum est illis alio munimine belli.
Extant oppositis turritæ mœnibus arces,
Quas adversa foris viridi de cespite moles
Aggeris in speciem lunati, vallaque servant.
Intus in excubiis, positâ formidine, miles
Impiger exspectat summis à mœnibus hostem.
Nec, quibus incutiat terrorem, martia desunt
Arma, sed ignivomis interdum fulmina belli
Faucibus erumpunt, tenues quæ missa per auras
Horrisonis aures pavidas mugitibus implent.
At jàm mens aliò, sævi statione relictâ
Martis, inhorrescens suadet convertere vela,
Inque sinus urbis penetrare, ut singula tuto
Hìc memoranda mihi liceat percurrere visu :
Quippe ferunt oculis sese obvia plurima nostris.
Sed priùs à sacris ordiri numina poscunt
Ædibus : at variâ surgentis imagine frontis
Mens stupet, artificis tantum mirata laborem,
Cælatumque putat divini opus Alcimedontis,
Phidiacam ve(1) manum claram cælamine divûm ;

(1) Phidias, le plus fameux statuaire de la Grèce, florissait vers le milieu du Ve siècle avant J. C. Il porta la sculpture au plus haut point de perfection, et fit plusieurs statues magnifiques. Son Jupiter olympien a été mis au nombre des sept merveilles du

dre, Montgommery s'échappe pendant la nuit, hâte sa fuite, sans cesse balloté par les destins. Mais il est pris, et sa tête est tranchée par le glaive ; Coulombières inquiet, regardait du sommet d'une tour, il tombe sans vie, atteint au front d'un plomb mortel. Ainsi le ciel punit ses ennemis. C'est peu : l'évêque n'a pas oublié ses affronts ; il se venge. Echangeant ses droits, il force d'obéir à un autre maître, Saint-Lo, pris avec ses habitans, et abandonné aux justes ressentimens du vainqueur. Cependant, pour qu'ils ne tombent pas désormais sous les efforts d'une nouvelle guerre, non seulement on relève les murs déjà renversés, mais on les renforce d'autres fortifications ; on construit une citadelle avec des tours qu'unit une courtine à rempart et que protègent une demi-lune en gazon et un fossé. En sentinelle dans ces forts, le soldat vigilant attend sans crainte l'ennemi du haut des murs. Là, sont aussi les armes de Mars, pour jeter au loin la terreur : et parfois le bronze enflammé vomit les foudres de la guerre, qui, lancées dans les airs, épouvantent les oreilles de leurs longs éclats.

Mais mon esprit effrayé, désertant le séjour du cruel Mars, me conseille de tourner mes voiles et de pénétrer dans le sein de la ville, afin que je puisse porter sur tous les objets un regard paisible et les décrire. Une foule de merveilles, en effet, s'offrent à ma vue. Mais Dieu veut que l'on commence par son temple sacré. En présence des dessins variés du portail, mon esprit étonné admire le travail prestigieux de l'artiste, et croit reconnaître un ouvrage du divin Alcimédon (1), ou la main de l'immortel Phidias qui sculptait les

(1) Alcimédon était un sculpteur célèbre.

Nàmque putes pario spirantia marmore signa,
Inter et errantes spatiosa per atria veras
Glandiferæ frondes quercûs et mollis acanthi;
Sic ut ab interitu nomen certaverit auctor
Arte movere suâ. Verùm quid cæca furore
Hæresis hausta recens immundo Acheronte venena
Ausa sit eructans? Vacui testantur ab omni
Effigie loculi, et truncatæ membra figuræ.
Mole super geminæ sublimi vertice turres
Nubibus insurgunt, quales, Babylonia Memphi,
Olim jactabas inter miracula mundi.
Altera penè gemit sub pondere pressa sonoro;
Quippe fide gravior summo de vertice pendens
Interdùm resonat sonitu campana boanti,
Interdùmque hominum curis, operumque labori
Alternis vicibus tempus partitur, et horas.
Altera, pyramidum instar, acumine tendit in astra,
Cujus ad ima leges (absit jactantia verbis)
Unius è nostris cælatum nomen in auro,
Quo, licet ad seros duret fortuna nepotes
Aspera, majorum fulgebit Ybertia virtus.
Sed quid opus multis? Irrumpere limina sacræ
Interiora domûs, passìmque per omnia vultus
Ferre juvat: quis enim summi vestigia tecti
Jàm non miretur sex denis alta columnis
Surgere, quæ, velut exertis hinc indè lacertis,
In longos abeunt curvati fornicis arcus?
Totaque propendens oneroso pondere saxi,
His religata manet, suspensaque in aere moles:
Undè repercussa, cleris modulantibus hymnos,

monde. Sans doute quelques-unes des sculptures de l'église N. D. de Saint-Lo peuvent mériter des éloges pour le fini de l'exécution; mais il y a bien loin de là à la comparaison que le poète fait des travaux d'Alcimédon et de Phidias.

dieux. On dirait que les statues respirent sur le marbre de Paros; on dirait que sur le large frontispice serpentent de vraies feuilles de chêne ou de flexible acanthe. Par la puissance magique de son art, le sculpteur s'est efforcé d'arracher son nom à *l'oubli*. Mais, aveugle en sa fureur, que n'a pas osé la nouvelle hérésie, vomissant ses poisons puisés à l'immonde Achéron. Elles l'attestent ces niches, veuves de leurs statues, de figures dont les membres sont mutilés. Appuyées sur une masse solide, deux tours s'élèvent et vont frapper les nues de leur front superbe. Telles étaient, Memphis, celles que tu comptas avec orgueil parmi les merveilles du monde! L'une gémit sous un poids sonore; plus pesante que l'on ne pense, suspendue au sommet, une cloche jette tantôt ses mugissantes volées, et tantôt mesure le temps et divise les travaux des hommes. (1) L'autre, comme une pyramide, porte jusqu'aux astres sa flèche aérienne. A sa base, on peut lire (loin de mes vers un vain orgueil !) gravé en lettres d'or le nom d'un des membres de ma famille : par là, dût la fortune se montrer contraire jusqu'à nos derniers neveux, le mérite des Ybert brillera d'un immortel éclat. Mais point de plus long préambule : franchissons le seuil sacré, pénétrons dans la maison sainte et portons partout nos regards. Qui n'admirerait la voûte élevée, appuyée sur douze colonnes qui, comme des bras déployés, s'étendent et se courbent en longs arcs, et, pesant de tout son poids, la masse de l'édifice est retenue par ces liens et demeure suspendue dans les airs. Sous cette voûte, lorsque les prêtres chantent des hymnes, les voix un

(1) La pyramide de la tour des cloches, au midi, du côté de la rue de la Peufre, fut exécutée aux dépens de M. Dubois, pro-

Voce subobscurâ, recinit reparabilis echo;
Alternantque graves, quos efflant, dissona bombos
Organa, conceptam spirantia follibus auram.
Ædibus in mediis rutilo spectabilis auro
Eminet ara procùl, gradibus sublimior octo.
Hanc sacer è cœlo missi cruor imbuit agni,
Quotidièque calet votivo thure piorum,
Seu placare sacris divini numinis iram,
Sive salutis opem votis sibi poscere certent.
Vitrea, quà Phœbus puros, specularia, soles
Ædibus immittit sacris, ne denique, Musa,
Prætereunda putes; vario nàm picta colore,
Arteque solerti priscis variata figuris,
Historiam divûm referunt, quorum ignea virtus
Nos trahit ad vitæ studium cœlestis, et addunt
Mentibus ardorem tacitum pietatis avitæ.
Undè liquet nobis quantùm mutatus ab illâ
Sit locus ædiculâ, quæ divæ dicta Mariæ
Nomine de Castro (1) steterat priùs ardua saxo.
Ad lævam domus est titulis augusta vetustis,
Proxima delubro sedes, quam præsulis aulam
Vulgus in hoc ævi nondùm desuetus ab usu
Sæpè vocat, quamvis nomen mutetur et hæres.
Stat Themis(2) ad dexteram sacro veneranda senatûs
Ordine, cui rerum summa est, cui nescia vinci
Pectora muneribus, nec mens concussa favore,
Quique licet legis sensus aperire latentes
Noverit, et cæcos juris dissolvere nodos;
Non tamen, ut recti custos fidissimus, antè

(1) L'église de Notre-Dame n'était, dans l'origine, que la chapelle du manoir épiscopal que l'évêque de Coutances avait dans cette ville. Elle est désignée dans les anciens actes sous le nom de *Sancta Maria de Castello*.

(2) La maison du présidial et du bailliage située rue de la Peufre.

peu plus confuses sont sans cesse répétées par l'écho, et les orgues exhalant des soufflets l'air qu'elles ont aspiré, alternent leurs bruyantes harmonies. Au milieu de l'église, brille au loin, étincelant d'or, un autel qu'élèvent huit gradins. Le sang sacré de l'agneau, envoyé du ciel, l'arrose, et sans cesse y brûle l'encens des pieux fidèles dont les ardentes prières veulent apaiser le courroux du ciel ou demander la grâce du salut. Les vitraux par où le soleil darde ses purs rayons dans la demeure sainte, ne va pas, ô Muse, les passer sous silence. Peints de diverses couleurs, et ornés, avec un art savant, d'antiques figures, ils nous retracent l'histoire des saints dont la vertu fervente nous porte au désir de la vie céleste, et enflamme nos ames de l'ardeur d'imiter la piété de nos pères. On voit combien ce lieu diffère de cette petite chapelle qui, consacrée à la vierge Marie, s'élevait jadis sur un rocher, sous le nom de chapelle de N.-Dame-du-Castel. A gauche, près de l'église, est un édifice célèbre par d'anciens titres, le peuple, par la force de l'habitude, l'appelle encore aujourd'hui maison de l'évêque, quoiqu'il ait changé de nom et de possesseur. A droite Thémis a son palais et son auguste sénat, à qui sont confiées les plus importantes affaires, et dont l'ame ne peut être vaincue par des présens, ni le cœur ébranlé par la faveur. Quoiqu'ils sachent pénétrer le sens caché de la loi, et résoudre toutes les dif-

cureur du roi à Saint-Lo, vers 1630, ainsi que la voûte du chœur de l'église. L'autre pyramide vers le nord, qui contient l'horloge publique, fut terminée en 1635, aux frais des bourgeois qui voulurent la rendre pareille à l'autre. L'exécution en fut confiée à un habile architecte de Caen, nommé Michel Brodon, moyennant 5000 livres.

Dicere jura solet, quàm res expenderit æquâ
Lance subobscuras, ne cuiquam injurius obsit.
Inque reos agitur tanto moderamine legum,
Ut sæpè admisso levior sit crimine pœna,
Quæ tamen à vitiis alios metuenda coercet.
Nec mirum, ipsa suis ab origine legibus æqua
Sanlaudus Themidis primos libavit honores;
Præsidialis enim moderatrix curia legum
Hìc prius augustum, claro stipante senatu,
Fixerat æternos mansura tribunal in annos,
Summaque jura dedit, rigidisque proterva reorum
Ora suis olim placitis pallere coegit.
At velut insano bellorum turbine raptum
Jusque decusque tenent jàm nunc Constantia castra,
Cujus adhuc hodiè memorem spes anxia torquet,
Quam Themis ipsa suæ sedis delegerat, urbem.
Sed quid habet sævum protento publica cornu
Rhinocerota domus signatum ad limina saxo?
Forsitan in signum assumptus (ni luserit omen)
Civibus ipse suâ portendit in urbe futurum
Roboris invicti corpus, nasique sagacis,
Ut patet ex cornu, summis quod naribus instat:
Nàm si parva mihi fas est componere magnis,
Qualis erat Romæ, quæ regia dicitur ales,
Talis Rhinoceros Sanlaudi pictus habetur.
Numquid et hæc alias inter memorabilis urbes,
Mœnibus arcta licet, veteri quæ jure potita
Æris in hoc regno signandi tertia gaudet?

(1) En 1552.

(2) Les armes de Saint-Lo sont de gueules, à une licorne furieuse, d'argent, onglée et acornée d'or.

ficultés du droit, les magistrats cependant, comme fidèles dépositaires de la justice, n'ont coutume de rendre leurs jugemens que quand ils ont pesé dans une juste balance les causes un peu douteuses, de crainte de faire tort à quelqu'un. Ce tribunal se conduit avec tant de modération envers les accusés, que souvent la peine est plus légère que le délit ; elle est assez sévère cependant pour éloigner les autres du crime. Ce n'est pas chose étonnante : dès l'origine, Saint-Lo, célèbre par l'équité de ses lois, offrit à Thémis ses premiers sacrifices. Une cour présidiale, avec ses juges nombreux et distingués, y avait établi pour toujours son auguste tribunal ; elle rendait des sentences sans appel, et ses arrêts sévères faisaient pâlir le front menaçant des coupables. Mais enlevée par le tourbillon des guerres insensées, c'est Coutances qui la possède aujourd'hui. Elle est encore à cette heure sensible à ce souvenir ; elle est encore tourmentée d'une inquiète espérance, la ville que Thémis elle-même avait choisie pour son séjour. Mais pourquoi l'hôtel-de-ville a-t-il au-dessus de sa porte une licorne furieuse, gravée sur la pierre ? Prise peut-être pour emblême, si je ne m'abuse, elle présage aux habitans un corps d'une force invincible, et un nez fin comme on le voit à la corne qui s'élève au-dessus de ses narines : car si je puis comparer les petites choses aux grandes, comme Rome avait pour enseigne un aigle, ainsi Saint-Lo a, peinte dans ses armes, une licorne.

Remarquable parmi les autres villes, quoique resserré par ses murailles, Saint-Lo n'est-il pas la troisième ville de France qui jouit du droit an-

Cudit enim nummos(1), quorum vulgata per orbem
Fama peregrinas opplevit nomine terras.
Nec minùs hœc eadem mutandis clara videtur
Mercibus, ante alias, operoso stamine pannis
Conspicuis niveo lanæ candore, suoque
Attalicis usu longè potioribus ipsis,
Quorum auget pretium, suadente libidine, luxus;
Assiduoque forum longis mercator ab oris
Concursu celebrat, lucri quem blanda cupido
Sollicitat, medioque foro crux ardua fulget,
Gentis ab antiquæ *Ferraria* nomine dicta.
Jàm, ne spreta abeant nobis sua numina, nymphæ
Naiades, hinc illinc liquido labentia cursu
Flumina Mæonio suadent deducere versu;
Nam tribus allueris, Sanlaude, tribusque redundans
Irrigat unda tuos hortos, et strata viarum.
Tortero labentis rauco tibi murmure rivi,
Obstrepit à dextrâ, à lœvâ ruit amne Dolæus
Præcipiti, pronumque suis caput obruit undis.
Tertius amborum, cujus tua mœnia fluctus
Stringit ad occasum, sed claudet nomine carmen,
Hùc gelidos olim fontes, longèque petitos,
Errantesque vago mediâ tellure meatu
Confluxisse notant passim vestigia cæca,
Undique quos patulo congestos ore vomebat
Arduus hìc solido spirans è marmore Bacchus;
Illic Alcides, obverso ad sidera vultu,

(1) Philippe III, dit le Hardi, accorda, en 1275, à la ville de Saint-Lo, le privilège de battre monnaie. Le point secret, qui désignait cette ville, se trouvait placé sous la 19e lettre de la légende. Par l'ordonnance de François Ier, de 1539, qui prescrivit des marques pour différencier les fabriques avec une lettre de l'alphabet, la ville de Saint-Lo fut désignée par la lettre C. Cette monnaie a subsisté jusqu'en 1693 que Louis XIV en a ordonné la suppression, par son édit du mois de septembre, pour la transférer à Caen.

tique de battre monnaie ? Il frappe des écus dont la réputation, répandue dans l'univers, a rempli de son nom les pays étrangers. St-Lo n'est pas moins célèbre par l'échange de ses marchandises (1) et par ses tissus bien ouvragés, remarquables par la blancheur pure de la laine et bien préférable à la pourpre d'Attale. Guidé par le caprice, le luxe en augmente encore le prix. Des bords lointains, les marchands, que tourmente la passion du gain, viennent en foule à son marché, au milieu duquel brille une croix élevée : on lui donna jadis le nom de *croix de fer*.

Mais de peur que je ne les oublie et ne les dédaigne, les Naïades m'invitent à chanter dans mes vers les liquides erreurs de leurs eaux. Car trois rivières te baignent, Saint-Lo, et l'onde jaillissante de trois rivières arrose tes jardins et le pavé de tes rues. A droite, le Torteron coule avec un rauque murmure ; à gauche, la Dollée se précipite dans sa course rapide, et, dans son sein, les engloutit. La troisième dont les flots effleurent les remparts ; mais son nom clora mon poème. Autrefois, amenées de loin, errant sous terre dans de sinueux conduits, de fraîches eaux coulaient dans la ville ; çà et là quelques vestiges l'attestent. Ici, respirant sur le marbre, un Bacchus vomissait de sa large bouche, les eaux amassées ; là, un Hercule, le visage tourné vers les astres, les faisait jaillir de ses narines, dans les transports d'une violente colère ; plus loin, Aréthuse, craignant pour sa pudeur les entreprises d'Alphée,

(2) La fabrique de serges de cette ville est ancienne. C'était autrefois l'objet d'un grand commerce, et qui donnait de l'importance à Saint-Lo.

Naribus efflabat sævas efusus in iras;
Hìc Arethusa timens, ne ferret damna pudoris,
Alpheum, in lacrymas udis solvebat ocellis:
Undaque multiplici, ceu Proteus ipse, figurâ
In sublime volans oculos ludebat inertes,
Ex altoque suo dum pondere victa cadebat,
Interdum vitreos glomerata ruebat in orbes,
Interdùmque fluens stillanti rore colonis (1)
Grata refundebat plenis sua munera labris,
Ut decus hoc verè Sanlaudi, an Tiburis esset,
In dubium, veniat gelidas cùm Tiburis arces
Hæc ferè deliciis alias superaret et arte.
Omnibus his tamen accedunt graviore canenda
Carmine; divino Phœbi Sanlaudus honore,
Castalidumque choro celebri dignata sororum:
Quæ passim ad sacros latices Heliconis alumnos
Sollicitant juvenes, modulis resonante palæstrâ.
Hinc decus, hinc lumen patriæ, hinc et nescia fati
Semina virtutis. Verùm cùm nuper ad umbram
Arboris, hos mecum versus meditando, sederem,
Fallor, an audierim mœstas ululare sorores,
Pluraque ducentes tenero suspiria fletu
Volvere mœrenti tacitos in pectore questus,
Sollicitâque, puto, meditari mente recessum
Ad juga sacra, sui memores Heliconis amœni,
Quòd sibi jamdudùm hinc illinc migrantibus ædes
Omnibus incertæ fuerint, nec detur in urbe
Figere mansuras sedes, nec Apollinis ulla
Cura sit, heu pietas! dejecta reponere templa.

(1) L'enceinte de la ville ne renfermait, dans l'origine, ni puits ni citernes; les eaux venaient de Saint-Georges par un aqueduc, dont il reste encore quelques vestiges, au-dessus de la porte Dollée. Une autre source, au-dessus de l'Abbaye, près de l'ancienne chapelle de la Madeleine, servait aussi à alimenter un autre aqueduc, dont on retrouve encore quelques vieux canaux.

distillait des larmes de ses yeux humides, et l'eau, nouveau Protée, sous mille formes s'élevant dans les airs, se jouait des regards abusés, et lorsque vaincue par son propre poids, elle tombait d'en haut, parfois elle se précipitait en cercles cristallins, parfois, descendant en gouttes de pluie, elle épanchait avec profusion ses liquides trésors, agréables aux habitans. Et vraiment, on ne sait si ce sont les beautés de Saint-Lo que l'on admire ou celles de Tibur, et encore Saint-Lo, par ses délices et ses agrémens, l'emporte presque sur le frais Tibur.

Mais voici des sujets à chanter sur un mode plus grave. Saint-Lo a été honoré de la divine présence d'Apollon et du chœur fameux des vierges de Castalie; les Muses convient à leurs sources sacrées de jeunes nourrissons, et leur sanctuaire retentit d'harmonieux concerts. Ici est la gloire, la lumière de la patrie, et des semences de vertu, ignorantes de leurs futures destinées; mais l'autre jour, lorsque, assis à l'ombre d'un arbre, je composais ces vers, est-ce une illusion, ou ai-je entendu les Neuf-Sœurs gémir douloureusement, soupirer, verser de tendres larmes, se plaindre en silence, l'ame abreuvée de chagrin, et inquiètes, méditer sans doute leur retraite sur les sommets sacrés du riant Hélicon qu'elles n'ont point oublié, parce que depuis long-temps on les abandonne; elles n'ont plus de demeure certaine; il ne leur est pas donné de fixer dans la ville un séjour durable (1) et l'on

(1) Le poète paraît faire allusion à l'état précaire et incertain dans lequel se trouvait alors placé le collége de la ville. Ce collége pour lequel M. Dubois, procureur du roi, avait donné d'abord 300 livres de rente en 1598 et 1599, et auxquelles il ajouta trois autres cents livres en 1602, ne fut définitivement constitué qu'en 1609, par un édit de Henri IV.

Sed, ni læva mihi fuerit mens, sacra novenæ
Pieridum turbæ, quæ concidit icta securi,
Sedibus antiquis docto nondum agmine pulso,
Hoc invita malum visa est prædicere quercus.
At prius intentum nobis insistere cœpto
Poscit opus, nostramque juvat procedere musam;
Namque pererratis vultu penetralibus urbis,
Quà data porta patet, spatiosa suburbia nostris
Luminibus subeunt, junctis quæ mænia circum
Ædibus in longum, numerosâ plebe redundant.
Nec vallata sibi desunt munimina belli,
Hostibus, adjectis passim per singula portis,
Transversâque suos aditus prohibentia mole;
Templaque, si vultus oculosque per omnia ducas,
Quæ mireris, habent saxo fundata vetusto.
Ponitur hìc ædes sublimibus alta columnis,
Conspicuisque prior titulis, abbatia Laudi,
Relligionis honos, et tanti nomine digna
Præsulis eximiæ cujus pietatis imago,
Integritas morum, et vitæ super æthera notæ
Fama suî, nostris tantum inspiravit amorem
Regibus, ut læti tanquam sibi numen amicum
Hunc colerent, blandoque fidem violare vel ipsis
Hostibus ore, crucem illius jurando, putarent
Grande nefas, lethoque brevi plerumque piandum.
Non minus hæc à te posita, et pro more calenti
Thure dicata Deo, se se splendoris habere
Jactat adhùc hodiè, memori pietate litando
Manibus ipsa tuis, francorum Carole regum
Gloria, qui magni debes victricibus armis
Nomen, et implesti tantis virtutibus illud,
Ut quondam pietas æqui cum Martis amore

ne prend aucun soin, ô culte poétique! de relever les temples renversés d'Apollon. Mais si mon esprit n'eût pas été aveuglé, le chêne consacré aux Neuf-Sœurs, le chêne qui tomba frappé de la hache, avant que la troupe savante fût chassée de son antique asile, sembla prédire à regret ce malheur.

Mais continuons l'ouvrage commencé; faisons avancer notre muse. Nous avons parcouru l'intérieur de la ville; à nos regards maintenant s'offrent de toutes parts les spacieux faubourgs; un long cercle de maisons autour des remparts regorgent de nombreux habitans. Là sont aussi des retranchemens contre l'ennemi; on y a çà et là pratiqué des portes; l'accès en est défendu par un fossé; et, si vous portez partout la vue, des églises sont là que vous admirerez élevées sur un antique rocher. Là, surgit sur de sublimes colonnes un édifice, remarquable à plus d'un titre, la 1re abbaye de Saint-Lo, l'honneur de la religion; elle est digne du nom d'un si grand évêque, d'un prélat qui, par sa rare piété, par ses mœurs pures et sa réputation de sainteté, au loin répandue, inspira une telle vénération à nos rois qu'ils se plaisaient à l'honorer comme une divinité amie, et regardaient comme un grand crime, comme un crime qu'une mort prompte devait souvent expier, de violer la foi donnée même à un ennemi, en jurant par la croix du saint. Celle que tu fondas, que tu consacras à Dieu, se vante encore aujourd'hui de n'avoir pas moins d'éclat, en offrant, dans sa pieuse reconnaissance, des sacrifices pour tes mânes, ô Charles, la gloire des rois français, toi qui dois à tes armes victorieuses le nom de Grand, toi qui décoras ce nom de tant de vertus que ta piété, unie à l'amour des guerres légitimes,

Juncta ferè tibi terrarum subjecerit orbem,
Ac tandem superûm victor successeris aulæ.
Nobilis accedit series, splendorque virorum,
Quos tot abhinc sæclis illustri sanguine cunctos
Jàm sibi præpositos miratur, et agmine longo
Commendata suis fastorum nomina libris
Induit énumerans lætos Abbatia vultus.
Nec minus ipse sacris hodiè Vrillerius (1) heros,
Clara Phelypelli proles, his addit honoris
Ædibus, ingenii, morum, virtutis, et ortûs
Nobilitate sui, tacitis spes unde resurgit
Addita Sanlaudi votis. Quid plura? tuorum,
Casibus enituit duris, Abbatia, virtus;
Dùmque novos rerum sereret discordia motus,
Brutiadûmque feris arderet Gallia bellis,
Et sua jam positis trepidare Aurelia castris
Mœnia conspiceret, Lotharingâ virgine captâ,
Indignæque neci, proh Jupiter! hoste daturo
Virgineos artus, cum præsule mittitur abbas (2)
Nomine pontificis, magicæ qui crimina fraudis
Eluerent, questi nequicquam fata Joannœ.
Sed tamen illa licet tantis insignibus ædes
Fulgeat, et reliquis titulo præcellat honoris,
Tempòre jàm fessis, et penè labantibus ævo
Posterior Crucis est tectis, quæ proxima surgunt,
Quæque stetisse ferunt longè priùs inter opacas,
Horrentesque feris sylvas quà, Dæmone pulso,
Crux aperiret iter nobis, ut limina monstro

(1) Michel Phelypeaux-de-la-Vrillière, évêque d'Uzès, ensuite, archevêque de Bourges, fut abbé commendataire de Saint-Lo, en 1667. Il mourut à Paris, le 28 avril 1694, à l'âge de 52 ans.

(2) Richard II, abbé de Saint-Lo, qui vivait en 1455, du temps de la révision du procès de la pucelle d'Orléans, paraît ici avoir été confondu avec Richard Olivier de Longueil, cardinal,

te soumit autrefois le monde, et qu'enfin tu entras triomphant dans les célestes demeures. Puis vient une suite brillante de grands hommes qui tous sont d'un sang noble et illustre et que depuis des siècles l'abbaye admire à sa tête, elle relit avec joie une longue succession de noms honorables inscrits dans ses annales. Aujourd'hui, le digne fils de Pheli-peaux, La Vrillière, n'ajoute pas moins d'éclat à cette sainte maison par ses talens, ses mœurs, sa vertu et la noblesse de sa naissance; c'est ce qui ranime les espérances, les vœux secrets de St-Lo. Enfin, Abbaye, le mérite de tes religieux a brillé dans de dures épreuves. Lorsque la discorde semait de nouveaux troubles, lorsque les guerres cruelles des Anglais embrasaient la France et qu'à l'aspect d'un camp placé près de ses murs, Orléans voyait déjà chanceler ses remparts, la vierge de Lorraine est prise, et un ennemi barbare va livrer, hélas! à un indigne bûcher, les membres délicats de la jeune captive; un abbé, au nom du souverain pontife, est envoyé avec son évêque pour laver Jeanne du crime de magie, ils ne purent que plaindre le sort de l'héroïne. Toutefois, quoique l'Abbaye brille et l'emporte sur tout le reste à tant de titres honorables, elle est cependant postérieure à l'église de Ste-Croix qui s'élève près d'elle, et dont les murs fatigués par le temps, penchent sous le poids de l'âge. Ce temple fut bâti, dit-on, long-temps auparavant, au milieu d'épaisses forêts, infestées de bêtes sauvages, à l'endroit où, pour nous montrer le chemin, s'élevait une croix, après l'expulsion d'un démon, comme pa-

Colla catenato signata monere videntur.
Hìc tua, quæ diro Marti devota jacebant,
Inclyte martyrio Thoma, nunc templa resurgunt,
Sed priscum revocare decus, cœptoque labori
Non sinit optatum res arcta imponere finem;
Nempe stetêre prius campo, cui proxima nomen
Fana dedêre suum, quod nescius ipse futuri
Præcinuit Thomas, positâ dùm numinis irâ
Lætus ab exilio rediens, patriosque penates
Sanlaudo repetens moliri mœnia templi
Vidit, et hæc summo regi, qui numine complet
Omnia, quique suo firmavit pondere terram,
Suasit ab indigenis sacrari nomine primi,
Qui modò pro Christo charam cum sanguine vitam
Funderet; at, mirum! Thomæ sors contigit, et mox
Impia purpureo rubefecit tela cruore;
Martyris hinc dictum Thomæ de nomine templum.
Hìc, velut è speculâ, Galli de monte vetustum
Cuncta super fanum pinnatâ turre Georgi
Eminet, Alcidæ nullâ virtute secundi,
Cui dedit horrendi clarum victoria monstri
Æternumque salus patriæ sic reddita nomen.
Haud procul, ad montis clivum, quà ducit in urbem
Semita, surgit opus tectis, auroque superbum,
Digna Deo multis ædes mansura diebus,
Auspice Francisco, pietati prima, Joannes,
Debentur, Sylvane, tuæ fundamina, tantis
Muneribus cumulata, tuos ut marmor in ævum
Suppositos cineres signatum carmine claro
Contegat, et superis, veluti sacra pignora servet.

60e évêque de Coutances, qui fut effectivement un des juges choisis par Charles VII, avec Jean, archevêque de Rouen, Guillaume, évêque de Paris, Jean de Bréhal, de l'ordre des frères prêcheurs, qui firent reconnaître l'innocence de Jeanne d'Arc.

raît l'indiquer le portail de l'église, sur lequel est sculpté un monstre la chaîne au cou (1).

Ton temple, qui jadis fut détruit pour construire une demeure au cruel Mars, renaît aujourd'hui de ses ruines, ô Thomas, illustre martyr ! mais l'espace étroit ne permet pas d'en faire revivre l'ancien éclat et de finir, comme on le désirait, l'ouvrage commencé. La première église était dans les champs que son voisinage fit appeler de son nom, et ce nom, Thomas, ignorant l'avenir, l'avait annoncé d'avance. Le ciel avait calmé son courroux, Thomas, joyeux, revenait de l'exil, et regagnait sa patrie ; il voit, à Saint-Lo, qu'on bâtit un temple, et ce temple, il conseille aux habitans de le consacer au roi tout-puissant, qui remplit tout de sa présence, et qui affermit la terre sur ses fondemens, sous l'invocation du premier qui pour Jésus-Christ répandra son sang et sa vie. Miracle! le sort tombe à Thomas, qui bientôt rougit de son sang les traits de l'impie ; et l'église lui fut dédiée sous le nom de Thomas martyr. Plus loin comme d'un donjon, sur le Mont-Coq, s'élève avec sa tour crénelée, dominant tout le paysage, l'église de Saint-Georges, qui ne le cédait point en valeur à Hercule, et que rendirent illustre et immortel sa victoire sur un monstre horrible et le salut que par ce triomphe il assura à sa patrie. Non loin de là, au penchant du côteau, à l'endroit où un sentier conduit à la ville, brille, resplendissante d'or, une maison digne de Dieu, et qui doit durer de longs siècles. Sous les auspices de saint François, ta piété, Jean Dubois, en jeta les premiers fondemens, et tu la comblas de tant de bienfaits que le marbre, avec une glorieuse inscription,

(1) Au dessus du grand portail de l'église de Sainte-Croix,

Hic ubi (1) Phœbeâ quondam redimitus Apollo
Virgine Mæonio citharam modulamine movit:
Hìc, inquam, monimenta patent pietatis avitæ,
Nempè dicata Deo spatiosi culminis ædes,
Gentis in hospitium peregrinæ,inopum que levamen,
Fluminis ad ripas votivis condita donis,
Cui fœcunda manent variis proventibus arva,
Unde levetur onus, sumptusque ad sacra parentur.
Una domus superest, cujus, ne penè jacentis
Civibus antiquæ veniant oblivia famæ,
Carmine fert animus memori percurrere laudes;
Si tamen antè suum nostris in versibus hæres
Legerit, ut par est, nomen Ducheminus, urbis
Sanlaudi pretor, nec non ab utrisque supremis
Regis consiliis, rerumque, domûsque minister
Longovillææ, multo vir stemmate clarus;
Ingenioque sui, Tritonide judice, princeps
Temporis, et sacri musis Heliconis amicus,
Qui faciles nostræ præbens modulatibus aures,
Fecit ut auderet committere carmina luci
Vix limæ subducta, probantis Apollinis instar.
Quà gelidas igitur valles, et mollia prata
Solis ad occasum rorans interfluit amnis;
Est antiqua domus (nostri dixêre Vacellas)
Inclita nominibus multis, auctoris honore,
Regis et hospitio, et Galileæ virginis æde,
Cui patris impositum casto cum corpore nomen.
Præsul Abrincarum Boucardo sanguine cretus,
Isque potens meritis, et claro nobilis ortu,
Illius auctor erat, sed longè clarius ipse

(1) Le collége fut d'abord établi, dans les maisons de l'Hôtel-Dieu, près du pont de Vire; mais les régens en furent chassés par le malheur des temps, et chacun d'eux tenait la classe où il lui plaisait. Les choses étaient encore en cet état lorsque le poète écrivait.

couvre pour toujours tes cendres, et les conserve comme un gage sacré. Dans ces lieux où jadis Apollon réveillait sur sa lyre les chants de Méonie, s'offrent les monumens de la piété de nos aïeux. Là, un vaste édifice consacré à Dieu, pour donner l'hospitalité aux étrangers, pour soulager les pauvres, fut élevé, par des dons pieux, près des eaux du fleuve : des champs fertiles lui sont assignés afin que, par leurs divers produits, ils allègent le fardeau des dépenses, et fournissent aux frais du culte. Il ne reste plus qu'une seule maison; elle tombe presque en ruine, et de peur qu'on oublie son antique renommée, je veux en faire l'éloge dans mes vers reconnaissans. Mais il faut auparavant, comme il est juste, que Duchemin ait lu son nom dans mon poème; Duchemin, lieutenant civil de Saint-Lo, conseiller du roi en ses conseils, intendant des biens de la maison du duc de Longueville, Duchemin, illustre par son antique noblesse, le plus distingué de son temps par ses talens, de l'aveu même de Minerve, et le plus sincère ami des divinités du Pinde. C'est lui qui, prêtant une oreille facile aux accens de ma Muse, m'a engagé, comme un autre Apollon, à mettre au jour mes vers à peine échappés à la lime. Dans ces lieux où le fleuve coule, arrosant de fraîches vallées et de molles prairies, est un antique manoir (nos ancêtres l'ont appellé la Vaucelle) qu'illustrent de nombreux titres, le nom de son fondateur, l'hospitalité donnée à deux

on voit effectivement une grosse figure en bosse, d'un animal sans tête et sans queue, que l'on dit être un ours. Cet animal est retenu par une grosse chaîne qui descend des deux côtés de l'hémicycle du portail, et se termine par deux petites figures d'homme tenant chacune l'extrémité de cette chaîne, c'est une allégorie, représentant la victoire remportée sur le démon par la religion chrétienne.

Æternumque sibi nomen pietate paravit :
Annua quippe suo genitricis in ædibus almæ
Tempus ad hoc cleris numerata ex ære reliquit
Dona, preces resono psallentibus ore diurnas;
Alternâque chori populos certantibus unà
Numinis ad summi cultum pietate movere.
Cætera ne memorem , bis sex stipendia vitæ
Annua constituit pueris, quos ipsa doceret
Harcuriana domus , censu dotata perenni ,
Ut sic liberiùs doctas edisceret artes
In primis humili selecta è plebe juventus ,
Quam nec dura sequi Musarum dulcia castra
Pauperies patitur , nec mollis inertia suadet
Occultas animi sub pectore prodere vires.
Nec tamen id nullo credas fecisse juventæ
Muneris exemplo, nullique fuisse secundum ;
Nam Succurribilis(1), junctus mihi sanguine, primus
De patriâ cupiens tali pietate mereri,
Templa suis etiam coluit parnassia donis ,
Undè juventuti , rerum cui suppetat usus ,
Sufficiens Musis census legatur ab ipso.
Nec tibi , quos olim molli , Sanlaude , fovebas
Læta sinu , desunt generoso stemmate clari ;
Mœnibus undè tuis nullum peritura per ævum
Gloria natali , dùm stabunt , jure manebit.
At ne multorum numerosæ tædia laudis
Lectorem capiant , nostræ Perronius heros
Gentis honos , sæclique decus , sidusque suorum ,
Malleus hæreseos , fideique invictus Achilles ,

(1) C'est le nom d'un proviseur du collége d'Harcourt, à Paris, que le poète a latinisé. Comment faut-il le traduire ? Je ne sais. Peut-être est-ce Dussecours.

rois, et la chapelle de la vierge de Galilée, à laquelle on donna le chaste nom de Pernelle. L'évêque d'Avranches, issu de la famille des Boucard, puissant par ses mérites, distingué par la noblesse de sa naissance, éleva ce petit château. Mais sa piété lui a acquis un nom plus glorieux, et qui ne passera jamais. En effet, dans l'église Notre-Dame, il a légué de son argent une somme annuelle pour être comptée, ce qui subsiste encore, à des prêtres qui chantent l'office chaque jour, et qui, par leurs pieux concerts, s'efforcent d'exciter le peuple au culte de la divinité. Sans parler de ses autres largesses, Boucard fonda douze bourses annuelles pour des élèves qu'instruirait le collége d'Harcourt, afin qu'ainsi pût apprendre plus facilement les belles-lettres la jeunesse pauvre, à qui l'indigence ne permet pas de suivre la carrière des Muses, et qu'un doux loisir n'invite pas à épancher les trésors de science que recèle leur âme. Mais qu'on ne croie pas qu'il ait fait du bien à la jeunesse studieuse, sans que personne lui ait donné l'exemple. Succurribile, mon parent, voulant par de semblables largesses bien mériter de la patrie, combla aussi le Parnasse de ses dons, et légua à deux jeunes gens un revenu suffisant pour les sauver du besoin et pour vaquer à leurs poétiques travaux. Certes, Saint-Lo, tu as bien des hommes nobles et illustres qu'autrefois tu te plaisais à caresser mollement sur ton sein. Aussi, tant qu'ils resteront debout, tes murs, pour les avoir vus naître, resplendiront d'un éclat impérissable. Mais de peur que les nombreux éloges qu'il faudrait distribuer à tant de grands hommes n'ennuient le lecteur, que Duperron, l'honneur de notre pays, la gloire et la lumière de son siècle et de sa famille, le

Cui velut alma parens teneris Sanlaudus ab annis
Sternere gestivit blando cunabula somno,
Carminis ante alios justo dignetur honore.
Quotquot enim notæ quondàm per sæcula famæ,
Æquâ mente viros fuerit mirata vetustas,
Omnibus hic unus si non præcellit, at illos
Tot claris animi locuples virtutibus æquat,
Ut dignus fuerit, Tyrio cui cincta Galero
Tempora fulgerent, totusque nitesceret ostro.
Præsulis ad titulos accedunt regia sacros
Munera; cærulei donatur torquis honore,
Consiliique sedet princeps, regnique Minister
Suspicitur, veteri Davidum sanguine clarus;
Illius undè lyræ remanent insignia genti,
Pollice quas docto tangens Perronius echo
Nominis ipse sui totum diffudit in orbem.
Burgoinum (1) sileo, cujus caput infula cinxit,
Pastor ubi longos ovium, Sanlaude, saluti
Ædibus ante tuis, vigilesque expenderit annos.
Teque fori, Sylvane, decus, quo nullus in urbe
Regius ante fuit curator amantior æqui,
Mitto, licet magnis tua munificentia donis
Prodigiosa fidem superet, quâ tutus ab omni
Nominis interitu moreris, victurus in ævum.
At quid carminibus nostris indictus abires,
Sammartine? tuis Parnassi dignus honore
Muneribus, donisque piis exempla secutus
Sylvani cujus de te spondentis amica
Dextra tuos artus sacro de fonte levavit;
Illius undè refers largo cum pectore mores.
Sed ne jàm memorem quæ, te tribuente, Camœnæ

(1) Nicolas Bourgoing, théologal de Saint-Malo, controversiste habile, fut curé de Saint-Lo pendant plusieurs années, et fut ensuite nommé évêque de Coutances en 1623. Il mourut en 1625.

fléau de l'hérésie, l'Achille invincible de la foi, que Duperron à qui Saint-Lo, comme l'eût fait une tendre mère, aime à préparer un berceau pour que, dans son enfance, il pût goûter un doux sommeil, que Duperron reçoive avant les autres le juste hommage de mes vers. Tous les hommes renommés que l'antiquité a complaisamment admirés pendant des siècles, si seul il ne les surpasse pas, du moins il les égale en mérite; ses belles qualités lui ont valu le chapeau et la robe de pourpre; aux titres sacrés d'évêque se joignent les présens de son roi, il fut décoré du cordon bleu, et il siégeait premier ministre aux conseils du prince, lui Duperron, sorti de l'antique sang des David; voilà pourquoi dans les armes de sa famille sont des harpes, et, c'est en les touchant d'un doigt savant, que lui-même a répandu dans tout l'univers l'écho de son nom. Je ne parle pas de Bourgoing, dont la mitre ceignit la tête, après que, pasteur des âmes, il eut dans tes églises, Saint-Lo, consacré de longues et laborieuses années au salut de son troupeau. Et vous aussi, Dubois, l'honneur du barreau, vous le procureur du roi le plus ami de la justice qu'ait jamais eu Saint-Lo, je vous passe sous silence, quoique votre prodigieuse magnificence surpasse toute croyance : par elle votre nom ne mourra pas, il vivra dans le lointain des âges. Et vous, Saint-Martin, pourquoi ne vous nommerai-je point dans mes vers? Digne par vos libéralités des honneurs du Parnasse, vous avez, dans vos pieuses largesses, suivi l'exemple de Dubois, qui répondit pour vous et dont la main amie vous tint sur les fonds sacrés du baptême. Voilà pourquoi vous nous reproduisez les mœurs pures et la générosité de ce vénérable magistrat. Mais, sans rappeler les

Neustriacæ, dulces Cadomæi Heliconis alumnæ;
Dona ferant, quantique fremant per pulpita plausus;
Nùm tibi natalis sedes solemnia junget
Gaudia Sanlaudus, meritosque fovebit honores?
Cùm velut unda suos ad fontes versa recurrit,
Refluat usque tuæ rivus pietatis ad ortum:
Immo virgineum placans, te vindice, numen
Annua solemni pompâ, tibi fausta precando,
Vota canet superis, ausus ut læta nefandos
Hæretici nequam tereti laxantis ab ære
Tartareas glandes tacitæ per tempora noctis
Virginis in statuam, sacro modulamine Cleri
Supplicis, advertat, populoque rogante, piari,
Et tibi perpetuâ redimiri tempora lauro.
Quidquid ab his læti superest Pomœria circum,
Vindicat ipsa sibi rerum natura creatrix;
Scilicet hìc donis hilarant cerealibus arva,
Illìc læta videt Pomona gravantia ramos,
Frondeque sub viridi pendere ex arbore mala,
Floribus hìc horti spectacula grata refundunt,
Hìc acclive solum pascit cum matribus agnos,
Illìc frondoso pendens acredula ramo
In varias solvit tenuissima guttura voces,
Dulcisonumque melos vacuas diffundit in auras.
Prominet hic præceps ascensu collis in amnem,
Undè resecta cadunt operoso saxa labore.
Hùc, velut ad portum, remis, longove subactas
Navita, quem vexat lucri vesana cupido,
Fluctibus adversis naves appellere conto
Nititur, hìc rident vernantia gramine prata.
Ima tenens mediis convallibus incubat amnis;
Qui turrita ferè Sanlaudi mœnia stringens,
Post longos liquidis errores alluit undis,
Viria nomen habet, quod prætet nomen eunti

dons que tiennent de vous les Muses normandes, aimables élèves du Parnasse de Caen, et les nombreux applaudissemens dont retentissent les palinods, est-ce que votre ville natale, Saint-Lo, ne s'unira pas à cette solennelle allégresse, et ne vous rendra pas des honneurs mérités? Comme l'eau qui remonte vers sa source, le torrent de votre piété retourne au lieu d'où il est descendu. C'est peu : vous vengez l'outrage fait à la Vierge. Pour apaiser la mère de Dieu, tous les ans la ville, dans une pompe solennelle, prie pour vous et offre ses vœux au ciel, afin d'expier l'audace sacrilège de l'infâme hérétique qui, dans le silence de la nuit, dirigea contre la statue de Marie un plomb infernal, lancé de son tube d'airain. Par les chants pieux du clergé suppliant, par les prières du peuple, le crime sera réparé, et votre front ceint d'un immortel laurier.

Tout ce qu'il y a d'agréable autour des murs, la nature le revendique. Ici les champs se dorent des présens de Cérès, la riante Pomone voit les fruits courber les rameaux, et pendre à l'arbre, cachés qu'ils sont sous un vert feuillage. Plus loin, les jardins étalent les brillantes merveilles de Flore. Ailleurs, le côteau nourrit des agneaux avec leurs mères. D'un autre côté, au sein d'un arbre touffu, le rossignol déploie tous les trésors variés de sa belle voix, et réjouit les airs de sa douce mélodie. Là, commande le fleuve une colline escarpée (1), d'où tombent des rochers, arrachés avec de pénibles efforts. Et là, comme vers un port, le nautonnier, que tourmente la soif du gain, pousse son navire à force de rames et de longues perches

(1) Le mont Vaudon, au pied duquel était un port.

Ante vel obscurum, vel nullum, Viria fecit.
Nàm procùl hinc altis ducens ab rupibus ortum,
Consocians que sibi tenues sine nomine rivos.
Factus ab exiguo spatiosum crevit in amnem,
Arvaque, quà fertur, perrumpens transilit unda
Obvia quæque suos passìm remorantia cursus,
Præcipitansque fugam sinuoso tramite vastis,
Alter ut obliquus Mæander, ludit in undis,
In gelidoque sinu spatiantes agmine muto
Quos aluit pisces saltu prorumpere gaudet.
Nec pudet interdùm blandâ dulcedine plectri
Threicii captum teneras admittere molli
Naïadas, uda, decus fluviorum, numina tergo,
Quas agitare choros, ipso plaudente, videres,
Sol ubi tingit aquis radios, æstusque remisit,
Miraturque suum, quà latiùs explicat undas,
Alveum suspenso junctum curvamine pontis,
In medio cujus saxo crux eminet alta,
Quam procùl aspiciens amnis reveretur, et ima
Fluctibus humectans, iterata dat òscula raptim,
Præcipitique ruit cursu, dùm lapsus in æquor
Venerit in molles amplexus matris aquosæ,
Oceanique senis lecto requieverit udo.

et tâche d'aborder malgré les flots contraires. Plus loin, verdit le gazon velouté des prairies. Dans le fond des vallées s'étend une rivière qui, longeant les remparts de Saint-Lo, les baigne de ses limpides eaux, après de longues erreurs ; la Vire est son nom, et ce nom obscur auparavant, ou même inconnu, elle le tient de la ville de Vire qu'elle arrose. Elle prend sa source loin de là, dans de hauts rochers, et reçoit dans son cours beaucoup de ruisseaux sans nom, et, de faible qu'elle était, elle est devenue un fleuve spacieux. Ses flots, par où ils passent, se précipitent, brisant les obstacles qui retardent leur fuite. Puis, accélérant sa marche sinueuse, la Vire, comme un autre Méandre, se joue dans ses vastes replis, et aime à voir bondir les poissons qu'elle a nourris et qui errent muets et nombreux dans son sein frais. Et parfois, enivrée des doux accords de la lyre de Thrace, elle ne rougit pas d'accueillir les Naïades, l'honneur des fleuves, divinités à la chevelure humide. Vous les verriez, aux applaudissemens de la Vire, enlacer leurs danses, lorsque le soleil teint les eaux de la pourpre de ses rayons, et éteint ses brûlantes ardeurs. Puis, à l'endroit où ses flots s'étendent plus larges, le fleuve voit ses deux rives unies par les arches d'un pont (1) au milieu duquel s'élève une croix de pierre ; de loin, l'apercevant, la Vire la respecte, et, de ses ondes arrosant sa base, lui donne, en fuyant, de liquides baisers, et précipite son cours, jusqu'à ce que, se jetant dans la mer, elle se perde dans les bras d'Amphitrite et se repose dans la couche humide du vieil Océan.

(1) Le pont dont il s'agit a été remplacé par celui qui existe maintenant.

NOTICE

SUR GUILLAUME YBERT.

Guillaume Ybert, prêtre, naquit à Saint-Lo, vers l'année 1630, et fut professeur d'humanités et principal du collége de cette ville. Il cultiva la poésie latine avec assez de succès, pendant la seconde moitié du XVIIe siècle; il a publié plusieurs pièces en vers hexamètres qui ont été fort bien accueillies. On ignore l'époque de sa mort.

Ybert etait un homme vertueux, et ami zélé de sa patrie.

Voici la liste de ses ouvrages :

1° In urbem Sanlaudum carmen. St-Lo, Jean Pien, 1668. In-4° de 26 pages.

2° Cereale carmen, in-4°, ve Pien, sans date. Cette pièce renferme 154 vers.

3° Anagramme sur M. Loménie de Brienne, évêque de Coutances.

4° Une autre pièce sur la translation des reliques de Saint-Lo, le 23 mai 1679. M. de Matignon, évêque de Condom, procura ces reliques à la ville.



NOTES.

Dans un manuscrit, composé par un avocat de Saint-Lo, nommé La Commune-Ravend, il est dit que le roi Childebert, second fils de Clovis, érigea ce lieu en baronnie, fit construire une place dans une assiette agréable et élevée sur le bord d'une rivière, et changea le nom de cette place, qui s'appelait auparavant Ste-Croix, du nom de son église, en celui de Saint-Lo. Cette opinion paraît avoir été adoptée en partie par le poète Ybert; mais l'histoire ne vient nullement confirmer cette assertion plus que hasardée. La première indication de ce nom de Briovère se trouve dans la souscription de l'évêque de Saint-Lo, au cinquième concile d'Orléans, tenu l'an 549. Elle est conçue en ces termes :

Lauto in Christi nomine episcopus ecclesiæ Constantinæ vel Brioverensis.

La tradition indique que Saint-Lo était d'une famille illustre, à laquelle le château de Briavère appartenait, et qu'il y avait pris naissance. On ajoute que, nommé évêque de Coutances, il enrichit son église des grands biens de sa famille dont il était devenu héritier.

Il s'écoule alors près de trois siècles et demi, depuis l'an 549 jusqu'à l'année 890, où le château de Briovère reparaît sous un nouveau nom; c'est celui du saint évêque dont il fut autrefois la propriété. Réginon, abbé de Prum, dans le diocèse de Trèves, l'un des savans les plus distingués du IXe siècle, raconte que les Normands, mécon-

tems de leur tentative sur Paris, redescendirent la Seine, se remirent en mer, et abordèrent sur les côtes de Bretagne, d'où ils se répandirent dans le pays, et assiégèrent le château de Saint-Lo, *quoddam castellum in Constantiensi territorio, quod St-Loth dicebatur, obsident.* Le même fait, mais plus développé, est attesté par l'auteur anonyme des *Gestes des Normands*, qui l'appelle *Castrum S. Laudi.*

Les habitans furent massacrés, et le lieu renversé de fond en comble.

Guillaume Bacon, Richard de Percy, et Jean de la Roche-Tesson, seigneurs de Normandie, furent décapités à Paris, sur la place de Grève, en 1344, par ordre de Philippe de Valois, pour avoir pris contre lui le parti d'Edouard III, avec Geoffroy d'Harcourt, qui se sauva en Angleterre. Ces trois têtes furent envoyées à Carentan, et exposées sur les portes de la ville. Sans doute, elles s'y trouvaient encore en 1346, lors de la prise de la ville par Edouard, puisqu'il leur fit faire de magnifiques obsèques, et qu'il invita, pour l'insulter, Philippe de Valois à y assister.

Ces trois têtes furent retrouvées au mois d'août 1746, sous le pavé du sanctuaire de l'église de l'abbaye des chanoines réguliers de Saint-Lo, du côté de l'épître, à 10 ou 12 pieds du grand autel, et à un demi-pied de profondeur, (voir pour les détails de cette découverte, la lettre de M. de La Renaudière, insérée dans le journal de Verdun, du mois de juillet 1747).

Par un contrat d'échange fait en 1576, entre l'évêque de Coutances, Arthur de Cossé et Jacques de Matignon, la baronnie de Saint-Lo étant de-

venue la propriété de ce dernier, il fit construire dans cette place une citadelle, vers le levant, et réparer les fortifications. Cette citadelle, que nous avons vue, a subsisté jusqu'en 1812. Elle se composait d'une porte à plein cintre, flanquée de deux énormes tours avec meurtrières et machicoulis, et d'une courtine à rempart, qui s'étendait vers le midi et le nord, et qui était terminée par une grosse tour ronde, dont une existe encore et sert aujourd'hui à conserver les archives de la Manche. En achevant de faire les démolitions, on trouva, en 1814, 47 pièces d'or; c'étaient des Francs à pied et à cheval, de Philippe VI et de Charles V.

Les vitraux de l'église Notre-Dame de St-Lo sont vraiment remarquables par l'éclat de leurs couleurs. Ils représentent, comme partout, des figures de saints, d'anges, de patriarches, de rois, etc. Ce fut le roi Louis XI qui les fit peindre et les donna à l'église, pour récompenser les habitans de la belle conduite qu'ils avaient tenue en octobre 1467, en repoussant les Bretons qui avaient fait une irruption en Normandie. Bayeux, Caen et Avranches tombèrent en leur pouvoir. Les seuls habitans de Saint-Lo leur résistèrent. Encouragés par une femme de leur ville, dont le nom mériterait bien d'être connu, ils prirent les armes, marchèrent sous sa conduite, et repoussèrent courageusement les Bretons. Le portrait en pied de Louis XI existe encore bien conservé et parfaitement ressemblant sur les vitraux du nord. Sa physio-

nomie est expressive et caractéristique; il est vêtu d'une simple robe, comme on les portait à l'époque, une escarcelle verte pend à sa ceinture, et la petite calotte violette qu'il portait sous son chaperon, couvre entièrement sa tête.

Il paraît certain que ce fut Charlemagne qui, s'occupant de mettre en sûreté ses frontières du nord contre les invasions des barbares, donna son attention au château de Saint-Lo, et en même temps jeta les premiers fondemens de l'abbaye, sous le nom de Sainte-Croix, en l'année 805. Ce fait est attesté par plusieurs historiens. Robert Le Rocquez, poète de Carentan, qui vivait du temps de Henri II, dit en parlant de Charlemagne,

Lui avoir eu par vision divine
Du sacré bois et de la croix le signe,
Construire fit sur roche divisée
Une cité Sainte-Croix appelée,
Et maintenant de Saint-Lo tient le nom,
Ville moult forte et d'antique renom.

L'église de Sainte-Croix, qui subsiste encore comme paroisse, appartient par sa construction à deux époques différentes. La partie inférieure qui comprend le grand portail, les arcades de la nef et du chœur, et généralement toutes les ouvertures dans le style circulaire ou roman, doivent être de la seconde moitié du XIe siècle. La partie supérieure et les voûtes sont dans le style ogival simple, et probablement du milieu du XIIe siècle, après qu'Algaire, évêque de Cou-

tances, eut établi dans cette église des chanoines réguliers (1139), à la place des séculiers qui en étaient en possession depuis Charlemagne et qui vivaient irrégulièrement. La dédicace de cette nouvelle église se fit en 1202, par Vivien, évêque de Coutances et Guillaume Burel, évêque d'Avranches, par les soins de Robert de Molay, 6e abbé de ce lieu. Le chœur servait pour les religieux et la nef pour les paroissiens.

En l'année 1493, Jacques Vaultier, 30e abbé de Saint-Lô, fit construire un nouveau chœur et des ailes au bout de l'ancienne église, ainsi que l'atteste cette inscription qu'on y lisait :

L'an fus faicte mil quatre cents
Quatre-vingt-treize, lorsque céens,
Vaultier fut administrateur
Qui commença aisles et chœur.
Si claire me voulez avoir,
Faictes mes vitres relevoir,
Et nettoyer costes et volte,
Ainsi sera belle ma cote.

C'est cette dernière construction qui a servi d'église aux religieux, jusqu'à l'époque de la suppression des couvens. Ce bâtiment a subsisté jusqu'en 1805 ou 1806. L'ancienne église abbatiale de Sainte-Croix avait été entièrement abandonnée aux paroissiens.

Immédiatement après la cession faite par l'évêque de Coutances, Arthur de Cossé, à Jacques de Matignon (1576) de la ville de St-Lo et de ses dépendances, ce dernier fit abattre l'église St-Thomas, qui occupait l'emplace-

ment de la prison actuelle, et les matériaux furent employés à la construction de la citadelle. Cette église qui avait été consacrée et érigée en paroisse, le 28 juillet 1174, ne pouvait subsister sur un terrein élevé, en face et à 50 ou 60 pas seulement de la forteresse que faisait bâtir le Maréchal de Matignon. Le lieu où elle était et la grande place *des Champs ou du Champ-de-Mars* ont longtemps porté le nom de *Champs-de-St-Thomas*.

Ce ne fut qu'en l'année 1624 que les paroissiens de Saint-Thomas commencèrent à rebâtir leur église dans la rue Torteron, au bord du ruisseau de ce nom. La première pierre fut posée le 8 mai, par la princesse Eléonore d'Orléans, femme de Charles de Matignon, comte de Torigni, baron de Saint-Lo. La messe y fut célébrée pour la première fois le 1er novembre 1630. C'est aujourd'hui la halle aux grains.

Thomas Becket, connu sous le nom de Thomas de Cantorbéry, et célèbre par le rôle qu'il a joué sous le règne de Henri II, naquit à Londres, le 21 décembre 1119. Ses démêlés avec son souverain le forcèrent de fuir et de se retirer en France, où il trouva secours et protection (1165). Becket retourna ensuite en Angleterre, où il se montra aussi indépendant de l'autorité royale qu'auparavant. Henri, poussé à bout par ce nouveau trait d'orgueil, dit, au milieu de sa cour : ne trouverai-je pas un ami qui me délivre de ce brouillon de prêtre ? Ces paroles prononcées dans un moment d'humeur, furent regardées comme un reproche très-sérieux par quatre gentils-

hommes de la maison de Henri, qui passèrent secrètement en Angleterre et se dirigèrent vers Cantorbéry, où ils assassinèrent l'archevêque, le 29 décembre 1170. Le pape Alexandre III le canonisa, comme martyr, au commencemeut du carême de l'année 1173.

Jean Dubois, procureur du roi à Saint-Lo, fut le bienfaiteur de cette ville. Il fonda, en 1632, le couvent des Pénitens, situé vers le milieu de la rue Saint-Georges, dans une position agréable. Il mourut sans postérité, dans cette ville; le 2 juin 1639, plus qu'octogénaire, et fut inhumé dans le sanctuaire de l'église qu'il avait fait bâtir pour ces religieux. Voici son épitaphe :

Hic jacet præclarus ille Joannes Dubois, in hâc urbe Sanlaudensi consiliarius et procurator regius, hujus conventûs Fratrum Pœnitentium tertii ordinis sancti Francisci fundator meritissimus, qui, cùm sobriè justè et piè vixisset in hoc sæculo, expectans beatam spem et adventum gloriæ magni Dei, tandem plusquàm octogenarius, die secundâ junii, anno salutis humanæ 1639, ipsâ die et horâ quâ Christus in cœlos ascendit, excessit è vitâ spiritumque suum reddidit auctori. Sit in pace locus ejus! Ps. 75.

Luc Duchemin-de-la-Haulle, seigneur et patron du Mesnil-Durand et d'Hébécrévon, conseiller du roi en ses conseils, lieutenant général civil et criminel au bailliage du Cotentin, à Saint-Lo, naquit le 1 février 1611, en sa maison de Semilly et de la Haulle, paroisse de la Meauffe, sur la rivière de Vire, au diocèse de Bayeux. Fils d'un homme recommandable, qui était habile en éloquence,

en philosophie et en histoire, il fit lui-même d'excellentes études, quoiqu'il eût perdu son père de très-bonne heure. Après avoir fait ses humanités aux Jésuites de Caen, et deux années de philosophie à Paris, il fut pourvu en 1644 des offices de lieutenant-général civil et criminel et particulier au bailliage de Saint-Lo, charges qu'il exerça avec distinction jusqu'à la fin de sa vie. Il était aussi intendant des biens que possédait en Normandie Henri d'Orléans, II[e] du nom, duc de Longueville et gouverneur de Normandie.

Ce magistrat éclairé, qui fut en rapport avec toutes les notabilités de son temps, cultiva les lettres, et encouragea les personnes qui se livraient à l'étude. M. Duchemin-de-la-Haulle, dont la vie avait toujours été extrêmement occupée, vivait encore au commencement de l'année 1684.

Le manoir de la Vaucelle, près de la rivière de Vire, à l'extrémité d'un faubourg de Saint-Lo, appartenait à la famille Boucard. Ce fut Jean Boucard, confesseur et aumônier de Louis XI, et depuis évêque d'Avranches, qui fonda dans ce petit château la chapelle Ste-Perrenelle, dont le bâtiment existe encore. Cet évêque fut un des hommes les plus distingués du XV[e] siècle, puisqu'il fut chargé par le Roi, en 1471, de réformer l'Université de Paris, que Louis XI voulait rendre plus florissante. Ce généreux prélat paraît avoir toujours conservé une tendre affection pour sa patrie, car il y fit plusieurs fondations importantes ;

1° Il avait fondé, dès 1448, douze bourses au collége d'Harcourt, à Paris, dont 4 pour Avranches et les 8 autres pour Saint-Lô, et à son défaut, pour le diocèse de Coutances;

2° Fondation d'une bibliothèque publique, dans l'emplacement aujourd'hui occupé par la chapelle du rosaire, derrière le chœur de l'église Notre-Dame;

3° Donation, en 1483, d'une somme de 2120 livres 10 sous, pour être constituée en rente, afin de fonder dans cette église l'office canonical.

Ce digne évêque mourut dans sa maison de la Vaucelle, le 28 novembre 1484, et fut transporté à Avranches et inhumé dans la cathédrale.

Ce fut à la Vaucelle que logea Edouard III, roi d'Angleterre, au mois de juillet 1346, lors de la prise de Saint-Lo par son armée. François Ier et Charles IX y logèrent depuis, et c'est pour cette raison que l'on voyait écrit sur la porte d'un des appartemens, *chambre du roi*.

Jacques Davy-Duperron (devenu depuis si célèbre sous le nom de cardinal Duperron) naquit à Saint-Lo, place de la Belle-Croix, le 25 novembre 1556, et non pas en Suisse, comme le disent la plupart des biographes. Son père était un gentilhomme de la paroisse de Saint-Aubin-de-la-Pierre, qui se nommait Davy-Duperron. Il était savant tout à la fois en philosophie, en théologie, en mathématiques et en médecine. Ayant embrassé le protestantisme, il s'établit à St-

Lo, d'où la rigueur des édits contre le calvinisme le força de sortir et de se retirer en Suisse : c'est ce qui a fait dire que son fils était né dans ce pays étranger.

Jacques Davy-Duperron, rentré dans le sein de la religion catholique, par les conseils de Philippe Desportes, qui lui procura la place de lecteur du roi Henri III, avec une pension de 1200 écus, embrassa l'état ecclésiastique, et fut pourvu de plusieurs bénéfices. Il devint évêque d'Evreux, en 1591, puis archévêque de Sens, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, grand-aumônier de France, et enfin cardinal en 1604. Ce fut Clément VIII qui l'éleva à cette dignité.

Le cardinal Duperron, l'une des plus grandes lumières de l'église, avait composé plusieurs ouvrages de controverse, d'éloquence et de poésie : il mourut à Paris, le 3 septembre 1618.

Racan et plusieurs autres poètes lui ont fait des épitaphes.

Ses armes étaient d'azur, au chevron d'or, et à trois harpes de même.

L'Annuaire de 1838 contiendra une Notice et des détails biographiques sur l'abbé Michel de Saint-Martin né à Saint-Lo, le 1er mars 1614.

La Vire prend sa source au pied de la butte de Brimballe, commune de St-Sauveur-de-Chaulieu (Manche). Elle entre dans le Calvados par le territoire de la Lande-Vaumont, serpente autour de Vire, reçoit la

Virenne à gauche, et plus bas, à droite, les eaux de l'Allière. Elle passe entre les communes d'Etouvy et de la Gràverie, s'augmente des eaux de la Souleuvre, près de Campeaux, porte sa direction de l'est à l'ouest par Pontbellenger et Pontfarcy; puis elle coule à Tessy, à Condé et à Saint-Lo. De là elle passe au Pont-Hébert et reçoit l'Elle à Neuilly. Avant de se jeter à la mer, près d'Isigny, au-dessous du pont du Vey, elle forme des îlots et des bancs de sable très-étendus, et va se perdre dans la mer par plusieurs embouchures, à l'ouest des roches de Maisy. Elle porte bateau dans sa partie inférieure; on s'occupe en ce moment de sa navigation jusqu'à Saint-Lo; il est même question de la prolonger jusqu'à Vire.



PERSONNAGES DU COTENTIN

QUI SE SONT DISTINGUÉS DANS LES CROISADES.

2e ARTICLE.

BOEMOND, RICHARD ET ROGER, SES NEVEUX,

TOUS DU SANG DES TANCRÈDE DE HAUTTEVILLE, PRÈS COUTANCES.

Quand la valeur chrétienne eut fondé sur le rivage de l'Asie un empire qu'on pourrait

appeler français-normand, car ce furent des princes de ces deux nations qui s'en montrèrent les défenseurs, ou qui en occupèrent le gouvernement, sa durée d'environ quatre-vingts ans fut un temps d'une lutte incessante. Le défaut d'une armée chrétienne permanente, la rage du fanatisme musulman, les trahisons multipliées des populations asiatiques, rendaient cette lutte très-opiniâtre et très-sanglante. Boëmond, prince d'Antioche, se trouvait comme à l'avant-garde et plus exposé qu'un autre aux incursions des Turcs qui avaient envahi l'Orient, où ils s'étaient établis sous plusieurs souverains nommés Soudans. Dans le voisinage d'Antioche était celui de Nicée, nommé Daliman; son territoire était sans cesse ravagé par les maraudeurs chrétiens, et il usait de représailles quand il se croyait le plus fort. Un jour que Boëmond, accompagné d'un petit nombre de cavaliers, parmi lesquels était son neveu Richard, surnommé *De la Principauté*, parce qu'il était né dans une des principautés normandes du midi de l'Italie, s'était avancé trop loin sur les terres de son voisin, celui-ci l'enveloppa avec des forces vingt fois plus nombreuses et fit prisonnier ce redoutable Boëmond ainsi que sa troupe. Une telle capture fut un événement important; les Mahométans, qui le nommaient *le petit Dieu des chrétiens*, célébrèrent leur triomphe par des réjouissances; les chrétiens furent plongés dans une profonde affliction; l'empereur des Grecs, Alexis, se félicita d'être enfin débarrassé d'un adversaire qui lui avait fait passer tant de mauvais jours,

et espéra pouvoir réunir encore Antioche à l'empire d'Orient. Les prisonniers amenés à Nicée, furent déposés dans une tour du palais du sultan, où ils se résignèrent à être enchaînés. Boëmond, aussi pieux qu'il était brave, se recommanda à saint Léonard de Limoges, dont il avait entendu parler comme d'un saint qui opérait beaucoup de prodiges et qui délivrait surtout de l'esclavage ceux qui s'adressaient à lui avec confiance; il lui promit un pélerinage à son tombeau et le dépôt, dans son église, de chaînes d'argent pareilles aux chaînes de fer dont lui et ses compagnons étaient chargés. Saint Léonard a toujours été pour le Limousin un saint populaire, un saint national, dont la réputation éclatante avait dépassé alors les frontières de sa montagneuse contrée.

Or le sultan de Nicée avait une fille unique, d'une grande beauté et d'une intelligence rare: son père, qui avait en elle la plus grande confiance, lui abandonnait l'administration des affaires intérieures du palais. La vue des héros normands, dont elle avait entendu parler tant de fois, lui inspira le désir de s'entretenir avec eux. Mais avant d'aller plus loin, une courte digression sur la différence qui existait entre nos Croisés et les Orientaux, par rapport au sentiment de l'amour, nous paraît indispensable.

La Gaule romaine fut envahie dans les IV[e] et V[e] siècles par d'innombrables hordes sorties de la Germanie; les habitans de la Norvège vinrent se placer les derniers à côté des Germains et des Saxons. Un trait dominant

des mœurs de tous ces peuples était le culte de la femme, cette espèce de dévouement et d'adoration dont les Grecs et les Romains n'avaient aucune idée, cette soumission humble et affectueuse qui met le sexe le plus fort aux pieds de la beauté. Les Germains, dit Tacite, sont persuadés qu'il y a quelque chose de divin dans la femme. Les anciennes poésies du Nord, dont plusieurs semblent antérieures à l'émigration de Rollon, sont remplies des sentimens de cet amour presque religieux du guerrier pour son amante, amour qu'on retrouve dans nos vieux livres de chevalerie, et dont la galanterie moderne est un reste considérablement terni et affaibli. Au temps dont nous parlons, les Normands se distinguaient surtout par leurs grâces et leur amabilité auprès des femmes. En Asie, au contraire, et sous l'empire de la religion de Mahomet, la femme, objet des passions les plus ardentes, des jalousies les plus effrénées et les plus cruelles, a toujours été un être inférieur à l'homme, à qui le grand prophète n'a pas même assigné une place dans son paradis; quoique aimée avec fureur, elle n'en est pas moins toujours esclave.

Boëmond et ses compagnons plurent singulièrement à la princesse, que les historiens nomment Melaz; leurs hommages flattèrent son amour-propre; leur air martial, joint à tant d'aménité dans le discours, l'enchanta; elle ne pouvait se rassasier de leur adresser des questions sur leur pays, leurs coutumes et leur religion; presque chaque jour elle venait s'entretenir avec eux, ce que permettaient

facilement des gardes, qui n'ignoraient pas quelle confiance le sultan avait en sa fille. Boëmond s'était familiarisé avec la plupart des langues qui étaient parlées aux environs des états chrétiens, et surtout avec l'arabe, langue sacrée des Mahométans, qui était dans ce temps-là, comme elle l'est encore de nos jours, un langage universellement connu de ceux qui professaient la religion du koran.

Boëmond n'était pas théologien, mais il parlait éloquemment, et il n'eut pas de peine à convaincre Melaz de la vérité de la religion chrétienne. Celle-ci n'aspirait qu'à délivrer les prisonniers et à s'enfuir avec eux pour aller habiter des contrées où on l'assurait que la femme était la compagne chérie de l'homme et jamais son esclave.

Pendant que ces conférences avaient lieu à l'insu du sultan, celui-ci recevait continuellement des ambassadeurs de l'empereur de Constantinople qui marchandaient de sa part la personne de Boëmond, pour l'avoir en sa possession et faire périr dans les cachots un rival si long-temps formidable. Daliman ne savait encore à quelle résolution s'arrêter, lorsqu'un incident alarmant vint le distraire de ces négociations.

Il avait un frère nommé Soliman, homme hardi et courageux, qui se croyait des droits au trône de Nicée, et qui après avoir rassemblé une armée nombreuse, gagna une première bataille contre Daliman et le poursuivit jusque sous les murs de sa capitale, où toutes leurs forces respectives réunies en vinrent de nouveau aux mains; chacun des

sultans était à la tête des siens. Le combat devenait de plus en plus opiniâtre et la victoire était incertaine, lorsque Melaz s'introduisant dans la tour des prisonniers, tint à Boëmond le langage suivant :

« Voilà qu'en ce moment les états et la » vie même de mon père sont en danger ; » volez, je vous prie, à son secours ; je vais » vous faire apporter des armes. Mon père » consentira peut-être à vous rendre la » liberté s'il vous doit la victoire ; mais je » vous déclare que sa volonté à cet égard » me semble douteuse. Si donc il en agis- » sait autrement, je veux vous assurer les » moyens de défendre votre liberté et la » mienne aussi peut-être. Lors donc que la » cause de mon père aura triomphé, reve- » nez promptement dans cette tour, comme » pour reprendre vos fers ; mais au moment » où vos gardiens voudront vous enchaîner, » saisissez tous ces vils esclaves et les en- » chaînez eux-mêmes ; restez ensuite armés » et attendez mes ordres. Mais avant que je » fasse rien pour vous, jurez-moi par votre » Dieu et sur votre honneur (car on dit » qu'un chevalier chrétien ne viole jamais » un pareil serment), jurez-moi d'abord que » vous n'attenterez pas à la vie de mon père, » et que dans le cas où, d'une manière ou » de l'autre, vous aurez reconquis votre li- » berté, vous m'emmenerez avec vous dans » la terre des chrétiens. »

Tous ces guerriers transportés d'admiration et de reconnaissance prononcèrent le serment. Alors la princesse, dont l'autorité

était depuis long-temps absolue dans le palais ; annonce aux gardes que le sultan son père, inquiet sur le résultat de la bataille, avait donné l'ordre d'armer les guerriers chrétiens et de réclamer leurs secours. A l'instant on leur apporte les armures mêmes qu'ils avaient lors de leur capture ; on tire les meilleurs courciers des écuries royales, et un instant après Boëmond et les siens étaient dans la mêlée la lance en arrêt, l'épée et la hache d'armes à leur côté. Ils s'élancent avec leur impétuosité ordinaire sur les bataillons de Soliman, en poussant le cri de guerre des Normands : *Dex aïe, que Dieu nous aide ;* de toutes parts volent les casques et les têtes, les cavaliers sont désarçonnés ou roulent avec les chevaux étendus sur la terre. Le sultan de Nicée est étonné et ne sait d'abord d'où lui vient ce secours si imprévu et si efficace ; il est tenté de croire que Mahomet accompagné d'une légion d'anges arrive du haut du ciel à son secours ; mais il ne tarde pas à reconnaître ses redoutables prisonniers. L'armée de Soliman n'y fut pas non plus trompée ; le fils de ce dernier, nommé Marciban, qui avait souvent entendu parler de la force et du courage de Boëmond, croit le reconnaître à sa taille gigantesque et pousse son cheval contre lui ; mais la lutte était inégale : un violent coup d'épée sur son casque l'étendit et le renversa sur la selle ; Boëmond l'attire à lui et lui coupe la tête, malgré les cris de Daliman qui demandait grâce pour son neveu, cris tardifs qui ne furent entendus que lorsque la tête ensanglantée roulait sur la pous-

sière. « Je suis fâché, dit Boëmond en souriant, que ce jeune homme soit votre neveu, » mais il se battait contre vous, et c'est en » croyant vous débarrasser d'un ennemi que » je l'ai tué. » Daliman rugit de rage quoique vainqueur. L'armée de son frère ne tarda pas à prendre la fuite, et lui-même, abandonné de ses soldats, se retira dans les montagnes de l'Asie mineure.

Les Normands se hâtent de revenir au palais et de rentrer dans la tour qui leur servait de prison. Au moment où les gardiens s'imaginent qu'ils vont les enchaîner de nouveau sans difficulté, ils se sentent eux-mêmes serrés par de vigoureux poignets armés de gantelets de fer, et attachés solidement aux crampons qui garnissaient les épaisses murailles. Les chevaliers fermèrent d'abord la porte en dedans pour délibérer sur le parti qu'il fallait prendre dans une conjoncture aussi extraordinaire. La princesse Melaz, avant qu'ils partissent pour le combat, leur avait montré certains chemins secrets et obscurs qui conduisaient du donjon dans les diverses parties du palais et leur en avait remis les clefs. Ils s'occupent à vérifier, à reconnaître toutes les circonstances de leur situation, ne s'imaginant pas encore comment Dieu et saint Léonard daigneraient les tirer de là.

Au moment où le sultan, qui n'avait pas tardé à connaître la cause de l'évasion, rentrait dans son palais, accompagné de toute la cour, Melaz courut au-devant de lui avec les marques de la joie, croyant que son père

allait lui accorder la grâce des prisonniers, dont le bras lui avait valu la délivrance de sa capitale et une éclatante victoire; mais il en fut autrement : « ô scélérate, lui dit-il, » ô traîtresse, ô impie, infidèle à ta re» ligion et à ton père, tu as donc osé abuser » à ce point là de ma confiance? Nos armes » vont être couvertes d'un éternel déshon» neur, puisqu'il semblera que sans tes chré» tiens la victoire nous échappait. Où sont» ils maintenant? Tu as cru sans doute que » ces tigres une fois déchaînés reprendraient » facilement leurs fers? Il faut qu'à l'instant » même tout soit éclairci. »

De l'avis de ses courtisans et des prêtres mahométans qui l'accompagnaient, Melaz est arrêtée et retenue en prison dans son appartement. Un tribunal est formé sans délai dans la salle du divan, présidé par le sultan lui-même, pour juger un cas aussi grave. Les Normands pendant ce temps-là parcouraient tous les coins et recoins de leur vaste donjon, sondaient les profondeurs des chemins ténébreux, examinaient par les étroites fenêtres sur quels objets la vue s'étendait, lorsque Boëmond aperçut par une de ces ouvertures ce qui se passait dans le divan : « ô Dieu! » s'écria-t-il, voilà notre libératrice, pieds » et mains liés, en présence d'un tribunal » de payens qui vont sans doute la condam» ner à mort, si j'en crois la rage qui est » peinte sur leurs figures. Vîte, allons à » son secours, advienne ce qui pourra ad» venir, périssons, s'il le faut, que Dieu » nous aide! »

A ces mots, ils s'acheminent par le corridor secret qui conduisait de la tour à la salle du conseil. Au moment où les juges interrogaient la princesse, ils aperçoivent tout à coup s'ouvrir une porte et déboucher une cinquantaine de colosses bardés de fer, l'épée nue à la main, couverts encore de sang et de poussière, lesquels en un instant investissent le tribunal et s'emparent de toutes les issues ; l'un deux coupe d'abord les liens de la princesse qui, suivant un des auteurs que nous consultons, ne put se défendre d'un rire prolongé en voyant la scène changer d'une manière si étrange, et surtout si imprévue pour ceux qui allaient la condamner.

« Sultan, dit Boëmond, votre vie est en » nos mains, parce que nous sommes en ce » moment les plus forts, mais nous n'avons » pas l'intention d'attenter sur vos jours. Tout » homme privé de sa liberté veut la recou- » vrer. Nous tiendrons donc irrévocablement » à cette alternative, ou mourir en exter- » minant tout ce qui est dans ce palais, » ou rester à jamais vos fidèles alliés, si » vous nous donnez les moyens de retourner » librement à Antioche avec la princesse » votre fille qui est résolue à embrasser notre » sainte religion. »

Ces derniers mots suivis de la confirmation que donna Melaz de ses intentions, portèrent la fureur du sultan et de l'assistance au plus haut degré. L'attitude ferme et déterminée des Normands et quelques menaces énergiques ramenèrent l'ordre. Alors Dali-

man, expert dans l'art de la dissimulation, parut se rendre; il posa même avec un air de franchise les bases d'une solide alliance, en affectant de consulter sur chaque article la sagesse de Boëmond et celle de Melaz; il finit en exigeant que préalablement cet état de violence où il était retenu cessât, et il offrit de confirmer ses promesses par serment, si on l'exigeait.

Boëmond ne crut pas devoir répondre qu'il n'en eût conféré à voix basse avec ses compagnons et surtout avec la prudente Melaz qui connaissait toutes les ruses de son père. Enfin quand un avis eût été mûrement adopté, Boëmond revint déclarer au sultan, qu'après tant de colère, il était impossible de se fier à cette apparence de bienveillance; que les sectateurs de Mahomet avaient d'ailleurs pour principe la nullité des sermens faits aux partisans d'une autre religion; que si le sultan avait vraiment le projet de les mettre en liberté et de former une alliance avec les chrétiens de la principauté d'Antioche, il existait un seul moyen de prouver sa sincérité, c'était de rendre public dans tous ses états un décret, d'après lequel, en considération des signalés services qu'il devait à la valeur des Normands, il déclarerait leur rendre la liberté et donner sa fille en mariage à Boëmond; que ce décret devait annoncer l'arrivée prochaine à Nicée de mille chevaliers chrétiens pour escorter leur souverain et son épouse, avec invitation à tous les habitans des villes et des campagnes de les bien recevoir; que jusqu'à l'accomplissement de ses promesses, le sultan,

non plus que son conseil, ne devait communiquer avec ses sujets que par l'intermédiaire de sa fille et des Normands : « Si ces con-
» ditions, dit il, vous déplaisent, que cha-
» cun de nous alors subisse les chances de
» la situation où nous sommes. »

Après une longue discussion, Daliman consentit à signer ce décret et à le faire revêtir du sceau royal. Cette pièce écrite par le secrétaire du conseil fut lue et relue plusieurs fois par la princesse et par Boëmond, et quand ils se furent assurés qu'il n'y avait ni piège ni supercherie, elle fut transmise à tous les magistrats, gouverneurs, officiers de l'armée, et publiée par un crieur public dans tous les quartiers de Nicée. En même temps Richard Tancrède fut envoyé sur le cheval le plus agile des écuries du sultan pour porter à Antioche ces nouvelles étranges, et revenir le plus tôt possible avec mille chevaliers armés de toutes pièces.

Plus d'une semaine s'écoula avant son retour. Qui pourrait décrire l'anxiété de Boëmond et de la princesse? Ils avaient soin de tenir dans un isolement impénétrable le sultan et son conseil : toutes les entrées étaient soigneusement gardées le jour et la nuit. Du reste Daliman et ses ministres étaient l'objet des attentions les plus amicales; seulement ils ne pouvaient ni manger, ni dormir, ni satisfaire aucun besoin naturel, sans être accompagnés de Normands qui avaient l'œil ouvert sur ces augustes prisonniers. Cependant un rien pouvait éventer le secret; c'était en vain que Boëmond et Melaz donnaient au-

dience aux grands de l'état et aux officiers de l'armée, et qu'ils inventaient les prétextes les plus plausibles pour expliquer le défaut d'apparition du sultan; un tel état de choses était forcé, et l'inquiétude arrivait à son comble, lorsqu'un matin aux premières clartés de l'aurore, la sentinelle qui veillait sur la plate-forme qui couronnait la tour du donjon, aperçut au loin sur la route d'Antioche des tourbillons de poussière, parmi lesquels elle ne tarda pas à démêler les lourdes armures des guerriers de l'occident et enfin l'étendard du prince Boëmond. Elle court en porter la nouvelle, et de suite les mesures pour un prompt départ sont ordonnées. La princesse se pare de ses plus beaux vêtemens et de ses plus riches bijoux; les chevaux les plus robustes et les plus agiles sont équipés; tous les Normands s'arment et se disposent en bataille au-devant du palais, à la grande stupéfaction de toute la ville.

Boëmond qui craignait que son projet n'échouât au moment même où son succès paraissait assuré, alla proposer au sultan qu'il daignât les accompagner jusqu'à une certaine distance de la ville, en lui promettant pour prix de cette complaisance une solide et sincère amitié. Dans l'état où il se trouvait, ce monarque ne pouvait rien refuser. Les conseillers, ministres, prêtres et courtisans furent enfermés sous clef dans les appartemens les plus reculés du palais. Enfin quand tout fut prêt, la princesse Melaz prend place au centre de l'armée, Boëmond et Richard se postent à la droite et à la gauche de Daliman, et une

centaine des plus vigoureux soldats forment l'arrière-garde. Bientôt les remparts de Nicée ont disparu ; alors Boëmond s'avançant vers le sultan lui fait ses adieux avec la plus exquise politesse et les offres de service les plus pompeuses. Ensuite il le quitte, et la marche des héros chrétiens continue avec la plus grande rapidité. Cette singulière façon de célébrer un mariage, le silence qui regnait dans le palais, la promptitude avec laquelle les chrétiens avaient disparu firent naître de violens soupçons chez les spectateurs ; on répétait partout les mots de surprise et de trahison, lorsqu'on vit revenir le sultan seul, s'arrachant la barbe et déchirant ses vêtemens de désespoir. On court au palais, on ouvre les portes aux prisonniers ; tout le peuple est livré à l'indignation et à la rage. Une armée se rassemble pour courir après les chrétiens, mais il était trop tard ; ils avaient déjà quatre lieues d'avance et montaient d'excellens chevaux ; ils étaient rentrés triomphans dans la cité d'Antioche, lorsque les musulmans atteignirent aux frontières de la principauté qu'ils n'osèrent franchir.

La princesse fut reçue dans la capitale de l'Orient avec les plus grands honneurs ; l'archévêque la régénéra dans les eaux sacrées du baptême. Quant à son mariage avec Boëmond, celui-ci éprouva beaucoup d'embarras ; dans l'état précaire où se trouvaient ses états d'Asie, il avait besoin de l'alliance de quelque puissant monarque d'Europe ; d'un autre côté tromper les espérances d'une princesse qui lui avait montré tant de dévoue-

ment était impossible à son honneur. Il lui tint donc ce discours en lui présentant son neveu Roger, jeune homme de vingt ans, aussi remarquable par la beauté du corps que par les qualités de l'esprit : « Princesse, qui » vous êtes exposée pour les chrétiens aux » plus grands dangers et nous avez sauvé » la vie, notre reconnaissance ne peut avoir » de bornes et votre nom sera immortel » parmi nous. Vous avez le droit de choisir » votre époux parmi tous les chevaliers chré- » tiens, et il n'en est aucun qui ne s'estime » mille fois heureux de cette union. Je vous » prie cependant, ma chère et tendre amie, » d'observer à mon égard que l'âge, et beau- » coup plus que l'âge, les innombrables fa- » tigues de la guerre et les soins du Gou- » vernement commencent à me vieillir; je ne » me crois plus digne de votre jeunesse et » de votre beauté. D'ailleurs les attaques sans » cesse renouvelées contre mes états, que » défendent péniblement des forces insuffi- » santes, m'obligent à faire un voyage loin- » tain et périlleux jusqu'aux extrémités de » l'Europe pour en tirer de nouveaux secours. » Je ne puis non plus me dispenser d'accom- » plir un vœu que j'ai fait au grand saint » Léonard, dont l'église est au pays d'Aqui- » taine, et d'aller moi-même déposer sur » son tombeau des chaînes d'argent pareilles » à celles que mes compagnons et moi avons » portées dans les prisons du sultan votre » père. Daignez accepter pour époux mon » neveu Roger, issu d'un père aussi brave et » aussi opulent que moi, et vivez heureux,

» pendant que je continuerai à suivre une
» carrière de travaux, de combats, de pé-
» rils, de tribulations sans fin à laquelle il
» semble que le ciel m'a dévoué dès ma
» naissance. »

La princesse consentit à préférer un neveu dans la fleur de la jeunesse à un oncle d'un âge mûr dont quelques rides sillonnaient le front majestueux et guerrier. Leurs noces furent célébrées avec pompe. Peu de temps après Boëmond partit pour l'Europe, parcourut l'Italie, la France et l'Espagne pour recruter des hommes et de l'argent, il épousa une fille de notre roi Philippe Ier et mourut en Italie ainsi que nous l'avons dit dans notre article de l'Annuaire de 1835. Tancrède ne lui ayant pas survécu long-temps, la principauté d'Antioche fut dévolue au jeune Roger qui périt quelques années plus tard dans une grande bataille contre les Turcs, sans qu'il nous ait été possible de trouver aucunes traces des destinées ultérieures de son épouse.

Il nous reste maintenant à indiquer les sources de cette histoire. Il y a dans les auteurs originaux et contemporains qui ont écrit sur les Croisades deux versions très-distinctes relativement à la délivrance de Boëmond; celle que nous venons de rapporter, et une autre suivant laquelle une rançon en argent aurait été payée au sultan; celle-ci est mêlée de quelques circonstances peu vraisemblables : par exemple on suppose que l'empereur grec aurait offert une somme immense pour que Boëmond lui fût livré,

et que le sultan aurait consenti le rachat pour moitié moins avec Boëmond, parce que le prince normand lui promettait en revanche son amitié ; du reste peu ou point de détails sur cette délivrance ainsi payée. La version la plus merveilleuse est appuyée entr'autres témoignages sur celui du plus judicieux et du plus exact de nos historiens Normands du moyen-âge, d'Ordéric Vital, au livre X de son histoire. Nous y ajouterons les très-anciennes légendes de saint Léonard. Enfin dans le XIIe sciècle, un vénérable évêque, exhortant uue dame pieuse au culte de ce grand saint, lui attribue des merveilles au-dessus, dit-il, des bornes de la croyance ordinaire (*mirabilia fidem excedentia. Martene. Veterum scriptorum. Tome* 1er*, page* 635), et il cite en première ligne la délivrance du prince Boëmond. Certes, si Boëmond s'était racheté en payant, il n'y avait rien là de surnaturel et conséquemment rien qui pût faire honneur à un saint de ce rang. Quoi qu'il en soit, Michaud, dans sa belle histoire des Croisades, a adopté la dernière version et supprimé l'autre, en se bornant à dire qu'elle lui a paru trop romanesque. Il eût mieux valu les rapporter toutes les deux. D'un autre côté, est-ce bien juger que de réputer faux ce qui a un caractère romanesque, quand il s'agit d'une époque qui nous présente tant d'actions romanesques et pourtant très-authentiques ? En se rapprochant même des temps modernes, l'histoire de Jeanne d'Arc n'est-elle pas toute romanesque? N'avons-nous pas des récits de voyageurs et de prisonniers aussi étranges

que celui qui fait l'objet de cet article? Quoi qu'il en soit, nous avons suivi le texte des auteurs primitifs et n'avons ajouté que ce qui en était la conséquence nécessaire pour mettre plus d'ordre et de clarté dans le récit. Au surplus nous ne prétendons pas cautionner la certitude de notre version; si elle n'est pas vraie, au moins offre-t-elle un assez beau sujet de drame, d'opéra ou de roman

COUPPEY.



VARIÉTÉS HISTORIQUES.



INSURRECTION DES CORDONNIERS ET DES SAVETIERS,

CONTRE LES EXACTIONS DU FISC, DANS LE COTENTIN ET L'AVRANCHIN (1639-1640).

Vers la fin du règne de Louis XIII, ou plutôt du cardinal de Richelieu, devant qui tout fléchissait, le délabrement des finances et la guerre avec l'Espagne et l'Autriche, avaient mis le Gouvernement français dans la fâcheuse nécessité d'augmenter les impôts,

déjà trop lourds, et même d'en créer de nouveaux. Ce surcroît de charges, écrasant pour les contribuables, fut accueilli partout avec indignation. Les parlemens résistèrent; ils firent des remontrances : on ne les écouta pas. Alors le mécontentement public ne se paya plus de murmures : la fermentation des esprits éclata en révolte dans plusieurs provinces. Un fort impôt venait d'être mis sur les cuirs; l'énormité de cette taxe insurgea les cordonniers. Poupinel, conseiller au grand bailliage de Coutances, fit enregistrer cet édit bursal à Avranches, le 15 juillet 1639. La manière plus que cavalière avec laquelle il procéda ne plut point; des attroupemens se formèrent, et cet officier public fut assailli, au sortir de la ville, par une foule de mécontens furieux que dirigeaient les savetiers. On l'assomma, on lui creva les yeux, et son cadavre mutilé fut traîné dans les rues.

Après cet horrible attentat, digne d'une horde sauvage, l'insurrection s'organisa dans Avranches. Un cordonnier de cette ville reçut des séditieux le titre de colonel de *l'armée souffrante*. Les rebelles prirent les armes, pillèrent les bureaux de recettes et égorgèrent leurs principaux ennemis, souvent avec des circonstances atroces. On forma des compagnies, bandes de malfaiteurs qui couraient les campagnes, ravageaient les maisons opulentes et volaient les propriétaires. Le même mouvement se fit à Coutances, à Saint-Lo, à Valognes; mais on n'y commit pas d'aussi coupables excès.

C'était bien en effet les cordonniers et les

savetiers qui avaient levé l'étendard de la révolte, comme les plus tyranniquement lésés; pourtant les insurgés n'étaient pas tous des hommes travaillant le cuir; les mécontens, les gens sans aveu, tous les brouillons du pays s'étaient attroupés; et, certes, il fallait des gens de peu de valeur pour se livrer publiquement au pillage à main armée, et commettre des atrocités dont la plupart étaient le fait de brigands qui n'en étaient pas à leur début.

Cependant on ne tarda pas à apprendre que le cardinal ministre envoyait des troupes en Basse-Normandie pour châtier les révoltés. A cette nouvelle les scènes de désordre cessèrent; les bandes se réunirent; on se prépara à combattre. Les rebelles se concentrèrent à Avranches, où arriva, en décembre 1640, le maréchal de Gassion, avec 3000 hommes d'infanterie et quelques compagnies de cavalerie. Les insurgés l'y attendaient de pied ferme. On se battit pendant plusieurs heures dans les rues et sur la place de l'église Saint-Gervais. Mais les rebelles, n'étant ni armés ni aguerris comme les troupes qu'ils avaient à combattre, furent répoussés de carrefour en carrefour, chassés d'Avranches et poursuivis en déroute sur tous les points. Les chefs de la révolte furent pendus sur-le-champ, et les autres bannis de la Normandie.

Le maréchal de Gassion partit d'Avranches après avoir frappé les habitans d'une forte contribution, pour les punir de lui avoir fermé les portes de la place. Les soldats s'étaient livrés à de déplorables excès; la ville leur ayant été donnée en quelque sorte à discré-

tion, ils n'avaient respecté ni âge, ni sexe, ni rang : le brigandage, le viol, toutes les brutalités d'une soldatesque sans frein avaient marqué leur passage.

Valognes, Coutances et Saint-Lo, effrayés de ce trop terrible exemple, et ne voulant point s'exposer à recevoir la punition qu'on venait d'infliger à Avranches, envoyèrent promptement leur soumission au maréchal. La milice bourgeoise de ces villes fut désarmée et remplacée par de fortes garnisons, qui furent d'une sévérité excessive pour les habitans.

VÉRUSMOR.



BIOGRAPHIE.

JEAN-BAPTISTE LE CHEVALIER.

La science des antiquités grecques a fait une perte bien sensible, le 2 juillet 1836, dans la personne de Jean-Baptiste Lechevalier, né à Trelly, arrondissement de Coutances, le 1er juillet 1752.

Son père François Lechevalier et sa mère Marie-Anne Boudier, sollicités par son oncle, chanoine de St-Brieux, l'abandonnèrent, dès 1757, aux soins de cet oncle, près duquel il fit ses premières études. Le bon chanoine, qu'avec l'effusion d'une vive reconnaissance il nommait son second père, mourut en 1767, et Jean-Baptiste, âgé de 15 ans, revint à Trelly passer quelques mois.

Il voulait être prêtre, mais sans vocation bien décidée, par un secret instinct qui poussait alors vers la carrière ecclésiastique les jeunes élus de la science, quand ils étaient mal partagés du côté de la fortune. Dès 1768, il arrivait à Paris où il étudia trois ans au séminaire St-Louis, sous le vénérable abbé Gazel, supérieur de cet établissement.

Reçu maître de philosophie et de mathématiques, au sortir du collége du Plessis où il était entré en 1772, il passa, en 1774, au collége d'Harcourt, comme professeur de ces deux sciences, et en cette même qualité au collége de Navarre, en 1776. Il y était encore, en 1778, quand il fut nommé précepteur des enfans de M. Franclieu, attaché à la maison de Condé. Au bout de six mois, il entra chez M. De Pont, intendant de Metz, pour y faire l'éducation de son fils. En 1783, il partit avec MM. De Pont, père et fils, pour son premier voyage en Suisse.

C'est vers la fin de son séjour chez M. De Pont, que Lechevalier connut M. de Choiseul-Gouffier. L'érudition du jeune précepteur étonna ce dernier, qui, fondant avec raison de grandes espérances sur tant de savoir acquis, résolut de l'exploiter, c'est le mot. Dans ce but, il le prit, en 1784, pour secrétaire intime, et l'attacha à l'ambassade de Constantinople.

Bientôt M. De Choiseul envoya Lechevalier à Londres. Celui-ci fut à peine de retour qu'il partit pour l'Italie, et visita successivement Turin, Florence, Rome, Naples, etc. Une grande maladie le retint sept mois à Venise, d'où il partit pour la côte nord-ouest de l'Asie-Mineure. Sur cette terre poétique, son génie s'appliqua avec une ardeur incroyable à la recherche des monumens de la ville et de la plaine de Troie. De là il se rendit à Constantinople auprès de l'ambassadeur.

M. De Choiseul-Gouffier projetait alors d'at-

tacher son nom à un ouvrage de science et de luxe sur les débris des antiquités grecques, et, en sa qualité de grand seigneur, il comptait y travailler par secrétaire. Lechevalier, aussi modeste que savant, était éminemment propre à remplir ses vues. Il lui fit faire plusieurs voyages dans la plaine de Troie et le long du rivage, pour y confirmer, Homère à la main, la vérité de ses descriptions.

Ses travaux terminés dans la Troade, Lechevalier fut placé par l'ambassadeur au phanar de Constantinople, pour obtenir que les vaisseaux français eussent la libre navigation de la Mer-Noire. Puis envoyé à Yassi, capitale de la Moldavie, il en quitta le hospodar en 1788 ou 1789, se rendit à Vienne pour la cérémonie du mariage de l'empereur François II, et de là à Paris, d'où il partit bientôt pour un second voyage d'Italie.

En 1790, il passa de nouveau en Angleterre, où il fut reçu membre de l'Université d'Edimbourg, qui ordonna l'impression du Voyage à la Troade, aux frais de l'Académie.

En 1791 et 1792, il voyagea dans l'Allemagne, fut nommé membre de l'Académie de Gottingue, et visita successivement la Hollande, le Danemark, la Suède, etc.

Pendant l'année 1793, il fit le voyage de Russie, et c'est à St-Petersbourg qu'il apprit les malheurs de la France et de la maison de Bourbon. En 1794, l'impératrice de Russie Catherine II et le prince d'Esterhazy le chargèrent de la commission difficile et délicate de délivrer la princesse d'Esterhazy,

retenue prisonnière dans l'armée de Dumouriez.

En 1795, il voyagea en Pologne, visita Varsovie, passa à Hambourg, repassa en Angletere, où il fit connaissance avec la famille de sir Francis Burdet, aujourd'hui membre du parlement. Sir Francis reçut de Lechevalier des leçons d'éloquence. C'est au souvenir de ces leçons que ce dernier demandait, en riant, ce que l'on pensait de son disciple, à l'époque où le parlement l'envoya aux arrêts à la tour de Londres. Le digne maître resta prés de son digne élève pendant les deux années 1796 et 1797.

En 1798, il revint de Londres à Paris, avec des dépêches pour l'échange des prisonniers. A son arrivée, il entra au ministère des relations extérieures chez M. le prince de Talleyrand, où il fit connaissance avec M. David, autre normand qui devait à son tour parcourir le Levant, et, consul général à Smyrne, seconder de tout son pouvoir et de toute son influence le généreux élan des Grecs vers la liberté. Lechevalier sut apprécier alors tout ce qu'il y avait de grand dans l'âme poétique de M. Pierre David; il l'a compté parmi ses amis intimes jusqu'à son dernier soupir.

Au commencement du siècle, des études astronomiques conduisirent Lechevalier en Espagne, d'où il revint par la Sicile et l'Italie pour entrer, en 1806, à la bibliothèque de Ste-Geneviève. Le 21 septembre 1807 ou 1808, il en fut nommé 1er conservateur, place qu'il occupait encore avec distinction,

quand il mourut, à l'âge de 84 ans et un jour.

Comme homme privé, Lechevalier était d'un caractère gai, franc, aimable ; sa complaisance était sans bornes ; son amitié sûre; son désintéressement complet; sa simplicité, naïve et pleine de charmes. Comme savant, il était profondément versé dans les antiquités, sans rester étranger au mouvement des littératures modernes : éloigné du charlatanisme et du pédantisme, il avait une probité d'auteur, que n'ont point infirmée dans le public les plaintes mal fondées de M. De Choiseul-Gouffier.

Le temps de dire la vérité nous paraît venu, maintenant que la mort a frappé les deux vieillards. Ainsi que nous l'avons avancé plus haut, le grand seigneur voulut exploiter le savant modeste. Lechevalier travailla consciencieusement pour la gloire de l'ambassadeur de France à Constantinople. La tempête politique se déchaîna. M. De Choiseul émigra, et, pendant des années, son secrétaire ignora ses destins. Prêt à lui communiquer les matériaux qu'il avait recueillis, devait-il les réserver pour un avenir qu'il ne prévoyait pas, que nul être au monde ne pouvait prévoir ? Non, Lechevalier en devait compte à la république des lettres. Il était parfaitement le maître du fruit de ses recherches archéologiques; il fit bien de les publier. La revendication de M. De Choiseul est un mal entendu littéraire, pour ne rien dire de plus.

Lechevalier donna d'abord en un volume son *Voyage à la Troade*. La 3e édition (an X)

est en 3 volumes, consacrés le 1er au voyage de l'Adriatique et de la Grèce, le 2e à celui de la plaine de Troie, le 3e à la traduction de l'ouvrage anglais de Morritt, qui défend les découvertes du voyageur français contre M. Bryant, autre anglais, qui les avait attaquées. Le *Voyage de la Propontide* fut publié en 1800 (an VIII), Dentu, 2 vol. in-8°. Le dernier ouvrage de Lechevalier est un in-folio de 102 pages, imprimé chez Crapelet en 1829, et orné de 5 cartes et de 15 lithographies. Il est intitulé *Ulysse-Homère, ou du véritable auteur de l'Iliade et de l'Odyssée, par Constantin Koliades, professeur dans l'université ionienne.* Sous le pseudonyme de Koliades, Lechevalier soutient avec une érudition ingénieuse, le paradoxe de l'identité d'Ulysse et de l'auteur de l'Iliade et de l'Odyssée. M. Letronne, sans respect pour les cheveux blancs du vénérable bibliothécaire de Ste-Geneviève, l'attaqua trop vivement dans le journal des savans. Les grands appréciateurs des travaux scientifiques, en Allemagne et en Suède, ont vengé Koliades par les éloges qu'ils ont donnés à son livre.

L'Editeur.

JEAN-CHARLES-RICHARD DANCEL.

Ce prélat naquit à Cherbourg, le 20 août 1761. Il fit de bonnes études au collége de

Valognes, et suivit à Paris les cours préparatoires de la prêtrise. En 1784, il fut reçu docteur en Sorbonne, et, trois ans après, il professa la philosophie au collége d'Harcourt. C'est dans ces fonctions, qu'en 1790, il publia une brochure in-8°, sous ce titre : *Apologie du serment civique, par un prêtre de la maison et société de Sorbonne, ami de la religion et des lois.* Dès 1791, l'abbé Dancel rétracta son serment, et, en 1792, il alla enseigner le dessin et les mathématiques dans le comté de Harfort.

La tourmente révolutionnaire n'eut pas plutôt cessé, qu'il se hâta de rentrer en France. L'évêque de Coutances le nomma vicaire général de son diocèse en 1802, et en 1808, curé de la ville de Valognes. Il occupait encore cette place, quand il fut nommé évêque de Bayeux en 1827. Il est mort dans la nuit du 20 avril 1836.

Le 21, MM. les vicaires généraux de son diocèse rédigèrent un Mandement dont voici quelques extraits :

« Il est bien digne de nos regrets le pontife qui joignait aux qualités de l'esprit les plus nobles sentimens du cœur, dans lequel des vertus éminemment sacerdotales se trouvaient unies à des connaissances variées et profondes.

« Le ciel l'avait doué d'un esprit vif et pénétrant. Des études brillantes dans les écoles de cette ancienne Sorbonne qui a donné à l'église tant de savans évêques, lui méritèrent, tout jeune encore, une chaire dans la célèbre université de Paris. Au retour

de la terre d'exil, l'évêque qui venait de prendre possession du siège de Coutances, s'empressa de lui donner une part active dans son administration, et bientôt, malgré ces fonctions honorables, il fut encore chargé du gouvernement de l'une des cures les plus importantes de ce diocèse.

« Valognes se souviendra long-temps du bien immense qu'il y a fait. Il fallait y relever la maison de la prière et du sacrifice. Il fallait y nourrir une multitude affamée; et alors, se souvenant de ce conseil de l'évangile : *Si vous voulez être parfait, vendez ce que vous avez et le donnez aux pauvres ;* et ces autres paroles également sorties de la bouche du Sauveur : *Le zèle de votre maison me dévore,* il vend tout son patrimoine, et le pauvre est soulagé, et le temple sort de ses ruines. Sa sollicitude s'étendait à tout : établissemens d'éducation cléricale, communautés religieuses, instruction de la jeunesse, missions, retraites, rien ne fut étranger à son zèle.

« Appelé à gouverner le diocèse de Bayeux, il monta sur le siège des Exupère et des Regnobert avec une foi et un dévouement dignes des plus beaux siècles de l'église. Son désintéressement et son zèle semblèrent s'accroître encore, comme pour se mettre à la hauteur de sa nouvelle dignité. Plus à même de venir au secours des pauvres et des établissemens utiles, il se fit une règle de tout sacrifier pour eux, et lorsque les circonstances vinrent à diminuer ses ressources, il s'imposa de plus grandes privations, afin de moins diminuer ses largesses.

« Son zèle était infatigable. Il donnait des soins assidus à toutes les parties de son administration, et rien n'échappait à sa sollicitude pastorale.

« Toujours empressé de répandre les bénédictions et les grâces de son ministère, il visitait chaque année une partie considérable de ce vaste diocèse. Souvent encore on le voyait à la tête de ses pieux missionnaires, soit pour animer leurs travaux, soit pour confirmer dans la foi les populations qu'il avait arrachées à l'indifférence et ramenées aux pratiques de la religion »

Sans doute il y a dans ces extraits quelque peu de l'exagération des panégyriques. Toutefois, d'après les témoignages que nous avons recueillis sur plusieurs points du diocèse de Bayeux, nous pensons que Jean-Charles-Richard Dancel fut un prélat recommandable à plus d'un titre, et qu'il mérite les regrets que sa mort a excités. Il a été inhumé le jeudi 28 avril 1836.

L'Editeur.

PIERRE-ETIENNE QUENAULT.

La mémoire des citoyens recommandables, dont les travaux ont été des bienfaits pour la

société, doit être proposée pour exemple : la jeunesse y trouve une leçon et la vertu un hommage. Un patriotisme éclairé fait que non seulement dans la carrière des fonctions publiques, mais encore dans le culte plus modeste des sciences et des lettres, l'homme de bien peut recueillir un juste tribut d'éloge et d'estime.

Pierre-Etienne Quenault naquit à Golleville, paroisse voisine de Valognes, le 26 mars 1754, d'une famille honnête, où la probité réparait avec usure le défaut de l'opulence. Son frère, receveur du domaine à Valognes, était originaire de Bretteville-sur-Ay. Ses parens du côté maternel habitaient à St-Sauveur-le-Vicomte et à Coutances.

Il perdit son père et sa mère dès sa 12e année (1766) ; mais la providence lui tint lieu de ses parens. M. Vicq, chirurgien à Cherbourg, son oncle maternel, oncle du célèbre Vicq-d'Azyr, dont le nom figure avec éclat dans les annales de la médecine et de la littérature, se chargea avec empressement de son éducation ; il se fit un plaisir de donner les premières notions de son art à un neveu qui devait en tirer un profit si grand, moins pour lui que pour la société.

Plus tard il dut se rendre à Coutances, auprès de son tuteur, procureur et conseiller-substitut au présidial de cette ville. Sous ses auspices, il poursuivit ses humanités, et continua de cultiver la chirurgie. Sa vocation décidée présageait ses succès.

M. Deslandes, chirurgien en chef de l'hôpital de Coutances, l'admit au nombre de ses

élèves. Bientôt ce disciple, par ses progrès, mérita sa bienveillance, disons mieux, son amitié. En effet les maîtres qui aiment leur art et leur science chérissent comme des enfans adoptifs les disciples distingués, qu'ils regardent comme d'honorables continuateurs de leurs travaux, de leur doctrine, et les légitimes héritiers de leur réputation.

Le jeune Quenault devait bientôt perfectionner ses talens sous des professeurs plus habiles. Dès sa 17e année, il s'empressa d'aller suivre à Paris les cours de l'école de médecine et de chirurgie, école déjà célèbre dans l'Europe par la doctrine de ses professeurs et les succès de ses élèves. Là, il suivit les cours de J.-L. Le Petit, connu par ses traités sur les opérations chirurgicales, et notamment sur les maladies des os; de Baudelocque, père, auquel nous devons des ouvrages estimés sur l'art des accouchemens, et du célèbre Vicq-d'Azyr qui, né dans la même patrie, et, pour ainsi dire, dans la même famille, aimait à lui témoigner une bienveillance qu'il justifiait sans cesse par son zèle pour l'étude, et par ses progès dans l'art de guérir.

Après cinq années d'études que le feu de l'âge et les distractions de la capitale n'avaient pu ralentir, Quenault, âgé de 22 ans, revint à Coutances, et emporta au concours la place de chirurgien en chef de l'hôpital de cette ville, place restée vacante par la mort de M. Deslandes, son ancien maître et son premier protecteur: ses succès répondirent à ce début honorable. Non seulement le public dont le suffrage dans la médecine

conduit à la fortune en étendant la renommée, mais les médecins, et, parmi eux, M. Bonté, de Coutances, l'honorèrent de leur estime; il fut cité par ces pairs, juges plus compétens de son mérite, comme un chirurgien qui réunissait à la théorie de son art une sûreté, une hardiesse de tact dans ses opérations, qui prouvait en lui que le talent naturel était encore supérieur aux études.

Sa clientelle et sa réputation s'accrurent en même temps, car en médecine les succès sont lucratifs, sans jamais cesser d'être honorables. En 1789, le Gouvernement qui était déjà dans la voie des créations philantropiques se faisait un devoir d'encourager, de protéger les hommes qui apportaient des secours et des lumières à la santé. Quenault fut autorisé à professer un cours d'accouchemens. Par ses leçons, il acquit de nouveaux droits à l'estime en servant l'humanité ; les sages-femmes y accoururent de toutes parts ; elles en rapportèrent des connaissances précieuses, et l'élève des Baudelocque parut digne de son maître.

A peu près à la même époque, il se montra le précurseur du célèbre Forlenze. Le premier dans le département de la Manche, il pratiqua avec succès l'opération difficile et périlleuse de la cataracte.

Ses cures ne furent point bornées à ce territoire, et il porta dans le Calvados, et spécialement dans l'arrondissement de Vire, cet art bienfaisant, qui, rendant une seconde fois aux mortels la lumière dont ils étaient privés, leur permet encore d'admirer la na-

ture et de bénir Dieu dans ses ouvrages.

Plus tard, il fit preuve d'une rare sagacité en expliquant par les lois ordinaires de la physiologie, un phénomène médical auquel la crédulité d'un vulgaire prêtait un caractère mystérieux et des couleurs prodigieuses. On se rappelle qu'en 1805, dans la commune du Lorey, une femme, nommée *Le Capelain*, tomba, à la suite de couches pénibles, dans une atonie générale. Plusieurs de ses facultés physiques semblèrent suspendues comme par enchantement : elle n'éprouvait point le besoin d'alimens ; elle n'était soumise à aucune des sécrétions ordinaires à l'état normal; elle était, pour ainsi dire, placée dans l'état mitoyen qui sépare la mort de la vie.

Cette maladie idiopathique qui se prolongeait depuis plusieurs années avec des phénomènes uniformes, attira successivement la curiosité de la multitude, l'attention des médecins, la surveillance de l'administration. Les hommes simples parlaient de miracles ; d'autres moins crédules ou plus éclairés présentaient le fait sous des couleurs moins favorables et plus naturelles : ils soupçonnaient chez cette femme et parmi sa famille, le désir de se faire passer pour une prédestinée qui avait des révélations mystiques, et, à l'aide de cette sainteté un peu profane, le succès de vues d'un intérêt purement humain. M. Costaz, préfet du département de la Manche, chargea une commission formée de cinq membres, tous médecins ou chirurgiens, de lui adresser un rapport sur l'état physique et moral de cette femme, sur les causes et les caractères d'une maladie qui avait excité la

curiosité publique et méritait l'examen de docteurs éclairés et philantropes. Le rapport de la commission, rédigé par Quenault, fut imprimé et adressé aux autorités et sociétés savantes de la province. Ce travail mérita à Quenault, en 1805, son admission à l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de la ville de Caen, en qualité d'associé correspondant. Le résultat des observations de ces témoins si éclairés et si dignes de foi, fut que cette femme mystérieuse ne prenait pas d'alimens solides, mais qu'elle se nourrissait de substances liquides, soit de bouillons, soit de lait. Ils soupçonnèrent même que sa belle-sœur, qui allaitait, lui offrait le sein, et par cette fraude pieuse subvenait aux faibles besoins de nourriture que la malade était encore susceptible d'éprouver.

Ce rapport, en paraissant, fit évanouir le prestige. Le concours des curieux cessa avec la crédulité qui l'avait entretenu. La famille se lassa également de faire jouer à la malade un rôle qu'elle ne pouvait plus soutenir. Ainsi les progrès de la science, funestes à l'erreur, font successivement disparaître le charlatanisme et la superstition, toujours favorisés par l'ignorance et par les ténèbres.

Quenault continua à se distinguer par ses succès et son désintéressement. Les pauvres trouvaient en lui des secours aussi empressés que généreux ; et la voix de ses confrères bien dignes de l'apprécier, se joint à celle du public pour rendre hommage à la manière honorable et vraiment libérale dont il exerça sa profession, dans laquelle il a acquis plus de réputation que de fortune.

Un autre titre qui recommande Quenault à la reconnaissance publique fut son zèle à encourager, à guider même dans la carrière de la chirurgie, de jeunes élèves dont il stimulait les efforts, dirigeait les études, éclairait les théories par ses observations, et dont son amitié franche et paternelle aimait à reconnaître les talens et à proclamer les succès. En profitant de ses leçons et de ses exemples, ils eurent plus d'une fois l'occasion de remarquer ce génie inventif qui lui révélait des moyens de succès trop négligés par les auteurs, et surtout ce coup d'œil observateur de l'homme vraiment né pour son art, qui sait approfondir la science et en fait sortir les secrets.

Après avoir saisi les traits et rapporté les travaux de notre honorable collègue dans un art aussi difficile que précieux à l'humanité, il nous reste à le caractériser comme citoyen et comme père de famille : car le savant n'est dispensé ni des vertus publiques, ni même des vertus privées.

Quenault, doué d'un tempérament robuste, joignait à la gaieté habituelle la fermété du caractère : la Révolution et les événemens qui lui succédèrent lui fournirent plus d'une fois l'occasion d'en faire usage. Il avait applaudi aux améliorations désirables qui devaient naître du progrès des lumières et des principes reconnus par une constitution nouvelle qui consacrait le principe de l'égalité devant la loi, l'extinction des privilèges onéreux ou humilians pour le peuple ; mais qui laissait la royauté dépourvue de ce pouvoir

tutélaire qui affermit le trône en même temps que les libertés publiques. Ce trône fut bientôt emporté, et les institutions libérales périrent dans la subversion de l'ordre social : tant il est vrai que la monarchie est le plus sûr palladium de la liberté. Dans le naufrage de nos institutions constitutionnelles, Quenault se rattacha au parti de la Gironde, hommes plus éloquens que politiques, qui, dans leurs illusions républicaines, avaient espéré faire respecter les lois après la destruction de la royauté. Cette erreur irréparable entraîna leur chute et avec elle aggrava tous les malheurs de la France.

Quenault incarcéré une première fois, relâché ensuite, menacé de nouveau d'être arrêté, et plus heureux que Chamfort, qui, pour se soustraire à la tyrannie, eut recours au suicide, Quenault trouva un refuge chez ses parens et chez ses amis, d'abord à Périers, ensuite au Hâvre, où M. Drogy réussit à le faire embarquer sur la Corvette *la Suffisante* (1793) avec le titre de chirurgien qui n'était pas pour lui simplement honorifique : la mer était alors en effet plus sûre que le continent.

Ce navire faisait partie d'un convoi de 110 voiles, qui vint relâcher au port de Cherbourg. Là, Quenault se retrouva du moins pour quelques jours au sein de sa famille ; et logé chez sa sœur (M[de] Fenard), il put jouir dans une pleine sécurité du bonheur inattendu de cette réunion fraternelle devenue plus précieuse encore par le malheur des temps. La corvette *la Suffisante* sur laquelle Quenault dut se rembarquer se rendit de Cherbourg à St-

Malo, et la première personne que notre chirurgien navigateur aperçut en débarquant fut le redoutable Le Carpentier, député de la Manche, devenu fameux, et destiné à offrir lui-même un mémorable exemple des vicissitudes de la fortune. Quenault eut le bonheur d'échapper inconnu aux regards investigateurs du proconsul.

Après deux ans de voyages maritimes pendant lesquels Quenault prouva que le talent change de lieu sans cesser d'être utile à la patrie, il lui fut permis de revoir Coutances qui sollicitait son retour dans ses foyers par la voix de ses magistrats, et de son conseil municipal, interprètes énergiques et fidèles du vœu public.

Il reprit ses fonctions de chirurgien en chef de l'hôpital de Coutances et bientôt il fut appelé, le 25 floréal an 3 (14 mai 1795), à faire partie du conseil municipal, en vertu d'un arrêté du représentant du peuple Bouret. Il eut le plaisir de siéger avec des collègues dignes de son attachement et de l'estime publique : tels que MM. Drogy, Bonté, Conquérant, Cabaret, Closet, Delande juge, et Le Breton, l'un des magistrats du tribunal de Coutances.

Quenault a continué de faire partie du conseil municipal, sans interruption jusqu'au renouvellement de ces conseils par voie d'élection et postérieurement à la révolution de 1830. Pendant ce long temps de fonctions municipales, il se fit distinguer, au jugement de ses collègues, par son assiduité aux séances et la part active qu'il prit aux délibérations du conseil. Il jouissait de l'es-

time et de la confiance de ses collègues qui lui pardonnaient volontiers d'émettre ses opinions avec chaleur, parce qu'elles prouvaient sa conviction. Si quelquefois il ne rencontrait pas la vérité, personne n'imaginait du moins qu'il ne crût pas l'avoir trouvée.

Fidèle à des opinions dès long-temps formées, Quenault, ami de la monarchie constitutionnelle, applaudit, en plaignant les erreurs qui la rendaient inévitable, à la révolution de juillet, favorable aux libertés publiques comme à l'affermissement de la royauté qu'elle replaçait sur la base indestructible de la constitution triomphante.

Mais la vieille expérience de Quenault, mûrie par les années et les leçons d'une époque désastreuse, repoussait avec énergie les innovations subversives du Pacte social et de la Charte qui fonde les libertés de la nation sur la puissance du trône. Son âge et plus encore ses réflexions lui avaient appris qu'une sage lenteur doit assurer toutes les améliorations sociales. Il témoignait franchement son antipathie pour ces écrivains qui n'invoquent la patrie que pour la tourmenter par la discorde, ou pour la flétrir par la tyrannie.

Marié deux fois, la perte de plusieurs enfans avait fait saigner son cœur paternel, sans vaincre la fermété de son caractère. Consolé par les succès de ses proches, par la tendresse de son fils, par l'intimité de quelques amis qui s'apercevaient à peine, à ses cheveux blancs, d'une vieillesse qui brillait de toute la vigueur de la virilité, Quenault a fini, le 11 février 1834, par la mort la plus

douce, et pour ainsi dire sans maladie, dans sa quatre-vingtième année, une carrière honorée par des talens utiles, distinguée par de nombreux services, et par le désintéressement le plus noble et le plus généreux.

Julien Le Tertre.



DE LORIMIER.

Pélage-Adélaïde de Lorimier, ex-chef de bataillon d'artillerie de la garde royale, ex-député du département de la Manche, officier de la légion d'honneur, chevalier de St-Louis, etc., naquit à Carentan le 5 octobre 1784, d'une famille normande ancienne et considérée. Son père, chevalier de St-Louis et capitaine d'infanterie, décida sans doute sa vocation pour la carrière des armes. Il fit ses premières études au collége de Vire, vint étudier les mathématiques à Caen, et fut admis à l'école polytechnique en 1804; il en sortit pour entrer comme lieutenant dans le 8e régiment d'artillerie. M. de Lorimier fit toutes les campagnes de cette grande époque; celle de 1808, celle de 1809 et 1810, à la grande armée; celle de 1811, sur les côtes de la Hollande; celles 1813 et 1814, à la grande armée. Partout il se comporta avec

honneur et distinction. Ses états de service attestent que, si sa modestie n'eût pas égalé sa valeur et ses talens, il eût obtenu un avancement brillant; mais il y a des hommes qui sont toujours là pour accomplir le devoir, jamais pour en recevoir le prix. En 1815, M. De Lorimier fut nommé capitaine en premier au régiment d'artillerie à pied de la garde royale. Il obtint, en 1817, le grade de chef de bataillon dans la ligne; mais il resta dans la garde jusqu'en 1830. Il avait épousé Mlle De Sorteval. De cette union, modèle de paix et de bonheur, naquirent un fils et une fille.

En 1826, M. De Lorimier fut appelé à la députation par le 1er arrondissement électoral du département de la Manche. Ce noble mandat lui donna l'occasion de rendre une foule de services à ses commettans. Trois fois successivement le même honneur lui fut conféré. Quant à lui, ce n'était qu'une fatigue de plus; car, quoiqu'il eût plus de 10 ans de grade et une réputation éprouvée et appréciée de toute l'armée, il ne sollicita pour lui-même ni avancement, ni faveur. Après les événemens de juillet, M. De Lorimier fut admis au traitement de réforme, et vint habiter Caen pour veiller à l'éducation de ses enfans. C'est là, dans les simples vertus de l'homme privé, qu'il passa le reste de sa trop courte vie. Il fut enlevé à sa famille par une mort prématurée, le 21 février 1834, à l'âge de 51 ans.

Les derniers devoirs qui lui furent rendus, révélèrent solennellement la profonde estime dont il jouissait. Une foule d'hommes

recommandables du Calvados accompagnèrent ses dépouilles mortelles. Un de ses amis d'enfance, M. Dufeugray, ancien préfet des Landes, prononça sur sa tombe un discours, dont nous avons en majeure partie extrait cette Notice.

Ephrem Houel.



LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL D'ABOVILLE.

Julien d'Aboville, né à Gonneville, près de Cherbourg, le 11 avril 1687, de Thomas d'Aboville, sieur d'Uvigny, et de Jeanne Truffert, entra jeune dans la carrière des armes, et débuta en campagne par plusieurs actions d'éclat, qui lui valurent le grade d'officier et fixèrent sur lui l'attention de ses chefs. Il fit la guerre de Flandre sous le maréchal de Villars, et se trouva à la sanglante bataille de Malplaquet, gagnée sur l'armée française par le prince Eugène de Savoie et Malborough, mais qui leur coûta plus cher que ne valut la victoire. Il fut blessé d'un coup de feu à la mémorable journée de Denain, où Villars battit Eugène et sauva la France, non-seulement en la

préservant d'une invasion imminente, mais en lui amenant la paix qui fut signée l'année suivante à Utrecht. Sous Louis XV, il servit en Allemagne à la guerre de la succession de l'empire comme brigadier des armées, grade qu'il avait obtenu en 1740. Il combattit à la malencontreuse affaire de Dettingen, sur le Mein; et sa belle conduite dans la retraite de Bavière lui mérita, en 1744, le titre de maréchal-de-camp, que le roi lui conféra sur la proposition du maréchal de Noailles. Il alla ensuite servir en Flandre dans l'armée du maréchal de Saxe, se trouva à presque tous les siéges, et fit les campagnes que couronnèrent les victoires de Fontenoy, de Raucoux et de Laufeld. Ses longs services reçurent enfin une juste récompense : il fut nommé lieutenant-général le 10 mai 1748, 10 jours après la signature des préliminaires du traité d'Aix-la-Chapelle; il avait alors 61 ans, et comptait plus de 40 années de service actif. Le dernier emploi qu'il occupa fut celui d'inspecteur-général de l'artillerie au département du Boulonnais, Soissonnais, Flandre et Hainaut.

Après tant de travaux et de fatigues, d'Aboville, affaissé par le poids des années, se retira à la Fère, et y mourut le 23 mai 1773, âgé de 86 ans.

C'était un brave militaire, un excellent officier, qui, par ses services, et non par l'intrigue et les faveurs de cour, s'était élevé de grade en grade jusqu'aux plus hautes dignités militaires. Il est à présumer que ce d'Aboville, qui appartenait à une ancienne

famille armoirée, était le père du général de division d'artillerie du même nom, qui fut sénateur de l'empire, et est mort membre de la chambre des Pairs en 1819.

VÉRUSMOR.

THOMAS BOSVY.

Thomas Bosvy, chanoine, vicaire-général et grand-chantre, est mort à Coutances, le 19 mai 1835, âgé de 72 ans 10 mois. Né à Tourlaville, en juillet 1762, il obtint de grands succès dans ses humanités qu'il fit au collége de Valognes, et dans le cours de philosophie qu'il suivit au collége de Coutances. Ayant reçu la prêtrise, il entra chez les Eudistes où son mérite le fit distinguer, malgré sa jeunesse, entre tous ses confrères. Nommé préfet à l'école ecclésiastique de Caen, il sut gagner l'affection de ses élèves. Ses prédications firent une sensation profonde sur les nombreux auditeurs qui se pressaient pour l'entendre dans les églises de cette ville.

L'abbé Bosvy refusa le serment à la constitution civile du clergé; il émigra. Choisi par le supérieur de la maison de Winchester, pour professer la théologie en présence de 700 ecclésiastiques de 32 diocèses de France, réfugiés

en Angleterre, il sut constamment s'attirer les applaudissemens de cet auditoire éclairé.

A l'époque du concordat, il accepta la cure de Digoville, d'où l'évêque juste appréciateur de son mérite, le fit passer, en 1814, professeur de théologie à Valognes, et chanoine titré en 1815. M. Dupont ayant pu réunir, en 1816, tous les séminaristes dans la ville épiscopale, appela à Coutances M. Bosvy, qu'il nomma grand-vicaire, membre du conseil et professeur de morale au grand séminaire. Les conférences ecclésiastiques ayant été retablies, il fut chargé de rédiger les décisions publiées par l'autorité épiscopale, et l'on retrouva toujours dans ses réponses la sagesse, l'érudition et la clarté du savant professeur. — Dans ses rapports avec ses collégues et avec les ecclésiastiques, il montra une candeur et une affabilité inaltérables; il n'eut avec le monde que les rapports prescrits par la charité et les convenances.

Une paralysie dont il fut atteint en décembre 1832, lui fit perdre subitement l'usage de la parole, et rendit désormais stérile une mémoire jusque-là si facile et si ornée. Sa modestie le porta, dès les premiers jours de sa maladie, à détruire tous ses manuscrits, parmi lesquels il se trouvait certainement plusieurs ouvrages dont la publication eût été très-utile aux ecclésiastiques.

(*Extrait d'un article plus étendu, inséré dans la* FEUILLE DE COUTANCES, *du* 26 *mai* 1835).

VARIÉTÉS BIOGRAPHIQUES.

JEAN ALIX.

Voici probablement encore un de ces hommes, si nombreux autrefois, dont la ruse et la collusion avec d'autres rusés en imposent à la crédulité publique.

Jean Alix, de miraculeuse mémoire, était né en 1569, au Mesnil-Tove, paroisse de l'ancien diocèse d'Avranches, aujourd'hui commune de l'arrondissement de Mortain. Il passait pour être sourd et muet de naissance. Déjà il avait 28 ans, et tous les secours spirituels qu'on lui avait prodigués n'avaient eu aucun effet sur son infirmité. Cependant ces infructueuses tentatives ne rebutaient pas la charité chrétienne : on quêtait pour faire prier pour lui, on récitait des rosaires en sa faveur, on implorait l'intercession des saints et des saintes, et toujours le ciel restait insensible aux supplications des mortels. Enfin le 25 août, jour Saint-Louis de l'année 1597, un prêtre qui tenait beaucoup à l'honneur de le guérir, Pierre Foulques, curé de St-Pair-le-Servain, paroisse voisine du Mesnil-Tove,

célébra une grand'messe pour le sourd-muet. La foule des fidèles emplissait l'église. Alix y était aussi, n'entendant absolument rien, ne pouvant proférer aucun son, et ne se faisant comprendre que par signes.

Au commencement de l'office, il éprouva, comme d'habitude, un tremblement surnaturel, et des convulsions semblables à celles qu'ont eues par la suite les partisans du tombeau du diacre Paris. L'agitation redoubla, et, entre l'élévation de l'hostie, et celle du calice, ô miracle! Alix, qui n'avait jamais rien dit, s'écria tout-à-coup d'une voix de Stentor : *Jésus ! Jésus ! Jésus !!! miséricorde !...* *Corpus Domini*, etc. *Monsieur St-Louis que j'aie la parole !* A ces soudaines exclamations tout le monde fut frappé d'étonnement, de stupéfaction Le prêtre quitta l'autel en criant au miracle, et vint, le goupillon en main, asperger et embrasser Jean Alix. Quant aux auditeurs de cette scène, ils se tenaient religieusement à distance, n'osant s'approcher d'un homme sur lequel l'esprit divin venait de répandre si visiblement ses grâces. Alix dit qu'un brandon de feu, ou plutôt un fer rouge lui était sorti de la bouche; le curé Foulques affirma le fait, et les assistans, qui n'en avaient rien vu, dirent comme leur pasteur que la chose était vraie : ainsi se confirment les miracles.

Après cette cure merveilleuse, on sortit en procession de l'église, et Jean Alix, le restant de sa vie, fut regardé dans le pays comme un saint.

Les circonstances qui accompagnèrent ce

prétendu prodige, et qu'on n'a point voulu reproduire ici, démontrent évidemment, quand bien même la raison ne le démontrerait aussi, que cette affaire n'était qu'un miracle de convention et de commande. Et pourtant Antoine de Morry, conseiller et aumônier de Henri IV, a publié sur cette guérison un long discours, dédié au roi son maître, et le bon François Des Rues, qui parla de ce fait dans sa *Description de la France*, le donne audacieusement pour une action divine.

VÉRUSMOR.



MÉLANGES.

MÉTÉOROLOGIE.

Résultat des observations météorologiques faites à Cherbourg, à l'heure de midi, pendant l'année 1835.

TEMPÉRATURE.

Température moyenne de l'année.	+ 10 1/2
Maximum....................	+ 22
Minimum....................	+ 3
Nombre de jours pendant lesquels le thermomètre a monté à 15° et au-dessus (depuis mai jusqu'à octobre inclusivement).	120

BAROMÈTRE.

Hauteur moyenne de l'année exprimée en ligne à partir de 28 p.	+ 1/12
Maximum...............	+ 7
Cette hauteur s'est manifestée 2 fois : le 2 janvier, vents au N.-E. et ciel nuageux; le 23 décembre, vents au S. et ciel couvert.	
Minimum...............	— 10

Le 7 mars	vents	au	S.-O.	pluie.
9 d°	—		S.	ciel nuag.
30 septembre	—		S.	id.

ÉTAT DE L'ATMOSPHÈRE.

Soleil sans nuages,	130 j.
—— nuageux,	27 1/2
Ciel nuageux,	96
—— couvert,	66 1/2
Brouillard,	4
Pluie,	37 1/2
Neige,	3 1/2
	365

VENTS.

N.	51 j.
N.-E.	65
E.	48
S.-E.	18
S.	102
S.-O.	26
O.	30
N.-O.	25
	365

NOEL-AGNÈS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

TABLEAU présentant, par arrondissement, le montant des contributions directes, imposées aux rôles généraux de 1836.

ARRONDISSEMENS.	Contribon foncière.	Contribon des portes et fenêtres.	Contribon personnelle et mobilière.	Contribon des patentes.	Frais de 1er avertissement.	TOTAL.
Avranches	807302 55	68132 80	164477 81	44073 02	2083 30	1086069 48
Cherbourg	611386 24	63061 22	117975 89	51606 16	1258 95	845288 46
Coutances	1205429 77	98408 88	234819 16	36371 »	2725 25	1577754 06
Mortain	508013 51	29552 81	92565 45	19480 48	1341 55	650953 82
Saint-Lo.	1155921 56	89422 78	177769 51	37845 17	2013 40	1462972 42
Valognes	1137536 15	86826 93	153777 77	41965 14	1864 50	1421970 49
TOTAUX.	5425589 78	435405 42	941385 61	231340 97	11286 95	7045008 73

CONTINGENT.

Répartition entre les cantons du contingent assigné au département de la Manche, sur la classe de 1835.

Arrondissement d'Avranches. Avranches 39 hommes sur 167 portés sur la liste, Brecey 30 sur 129, Ducey 30 sur 127, Granville 40 sur 170, la Haye-Pesnel, 27 sur 118, Pontorson 26 sur 110, St-James 40 sur 170, Sartilly 27 sur 114, Villedieu 32 sur 137.

Arrondissement de Cherbourg. Beaumont 27 hommes sur 116 portés sur la liste, Cherbourg 40 sur 170, Les Pieux 28 sur 119, Octeville 40 sur 173, Saint-Pierre-Eglise 47 sur 202.

Arrondissement de Coutances. Bréhal 31 hommes sur 135 portés sur la liste, Cerisy-la-Salle 31 sur 133, Coutances 30 sur 127, Gavray 41 sur 176, La Haye-du-Puits 39 sur 169, Lessay 39 sur 169, Montmartin-sur-Mer 30 sur 127, Périers, 28 sur 122, Saint-Malo-de-la-Lande 27 sur 117, Saint-Sauveur-Lendelin 30 sur 131.

Arrondissement de Mortain. Barenton 24 hommes sur 103 portés sur la liste, Isigny 18 sur 77, Juvigny 13 sur 57, le Teilleul 19 sur 81, Mortain 27 sur 115, St-Hilaire-du-Harcouet 41 sur 174, St-Pois 14 sur 59, Sourdeval 23 sur 101.

Arrondissement de St-Lo. Canisy 22 hommes sur 94 portés sur la liste, Carentan 28 sur 123, Marigny 23 sur 100, Percy, 27 sur 115,

St-Clair 24 sur 105, St-Jean-de-Daye 24 sur 102, Saint-Lo 30 sur 127, Tessy 24 sur 104, Torigni 33 sur 141.

Arrondissement de Valognes. Barneville 27 hommes sur 114 portés sur la liste, Bricquebecq 35 sur 152, Montebourg 29 sur 124, Quettehou 38 sur 163, Ste-Mère-Eglise 34 sur 144, St-Sauveur-le-Vicomte 30 sur 127, Valognes 42 sur 181. Total général 1448 sur 6210.

RÉSUMÉ DE LA DERNIÈRE LISTE ÉLECTORALE ET DU JURY.

La liste électorale pour 1837, close le 16 octobre 1836, comprend dans

le 1er arrondissement	426	électeurs.
le 2e ———	322	
le 3e ———	491	
le 4e ———	609	
le 5e ———	362	
le 6e ———	307	
le 7e ———	324	
le 8e ———	545	
TOTAL....	3386	

Le nombre des jurés non électeurs est de 222.

Par ordonnance royale rendue en février 1836, la section de Hauteville-sur-Mer a été détachée de la commune de Montmartin-sur-Mer, arrondissement de Coutances, et érigée en commune.

Par ordonnance royale du 18 mars 1836, les communes de Bahais, Esglandes et Mesnil-Durand, arrondissement de Saint-Lo, sont réunies en une seule, dont le chef-lieu est situé à Pont-Hébert.

Un phénomène météorologique assez curieux eut lieu le 12 janvier 1836, dans une partie du département de la Manche. Ce phénomène fut observé par M. Vérusmor, qui en adressa la description à M. Arago, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de l'Institut. Nous reproduisons un fragment de sa lettre :

Cherbourg, le 25 janvier 1836.

« Le 12 de ce mois, à six heures et demie du matin, un météore lumineux, du genre des *bolides*, a été aperçu de Cherbourg dans la direction de l'Est. Sa forme était celle d'une grosse boule enflammée : elle paraissait à la

vue simple d'un diamètre à peu près égal au disque de la lune dans son plein. Le foyer aérien était de couleur pourpre. Il jetait une lumière rougeâtre si vive, que l'horizon en était comme embrasé, et qu'on aurait pu lire dans les rues, y distinguer le plus petit objet, quoiqu'il ne fît pas jour. On remarquait distinctement dans ce globe de feu une cavité très-ombrée, d'où s'échappait une fumée pâle, mêlée d'étincelles. Il était entouré d'un cercle vaporeux formant une bande assez large et dont la couleur blanchâtre n'était obscurcie sur un seul point que par la forte vapeur qu'exhalait le météore. Il paraissait n'être qu'à deux ou trois cents mètres au-dessus du sommet des collines qui lui étaient verticales. Dès son apparition à Cherbourg, il ne parcourait guère qu'une demi-lieue par minute, et avait un mouvement bien marqué de rotation sur son axe, il parut même s'arrêter un instant, comme s'il eût été incertain sur la route qu'il devait prendre; puis il s'éloigna avec la vitesse d'un trait, produisant un léger craquement dans l'air, et fut tomber à 12 lieues de là, près d'un marais, dans la commune d'Oryal, arrondissement de Coutances, où il s'anéantit en faisant un bruit semblable à l'explosion de plusieurs pièces d'artillerie et en répandant une forte odeur sulfureuse. Dans ce rapide trajet, marqué dans l'atmosphère par un long sillon grisâtre, le météore traînait après lui une queue blanche qui avait d'abord la largeur du diamètre du cercle vaporeux entourant le globe, et qui, se rétrécissant en ligne droite pour se terminer en pointe, don-

nait parfaitement la figure d'un triangle isocèle. »

M. Arago, après avoir donné connaissance à l'Académie des sciences de la lettre de M. Vérusmor, ajouta que ces sortes de phénomènes sont assez fréquens dans le nord, mais qu'il est rare de les observer aussi tranchés et aussi remarquables.

Dans la séance publique du 6 avril 1836, la Société royale et centrale d'agriculture a décerné une *grande médaille d'argent* à M. G. Canu, vétérinaire à Torigni, pour un mémoire envoyé par lui au concours des observations de médecine vétérinaire-pratique. Au concours de 1835, M. Canu avait obtenu un exemplaire du Théâtre d'agriculture, par Olivier de Serres.

Un fait qui honore singulièrement le collége de Saint-Lo, c'est qu'un de ses élèves, le jeune Octave Feuillet, étant entré au collége de Louis-le-Grand, au mois d'octobre 1835, dans la classe de 4e, a non seulement eu de brillans succès dans cette classe, mais qu'admis au concours général des col-
es royaux de Paris et de Versailles, il y
lég btenu le 1er prix de thème grec, le 5^e
a o'ssit de version grecque et le 6e de version
acce^e.

Dans le mois de juin 1836, les ouvriers de l'hospice de Saint-Lo, occupés à faire les terrassemens pour niveler l'emplacement du nouveau jardin, trouvèrent une médaille en bronze de l'empereur Postume. Ils découvrirent en même temps plusieurs murs entremêlés de briques; on croit que ce sont les vestiges d'une habitation romaine.

Une Société pour l'amélioration des chevaux dans le département de la Manche s'est formée à Cherbourg, le 15 juillet 1836. Les concours qu'elle avait projetés n'ont pas encore eu lieu au moment où nous écrivons. Nous en parlerons l'année prochaine.

Le jury médical de la Manche, présidé par M. Adelon, professeur à la Faculté de médecine de Paris, s'est réuni, le 14 septembre, à la préfecture, pour l'examen des aspirans aux grades d'officiers de santé et de pharmaciens. Sur 8 candidats, 3 seulement ont été reçus. Ce sont MM. Thomas, de Périers; Le Roux, de Quettreville; Lalande, de Cerisy-la Salle, tous trois élèves de l'école spéciale de Paris.

M. De Gerville s'occupe, avec un zèle qu'on ne peut trop louer, de copier et d'annoter tous les cartulaires des anciens monastères du département.

L'installation de M. Robiou comme evêque de Coutances, a eu lieu le 27 mars 1836.



ADMINISTRATIONS.

PERSONNEL.

EXPLICATION DES PRINCIPALES ABRÉVIATIONS.

G✱ — *Grand'Croix de la Légion d'honneur.*	P.—*Population.*
GO✱—*Grand Officier de la Légion d'honneur.*	m.—*Maire.*
O✱—*Officier de la Légion d'honneur.*	a.—*Adjoint.*
✱—*Chevalier de la Légion d'honneur.*	c.—*Curé.*
	d.—*Desservant.*
	v.—*Vicaire.*
	p.—*Percepteur.*
	j.—*Juge de paix.*

PRÉFECTURE.

Préfet : M. Mercier.

Conseiller de préfecture, secrétaire général : M. Feuillet ✱.

Conseillers de préfecture : MM. Houyvet, Le François, Le Bas, Vaultier.

SOUS-PRÉFECTURES.

Sous-préfets : MM. Gaudin-de-St-Brice ✱, à Avranches; Le Breton ✱, à Coutances; Clamorgam ✱, à Valognes; Bonissent ✱, à Cherbourg; Le Maitre ✱, à Mortain.

CONSEIL GÉNÉRAL.

MM. Olivier ✱, maire d'Avranches; Boisnard-Grandmaison; Angot, ancien député; Thébault-Grimbault; Leroux-Delaunay; Avoine-de-Chantereyne ✱; Le Buhotel; Vrac; Cabart-du-Longpré; Brohon; Dauvrecher-Dangerville; Le Pesant ✱; Blouet; Rihouet ✱; Traisnel; Avril ✱; Champs; Lerebours-Pigeonnière; Noël; Tusson; Enouf; Samson-Lavalesquerie; Gendrin-Dumesnil, Clément ✱; Havin; Moulin; Sivard-de-Beaulieu; Lamache; Le Courtois-de-Sainte-Colombe; Langlois.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Arrondissement d'Avranches. MM. Carbonnet-Boissel, Cassin, Pinot, Harasse, Maillard-Lacavée, Tardif-de-Moidrey, Philippe-Cantilly, Godin, Duparc-des-Landes.

Arrondissement de Cherbourg. MM. Javin, Noël-Agnès, Lesdos, Mabire, Jean-Charles, Grisel, Mabire, Damourette, Delaporte-Desvaux, Bourdet.

Arrondissement de Coutances. MM. Jouenne, Hamelin, Quesnel ☙, Violette, Rihouet, Lemare, Robin-Prévalée, Chapel, Le Loutre, Briens.

Arrondissement de Mortain. MM. Davy, Hamelin, Josset, Le Verdays ☙, Laumondais, Lebel, Lemardeley, Trochon, Gesbert.

Arrondissement de Saint-Lo. MM. Ozenne, Delarue, Guillot ☙, Hurel-Delafourrière, Campion, Hervieu-Laplanche ☙, Le Sage, Sellier, Rauline.

Arrondissement de Valognes. MM. Viel-des-Longchamps, Béatrix-Demesnilreine, Le Trecher, Euvremer, Michel-de-Hacouville, Lerat, Pelée-Devarennes, Marie-Deslongchamps, Lemor.

COMMUNES.

Acqueville. P. 487, m. Lainé, a. Varin; d. Groult (1), p. Renet.
Agneaux. P. 933, m. Putot, a. Desquesnes, d. Guilbert-Duperron, p. Dillaye.
Agon. P. 1462, m. Tanqueray, a. Mesnage. d. Auvray, p. Le Pelletier.
Airel. P. 601, m. Hue-de-la-Roque, a. Le Canu, d. Deshogues, p. Maurouard.
Alleaume. P. 607, m. Née, a. Vicq, c. Gosselin, p. Tardif.
Amand (St). P. 1409, m. Gaillard, a. Duval, d. Pucel-la-Vallée, p. Guillouet.
Amfreville. P. 805, m. Debrix, a. Lenfant, d. Renouf, p. De Boyer.
Amigny. P. 252, m. Le Grand, a. Langlois, d. Hébert, p. Girette.
Ancteville. P. 591, m. Laurent, a. Cardin, d. Lecaplain, p. Lecrivain.
Anctoville. P. 208, m. Desdouitils, a. Letellier, d. Loyer, p. Hélène.
André-de-Bohon (St). P. 659, m. Lecuyer, a. Le Crosnier, d. Massieu, p. Esnault.
André-de-l'Epine (St). P. 430, m. Pezeril, a. Baudet, d. Le Barbey, p. James.

(1) Nous n'avons indiqué parmi les vicaires, que ceux des villes principales; et parmi les desservans, que ceux qui sont payés par l'Etat.

Angey. P. 306, m. Onfroy, a. Septans, d. Fillâtre, p. Jamme ❋.

Angoville. P. 70, m. Auvray, a. Duhoux, p. Levitre.

Angoville-au-Plein. P. 125, m. Meriel, a. Allain, d. Bléhou, p. Robiquet.

Angoville-sur-Ay. P. 736, m. Guillemin, a. Lozouet, d. Le Blond, p. Aubert.

Anneville. P. 779, m. De Vauquelin, a. Picquenot, d. Fontaine, p. Le Grand.

Anneville, canton de Lessay. P. 437, m. Pouret, a. Rosselin, d. Aubril, p. Roger.

Annoville. P. 1031, m. Bouchard, a. Delisle, d. Croulebois, p. Collette-Fauvisière.

Appeville. P. 641, m. Mesnage, a. Le Sage, d. Fontaine, p. Campain.

Ardevon. P. 465, m. Cribier, a. Guesdon, d. Geneaux, p. Fontaine.

Argouges. P. 1464, m. Piton-Dugault, a. Herembourg, d. Cruchon, p. Roussel.

Aubin-des-Préaux (St). P. 528, m. Anquetil, a. Dumoncel, d. Lebas, p. Le Provost.

Aubin-de-Terregatte (St). P. 1891, m. Desmier, a. Belloir, d. Fisel, p. Trochon.

Aubin-du-Perron (St). P. 681, m. Vaultier, a. Ledot, d. Tesson, p. Varin.

Aucey. P. 778, m. Duguépéroux; a. Davy, d. Tullet, p. Fontaine.

Auderville. P. 572, m. Enguebecq, a. Nicolle, d. Compère, p. Digard.

Audouville. P. 301, m. Maine, a. Scelle, d. Mercent, p. Vicq.

Aumeville. P. 236, m. Yvetot, a. Chislard, d. Fontaine, p. Dupont.

Auvers. P. 1215, m. Delarue, a. Lecaudey, d. Hamel, p. Gislot.

Auville-sur-le-Vey. P. 182, m. Pigault, a. Lecourtois, p. Egret.

Auxais. P. 472, m. Besard, a. Letenneur, d. Alexandre, p. Gislot-Bordemer.

Avranches. P. 7690, m. Olivier, 1er a. Salles, 2e a. Boudent; c. de St-Gervais, Lesplu-Duprey ✻; vs Le Paulmier, Ruby; c. de Notre-Dame-des-Champs, Eudes; v. Mauviel; p. Boyssou.

Azeville. P. 257, m. Lemoigne-Descroutes, a. Dorey, p. Bitouzé-Mesnilgrand.

Bacilly. P. 1517, m. Lemaître-Frommeray, a. Leroy, d. Espault, p. Guerin.

Baleine (La). P. 507, m. Le Grand, a. Dupont, d. Micouin, p. Guidon.

Barenton. P. 3047, m. Léroux, 1er a. Bechet, 2e a. Poisson, c. Abraham, p. Trouessart.

Barfleur. P. 1158, m. Salley ✻, a. Hay, d. Anthouard, p. Enée.

Barneville. P. 1136, m. Pellecat, a. Bazin, c. Asselin, p. Clément.

Barre-de-Semilly (La). P. 608, Lemieux, a. Buhot, d. Brodin, p. Bucaille.

Barthélemy (St). P. 600, m. Alix, a. Loisel, d. Alix, p. Adelée.

Baubigny. P. 282, m. Legagneur, a. Lechevalier, d. Théault, p. Liout.

Baudre. P. 397, m. Tréfeu, a. Leredde, d. Tiphaigne, p. Douchin.

Beaudreville. P. 405, m. Themas, a. Aubert, d. Olivier, p. Quiedeville.

Beaupte. P. 311, m. Auvray, a. Laperruque, d. Dorange, p. *

Bazoge (La). P. 347, m. Bagot, a. Norgeot, d. Vivier, p. Pracontal.

Beauchamps. P. 678, m. Février, a. Augrettin, d. Fras, p. Lebourgeois.

Beaucoudray. P. 377, m. Papillon, a. Legablier, d. Vaugeois, p. Godard.

Beauficel. P. 617, m. Le Jemble, a. Hamon, d. Noël, p. Beaumont.

Beaumont. P. 895, m. Quitre, a Le Neveu, c. Le Carpentier, p. Dacier.

Beauvoir. P. 565, m. Gentil, a. Raux, d. Jouey, p. Fontaine.

Bellefontaine. P. 482, m. Bouillant, a. Bochin, d. Bonnel, p. Adelée.

Belval. P. 513, m. Michel-de-Vesly, a. Lerendu, d. Leroux, p. Deshayes.

Benoitville. P. 652, m. Langlois, a. Racine, d. Legoupil, p. Le Riche.

Bérigny. P. 682, m. Lebaron, a. Marie-Lespérance, d. Durand, p. Morel.

Beslière (La). P. 354, m. Hubert-Patinière, a. Porée-Longpré, d. Guérard, p. Thébault.

Beslon. P. 1090, m. Leblanc, a. Pichard, d. Loyer, p. Le Pesant *.

Besneville. P. 1575, m. Renouard. a. Lamotte, d. Dulin, p. Cord'homme.

Beuvrigny. P. 368, m. Delaville, a. Godard, d. Menard, p. Desportes.

Beuzeville-au-Plein. P. 120, m. Marguerie, a. Milet, p. Roger.

Beuzeville-la-Bastille. P. 353, m. Debeaufort, a. Doray, d. Baudin, p. Le Grand.

Beuzeville-sur-le-Vey. P. 496, m. Trainel, a. Groult, d. Hébert, p. Larue.

Biards (Les). P. 1073, m. Martin, a. Lemoussu, d. Des Grippes, p. Bonnemains.

Biéville. P. 409, m. Auvray, a. Marie, d. Leconte, p. Gilette.

Biniville. P. 219, m. Taillefaisse, a. Obé, d. Vaultier, p. Roublot.

Bion. P. 854, m. Hamon, a. Guyard, d. Delarue, p. Pelletier.

Biville. P. 415, m. Samson, a. Fleury, d. Fleury, p. Agnès.

Blainville. P. 1838, m. Héron, a. Robin, d. Desvallées, p. Davy-Lahurie.

Blosville. P. 402, m. Borel, a. Loquet, d. Regnault, p. Coulomb.

Bloutière (La). P. 788, m. Crespin, a. Loslier-la-Fontaine, d. Lebargy, p. Voisin.

Boisroger. P. 606, m. Gosselin, a. Leclerc, d. Le Guedois, p. Davy-la-Hurie.

Boisyvon. P. 292, m. Huet, a. Lair, d. Ermeneux, p. Le Pelletier.

Bolleville. P. 607, m. Saugrain, a. Hébert, d. Le Canu, p. Lemière.

Bonneville (La). P. 485, m. Mercent, a. Tarin, d. Mauger, p. Poret.

Boucey. P. 609, m. Boisard, a. Guichard, d. Oury, p. Fontaine.

Bouillon. P. 657, m. Avril, a. Digée, d. Guyot, p. Daguenet.

Boulouze (La). P. 202, m. Refuveille, a. Mazure, p. Lusley.

Bourey. P. 353, m. Leboucher, a. Le Paumier, d. Le Monnier, p. Bottin.

Bourguenolles. P. 487, m. Tetrel-Menardière, a. Groult, d. Chapel, p. Le Grand.

Boutteville. P. 216, m. Badet, a. Badet, p. Vallogne.

Braffais. P. 404, m. Gauquelin, a. Chapel, d. Yvon, p. Ledru.

Brainville. P. 365, m. Fillastre, a. Letourmy, d. Couppey, p. Lecrivain.

Branville. P. 129, m. Devauquelin, a. Hamel, p. Agnès.

Brecey. P. 2172, m. Lanos, a. Desfeux, c. Tesnière, p. Poisnel.

Brectouville. P. 240, m. Beaufils, a. Duval, d. Vallet, p, Guillouet.

Bréhal. P. 1637, m. Brohon, a. Gallien, c. Vaultier, p. Hélène.

Bretteville. P. 650, m. Germain, a. Le Brettevillois, d. Vastel, p. Vincent.

Bretteville-sur-Ay. P. 738, m. Luce, a. Robillard, d. Rapilly, p. Aubert.

Breuville. P. 516, m. Bonnissent-des-Vallées, a. Hébert-du-Rocher, d. Le Bas, p. Bazan.

Brévands. P. 449, m. Gancel, a. Bucaille, d. Beaufils, p. Larue.

Bréville. P. 449, m. Dumesnil-Adelée, a. Sauvage, d. Jouvet, p. Hélène.

Brice-de-Landelles (St). P. 1115, m. Baron O✱, a. Gesnouin, d. Mondhair, p. Ladvoué.

Brice (St). P. 225, m. Huvé, a. Lemains, p. Gilbert.

Bricquebecq. P. 4414, m. Moulin, 1er a. Lucas-Durocher, 2e a. Lerendu, c. Couppey, p. Corbel.

Bricqueboscq. P. 654, m. Brisset, a. Lemoigne, d. Crosville, p. Le Riche.

Bricqueville-la-Blouette. P. 652, m. Billard, a. Esnol, d. Olivier, p. Gosselin.

Bricqueville-sur-Mer. P. 1828, m. Guillot, a. Fremin, d. Piton, p. Barbier.

Brillevast. P. 775, m. Levacher, a. Daboville, d. Hamel, p. Osbert.

Brix. P. 3055, m. Hamel, 1er a. Langevin, 2e a. Langevin, c. Helland, p. Laisné.

Brouains. P. 534, m. Germain, a. Danguy, d. Guytard, p. Beaumont.

Brucheville P. 342, m. Beauguillot, a. Miquelot, d. Gosse, p. Vallogne.

Buais. P. 1380, m. Blandet, a. Feron, d. Nicolle, p. Guesdon.

Buat (Le). P. 385, m. Cordon, a. Dubreuil, d. Muriel, p. Lair.

Cambernon. P. 1371, m. Labarbe, a. Le Chevalier, d. Le Rendu, p. Pouret-Bretteville.

Cametours. P. 1313, m. Blanchard, a. Ozouf, d. Corbel, p. Deshayes.

Camprond. P. 731, m. Lecordier, a. Vigot, d. Le Tenneur, p. Rouelle.

Canisy. P. 911, m. Girard, a. Vieillard, c. Ybert, p. Groualle.

Canteloup. P. 474, m. Deshayes, a. Letellier, d. Doublez, p. Osbert.

Canville. P. 597, m. Ferey, a. Jean, d. Leconnétable, p. De Pierrepont.

Carantilly. P. 1426, m. Blanchard, a. Huault-le-Longpré, d. Lerebours, p. Doublet.

Carentan. P. 2801, m. Enouf, 1er a. Lenoël, 2e a. Egret, c. Savary, p. Deshayes.

Carnet. P. 1197, m. Salmon, a. Salmon, d. Doré, p. Roussel.

Carneville. P. 570, m. Guérard, a. Fouquet, d. Gosnouf, p. Lefèvre.

Carolles. P. 523, m. Taupin, a. Fontaine, d. Lainé, p. Daguenet.

Carquebut. P. 553, m. Perrotte, a. Mignot, d. Le Fevre, p. Coulomb.

Carteret. P. 540, m. Lepelletier, a. Le Forestier, d. Leroux, p. Liout.

Catteville. P. 273, m. Hottot, a. Vasselin, d. Violette, p. Cord'homme.

Catz. P. 221, m. Larue, a. Folliot, p. Egret.

Cavigny. P. 501, m. Duhamel, a. Le Coustey, d. Valllée, p. Girette.

Ceaux. P. 764, m. Provost-Dumée, a. Provost-les-Vergers, d. Lebreton, p. Duteil.

Cécile (Ste). P. 856, m. Michel-Lepiuey, a. Pitel-Grandpré, d. Lemoine, p. Eudeline.

Cérences. P. 2296, m. Jouenne, a. Hue, c. Duronceur, p. Bottin.

Cerisy-la-Forêt. P. 2167, m. Pennier, a. Le Tellier, d. Le Roussel, p. Le Gendre.

Cerisy-la-Salle. P. 2387, m. Savary ✱, a. Marie, c. Turgis, p. Dumesnil-Adelée.

Chaise-Beaudouin (La). P. 950, m. Delaporte, a. Dumont, d. Guiard, p. Le Masson.

Chalandrey. P. 660, m. Jouenne, a. Le Saulnier, d. Le Vivier, p. Bonnemains.

Chambres (Les) P 302, m. Bunel, a. Bouroult, p. Boudent.

Champs-de-Losque (Les). P. 501, m. Rauline, a. Le Sénécal, d. Davy, p. Lecuyer.

Champcervon. P. 451, m. Maillard, a. Bréham, d. Bréham, p. Boudent.

Champcey. P. 348, m. Loivet, a. Le Prieur, d. Mauviel, p. Jamme ✱.

Champeaux. P. 561, m. Coupard, a. Le Noble, d. Piton, p. Daguenet.
Champrepus. P. 900, m. Néel, a. Lehodey, d. Pichard, p. Voisin.
Chanteloup. P. 518, m. Mesnage, a. Chausse, d. Rihouet, p. Hélène.
Chapelle-Cécelin (La). P. 480, m. Duval, a. Debrecey, d. Benoist, p. Le Pelletier.
Chapelle-du-Fest (La). P. 183, m. Eury, a. Lefêvre, p. Bucaille.
Chapelle-en-Juger (La). P. 1011, m. Doublet-les-Poteries, a. Dumont, d. Isabel, p. Poulain.
Chapelle-Urée (La). P. 418, m. Macé, a. Daligault, p. Poisnel.
Chasseguey. P. 248, m. Boiton, a. Milet, p. Pracontal.
Chavoi. P. 221, m. Guillon, a. Police, d. Lebel, p. Cherbonnel.
Chef-du-Pont. P. 380, m. Rachine, a. Duprey, d. Moynet, p. Couillard.
Chefresne (Le). P. 884, m. Hinet, a. Duchemin, d. Hervy, p. Le Pesant*.
Cherbourg. P. 19315, m. Noël-Agnès, 1er a. Pinel, 2e a. Morin, c. Briquet, vs Frigoult, Le Carpentier, Tassel, Godefroy, Bitouzé, p. Patin.
Chérencé-le-Héron. P. 846, m. Le Jemmetel, a. Delacour, d. Lair, p. Le Grand.
Chérencé-le-Roussel. P. 1080, m. Pasturel, a. Le Peigné, d. Cordon, p. Adelée.
Chéris (Les). P. 573, m. Perrouault, a. Gilbert, d. Levesque, p. Morin.
Chevreville. P. 356, m. Boschin, a. Datin, d. Ollivier, p. De Mezange.

Chevry. P. 311, m. Adde-Larivière, a. Lemonnier, d. Hervieu, p. Godard.

Christophe-du-Foc (St). P. 273, m. Salley-Préfontaine, a. Letourneur, d. Bonnemains, p. Le Riche.

Clair (St). P. 683, m. Parfouru, a. Gassion, c. Flaust, p. James.

Clément (St). P. 1353, m. Hamelin, a. Boursin, d. Balais, p. Demarceul ✱.

Clitourps. P. 511, m. Delisle, a. Sorin, d. Delisle, p. Osbert.

Coigny. P. 431, m. Deschamps, a. Legigan, d. Thomas, p. Campain.

Colombe (La). 1135, m. Lemaître, a. Lepesant, d. Avril, p. Le Pesant ✱.

Colombe (Ste). P. 334, m. Le Courtois-de-Ste-Colombe, a. Yvetot, d. Duhamel, p. Roublot.

Colomby. P. 887, m. Duchemin, a. Renard, d. Pommier, p. Roublot.

Côme-du-Mont (St). P. 766, m. Joseph La Fosse, a. Belin, d. Foubert, p. Deshayes.

Condé-sur-Vire. P. 2110, m. Heuzebrocq, a. Leservot, d. Lhermite, p. Marin.

Contrières. P. 792, m. De Monceaux ✱, a. Deguelle, d. Amy, p. Leloutre.

Cosqueville. P. 820, m. Gaillard, a. Gervais, d. Hamel, p. Levitre.

Coudeville. P. 952, m. Garnier, a. Leconte, d. Leclerc, p. Hélène.

Coulouvray. P. 1315, m. Aumont, a. Mauduit, d. Fillâtre, p. Mauduit.

Courcy. P. 1085, m. Chasles, a. Le Crosnier-le-Taillis, d. Lerendu, p. Pouret-Bretteville.

Courtils. P. 715, m. Trochon, a. Morel, d. Pichard, p. Duteil.

Coutances. P. 7663, m. Le Pesant ✻, 1er a. Piton, 2e a. Lepelletier, c. Dubreuil, p. Chardot.

Couvains. P. 893, m. Lemprière, a. Auvray, d. Faudais, p. James.

Couville. P. 714, m. Lecourt, a. Fleury, d. Lecordier, p. Chauvin.

Crasville. P. 614, m. Cadel-Desjardins, a. Varette, d. Dagier, p. Dupont.

Créances. P. 2350, m. Lemoigne, a. Legruel, d. Lerouge, p. Roger.

Cresnay (Les). P. 914, m. Laurent, a. Pasturel, d. Duhamel, p. Poisnel.

Cretteville. P. 622, m. Pontis-Desmallières, a. Asseline, d. Drieu, p. Campain.

Croix-Avranchin (La). P. 1020, M. Hubert, a. Davy, d. Poirier, p. Roussel.

Croix-Hague (Ste). P. 687, m. Le Duc, a. Millet, d. Bouchet, p. Agnès.

Croix (Ste). P. 706, m. Trefeu, a. Trefeu, c. Helain, vrs. Blanchet, Esline, p. Douchin.

Crollon. P. 435, m. Juin, a. Rose, d. Have, p. Duteil.

Crosville. P. 202, m. Corbin, a. Picquenot ✻, d. Pommier, p. Poret.

Curey. P. 430, m. Farcy fils, a. Bazire, d. Allain, p. Trincot.

Cuves. P. 911, m. Jouvin, a. Bunel, d. Busnel, p. Poisnel.

Cyr (St), canton de Barenton. P. 2375, m. Fouilleul, 1er a. Vezard, 2e a. Truelle, d. Leriche, p. Le Mardeley.

Cyr (St), canton de Montebourg. P. 357, m.

Fortin, a. Burnouf, d. Delacotte, p. Launay-Detanville.

Dangy. P. 1180, m. Le Fevre, a. Porée, d. Le Masson, p. Le Nepveu.

Denis-le-Gast (St). P. 1774, m. Lair, a. Le Conte-Beaupré, d. Le Franc, p. Guidon.

Denis-le-Vêtu (St), P. 1440, m. Delarue-Lavallée, a. Leroux-Lesprès, d. Le Graverend, p. Lehoux.

Denneville. P. 751, m. Poret-Descroutes, a. Vasselin, d. Philippe, p. Quiedeville.

Dézert (Le). P. 876, m. Darondel, a. Touroude, d. Le Franc, p. Godefroy.

Digoville. P. 814, m. Bourdet, a. Doremus, d. Saillard, p. Lepelley-de-la-Houssairie.

Digulleville. P. 726, m. Gauvain, a. Gain, d. Danneville. p. Dacier.

Domjean. P. 1310, m. Tricard, a. Denis, d. Boudet, p. Desportes.

Donville. P. 795, m. Le Pelley-Fonteny, a. Pigeon-Littan, d. Caignon, p. Le Riche.

Doville. P. 739, m. Le Sage, a. Le Sage, d. Mangon, p. Depierrepont.

Dragey. P. 942, m. Duchemin, a. Girre, d. Leplat, p. Jamme ✳.

Ducey. P. 1782, m. Duval, a. Heuzé, d. Delaroche, p. Morin.

Ebrémont-de-Bon-Fossé (St). P. 856, m. Leturc, a. Guernet, d. Maréchal, p. Groualle.

Ecausseville. P. 265, m. Ferrand, a. Gallot, p. Le Villant.

Ecoqueneauville. P. 221, m. Lemasson, a. Lemasson, p. Vicq.

Eculleville. P. 137, m. Paris, a. Cousin, p. Dacier.

Emondeville. P. 543, m. Duval, a. Leconte, d. Guilbert, p. Le Cauf.

Eny (St). P. 1843, m. Bourdon, a. Lerosier, d. Souffrant, p. Gislot-Bordemer.

Equeurdreville. P. 1890, m. Lehaguée, a. Vignot, d. Quenault, p. Lehuby.

Equilly. P. 525, m. Crespin ✱, a. Cacquevelle, d. Le Gentil, p. Cotterel.

Eroudeville. P. 292, m. Lesaché-Lachesnée, a, Lelouey, d. Danneville; p. Le Villant.

Etienville. P. 584, m. Bertin, a. Sehier, d. Leloup, p. Le Grand.

Eugienne (St). P. 153, m. Duchemin, a. Quinton, p. Ledru.

Fermanville. P. 2062, m. Gallien, a. Raoult, d. Néel, p. Lefevre.

Ferrières. P. 236, m. Gesbert, a. Loisel, d. Tesnière, p. Guesdon.

Fervaches. P. 578, m. Beaufils, a. Bretonnière, d. Hécan, p. Godard.

Feugères. P. 975, m. Rauline, a. Dameuve, d. David, p. Le Noël.

Feuillie (La). P. 723, m. Lebel, a. Legouix, d. Legouix, p. Delavalleinerie.

Fierville. P. 751, m. Duval, a. Gilles, d. Lequertier, p. Pontenay.

Flamanville. P. 1287, m. Lerouvillois, a. Courtois, d. Lucas, p. Néel.

Fleury. P. 1154, m. Jourdan, a. Godefroy, d. Piédoie, p. Voisin.

Flottemanville. P. 369, m. Lebreton, a. Thomelin, d. Tesson, p. Launay-Détanville.

Flottemanville-Hague. P. 660 m. Lebienvenu, a. Leneveu, d. Sanson, p. Renet.

Floxel (St). P. 588, m. James, a. Le Boulanger, d. Liot, p. Le Villant.

Folligny. P. 541, m. Leprovost, a. Larcher, d. Desroches, p. Thébault.

Fontenay, canton de Mortain, p. 530, m. Pioger, a. Boursin, d. Moulin, p. Pracontal.

Fontenay, canton de Montebourg. P. 579, m. Lenable, a. Mouton, d. Fontaine, p. Bitouzé-Mesnil-Grand.

Foucarville. P. 323, m. Edet, a. Le Masson, d. Jouenne, p. Roger.

Fourneaux. P. 244, m. Leduc, a. Duval, p. Desportes.

Fresne-Poret (Le). P. 1076, m. Juhel, a. Moulin-la-Fresnays, d. Hébert, p. Eneu.

Fresville. P. 858, m. Lemonnier, a. Fremin, d. Hecquet, p. Le Cauf.

Fromond (St). P. 916, m. Laisné, a. Siméon, d. Hue, p. Lachaussée.

Gathemo. P. 884, m. Danjou, a. Davy, d. Le Monnier, p. Beaumont.

Gatteville. P. 1298, m. Houet, a. Levillant, d. Gouhier, p. Normand.

Gavray. P. 2127, m. Le Febure, a. Groud, c. Michel, p. Guidon.

Geffóses. P. 1238, m. Rivière, a. Lecouillard, d. Duhamel, p. Roger.

Genest. P. 1017, m. Estore, a. Bienvenu, d. Legoupil, p. Guérin.

Geneviève (Ste). P. 684, m. Marois, a. Marois, d. Caillet, p. Enée.

Georges-de-Bohon (St). P. 753, m. Ladroue, a. Omont, d. Lemasurier, p. Esnault.

Georges-de-la-Rivière (St). P. 419, m. Marie-des-Longchamps, a. Bonvalet, d. Coup-pey, p. Clément.
Georges-de-Livoye (St). P. 467, m. Vau-grente, a. Renault, d. Tesnière, p. Le Masson.
Georges-d'Elle (St). P. 804, m. Aze, a. Guerard, d. Roussel, p. Morel.
Georges-Montcocq (St). P. 693, m. Des-cocqs, a. Folliot, d. Rioult, p. Dillaye.
Georges-de-Rouelley (St). P. 1537, m. Mâlon, a. Mottai, d. James, p. Lemar-delay.
Ger. P. 2820, m. Esneu, 1er a. Lemoine, 2e a. Robbes, c. Bidault, p. Esneu.
Germain-d'Elle (St). P. 605, m. Godey, a. Youf, d. Dubourg, p. Morel.
Germain-des-Vaux (St). P. 1020, m. Di-gard, a. Tesson, d. Digard, p. Digard.
Germain-de-Tournebut (St). P. 874, m. Tiphaine, a. Colliche, d. Gourdan, p. Germain.
Germain-de-Varreville (St). P. 327, m. Lan-glois, a. Clément, d. Hamel, p. Vicq.
Germain-le-Gaillard (St). P. 1080, m. Vaul-tier, a. Leblond, d. Roulland, p. Mabire.
Germain-sur-Sèves (St). P. 558, m. Le Comte, a. Fautrat, d. Savary, p. Troudet.
Germain-sur-Ay (St). P. 1045, m. Fossey, a. Leroux, d. Desplanques, p. Aubert.
Gerville. P. 275, m. Vichard, a. Vallée, d. Legendre, p. Diaulne.
Giéville. P. 785, m. Mette, a. Massier, d. Quiedeville, p. Guillouet.
Gilles (St). P. 618, m. Guillot, a. Requier, d. Lucas, p. Poulain.

Glatigny. P. 448, m. Picquenot, a. Tirel, d. Destouches, p. Quiedeville.

Godefroy (La). P. 284, m. Yvon, a. Blandain, d. Desplanches, p. Gilbert.

Gohannière (La), P. 270, m. Evard, a. Bréhier, d. Renault, p. Gilbert.

Golleville. P. 464, m. Le Pigoché, a. Couppey, d. Laurence, p. Roublot.

Gonfreville. P. 580, m. Dujardin, a. Cauchard, d. Varin, p. Troudet.

Gonneville. P. 1370, m. Germain, a. Guillemelle, d. Corbin, p. Pelley-Delahoussairie,

Gorges. P. 1236, m. Delalonde, a. Adam, d. Digne, p. Troudet.

Gouberville. P. 391, m. Lebrun, a. Gaillard, d. Thin, p. Normand.

Gourbesville. P. 555, m. Franchomme, a. Berot, d. Arifon, p. De Boyer.

Gourfaleur. P. 638, m. Dufour, a. Duval, d. Le Redde, p. Groualle.

Gouvets. P. 970, m. Sevaux, a. Lebugle, d. Gardin, p. Morel.

Gouville. P. 1668, m. Daubrée, a. Chapel, d. Groult, p. Davy-la-Hurie.

Graignes. P. 1217, m. Birée, a. Folliot, d. Langlois, p. Vattier.

Grand-Celland (Le). P. 1051, m. Lefillâtre, a. Corbin, d. Belloir, p. Poisnel.

Granville. P. 7581, m. Vallée, 1er a. Harasse, 2e a. Delamusse, c. Maudouit, vt Follin, Lepelley, p. Michel.

Gratot. P. 940, m. Lemière, a. Delaroque, d. Le Moussu, p. Gosselin.

Gréville. P. 702, m. Le Duc, a. Henry, d. Dacier, p. Dacier.

Grimesnil. P. 264, m. Germain, a. Letouzé, d. Godreuil, p. Guidon.

Grosville. P. 1053, m. Heron-Desvagans, a. Collin, d. Leroux, p. Lehouffy.

Guéhébert. P. 530, m. Lelong, a. Vigot, d. Lelong, p. Lehoux.

Guilberville. P. 1791, m. Desmortreux, a. Farcy, d. Huet, p. Le Grand.

Guislain (Le). P. 535, m. Houssin O ✱, a. Lefranc-Lépine, d. Soysmier, p. Morel.

Hambye. P. 3814, m. Pignolet, 1er a. Carpon, 2e a. Hurel-le-Longpré, c. Davenay, p. Burnouf.

Hamelin. P. 258, m. Rault, a. Charuel, p. Trochon.

Ham (Le). P. 279, m. Fortin, a. Lechevalier, d. Feret, p. Launay-Detanville.

Hardinvast. P. 650, m. Hamel, a. Leroux, d. Sorel, p. Houyvet.

Hautteville. P. 238, m. Abasquesné-de-Parfouru, a. Langlois, d. Laurence, p. Poret.

Hautteville-le Guichard. P. 1382, m. Le Cardonnel, a. Vallée, d. Chasles, p. Rouelle.

Hautteville-sur-Mer. P. 655, m.

Haye-Bellefond (La). P. 306, m. Estur, a. Duval, d. Lemercère, p. Morel.

Haye-d'Ectot (La). P. 488, m. Bazin, a. Vibert, d. Houyvet, p. Clément.

Haye-du-Puits (La). P. 1207, m. Chanteux, a. Touzard, c. Vilette, p. Lemière.

Haye-Pesnel (La). P. 1010, m. Lucas, a. Guesnon, c. Mette, p. Lebourgeois.

Héauville. P. 612, m. Messent, a. Le Flambe, d. Cauvin, p. René.

Hébécrévon. P. 1133, m. Le Brun, a. Desurvire, d. Bernard, p. Poulain.

Helleville. P. 441, m. Toulorge, a. Desprès, d. Leroux, p. Chauvin.

Hemevez. P. 333, m. Lebrettevillois, a. Viel, d. Lemonnier, p. Launay-Detanville.

Henneville. P. 880, m. Nicolet, a. Néel-La-rivière, d. Desmares, p. Lehuby.

Hérenguerville. P. 391, m. Le Fèvre, a. Thomas, d. Billard, p. Collette-Fauvisière.

Herqueville. P. 280, m. Havard, a. Bigot, d. Belhomme, p. Digard.

Heugueville. P. 825, m. Lecaplain, a. Hébert, d. Dufour, p. Lepelletier.

Heussé. P. 874, m. Danguy, a. Paillard, d. Sauvé, p. Guesdon.

Hiesville. P. 200, m. Corbin-Desmannetaux, a. Lancre, d. Lancelot, p. Coulomb.

Hilaire-du-Harcouet (St). P. 2877, m. Roulin, 1[er] a. Raulin, 2[e] a. Renault, c. Carnet, p. Bernard.

Hilaire-Petit-Ville. (St). P. 326, m. Auvray, a. Leberruyer, d. Gille, p. Egret.

Hocquigny. P. 366, m. Duval-Granderie, a. Baudry, d. Hasley, p. Thébault.

Hommet-d'Arthenay (Le). P. 730, m. Nicole, a. Desdevises, d. Deshogues, p. Lecuyer.

Houesville. P. 386, m. Frigoult-de-Liesville, a. Moynet, d. Derouet, p. Robiquet.

Houtteville. P. 317, m. Jehenne, a. Castelle, p. Campain.

Huberville. P. 342, m. Lelaidier, a. Gosselin, d. Duplenne, p. Tardif.

Hudimesnil. P. 1560, m. Tapin-Leschamps, a. Harasse-les-Courcières, d. Coulomb, p. Cotterel.

Huisnes. P. 450, m. Fresnel-Besnerie, a. Duprey, d. Lurois, p. Trincot.

Husson. P. 910, m. Chemin, a. Caniou, d. Chevalier, p. Gerard.

Hyenville. P. 370, m. Dubreuil, a. Herout, d. Levivier, p. Le Bas.

Isigny. P. 361, m. Guilmard, a. Tencère, c. Vaultier, p. Bonnemains.

James (St). P. 3203, m. Sursois, 1er a. Besnard, 2e a. Simon, c. Charuel, p. Collin.

Jean-de-Daye (St). P. 352, m. Merienne, a. Lebas, c. Genas, p. Godefroy.

Jean-de-la-Haize (St). P. 743, m. Dubreuil, a. Chevretel, d. Bondard, p. Cherbonnel.

Jean-de-la-Rivière (St). P. 318, m. Néel, a. Vibert-Descrouttes, d. Couppey, p. Clément.

Jean-des-Savigny (St). P. 648, m. Capelle, a. Forêt, d. Le Carbonier, p. James.

Jean-de-Baisans (St). P. 1144, m. Godey, a. Dumanoir, d. Ledormeur, p. Bucaille.

Jean-des-Champs (St). P. 1007, m. Le Breton, a. Macé-la-Pallière, d. Dairou, p. Thébault.

Jean-du-Corail (St), canton de Brecey. P. 200, m. Le Jemmetel, a. Robine, p. Le Masson.

Jean-du Corail (St), canton de Mortain. P. 633, m. Delaubrière, a. David-Duhamel, d. Lesongeur, p. Pelletier.

Jean-le-Thomas (St). P. 303, m. Lechevalier-Dujardin, a. Turgot, d. Trouvé, p. Jamme ❋.

Jobourg. P. 863, m. Fleury, a. Samson, d. Colin, p. Digard.

Joganville. P. 169, m. Macé, a. Leconte, p. Le Cauf.

Jores (St). P. 809, m. Bagot, a. Lehouelleur, d. Louveau, p. James.

Juilley. P. 948, m. Gilbert, a. Rigot, d. Dapilly, p. Duteil.

Juvigny. P. 803, m. Grossin, a. Gasté, d. Guytard, p. Pracontal.

Lamberville. P. 325, m. Corbrion, a. Doublet, d. Gault, p. James.

Lande-d'Airou (La). P. 1047, m. Servain, a. Lemoine, d. Letellier, p. Le Grand.

Lapenty. P. 1095, m. Laisné, a. Restoux, d. Delarue, p. Tréfeu.

Lastelle. P. 239, m. Leplanquais, a. Digne, d. Leblond, p. James.

Laulne. P. 715, m. Jouninet, a. Beuve, d. Leplanquais, p. Delavalleinerie.

Laurent-de-Cuves (St). P. 1440, m. Hus-Lesjardins, a. Bazin, d. Legros, p. Lepelletier.

Laurent-de-Terregatte (St). P. 1387, m. Chevalier, a. Bliard, d. Colet, p. Trochon.

Leger (St). P. 213, m. Le Coupé, a. Leneveu, p. Thébault.

Lengronne. P. 1038, m. Lecanu, a. Faton, d. Ozouf, p. Dudouyt.

Lessay. P. 1749, m. Gohet, a. Levêque, c. Lamy, p. Vray.

Lestre. P. 750, m. Laffolley, a. Heurtevent, d. Villard, p. Germain.

Liesville. P. 396, m. Belin-Duval, a. Langlois, d. Beurey, p. Robiquet.

Lieusaint. P. 321, m. Desprès, a. Boistard, d. Martin, p. Tardif.

Lingeard. P. 320, m. Chutaux, a. Le Pelletier, d. Luc, p. Mauduit.

Lingreville. P. 1633, m. Lecastellier, a. Delalande, d. Champel, p. Chevreuil.

Lithaire. P. 1016, m. Martin, a. Davodet, d. Ledanois, p. Diaulne.

Loges-Marchis (Les). P. 1498, m. Cordon, a. Lebouc, d. Levindrey, p. Tréfeu.

Loges-sur-Brecey (Les). P. 541, m. Benoît, a. Coulon, d. Anquetil, p. Le Masson.

Lolif. P. 1085, m. Delongraye, a. Delongraye, d. Legros, p. Boudent.

Longueville. P. 634, m. Longueville-Beaufougeray, a. Lebreton, d. Bidel, p. Hélène.

Loreur (Le). P. 322, m. Tanqueray, a. Couillard, d. Simonne, p. Cotterel.

Lorey (Le). P. 1555, m. Lavieille, a. Delaunay, d. Laloë, p. Rouelle.

Lo (St). P. 9065. m. Lemenuet-de-la-Jugannière ✱, 1er a. Vialatte, 2e a. Caillemer, c. Adeline, vs Hébert, Bazire, Delaunay, Baumel, p. Vialatte.

Lozon. P. 901, m. Ozóuet, a. Rihouet, d. Levivier, p. Giffard.

Louet-sur-Vire (St). P. 420, m. Massier, a. Anguerran, d. Bottin, p. Desportes.

Loup (St). P. 625, m. Gilbert-Dubourg, a. Ridel, d. Morin, p. Delentaigne.

Luot (Le). P. 549, m. Ledru, a. Couenne, d. Portais, p. Ledru.

Luzerne (La), canton de la Haye-Pesnel. P. 920, m. Lorault, a. Juhel, d. Barenton, p. Le Bourgeois.

Luzerne (La), canton de St-Lo. P. 114, m. Villiers, a. Parey, p. Dillaye.

Macey. P. 475, m. Postel, a. Faguais, d. Marigny, p. Trincot.

Magneville. P. 719, m. Cossin, a. Duchemin, d. Lacotte, p. Duval.

Malo-de-la-Lande (St). P. 420, m. Leroux, a. Laforge, c. Voisin, p. Davy-Lahurie.

Mancellière (La), canton d'Isigny. P. 581, m. Lebrun, a. Levallois, d. Lericolais, p. Lair.

Mancellière (La), canton de Canisy. P. 521, m. Ozenne, a. Pouchin, d. Carrey, p. Groualle.

Marcé. P. 890, m. Le Tellier, a. Magnier, d. Coespel, p. Guérin.

Marchésieux. P. 1611, m. Regnault, a. Poulain, d. Sebire, p. Lenoël.

Marcilly. P. 978, m. Grimbot-Mézeray, a. Gallien, d. Simard, p. Lusley.

Marcouf (St). P. 801, m. Dumutel, a. Poisson, d. Antoine, p. Bitouzé-Mesnil-Grand.

Margueray. P. 401, m. Le Pesant-Pichardière, a. Manson, d. Allain, p. Morel.

Marie-du-Bois (Ste). P. 390, m. Chemin, a. Breillot, d. Juvigny, p. Gerard.

Marie-du-Mont (Ste). P. 1472, m. Falaise, a. Bertot, d. Louis, p. Vallogne.

Marigny. P. 1551, m. Hervieu ✻, a. Salles, c. Gardye, p. Doublet.

Martigny. P. 813, m. Piel, a. Turmel, d. Gereux, p. Demezange.

Martin-d'Aubigny (St). P. 1056, m. Lecanu, a. Leroux, d. Alexandre, p. Lenoël.

Martin-d'Audouville (St). P. 335, m. Jouenne, a. Vivier, d. Goubert, p. Germain.

Martin-de-Bon-Fossé (St). P. 884, m. Couilleray, a. Leconte, d. Auvray., p. Le Nepveu.

Martin-de-Cenilly (St). P. 663, m. Dauvrecher-Dangerville, a. Lebrun, d. Deligny, p. Ernault.

Martin-de-Chaulieu (St). P. 700, m. Heurtault, a. Legrand, d. Martin, p. Eneu.

Martin-de-Landelles (St). P. 1955, m. Alleaume, a. Pigeon, d. Gournel, p. Ladvoué.

Martin-des-Champs (St). P. 662, m. Herbert, a. Desmonts, d. Quettier, p. Delenteigne.

Martin-de-Varreville (St). P. 515, m. Osmont, a. Bertot, d. Menicier, p. Vicq.

Martin-le-Bouillant (St). P. 882, m. Turgis, a. Letellier, d. Poulain, p. Le Pelletier.

Martin-le-Gréard (St). P. 282, m. Hamel a. Hamel, p. Chauvin.

Martin-le-Hébert (St). P. 309, m. Dubost-la-Prairie, a. Diesnis, d. Lacotte, p. Bazan.

Martinvast. P. 865, m. Hervieu, a. Hellouin, d. Lucas, p. Houyvet.

Maupertuis. P. 467, m. Papillon, a. Chapelle-Maisonneuve, d. Estur, p. Morel.

Maupertus. P. 325, m. Bourdet, a. Noyon, d. Mariage, p. Lefèvre.

Maur-des-Bois (St). P. 375, m. Gendrin, a. Delanoe, p. Le Pelletier.

Maurice (St). P. 610, m. Giot, a. Melin, d. Castel, p. Pontenay.

Meauffe (La). P. 689, m. Enouf, a. Legendre, d. Godey, p. Maurouard.

Meautis. P. 1112, m. Duval, a. Leviantre, d. Triquet, p. Gislot.

Mère-Eglise (Ste). P. 1670, m. Oury, a. Cirou, d. c. Guéret, p. Couillard.

Mesnil-Adelée (Le). P. 431, m. Aguiton, a. Blondel, d. Chonaux, p. Adelée.

Mesnil-Amand (Le). P. 653, m. Piel, a. Auvray, d. Bazire, p. Guidon.

Mesnil-Amey (Le). P. 289, m. Groult ✱, a. Marin, d. Leblond, p. Doublet.

Mesnil-Angot (Le). P. 217, m. Germain, a. Lamaison, d. Corbet, p. Godefroy.

Mesnil-Aubert (Le). P. 530, m. Lesouef, a. Quesnel, d. Moncel, p. Barbier.

Mesnil-Auval (Le). P. 581, m. Levallot, a. Pagny, d. Leconte, p. Lepelley-de-la-Houssairie.

Mesnil-Bœufs (Le). P. 402, m. Jouenne, a. Goupil, d. Heslouin, p. Lair.

Mesnil-Bonant (Le). P. 590, m. Lefevre, a. Gosse, d. Gosselin, p. Guidon.

Mesnil-Bus (Le). P. 961, m. Poutrel, a. Campain, d. Hervieu, p. Varin.

Mesnildrey (Le). P. 400, m. Genvresse, a. Porée-Millières, d. Hecquart, p. Thébault.

Mesnil-Eury (Le). P. 325, m. Le Vavasseur, a. Menant, d. Bernard, p. Giffard.

Mesnil-Garnier (Le). P. 870, m. Mauger, a. Lemonnier, d. Durand, p. Anquetil.

Mesnil-Gilbert (Le). P. 582, M. Lemardelay, a. Lechevalier, d. Lemardelay, p. Mauduit.

Mesnil-Herman (Le). P. 212, m. Demar-

cambye, a. Beaufils, d. Auvray, p. Cocaigne.

Mesnil-Hue (Le). P. 370, m. Hubert, a. Morin, d. Larsonneur, p. Anquetil.

Mesnillard (Le). P. 742, m. Jouenne, a. Jouenne, d. *, p. Demezange.

Mesnil (Le). P. 432, m. Lacotte-Desvaux, a. Hervieu, d. Laisné, p. Pontenay.

Mesnil-Opac (Le). P. 423, m. Fossard, a. Briard, d. Lecardonnel, p. Lepennetier.

Mesnil-Ozenne (Le). P. 382, m. Barbé-Boissière, a. Lecompagnon, d. Muriel, p. Lusley.

Mesnil-Rainfray (Le). m. Lejamtel, a. Leclerc, p. Pracontal.

Mesnil-Raoult (Le). P. 411, m. Le Canu, a. Chouquais, d. Laforge, p. Lepennetier.

Mesnil-Rogues (Le). P. 667, Lebreton, a. Guidon, d. Foubert, p. Dudouyt.

Mesnil-Rouxelin (Le). P. 381, m. Soudain, a. Bernard, d. Lebarrier, p. Dillaye.

Mesnil-Thébault (Le). P. 542, m. Guérin, a. Jouenne, d. Lericolais, p. Bonnemains.

Mesnil-Tove (Le). P. 786, m. Gasté-Dubourg, a. Maudet, d. Godefroy, p. Adelée.

Mesnil-Veneron (Le). P. 200, m. Thouroude, a. Martin, p. Godefroy.

Mesnil-Vigot (Le). P. 451, m. Carré, a. Paing, d. Pellerin, p. Giffard.

Mesnil-Villeman (Le). P. 1002, m. Yvon, a. Desvagues, d. Rommy, p. Anquetil.

Meurdraquière (La). P. 630, m. Durier-Maisonneuve, a. Bazin, d. Langevin, p. Cotterel.

Michel-de-la-Pierre (St). P. 551, m. Rouelle-les-Prés, a. Levoy, d. Lecrosnier, p. Varin.

Michel-des-Loups (St). P. 650, m. Maillard, a. Mallet, d. Labbé, p. Daguenet.

Millières. P. 1310, m. Hue, a. Lelièvre, d. Hue, p. Delavalleinerie.

Milly. P. 819, m. Louet, a. Lemonnier-Datinière, d. Breillot, p. Demezange.

Mobecq. P. 623, m, Patrix, a. Faitache, d. Vasse, p. Diaulne.

Moidrey. P. 314, m. Lange, a. Lochet, d. Le Grand, p. Fontaine.

Moitiers-d'Allonne (Les). P. 1130, m. Mabire a. Le Croisey, d. Bigot, p. Liout.

Moitiers (Les). P. 692, m. Patrix, a. Raisin, d. Meslin, p. Le Grand.

Montabot. P. 818, m. Lemasurier, a. Bossard, d. Forest, p. Morel.

Montaigu, canton de Valognes. P. 1164, m. Rainel, a. Duprey, d. Hirard, p. Mariette.

Montaigu-les-Bois. P. 704, m. Le Hodey-Lavillière, a. Aubert, d. Boussard, p. Anquetil.

Montanel. P. 1076, m. Guiton-de-la-Villeberge, a. Beaufils, d. Labbé, p. Roussel.

Montbray. P. 1357, m. Renault, a. Morel-Mazure, d. Murie, p. Gislot.

Montchaton. P. 762, m. Guillemin, a. Delamarre, d. Lebreton, p. Lebas.

Montcuit. P. 540, m. Fremond, a. Vallée, d. Lepelley, p. Rouelle.

Montebourg. P. 2565, m. Lemore, 1er a.

Delenable, 2e a. Guérin, c. Genet, p. Le Villant.

Montfarville. P. 1633, m. Hebert, a. Le Fauconier.

Montgardon. P. 1065, m. Dufour, a. Leugronne, d. Lebreton, p. Lemière.

Montgothier. P. 662, m. Hamelin, a. Piquois, d. Chauvel, p. Lair.

Monthuchon. P. 689, m. Deschamps, a. Amourette, d. Hébert, p. Guidon.

Montigny. P. 625, m. Dumesnil, a. Colibeaux, d. Boudet, p. Lair.

Montjoie, canton de St-James. P. 600, m. Gautier, a. Gauchet, d. Juin, p. Collin.

Montjoie, canton de Saint-Pois. P. 1033, m. Viel-Roussellière, a. Le Goupil, d. Dubois, p. Mauduit.

Montmartin-en-Graignes. P. 1437, m. Martin, a. Vaultier, d. Hue, p. Vattier.

Montmartin-sur-Mer. P. 918, m. Leroussel, a. Bouchard, c. Frestel, p. Collette-Fauvisière.

Montpinchon. P. 1910, m. Levionnais-les-Rivières, a. Durand, d. Beaufils, p. Dumesnil-Adelée.

Montrabot. P. 298, m. Delarue, a. Le Tellier, d. Allain, p. James.

Montreuil. P. 665, m. Travers, a. Dupard, d. Prevel, p. Giffard.

Mont-St-Michel. P. 385, m. Hedou, a. Poirier, d. Le Forestier, p. Fontaine.

Moutsurvent. P. 603, m. Epiard, a. Robin, d. Mauduit, p. Lecrivain.

Montviron. P. 532, m. Turgot, a. Champion, d. Torel, p. Boudent.

Moon. P. 721, m. Langlois, a. Busquet, d. Noury, p. Maurouard.

Morigny. P. 337, m. Lebosquain, a. Tostain, d. Trochu, p. Gislot.

Morsalines. P. 553, m. Legendre, a. Pottaire, d. Ravend, p. Leconardel.

Mortain. P. 2521, m. Le Verdays ✻, 1er a. Miquelard, 2e a. Mitaine, c. Morin, p. Demarceul ✻.

Morville. P. 496, m. Besnard, a. Avoine, d. Lerebourg, p. Duval.

Mouche (La). P. 396, m. Dugué, a. Godefroy, d. Lemardelay, p. Le Bourgeois.

Moulines. P. 469, m. Soulard, a. Fremin, d. Anger, p. Trefeu.

Moyon. P. 1490, m. Beaufils, a. Voisin-Labutte, d. Besnehard, p. Lepennetier.

Muneville-le-Bingard. P. 1503, m. Toulorge, a. Lecesne, d. Thomas, p. Guidon.

Muneville-sur-Mer. P. 825, m. Mahé, a. Lebas, d. Leclère, p. Barbier.

Nacqueville. P. 633, m. Grisel, a. Liot, d. Mosqueron, p. Le Huby.

Naftel. P. 248, m. Painblanc, a. Touroult, p. Bonnemains.

Nay. P. 222, m. Lemelletier, a. Durel, d. Savary, p. Troudet.

Négréville. P. 1302, m. Adam, a. Baudry, d. Le Teinturier, p. Duval.

Néhou. P. 2400, m. Renouf, 1er a. Blandamour, 2e a. Leroux. d. Quettier, p. Girot.

Neufbourg (Le). P. 511, m. Poulain, a. Levallois, d. Loyer, p. Demarceul ✻.

Neufmesnil. P. 374, m. Levaigneur, a. Leriche, d. Fourmy, p. Lemière.

Neuville-au-Plein. P. 242, m. Barbé, a. Morisset, d. Sebie, p. Roger.
Neuville-en-Beaumont. P. 193, m. Falaise, a. Delalande, d. Mahieu, p. Cord'homme.
Néville. P. 436, m. Lelaidier, a. Delatour, d. Delisle, p. Levitre.
Nicolas-de-Coutances (St). P. 988, m. Chevreuil, a. Leloup-Lahoussaie, c. Desponts, p. Gosselin.
Nicolas-de-Pierrepont (St). P. 829, m. Fossey, a. Vaultier, d. Renault, p. Depierrepont.
Nicolas-des-Bois (St). P. 340, m. Debesne, a. Lepelletier, d. Baudry, p. Lemasson.
Nicolas-près-Granville (St). P. 2992, m. Boisnard-Grandmaison, 1er a. Fortier, 2e a. Boisnard, d. Calop-d'Urville, p. Leriche.
Nicorps. P. 473, m. Olivier-Lepagelet, a. Levavasseur, d. Beaumer, p. Pouret-Bretteville.
Noirpalu. P. 236, m. Marqué, a. Frémont, d. Chanteclair, p. Le Bourgeois.
Notre-Dame-de-Cenilly. P. 2166, m. Pignet, a. Feuillet, d. Lebreton, p. Ernault.
Notre-Dame-de-Livoye. P. 312, m. Moulin, a. Desfeux, d. Turquetil, p. Lemasson.
Notre-Dame-d'Elle. P. 311, m. Canivet, a. Jeannette, d. Gardin, p. Morel.
Notre-Dame-de-Touchet. P. 1546, m. Libor, a. Debon, d. Vieille, p. Le Pelletier.
Nouainville. P. 215, m. Leneveu, a. Hamelin, d. Desmares, p. Lehuby.

Octeville. P. 1508, m. Mallard, a. Bonnissent-Dumilly, c. Marion, p. Houyvet.
Octeville-la-Venelle. P. 838, m. Huet, a. Le Marquand, d. Larquemin, p. Dupont.
Omonville-la-Petite. P. 618, m. Mesnil, a. Lefrançois, d. Digard, p. Digard.
Omonville-la-Rogue. P. 575, m. Bachelet, a. Millet, d. Dacier, p. Dacier.
Orglandes. P. 766, m. Lecappon, a. Lefrançois, d. Marguerie, p. Poret.
Orval. P. 1333, m. Lemuey, a. Guenon, d. Duchemin, p. Lebas.
Ourville. P. 909, m. Brouault-Lesfontaines, a. Attinat, d. Caillet, p. Clément.
Ouville. P. 930, m. Hedouin, a. Durand, d. Le Venard, p. Deshayes.
Ovin (St). P. 605, m. Langlois, a. Duchemin, d. Ruby, p. Delenteigne.
Ozeville. P. 323, m. Gauthier, a. Lafoley, d. Auvray, p. Bitouzé-Mesnil-Grand.
Pair (St). P. 1365, m. Leboucher-Degatigny, a. Chesnay, d. Belin, p. Daguenet.
Parigny. P. 1264, m. Hamel, a. Le Capitaine, d. Ganné, p. Demezange.
Pas (Les). P. 416, m. Delanoe-Labastille, a. Desfeux, d. Bazire, p. Fontaine.
Patrice-de-Claids (St). P. 513, m. Delalonde, a. Cavey, d. Savary, p. Delavalleinerie.
Pellerin (St). P. 394, m. Levallois, a. Le Picard, d. Travers, p. Egret.
Percy. P. 3184, m. Gendrin-Dumesnil, 1er a. Hubert, 2e a. Villain, c. Adeline, p. Blouet.
Périers. P. 2640, m. Leclerc-de-la-Hari-

sière ❋, 1er a. d'Alwin-de-Piennes, 2e a. Groualle, c. Flambart, p. Picquechef.

Pernelle (La). P. 526, m. Massieu, a. Alix, d. Verney, p. Le Grand.

Perques (Les). P. 334, m. Novince-des-Longchamps, a. Durel, d. Hulin, p. Lepoitevin.

Perriers. P. 882, m. Davy, a. Reffuveille, d. Poirier, p. Beaumont.

Perron (Le). P. 431, m. Delangle, a. Leconte, d. Bazire, p. Le Grand.

Petit-Celland (Le). P. 572, m. Lebrun, a. Cosson, d. Lebrun, p. Poisnel.

Picauville. P. 2201, m. Colas-Corderie, a. Tostain, d. Becquet, p. Le Grand.

Pience (Ste). P. 548, m. Servain-Raguenicière, a. Chauvet, d. Pitel, p. Ledru.

Pierre-d'Arthéglise (St). P. 357, m. Goderel, a. Boscage, d. Lelaidier p. Pontenay.

Pierre-de-Coutances (St). P. 188, m. Savary, a. Lepetit, c. Dubreuil vs Vaultier, Dufour, p. Gosselin.

Pierre-de-Semilly (St). P. 451, m. Leguedois, a. Capelle, d. Adeline, p. James.

Pierre-du-Tronchet (St). P. 461, m. Lecerf. a. Jardin, d. Laurence, p. Edeline.

Pierre-Eglise (St). P. 2274, m. Cabart, a. Bourdet, c. Lecourtois, p. Lefêvre.

Pierre-Langers (St). P. 968, m. Esnault, a. Guillouet-Maisonneuve, d. Coupard, p. Leprovost.

Pierreville. P. 732, m. Grisel, a. Blandamour, d. Le Boisselier, p. Mabire.

Pieux (Les). P. 1610, m. Lanchon, a. Lechevalier, dit Martinville, d. Guilbert, p. Lebouffy.

Pirou. P. 1760, m. Harasse, a. Lenoir, d. Fouchard, p. Roger.

Placy-Montaigu. P. 650, m. Denise, a. Duchemin, d. Guibé, p. Le Grand.

Planchers (St). P. 1326, m. Beaumont, a. Boissy, d. Lecrivain, p. Leprovost.

Plessis (Le). P. 733, m. Lebreton, a. David, d. Lemuet, p. *

Plomb. P. 592, m. Couenne, a. Patin, d. Helluin, p. Cherbonnel.

Poilley. P. 1167, m. Godin, a. Berthelot, d. Michel, p. Morin.

Pois (St). P. 775, m. Bunel, a. Esnault, c. Dolé, p. Mauduit.

Pontaubault. P. 567, m. Yger, a. Royer, d. Besnier, p. Delenteigne.

Pont-Hébert. P. 1199, m.

Pontorson. P. 1796, m. Tanguy, a. Vaicle, c. Garnier, p. Fontaine.

Ponts. P. 510, m. Garnier, a. Bazire, d. d. Lebedel, p. Cherbonnel.

Portbail. P. 2086, m. Lemperière, a. Samson, d. Vaultier, p. Clément.

Précey. P. 711, m. Anfray, a. Dardenne, d. Lebocey, p. Duteil.

Précorbin. P. 566, m. Saffray, a. Leclerc, d. Barbenchon, p. Bucaille.

Prétot. P. 1010, m. Meslay, a. Fauvel, d. Godefroy, p. Pottier.

Quentin. (St) P. 1605, m. Dupont, a. Cordoen, d. Vivier, p. Lusley.

Querqueville. P. 853, m. Damourette, a. Cauvin, d. Canu, p. Lehuby.

Quettehou. P. 1807, m. Viel, a. Viel, c. Adelée, p. Leconardel.

Quettetot. P. 832, m. Cosnefroy, a. Jeanne, d. Lemaître, p. Le Poitevin.

Quettreville. P. 1806, m. Paumier-Deslongchamps, a. Desbouillons-les-Prés, d. Lamor, p. Chevreuil.

Quibou. P. 1976, m. Douchin, a. Helaine, d. Hebert, p. Le Nepveu.

Quinéville. P. 391, m. Osmond, a. Néez, d. Auvray, p. Germain.

Raids. P. 643, m. Poignavent, a. Finel, d. Chênais, p. Gislot-Bordemer.

Rampan. P. 300, m. *, a. Amey, d. Menant, p. Dillaye.

Rauville-la-Bigot. P. 1039, m. Pellerin, a. Moulin, d. Renard, p. Bazan.

Rauville-la-Place. P. 898, m. Hantonne, a. Gamas-Lavarengère, d. Cardin, p. Jacquelin.

Ravenoville. P. 614, m. Ledrouet, a. Racine, d. Truffer, p. Roger.

Reffuveille. P. 1340, m. Delaunay, a. Macé, d. Raulin, p. Pracontal.

Regnéville. P. 1857, m. Lechevalier, a. Olivier, d. Esnol, p. Collette-Fauvisière.

Reigneville. P. 118, m. Josse, a. Lecappon, p. Poret.

Remy-des-Landes (St). P. 723, m. Quenault, a. Eve, d. Hervieu, p. Quiedeville.

Remilly. P. 902, m. Defontaine, a. Guerot, d. Jourdan-Laporte, p. Giffard.

Rétôville. P. 288, m. Duhoux, a. Laurens, d. Paulmier, p. Levitre.

Réville. P. 1929, m. Rouxel, a. Lefevre, d. Jean, p. Le Grand.

Rochelle (La). P. 757, m. Chenu, a. Pleine, d. Fortain, p. Boudent.

Romagny. P. 1562, m. Trictin, a. Besnier, d. Dary, p. Demarceul ✻.

Romphaire (St). P. 852, m. Quetel, a. Dupont, d. Dufour, p. Cocaigne.

Roncey. P. 1187, m. Hamelin, a. Lecordier-Lebourg, d. Letouzé, p. Lehoux.

Ronde-Haye (La). P. 709, m. Bouillon, a. Laurent, d. Truffaut, p. Guidon.

Ronthon, P. 512, m. Leroi, a. Bunel, d. Desroches, p. Ronthon ✻.

Rouffigny. P. 404, m. Boudet, a. Letimonnier, d. Havard, p. Le Grand.

Rouxeville. P. 701, m. Lenault, a. Guillaume, d. Mullot, p. Gilette.

Rozel (Le). P. 464, m. Villot, a. Yvetot, d. Gosselin, p. Lebouffy.

Sacey. P. 1356, m. Guillard, a. Dardenne, d. Doré, p. Trincot.

Samson-de-Bon-Fossé (St). 664, m. Lemeray-Duhamel, a. Dyvrande, d. Gourdier, p. Cocaigne.

Sartilly. P. 1140, m. Goupil-Chanière, a. Doussin, d. Dufresne, p. Jamme ✻.

Saultchevreuil. P. 838, m. Le Prince, a. Le Dot, d. Lemoine, p. Edeline.

Saussemesnil. P. 1823, m. Mouchel, a. Avoine, d. Duval, p. Mariette.

Saussey. P. 830, m. Laville, a. Lavalley, d. Roussel, p. Pouret-Bretteville.

Sauveur-de-Chaulieu (St). P. 248, m. Hamel, p. Dupont.

Sauveur-de-Pierrepont. (St). P. 593, m. Dagoury, a. Touraine, d. Gourbaram, p. Depierrepont.

Sauveur-la-Pommeraye (St). P. 598, m. Allain, a. Fevrier, d. Coulombier, p. Cotterel.

Sauveur-Lendelin (St). P. 1988, m. Girard, a. Le Forestier, c. Le Provost, p. Varin.

Sauveur-le-Vicomte (St). P. 2896, m. Michel-de-Hacouville, 1[er] a. Hérault, 2[e] a. Lesachey, c. Avice, p. Jacquelin.

Savigny. P. 963, m. Mahé, a. Lejolivet, d. Basset, p. Deshayes.

Savigny-le-Vieux. P. 1415, m. Tencé, a. Hamon-Balaizière, d. Marguerite, p. Guesdon.

Sébastien-de-Raids (St). P. 541, m. Porgnavent, a. Deligny, d. Mesnage, p. Picquechef.

Sebeville. P. 158, m. Lemarquand, a. Lemarquand, p. Coulomb.

Senier-de-Beuvron (St). P. 884, m. Lhomme, a. Chevalier, d. Loisel, p. Collin.

Senier-sous-Avranches (St). P. 790, m. Gaultier, a. Lechoesne, d. Teilleul, p. Gilbert.

Senoville. P. 437, m. Le Sauvage-Préfontaine, a. Osmond-Lescroutes, d. Jourdain, p. Liout.

Servigny. P. 354, m. Cauvin, a. Blaisot, d. Leconte, p. Lécrivain.

Servon. P. 728, m. Blin, a. Robert, d. Peslin, p. Trincot.

Sideville. P. 445, m. Leblond, a. Legrancher, d. Lecouvey, p. Houyvet.

Simphrien (St), canton du Teilleul. P. 535, m. Morel, a. Juhé, d. Gohier, p. Guesdon.

Simphorien (St), canton de Torigni. P. 305, m. Renouf, a. Madeleine, d. Vallée, p. Le Grand.
Siouville. P. 780, m. Mocquet, a. Risbey, d. Alexandre, p. Néel.
Sortosville. P. 182, m. Dupont, a. Lesaulnier, p. Launay-Detanville.
Sortosville-en-Beaumont. P. 531, m. Lelubez, a. Lechevalier, d. Collin, p. Liout.
Sottevast. P. 1154, m. Dorléans, a. Lecoquière, d. Le Sauvage, p. Bazan.
Sotteville. P. 365, m. Voisin, a. Colombel, d. Langlois, p. Leriche.
Soules. P. 1129, m. Lefranc, a. Lechartier, d. Lefrançois, p. Cocaigne.
Sourdeval. P. 4409, m. Trochon, 1er a. Meslay, 2e a. Leroy-Piton, c. Voisin, p. Debon.
Sourdeval-les-Bois. P. 613, m. Lechevalier, a. Cauuet, d. Havel, p. Anquetil.
Subligny. P. 609, m. Pigeon, a. Eudes, d. Trochon, p. Ledru.
Surtainville. P. 1288, m. Denis, a. Avoine-Dumilly, d. Fleury, p. Mabire.
Surville. P. 544, m. Lelièvre, a. Fourey, d. Dienis, p. Quiedeville.
Suzanne (Ste). P. 163, m. Faudemer, a. Lebœuf, d. Dalidan, p. *
Suzanne-sur-Vire (Ste). P. 515, m. Clément, a. Aze, d. Launay, p. Douchin.
Symphorien (St). P. 503, m. Lengronne, a. Hamon, p. Lemière.
Taillepied. P. 170, m. Ledoux, a. Allain, d. Lemoucheux, p. Cord'homme.
Tamerville. P. 1294, m. Touraine, a. Hebert, d. Levéziel, p. Mariette.

Tanis. P. 559, m. Isabel, a. Jamault, d. Roussel, p. Trincot.

Tanu (Le). P. 736, m. Allain, a. Frémond, d. Baubigny, p. Le Bourgeois.

Teilleul. (Le) P. 2492, m. Sequart-Bergeotière, 1er a. Peigné, 2e a. Jouin, c. James, Gerard.

Tessy. P. 1643, m. Loyer, a. Hervieu-la-Rivière, c. Lemutrecy, p. Godard.

Teurtéville-Bocage. P. 1675, m. Raynel, a. Fouques, d. Levacher, p. Dupont.

Teurtéville-Hague. P. 1168, m. Lecoutour, a. Pouilly, d. Lerouvillois, p. Chauvin.

Theil (Le). P. 1080, m. Postaire, a. Corbin, d. Elier, p. Lepelley-de-la-Houssaierie.

Théville. P. 520, m. Renouf, a. Gibon, d. Lévêque, p. Lefevre.

Thomas (St). P. 288, m. Huet, a. Demarcambye, p. Douchin.

Tirepied. P. 1303, m. Fontaine, a. Leroux, d. Pepin, p. Gilbert.

Tocqueville. P. 757, m. Roussel, a. Le Moigne, d. Anthouard, p. Normant.

Tollevast. P. 854, m. Drouet, a. Leclerc, d. Leconte, p. Houyvet.

Tonneville. P. 267, m. Fleury, a. Orange, d. Henri, p. Agnès.

Torigni. P. 2311, m. Rabec, a. *, c. Autesserre, p. Guillouet.

Tourlaville. P. 3938, m. Jennet, 1er a. Gallis, 2e a. Lefêvre, c. Buhot, p. Vincent.

Tourville. P. 947, m. Sevrie-Lesprés, a. Grillon, d. Boulan, p. Lepelletier.

Tréauville. P. 967, m. Giot-la-Couture, a. Toulorge, d. Lande, p. Néel.

Trelly. P. 1279, m. Le Chevalier, a. Lecomte, d. Duval, p. Leloutre.

Tribehou. P. 1138, m. Damecourt, a. Bonnet, d. Hébert, p. Lecuyer.

Trinité (La). P. 818, m. Poirier, a. Leboucher, d. Théault, p. Le Grand.

Troisgots. P. 617, m. Beaufils, a. Delafosse, d. Hulmel, p. Lepennetier.

Turqueville. P. 359, m. Hubert-le-Taillis, a. Allain, d. Blaisot, p. Vicq.

Ursin (St). P. 467, m. Leguerrier, a. Danin-la-Chesnée, d. * p. Thébault.

Urville. P. 435, m. Le Hartel, a. Colombel, d. Ingouf, p. Launay-Détanville.

Urville-Hague. P. 442, m. Lesdos, a. Leroux, d. Dacier, p. Agnès.

Vaast (St). P. 3575, m. Lepinay, 1er a. Barbey, 2e a. Leroy, c. Jouan, p. Leconardel.

Vains. P. 1179, m. Le Métayer, a. Pichot, d. Dupont, p. Guérin.

Valcanville. P. 1245, m. Buhot, a. Leclerc, d. Crochard, p. Enée.

Valdécie. (Le) P. 287, m. Durel, a. Ribet, d. Gibon, p. Pontenay.

Valognes. P. 6655, m. Gilles, 1er a. Lerat, 2e a. Lesaché, c. Harel, v^s^ Hamel, Bellot, Desquesnes, Antoine, p. Yver.

Val-Saint-Pair (Le). P. 992, m. Legard-Lafosse, a. Allain, d. Coquelin, p. Delenteigne.

Vandelée (La). P. 553, m. Lemperière, a. Blanchet, d. Lechevalier. p. Lecrivain.

Varenguebec. P. 1231, m. Lechanoine, a. Lemarinier, d. Lebredonchel, p. Pottier.

Varouville. P. 483, m. Germain, a. Corbin, d. Voisin, p. Levitre.

Vasteville. P. 858, m. Le Coutour, a. Le Costey, d. Nicollet, p. Renet.

Vast (Le). P. 1659, m. Bessin, a. Joret, d. Gibon, p. Osbert.

Vaudreville. P. 223, m. Basroger, a. Dufort, d. Goubert, p. Germain.

Vaudrimesnil. P. 524, m. Jouninet, a. Jean, d. Fautard, p. Varin.

Vauville. P. 672, m. Simon, a. Agnès-Defontaine, d. Lemaître, p. Agnès.

Vengeons, P. 1727, m. Delossendière, a. Hamon, d. Hamel, p. Beaumont.

Ver. P. 1188, m. Le baron Leforestier-de-Mobecq ✻, chev. de Malte, a. Lenoir-Grandmaison, d. Gaunel, p. Dudouyt.

Vergoncey. P. 629, m. Gauthier, a. Touchais, d. Morel, p. Roussel.

Vernix. P. 407, m. de Juvigny, a. Chesnel, d. Louise, p. Lemasson.

Vesly. P. 1405, m. Beuve, a. Beuve, d. Guillot, p. Vray.

Vessey. P. 1052, m. Louiche-Louesnel, a. Lebrec, d. Cosson, p. Trincot.

Vezins, P. 565, m. Davy, a. Jouenne, d. Vassal, p. Bonnemains.

Vicel (Le). P. 478, m. Cabart, a. Bourdet, d. Fremine, p. Le Grand.

Videcosville. P. 187, m. Surdive, a. Antoine, d. Le Guest, p. Dupont.

Vidouville. P. 352, m. Sellier, a. Val, d. Lemaitre, p. Gilette.

Vierville. P. 84, m. Morel-Larouxellière, a. Le Vert-Lafontaine, p. Robiquet.

Vigor-des-Monts (St). P. 1084, m. Asse-[illegible], a. Lalesnel, d. Vimard, p. Gislot.

Villebaudon. P. 540, m. Sebert, a. Hervieu, d. Lebreton, p. Morel.

Villechien. P. 710, m. Grandguillot, a. Hervieu, d. Antraye, p. Pelletier.

Villedieu. P. 3040, m. Duparc-Deslandes, 1er a. Bosché, 2e a. Besnou, c. Delaporte, p. Edeline.

Villiers. P. 582, m. Tiffaine, a. Roger, d. Nicolle, p. Collin.

Villiers-Fossard. P. 759, m. Poullet, a. Anne, d. Yvetot, p. Maurouard.

Vindefontaine. P. 1024, m. Cottelle, a. Delalande, d. Bazire, p. Potier.

Virandeville. P. 840, m. Lebarbanchon, a. Lemarquant, d. Marest, p. Chauvin.

Virey. P. 1484, m. Delaporte, a. Lecouvreur, d. Bliard, p. Bernard.

Vrasville. P. 152, m. Gervais, a. Gervais, p. Levitre.

Vrétot (Le). P. 1225, m. Laisney, a. Laroque, d. Jeanne, p. Le Poitevin.

Yquelon. P. 494, m. Poinsonnet, a. Lavache, d. Duguepéroux, p. Leriche.

Yvetot. P. 1237, m. Varin, a. Navet-Desvallées, d. Leclerc, p. Tardif.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

MM.

Directeur : Bernier, à Saint-Lo.
Inspecteur : Bancelin, à Saint-Lo.
Contrôleur principal : Allain, à Avranches.
Contrôleurs : Tirel-Delamartinière, à Granville; Lavigne, à Cherbourg; Le Tullier, Ganne, Le Danois, à Coutances; Le Gouigout fils, à Mortain; Le Gouigout père, Pernot fils, à Saint-Lo; D'Yochet, de Rothiacob, Courtet, à Valognes.
Surnuméraires : Vialatte, Jouet-la-Conterie, Pluchard, Epinette, à Saint-Lo.

CADASTRE.

Géomètre en chef : M. Bitouzé-Dauxmesnil.

ENREGISTREMENT, DOMAINES ET HYPOTHÈQUES.

MM.

Directeur : Bonnet, à Saint-Lo,
Inspecteur de 1re classe pour le département : Hauduc ❋, à St-Lo.
Inspecteur de 3e classe : Lavigne, à Valognes.
Vérificateurs de 3e classe : Ceillier, à St-Lo; Follope, à Avranches; Lemasurier, à Mortain.
Vérificateur de 4e classe : Collibeau, à Cherbourg.
1er commis de la direction : Regnard, à Saint-Lo.
Garde magasin du timbre : Guesdon-de-Beauchesne ❋, à Saint-Lo.
Receveur du timbre extraordinaire : Plouïn, à Saint-Lo.
Timbreur : Brunet, à Saint-Lo.
Receveurs. — Enregistrement : Le Maistre, à Avranches. Hypothèques : Binot, à Avranches; Talmon, à Brecey; Le Redde, à Granville; Lemariey-des-Landelles, à Pontorson; Frain, à St-James; Calbrie, à Villedieu; Morin-Longuinière, à la Haye-Pesnel. Enre-

gistrement : Le Chartier, à Saint-Lo. Hypothèques : Dubois, à Saint-Lo ; Dumesnil, à Canisy ; Rouillon, à Carentan ; Durand, à Tessy ; Dahirel, à Torigni. Enregistrement : Leverrier, à Coutances. Hypothèques : Couillard-Vicomterie, à Coutances ; Folloppe, à Bréhal ; Gritton, à Gavray : Regnault, à Périers ; Normand, à la Haye-du-Puits. Enregistrement : Peschaux, à Cherbourg. Hypothèques : Leroux, à Cherbourg ; Louveau, à Beaumont ; Jumel, aux Pieux ; Jacquette, à St-Pierre-Eglise. Enregistrement : Bonnouvrier, à Valognes. Hypothèques : Le Grand, à Valognes ; Chevrel, à Bricquebecq ; Vray, à Saint-Sauveur-sur-Douves ; Kolman, à Saint-Vaast-la-Hougue ; Letenneur, à Sainte-Mère-Eglise ; Collibeaux, à Mortain ; Fournié, à Sourdeval ; Hurel-Lafieffe, à St-Hilaire-du-Harcouet.

RECEVEURS DES FINANCES.

MM.

Receveur général : Bourboulon-de-St-Edme ✻, à Saint-Lo.

Receveurs particuliers : Boudent, à Avranches ; Taigny, à Cherbourg ; Durand-de-Lançon, à Coutances ; Le Crosnier, à Mortain ; Le Marois, à Valognes.

PAIEMENS DIVERS.

Payeur : M. Le Guay, à Saint-Lo.

PONTS ET CHAUSSÉES.

MM.

Ingénieur en chef : Dan-de-la-VauterieO✻, à Saint-Lo.

Ingénieurs ordinaires : Larue ✻, attaché à la construction des phares, à Audouville-Hague ; Dufresne, à Coutances ; de Serry, pour les arrondissemens de Valognes et Cherbourg ; Tostain, à Saint-Lo ; Mequet, à Avranches ; Trit, à Mortain.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

MM.

Directeur de département : Marmilor, à St-Lo.

Contrôleur de comptabilité : Ripart, à St-Lo.

1[er] *commis de direction (receveur à cheval)* : Perrin, à Saint-Lo.

2[e] *commis de direction (commis à cheval)* : Savin, à Saint-Lo.

Directeurs d'arrondissement : Bourbon, à Avranches et Mortain, réunis; Pajot-de-Marcheval, à Cherbourg; Courant, à Coutances; Guibaud, à Valognes.

Receveurs principaux entreposeurs : Dalbaret, à Saint-Lo; Motel, à Valognes; Bossinot-Pomphili, à Avranches; Leboucher-Duvigny, à Coutances; Plancher-Dumarchais, à Cherbourg.

Receveur particulier entreposeur : Le Gay, à Mortain.

Receveur particulier sédentaire : Lepelley, à Granville.

Contrôleurs de Ville : Coullon, à Saint-Lo; Coste, à Coutances; Le Clerc, à Avranches; De Leuze, à Cherbourg; Lorentz, à Granville, Cambon, à Valognes.

Contrôleurs ambulans : Canneau et Peffault-de-la-Tour, sans résidence fixe.



POIDS ET MESURES.

MM.

Vérificateurs : Beaudequin, à Saint-Lo; Lamarre, à Avranches; Agnès-Préfontaine, à Cherbourg; Coupperie, à Coutances; Chalette, à Mortain; Jouenne, à Valognes.

ORDRE MILITAIRE.

MM.

Commandant de la 3e subdivision de la 14e division militaire : le général Meslin C ✱.

INTENDANCE MILITAIRE.

Sous-intendans militaires : Moze✱, à St-Lo; le baron De Sermet ✱, à Cherbourg.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES.

Lieutenans de Roi : Boucher-de-Morlincourt O ✱, colonel, commandant de place, à Cherbourg; le chef-de-bataillon Lacroix ✱, à Granville ; le chef-de-bataillon Le Bon ✱, au fort la Hogue et à l'île Tatihou; le capitaine Alissand, à Carentan; le capitaine Bout✱, aux îles St-Marcouf.

Adjudans de place : Le lieutenant Prunier ✱, à Cherbourg; Monory✱, au fort royal; Bardin✱, au fort Querqueville; le capitaine*, au Mont-St-Michel.

Secrétaires de place : Le lieutenant Georges ✱, (archiviste) à Cherbourg; l'adjudant Giel, au fort royal; l'adjudant Simon, au fort la Hogue.

ÉTAT-MAJOR DE L'ARTILLERIE.

Directeur : Rey, colonel ❋, à Cherbourg.

Sous-Directeur : Le capitaine Bertin ❋, à Cherbourg; Delacquenille, adjoint.

Capitaines : Dezert, à la Hogue; Saint-Pern ❋, à Granville.

Contrôleur d'armes : Boutemy, à Cherbourg.

Garde de 2e classe : Lemoine, à *id.*

ÉTAT-MAJOR DU GÉNIE.

Colonel directeur : Dumoncel O ❋, à Cherbourg.

Chef-de-bataillon : Lebeschu O ❋, ingénieur en chef, à Cherbourg.

Capitaines : Javain ❋, chef du génie, à Cherbourg; Lebrettevillois, *id.*, à *id.*; Poitevin, *id.*, à Carentan, Saint-Lo, et la Hogue; Le Camus, *id.*, à Granville.

RECRUTEMENT.

Commandant : Caseneuve ❋, à Saint-Lo.

REMONTE.

Commandant du dépôt : Le capitaine Lemyre-de-Villers ❋.

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.

Capitaine : Le comte De Lannoy ❋, à Saint-Lo.

MARINE ROYALE.

1er ARRONDISSEMENT MARITIME.

MM.

PRÉFET MARITIME.

Le contre-amiral Demartineng G ✻.

OFFICIERS DE VAISSEAU.

Capitaine de vaisseau de 1re *classe* : Duval-Dailly, major de la marine O ✻ ; Lamarche, directeur du port O ✻.

Capitaine de vaisseau de 2e *classe* : Laurens-de-Choisy O ✻.

Capitaines de frégate : Genebrias, commandant la division des équipages de ligne ✻ ; Jourdan, sous-directeur du port ✻ ; De Perronne ✻ ; Durand ✻ ; Derubé, aide-major ✻ ; Ransonnet ✻ ; Lemarié ✻.

Capitaines de corvette : De Sercey ✻ ; Suin ✻ ; Lefebvre, sous-aide-major ✻ ; Vallin ✻ ; Couey ✻, commandant en second la division des équipages de ligne ; Grandin-de-Mansigny.

Lieutenans de vaisseau : Lemarant, capitaine de la compagnie des mousses ✻ ; Quandales ✻, Quesnel ✻ ; Aubry-de-la-Noe, capitaine de la 6ᵉ compagnie des équipages de ligne ✻ ; Sallenave, capitaine de la compagnie provisoire du recrutement ✻; Saffrey, capitaine rapporteur près le 1ᵉʳ conseil de guerre pour les marins ✻ ; Plongeon, capitaine de la 3ᵉ compagnie ✻ ; Querret, capitaine de la compagnie provisoire de l'inscription ✻ ; Desrousseaux, capitaine d'habillement des équipages de ligne ✻ ; Belamy, rapporteur près le 2ᵉ conseil de guerre pour les marins ✻ ; Colignon, sous-aide-major ✻; Allain ✻; Vrignaud ✻; Bellenger, capitaine de la 2ᵉ compagnie ✻ ; Pouyer ; Quernel ; Destremont-Demanceroix ; Gachot ; Lambert ; Rigault-de-Genouilly ; Normand, sous-aide-major ; Jance ; Hue-de-Caligny, lieutenant de frégate ; Gallien, lieutenant de la 6ᵉ compagnie ; Renaudeau, lieutenant de la 3ᵉ compagnie ; Villard ; Bernaert ; David, lieutenant de la compagnie provisoire du recrutement ; David ; Alix ; Esnol ; Louvel ; Lepays ; Le Noir ; Louvel ; Lebrun ; Hélie ; Colas, lieutenaut de la compagnie provisoire de l'inscription ; Troudet ; Daboville ; Destremeau ; Delacour ; Mequet ; Beaumont ; Gauquelin, lieutenant de la 2ᵉ compagnie permanente ; Mouchel ; De Lacour ; Quoniam ; Megret ; Bianchi ; Perrotte ; Laurens.

Elèves de 1ʳᵉ classe : Naquet-de-St-Vulfran ; Formey-St-Louvent ; Tresse ; Collet.

Elève de 2ᵉ classe : Lemaistre-Duparc.

CORPS D'ARTILLERIE.

Lieutenant-colonel : Romme, directeur du parc ✱. *Capitaines en* 1er : Moulin, commandant la 5e compagnie d'ouvriers ; Cartault-de-la-Verrière, adjudant du parc ✱. *Capitaines en* 2e : Gautreau (direction) ✱ ; Raoul, (5e compagnie d'ouvriers). *Lieutenans en* 1er : Blot, Bloyart, *id. Lieutenans en* 2e : Lefranc, Brault.

OFFICIERS D'INFANTERIE ATTACHÉS AUX ÉQUIPAGES DE LIGNE.

Capitaine en 1er : Darnaud, faisant fonctions de major ✱. *Capitaine en* 2e : Lemaistre, adjudant-major ✱. *Lieutenant en* 1er : Glineur ✱.

1re COMPAGNIE DE GENDARMERIE.

Capitaine, Couraye-Duparc ✱.

CORPS DU GÉNIE MARITIME.

Directeur des constructions navales, Lefebvre O ✱. *Ingénieurs de* 1re *classe*, Rigault-de-Genouilly ✱, Mazaudier ✱. *Id. de* 2e *classe*, Besuchet ✱. *Sous-ingénieurs de* 2e *classe*, Lemaestre, Robert. *Id. de* 3e *classe*, Allix, Roger.

CORPS DU COMMISSARIAT DE LA MARINE.

Commissaire général, Boistard ✱. *Commissaire de 2e classe*, Roussin ✱, Redon. *Sous-commissaire de 1re classe*, Dastugue ✱; Cagnyé, chargé des classes à Caen ✱; Besnard, *id.* à Cherbourg ✱; Lemarié; Lepigeon-de-Vierville. *Sous-commissaires de 2e classe*, Grée; Lefranc; Preuilly; Gachot. *Commis principaux*, Folliot-Fierville; Le Bouffy; Doizé; Marchais, quartier-maître, trésorier des équipages de ligne; Vandelle; Deslandes; Jourdan-Monnerie; Durand-Laborderie; Peyronnel. *Id. de 1re classe*, Esnol; Hennequin; Dulaure; Brou; Courmaceul. *Id. de 2e classe*, Delacour; Beauvais; Daragon; Gallot; Frère. *Id. de 3e classe*, Blaisot; Fremonneau; Le Barbanchon; Quoniam; Goupil; Bacilly; Lebrettevillois; Sague; Bourgeois; Aubin; Berthe; Quevilly.

QUARTIER DE LA HOUGUE.

Commis principaux, Costagliola, chargé des classes à la Hougue; De Gueydon, *id.* à Isigny.

ADMINISTRATION DES SUBSISTANCES.

Commissaire, Bonjour ✱. *Sous-commissaire*, Dehon. *Garde-magasin*, Audibert. *Commis principal*, Fricourt. *Commis de 3e classe*, St-Germain.

SERVICE DE SANTÉ.

Second médecin en chef, Obet O✱. *Second chirurgien en chef*, Reynaud ✱. *Chirurgien de 1re classe*, Ferré, chirurgien-major des équipages de ligne ✱. *Pharmacien de 1re classe*, Guyon✱. *Chirurgiens de 2e classe*, Duchevreuil; Menu; Leclancher. *Pharmacien de 2e classe*, Dubots. *Chirurgiens de 3e classe*, Augier; Le Coutour; Langevin; Desneux; Lehouelleur. *Pharmaciens de 3e classe*, Cornu; Bionard.

TRIBUNAL MARITIME.

Commissaire rapporteur, Debout. *Greffier*, Naudet.

Aumônier de 2e classe, Delouche.

Professeur de l'école de navigation, Lemonnier ✱.

Trésorier des invalides, Pasquier ✱.

INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES EMPLOYÉS AU SERVICE DE LA MARINE.

Ingénieur en chef de 1re classe, Fouques-Duparc, directeur des travaux hydrauliques O✱. *Id. de 2e classe*, Leroux ✱. *Ingénieur ordinaire de 2e classe*, Virla. *Élève*, Grenet.

2e ARRONDISSEMENT MARITIME.

GRANVILLE.

Commissaire des classes : Gerbidon.
Trésorier des invalides : De Jouenne.
Professeur d'hydrographie : Simonin ❋.
Inspecteur des pêches maritimes : Delamusse.

ADMINISTRATION DES DOUANES.

BUREAUX.

EMPLOYÉS SUPÉRIEURS.

Directeur, à Cherbourg, Cadran ❋. *Inspecteurs divisionnaires* : à Granville, Rougelot-de-Liancourt; à Cherbourg, Eudel. *Sous-inspecteurs divisionnaires :* à Avranches, Delagrené; à Lessay, De Puygreffier.

PRINCIPALITÉ D'AVRANCHES.

Receveur principal, à Avranches, Guarin-

de-Vitry. *Vérificateur*, à Avranches, Marie. *Commis aux expéditions*, de Clinchamps.

PRINCIPALITÉ DE GRANVILLE.

Receveur principal, à Granville, Berthérand. *Sous-inspecteur sédentaire*, à Granville, Barbier. *Contrôleur aux entrepôts*, à Granville, James-Duhamel. *Commis principal à la navigation*, à Granville, Boessel-Dubuisson. *Receveur aux déclarations*, à Granville, de Chabert. *Vérificateurs* : à Granville, Deschamps, Davy, Gillain, Mallet. *Commis aux expéditions* : à Granville, Pottier, Delamare-de-Plemont, Delagrené.

PRINCIPALITÉ DE CHERBOURG.

Receveur principal, à Cherbourg, Mahieu. *Sous-inspecteur sédentaire*, à Cherbourg, Chasot. *Contrôleur aux entrepôts*, à Cherbourg, Horeau. *Commis principal à la navigation*, Laroque. *Vérificateurs* : à Cherbourg, Mabire, Brienne, Moreau. *Commis aux expéditions* : à Cherbourg, Renon, Mahieu, Langevin.

BRIGADES.

INSPECTION DE GRANVILLE.

Contrôleurs de brigades : à Genets, Legros;

à Granville, Kavagnagh; à Pirou, Massard-la-Houssaye; à Carteret, Thomas.

INSPECTION DE CHERBOURG.

Contrôleurs de brigades : à Beaumont, Petit-pas; à Cherbourg, Lesieur; à Barfleur, Le Mazurier; à Ste-Mère-Eglise, Perin.

DÉPÔT D'ÉTALONS DE ST-LO.

MM.

Directeur : Dupont.
Agent comptable : Houel (Ephrem).
Vétérinaire : Diguet.

POSTES AUX LETTRES.

(Départ tous les jours pour tous les points de la France.)

MM.

Inspecteur du département : Olivier, à St-Lo.
Directeur comptable : Deslandes ✻, à St-Lo.
Directeurs et directrices : Huet, à Avranches;

m^me^ Despointes, à Barfleur; m^me^ Bouzerand, à Bréhal; Prot, à Carentan; Le Roy, à Cherbourg; Rocher, à Coutances; m^me^ v^e^ Lubis, à Gavray; m^me^ Clément, à Granville; m^me^ Quintard, à Montebourg; Vicaire, à Mortain; Vaultier, à Périers; m^me^ Chequier, à Pontorson; Ruby, à St-Hilaire-du-Harcouet; m^me^ Partiot, à St-James; Leroux, à Ste-Mère-Eglise; m^me^ Hebert, à St-Sauveur-le-Vicomte; m^lle^ Vaultier, à St-Vaast-la-Hogue; m^me^ Debon, à Sourdeval; m^me^ Le Chandellier, à Torigni; m^me^ Lebarbanchon, à Valognes; Pitel, à Villedieu.

MESSAGERIES ROYALES ET GÉNÉRALES.

Directeurs : MM. Mauger, à St-Lo; Desrez et Mac-Autiffe, à Carentan; Jouenne, à Valognes; Viel, à Cherbourg; Désalleurs, à Avranches; Le Tellier, à Villedieu.

MESSAGERIES ROUCAMPS ET COMPAGNIE.

MM. Blanchard, à Coutances; Fillâtre à Granville.

ORDRE JUDICIAIRE.

TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE.

TRIBUNAL CIVIL SÉANT A AVRANCHES.

MM.

Président, Motet ; *juge d'instruction*, Le Dieu-Ruaudière ; *juge*, Rioult-de-Montbray ; *suppléans*, Guérin-Duchemin, La Hougue, Maillard ; *procureur du Roi*, Dubois ; *substitut*, Lemarié ; *greffier*, Caruel.

Avocats : Salles, *bâtonnier* ; Jenvresse, Leroux-Delaunay, Guérin-Duchemin, Gauquelin, Fontaine, Maillard jeune, Godin, Abraham-Dubois, jeune, Delongraye, Turgis, Robillard-de-Beaurepaire, Carbonnet jeune, Maufras, Chrétien-de-Montreuil, Dauxais, Carbonnet, Guerin-Fontan, Sanson, Lucas-Girardville.

Avoués : Dubois, Soulâtre, Lebeurier, Tullet, Turgot, Hersent, Lelimousin, Foucher, Le Bourlier.

Huissiers audienciers : Chesnay, Maufras, Levident, Restout, Bataille, Lefrançois, Pepin, Le Gros.

Huissiers non-audienciers : à Avranches, Touquerant, Lhoste; à Brecey, Boudier, Duval; à Ducey, Lerocher, Fleury, Benoist; à Granville, de St-Planchez, Jouenne; à la Haye-Pesnel, Le Mains, Lepenant; à Pontorson, Delouche, Provost, Marion; à Saint-James, Belloir, Simon; à Sartilly, Benoist, Poidevin; à Villedieu, Loyer-Boudier, Béatrix-Loges, Lemaistre, Beust.

TRIBUNAL CIVIL SÉANT A CHERBOURG.

MM.

Président, Vrac; *juge d'instruction*, Couppey; *juge*, Le Seigneurial; *suppléans*, Rossignol, Asselin, Leguillon; *procureur du Roi*, Fossey; *substitut*, Geralse; *greffier*, Ludet.

Avocats : Noël-du-Marais, Queslin, Rossignol, Delachapelle, Hervieu, Laplanque, Bonfils, Lefourdrey, Foulon, Mabire, Bourdet, Dumont-Moulin.

Avoués : Duvivier, Chevrel, Salley, Belin, Malhieu, Leguillon.

Huissiers audienciers : Pierrot, Le Griffon, Mabire.

Huissiers non-audienciers : à Cherbourg, Laisné, Lerouvillois, Lemière, Allain, Millet, Janvry; à Beaumont, Linotte, Lecouvey; aux Pieux, Millet; à Octeville, Lefevre, Nicolet; à St-Pierre-Eglise, Jean, Boullard, Gibert.

TRIBUNAL CIVIL SÉANT A COUTANCES.

MM.

Président, Dusaussey (Alphonse) ; *président honoraire*, Lebrun ; *vice-président*, Troye ; *juge d'instruction*, Letricher ; *juges*, Lefèvre, Le Maître, Dusaussey (Constant), Lemansois-Duprey ; *suppléans*, Lebrun, Dudouyt, Leloup, Hervieu ; *procureur du Roi*, Blouet ; *substituts*, Duhamel, Lemenuet ; *greffier*, Martin.

Avocats : Guesnay, Massy-Desmaisons, Dudouyt, Jehenne, Hervieu, Hébert, Pillevesse, Lebrun, Lebuffe, Lecordier, Grandin père, Grandin fils, Rosselin-Duvivier, Potier fils, Vimont, Pigeon-Letan, Leloup, Morin (Victor), Lecourt-de-Ste-Marie, Michaud, Leterrier fils, Champsand, Lecrivain, Dauvin, Le Gallet, à la Haye-du-Puits.

Avoués : Blanchet, Tardif, Leloutre, Lecrivain, Levaillant, Marie, Baudry, Roberge, Luce, Pimor, Labas, Langlois.

Huissiers audienciers : Guerin, Boulan, Letouzey, Lerendu, jeune, Picot, Cariot.

Huissiers non-audienciers : à Coutances, Marie, Tellot, Menard père, Simon, Laurent, Dingouville, Leneveu ; à Bréhal, Hamelin, Belin ; à Cérences, Le Gallois, Poullain, Plantegenest ; à Bricqueville-sur-Mer, Godefroy ; à Gavray, Bouhours, Duchemin, Boudier, Delahaye ; à Hambye, Beaufils, Lefranc ; à Cerisy-la-Salle, Heudes, Dameron ; à la Haye-du-Puits, Chanteux, Trai-

nel, Gourdan; à Lessay, Letourneur, Menard fils; à Quettreville, Godefroy; à Périer, Le Bellier, Vibet, Hulmer, Le Guelinel; à St-Malo-de-la-Lande, Levionnais; à Saint-Sauveur-Lendelin, Le Huby.

TRIBUNAL CIVIL SÉANT A MORTAIN.

MM.

Président, Demezange; *juge d'instruction*; Paris; *juge*, Lecourt; *suppléans*, Bernard-Duparc, Poullain-la-Croix, Alais; *procureur du Roi*, Vaulogé; *substitut*, Brehier; *greffier*, Champs.

Avocats : Bernard-Duparc, *bâtonnier*; Poullain-la-Croix, Bonnesœur père, Miquelard, Bonnesœur fils, Laumondais, Alais, Collibeaux (Hyppolite), de Lespinasse, Poullain-la-Croix fils, Josset, Noel, Champs, Piel, Leverdays, Leteinturier-Laprise.

Avoués : Clouard père, Bernard fils, Cordoën ✻, Mitaine, Amand, Heurtault.

Huissiers audienciers : Thomas aîné, Chevrier, Hedou, Le Chartier, Martin.

Huissiers non-audienciers : à Mortain, Ferré, Thomas le jeune, Lemonnier; à St-Hilaire-du-Harcouet, Miquelard, Dupont; à Sourdeval, Trochon, Douettée, Leprince; à Juvigny, Besnier, Barbot; au Teilleul, Deslandes, Le Bigot; à Barenton, Cahu, Cruchet; à Saint-Pois, Godefroy; à Isigny, Cordon, Desmonts.

TRIBUNAL CIVIL SÉANT A SAINT-LO.

MM.

Président, Hervieu-Laplanche ✱ : *juge d'instruction*, Le Chevalier-Duperrey ; *juge*, Bourdon ; *suppléans*, Blet, Caillemer, Bottin ; *procureur du Roi*, Diguet ; *substitut*, Le Campion ; *greffier*, Adeline.

Avocats : Hulmel ✱, Formey-St-Louvent, *bâtonnier* ; Vaultier, Vialatte, Adam, Houyvet, Blet, Beaufils, Dieu-Labrasserie, Yvetot, Le Jolis-de-Villiers, Caillemer (Charles), Heudeline, Le Bas, Quenault, Houel (Eutime), Denis, Groualle (Duclos), Vaultier fils, Galliot, Merienne, Rouelle, Lainé.

Avoués : Lainé, Bernard, Guelle, Pouchin, Douchin, Lemelletier, Savary, James, Delacour, Lebas.

Huissiers audienciers : Olivier, Vérable, Lavalley, Hodey, Angoville, Lemariey, Pagel, Dupont.

Huissiers non-audienciers : à St-Lo, Sanson, Douchin, Touroude, Enouf, Damecourt, Osouf, Lefêvre, Ecolasse, Guérin, Ozenne; à Carentan, Foucher, Leury, Lallemand; à Torigni, Pezeril, Lemaire, Loisel; à Percy, Gohier, Heuzebrocq; à St-Clair, Paris; à Cerisy-la-Forêt, Guelle; à Tessy, Regnault, Hurel, Pezeril; au Pont-Hébert, Tabart; à St-Jean-de-Daye, Pezeril; à Marigny, Osmond; à Canisy, Mezeray.

TRIBUNAL CIVIL SÉANT A VALOGNES.

MM.

Président, Asselin ; *juge d'instruction*, Le Fillastre-de-la-Luzerne ; *juges*, Heurtevent-Premer, Revel ; *suppléans*, Delalande, Lerat, Lecauf; *procureur du Roi*, Le Batard-de-Lisle ; *substitut*, Premont ; *greffier*, Avril.

Avocats : Delalande, Lerat père, *bâtonnier*; Moitié, Lecacheux, Massieu, Duchemin, Clément, Mauger, Lepelletier, Salles, Le Cauf, Lerat fils, Enouf, Grisel, Gallemand, Clément, Germain, Clamorgam, Dyvettain.

Avoués : Marguerie, Othon, Leledy, Le Goupil, Macé, Maurouard, Grisel, Boutry, Roberge, Yvetot.

Huissiers audienciers : Maurouard, Claringue, Levéel, Couillard, Burnouf, Le Vaufre.

Huissiers non-audienciers : à Valognes, Caillard père, Falaise, Aubert, Rouy, Belin ; à Montebourg, Orry, Mabire, Duhamel ; à Ste-Mère-Eglise, Jacques, Vilette, Grisel; à St-Sauveur, Dubos, Fossey ; à Portbail, Hamel ; à Barneville, Bazire ; à Bricquebec, Pain-Lafontaine, Le Belier, Dumesnil-Deschevaux fils ; à Quettehou, Le Barbanchon ; à St-Vaast, Caillard fils ; à Barfleur, Blanchemin.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

GRANVILLE.

MM.

Président, Malicorne; *juges*, Lahoussaye, Beautems, Ducoudray; *suppléans*, Toupet, Tardif; *greffier*, Mahier.

CHERBOURG.

Président, Mauger; *juges*, Delachapelle, Postel, Bonfils, Liais; *suppléans*, Quoniam, Bonnissent, Leboisselier, Le Jolis; *greffier*, Saillard.

COUTANCES.

Président, Piton; *juges*, Lebreton, Lemare aîné, Le Masson; *suppléans*, Voisin, Piton; *greffier*, Chauvet.

SAINT-LO.

Président, Follin; *juges*, Lecardonnel, Lecluze-Biard, Gardye; *suppléans*, Duperron, Elie fils; *greffier*, Huet.

JUGES DE PAIX.

MM.

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES.

Dubecquet, à Avranches; Morin, à Bre-

cey ; Delaroche, à Ducey ; Hugon, à Granville ; Maillard, à la Haye-Pesnel ; Chauvet, à Pontorson ; Pillippes-Cantilly, à St-James ; Maillard, à Sartilly ; Guerin, à Villedieu.

ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG.

Dumont-Moulin, à Cherbourg ; Le Buhotel, à Beaumont ; Gesland, aux Pieux ; Hignard, à Octeville ; Delaporte-Desvaux, à St-Pierre-Eglise.

ARRONDISSEMENT DE COUTANCES.

Brohier-Letinière, à Coutances ; Briens, à Bréhal ; Hébert, à Cerisy-la-Salle ; Piel-Feronnière, à Gavray ; Le Bailly, à la Haye-du-Puits ; Jourdan, à Lessay ; Ernouf, à St-Malo-de-la-Lande ; Lecomte, à Montmartin-sur-Mer ; Avril, à Périers ; Leloutre, à St-Sauveur-Lendelin.

ARRONDISSEMENT DE MORTAIN.

Champs, à Mortain ; Davy, à Barenton ; Heuzé, à Isigny ; Helie, à Juvigny ; Poullard, à St-Pois ; Le Rebours-Pigeonnière, à St-Hilaire-du-Harcouet ; Levivier, à Sourdeval ; Leverdays, au Teilleul.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LO.

Groualle (Jacques), à St-Lo ; Pillon, à Saint-Clair ; Lainé, à Carentan ; Ozenne, à Canisy ; Labarre, à Marigny ; Le Cocq, à

Saint-Jean-de-Daye; Caillemer, à Tessy; Estur, à Percy; Danican, à Torigni.

ARRONDISSEMENT DE VALOGNES.

Sanson, à Valognes; Caillet, à Barneville; Viel-Deslongchamps, à Bricquebec; Euvremer, à Ste-Mère-Église; Massieu, à Montebourg; Le Gendre, à Quettehou; Bottin-Desylles, à St-Sauveur-le-Vicomte.

NOTAIRES.

MM.

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES.

A Avranches, James-Duhamel, Boudent; à la Chapelle-Urée, * ; à Brecey, Lefevre; à Ducey, Baron, Desfours; à Granville, Durier, Levionnais, Dairou; à la Haye-Pesnel, Nelet, Morin; à Pontorson, Guilbert, Jourdan; à St-James, Lemasurier, Delaroche; à Sartilly, Desfeux, Doussin; à Villedieu, Godefroy, Lepelletier.

ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG.

A Cherbourg, Morin, Porée-Lacouture, Nicolet, Le Barbanchon; à Beaumont, Le Cerf; à Ste-Croix-Hague, Millet; aux Pieux, Lechevalier, Querier-Desrosiers; à Octeville, Quoniam; à Tourlaville, Mauger; à

Saint-Pierre-Eglise, Michel; à Gonneville, Richer.

ARRONDISSEMENT DE COUTANCES.

A Coutances, Guillot, Coulomb, De Brucourt; à Bréhal, Delisle; à Cérences, Maheu; à Cerisy-la-Salle, Jehenne; à Roncey, Lepeinteur; au Mesnil-Garnier, Fonnard; à Gavray, Lefebure; à Hambye, Pignolet; à Prétot, Lecordier; à la Haye-du-Puits, Bataille, Mahault; à Lessay, Fauvel; à Pirou, Harasse; à Blainville, Turquetil, Le Sage; à Montmartin-sur-Mer, Bourdon; à Quettreville, Delepault; à Périers, Le Rendu, Flambart; à St-Sauveur-Lendelin, Joret, Girard.

ARRONDISSEMENT DE MORTAIN.

A Mortain, Queslier, Le Roi, Chrétien; à Barenton, Bechet; à St-Cyr-du-Bailleul, Bidard; à St-Hilaire-du-Harcouet, Brehier, Anger, Barbey; à Isigny, Demirleau, Fontaine; à Juvigny, Jamet, Grossin; à St-Pois, Montaufray, Dâtin; à Sourdeval, Trochon; Rondel; au Teilleul, Regnault; à Saint-Symphorien, Delabroise; au Buat, Fontaine.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LO.

A St-Lo, Gosselin, Blanchard, Caillemer; à Canisy, Girard; à St-Samson, Gaumain; à Carentan, Le Noël aîné, Le Noël jeune;

à Marigny, Michel; à la Chapelle-en-Juger, Delapeintrerie; à Percy, Gendrin-Dumesnil; à Montbray, Daniel; à St-Clair, Duval; à Cerisy-l'Abbaye, Menand; à Pont-Hébert, Pimor aîné; à St-Jean de-Daye, Moncel; à Tessy, Jourdan; à Domjean, Lesage; à Torigni, Le Hodey, Desportes.

ARRONDISSEMENT DE VALOGNES.

A Valognes, Benoist, Sanson, Langlois fils; à Brix, Travers; à Barneville, Pellecat; à Bricquebec, Hebert, Le Rendu; à Ste-Mère-Eglise, Cirou; à Picauville, Duhommet; à Ste-Marie-du-Mont, Hubert; à Montebourg, Cuquemel, Guerin; à Barfleur, Cleret; à Quettehou, Duclouet; à St-Vaast, Lepinay; à Saint-Sauveur, Tirel, Bouillon; à Portbail, Fenouillère.



COMMISSAIRES-PRISEURS.

MM. Montier-Paumerie, à Avranches; Bonnissent et Soudeix, à Cherbourg; Fatout, à Coutances; Beaumont, à Granville; Engerrand-Dudemaine, à Saint-Lo; Yvetot, à Valognes.

COURTIERS DE COMMERCE.

MM. Doisnel, à Granville; Hervieu, Jouanne, Le Magnen, Morvant, à Cherbourg; Le Maniché, Gallerand, à St-Vaast-la-Hogue.

COMMISSAIRES DE POLICE.

MM. Oursin-Lamarselle, à Avranches; Maubant, à Granville; Souques, à Cherbourg; Le Moyne, à Coutances; Darthenay, à Saint-Lo; Colin, à Valognes.

CULTE CATHOLIQUE.

MM.

Evêque de Coutances, Robiou, Louis-Jean-Julien, né à Combourg, le 7 janvier 1784, sacré le 6 mars 1836.

Vicaires généraux : Lesplu-Dupré ; Delamarre.

Vicaires généraux honoraires : Le Roux, chanoine ; Lebrec, supérieur du grand séminaire ; Poret, official ; Marvie, chanoine ; Lesplu-Dupré, curé d'Avranches ; Morin, *id.* de Mortain ; Bricquet, *id.* de Cherbourg ; Adeline, *id.* de Saint-Lo ; Harel, *id.* de Valognes.

Secrétaire de l'évêché : Cornu ; *sous-secrétaires* : Michel, Lequesne-Blot.

Chanoines titulaires : Leroux François, Cornu, Fleury, Lecanu, Poret, Lebrec, Marvie, Liber.

Chanoines honoraires résidans : Cosnard-Dupark ; Dubreuil, curé de St-Pierre-de-Coutances ; G. Le Roux ; Lequesne-Blot ; Hérambourg ; Michel ; Desponts, curé de St-Nicolas-de-Coutances ; Guilbert, supérieur du petit séminaire ; Buhot.

Chanoines honoraires non-résidans : Lesplu-Dupré, curé d'Avranches ; Ybert, *id.* de Canisy ; Guilbert-Duperron, desservant d'Agneaux ; Demons, ancien curé de Cherbourg ; Roger ; Ledoux ; Adeline, curé de St-Lo ; Daniel, proviseur du collége royal de Caen ; Dary, desservant de Romagny ; Lebouteiller, ancien curé de Montmartin-sur-Mer ; Mauduit, curé de Granville ; Lebarbenchon ; Duval-Dumanoir ; Morin, curé de Mortain ; Gilbert, desservant de St-Saturnin d'Avranches ; Bricquet, curé de Cherbourg ; Hébert, vicaire de St-Lo ; Caillemer, supérieur de l'Abbaye-Blanche ; Harel, curé de Valognes ; Osouf, desservant de Lengronne ;

Eudes, curé de N.-D.-des-Champs-d'Avranches ; Penhouet, curé de Combourg ; Guynemer-de-la-Hailandière, vicaire général de Vincennes (Etats-Unis) ; Desmisoirs-de-Poilvilain ; Godard-d'Isigny ; Langlois, supérieur des missions étrangères ; Régnet, Chanoine honoraire de St-Denis ; Marest, chapelain des religieuses carmélites anglaises ; Lamy, curé de Lessay ; Dumesnildot ; Houssard, économe du séminaire de St-Sulpice.

Missionnaires du diocèse : Dubois, directeur, Helleu, Le Goupil, Yvetot, Marie.

Séminaire : Supérieur, Lebrec ; directeur, Hérambourg ; trésorier, Poret ; économe, Cousin. Professeurs : Buhot, Menant, Leforestier. Répétiteur, Mabire. — Nombre des élèves de 1re année, 52 ; de 2e, 48 ; de 3e, 62.

Ecole secondaire ecclésiastique de Coutances. Supérieur et professeur de 2e cours de philosophie, Gilbert ; professeur de 1er cours de philosophie, Roquier ; mathématiques spéciales et chimie, Ginard ; mathématiques élémentaires et physique, Bailleul ; rhétorique, Delafosse ; seconde, Hue ; 3e Leroy ; 4e, Guilbert. Cet établissement a 150 élèves, y compris ceux des deux cours de philosophie.

Ecole secondaire de l'Abbaye-Blanche à Mortain (même personnel que l'an dernier). Cet établissement a 175 élèves y compris ceux de philosophie.

Ordinations en 1836, *non comprise celle des quatre-temps de l'Avent :* Prêtres, 40 ; diacres, 13 ; sous-diacres, 49.

Prêtres morts du 1er *janvier au* 10 *novembre,* 30

CULTE PROTESTANT.

Ministre du saint évangile : Gourgeon, à Cherbourg.

COLLÉGES COMMUNAUX.

MM.

Collége d'Avranches. Principal, Delaunay; régent de philosophie, Turgis; de rhétorique, Chancé; de 2e, Le Bourgeois; de 3e; Le Moine; de 4e, Groult; de 5e, Duprateau; de 6e, Benoist; de 7e, Picquois; de 8e, Chesnel. 1er régent de mathématiques, Delaunay; 2e *id.* Chauvet.

Collége de Cherbourg. Principal, Le Bruman; régent de rhétorique, Durand; de 2e, Le Bruman; de 3e, Ragonde; de 4e, Delachapelle; de 5e, Lebarrier; de 6e, Marie; de 7e, Canoville; mathématiques, Le Mur.

Collége de Coutances. Principal et régent de philosophie, Guérin; de rhétorique, Bonneau; de 2e, Collin; de 3e, Duperroussel; de 4e, Guérin fils; de 5e, Legagneur; de 6e, Créances, Lagohagne, suppléant; de 7e, Bellou; de mathématiques, Baucher.

Collége de Mortain. Principal et régent de rhétorique et de 2e, Renard; de philosophie et de mathématiques, Rabarot; de 4e, Denis; de 5e et de 6e, Deschamps; de 7e, Lelièvre.

Collége de St-Hilaire-du-Harcouet. Principal et régent de 2e et de 3e, Canterel; de 4e et de 5e, Desdouets; de 6e et de 7e, Potet.

Collége de Saint-Lo. Principal et régent de philosophie, Le Monnier; de rhétorique, Doullay; de 2e, Gosselin (en congé d'un an); de 3e, Chuquet; de 4e, Gesmain; de 5e, Le Bouteiller; de 6, Dieu; de 7e, Brionne(1); de 8e, Broux; de mathématiques, Mourière.

Collége de Valognes. Principal et régent de philosophie, l'abbé Tollemer; de rhétorique, Baillache; de 2e, Lahaye; de 3e, Le Boucher; de 4e, Roquière; de 5e, Canivet; de 6e, Le Monnier; de 7e, Fernagu; de mathématiques, Beaude-Desforges.

(1) M. l'abbé Gentes est chargé provisoirement de la 7e et des fonctions d'aumônier. Une ascension provisoire a eu lieu pour MM. Brionne, Dieu, etc., par suite d'un congé d'un an obtenu par M. Gosselin.

SUPPLÉMENT.

BIOGRAPHIE.

LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL ALLIX.

JACQUES-ALEXANDRE-FRANÇOIS ALLIX vint au monde à Percy, arrondissement de Saint-Lo, le 21 septembre 1776. Issu d'un professeur de mathématiques qui enseignait avec distinction dans une école militaire, son père fit sa première éducation. Versé dans les sciences exactes et ayant fait d'excellentes études, le jeune Allix entra au service comme élève d'artillerie, en 1792, alors que tant de Français volaient en masse à la frontière pour repousser l'invasion prussienne. Allix fit les premières campagnes de la révolution sous les généraux Kellermann, Dumouriez et Custine, et obtint bientôt le grade de capitaine. Sa belle conduite au siége de Luxembourg fut signalée par les Représentans du peuple, et le fit mentionner avec éloge dans un décret de la Convention. Les actions

d'éclat dont il donnait des preuves dans toutes les occasions, lui valurent un avancement rapide : il était colonel d'artillerie à vingt ans. Mais la froideur avec laquelle il accueillit la révolution du 18 brumaire, et le républicanisme sincère qu'il professait, le mirent mal dans l'esprit de Napoléon : ce fut là l'unique cause de la difficulté qu'il eut d'obtenir le grade d'officier général, de l'obstination qu'on mit à lui refuser si long-temps l'étoile des braves, et de la conduite systématique qu'on tint à son égard, en l'employant constamment loin de la France.

Le colonel Allix fit la seconde campagne d'Italie avec le premier Consul, qui eut occasion de le remarquer avantageusement au passage du mont St-Bernard. Il se distingua aussi d'une manière toute particulière à l'attaque de Vérone, qu'il emporta d'assaut, donnant ainsi l'exemple d'un militaire qui allie le courage aux talens.

Après la bataille de Marengo et la pacification de l'Italie, le colonel Allix eut le commandement de l'artillerie subalpine, ou du Piémont, sous les ordres des généraux Soult, Dupont et Jourdan. Ce fut à Turin, chez la baronne de Peron, qu'il connut Alfieri. Il se lia d'amitié avec ce grand écrivain, qui lui confia un des premiers exemplaires de son traité *De la Tyrannie*. Ce chef-d'œuvre politique, le plus beau plaidoyer qu'on ait jamais fait en faveur de la liberté, mettait le gouvernement en émoi, et l'auteur n'osait le livrer à la publicité, même sous l'auspice des baïonnettes françaises. Allix traduisit cet

ouvrage en français; mais on ne voulut pas qu'il vît le jour sous le consulat; on ne le voulut pas non plus sous la restauration : c'est la révolution de juillet seulement qui a permis au traducteur de publier son œuvre.

Allix fit partie de la funeste expédition de Saint-Domingue, et les mornes de cette colonie furent souvent témoins de sa valeur. Il passa en 1808, comme général de brigade, au service de Jérôme, roi de Westphalie, et fut promu, en 1812, au grade de général de division. Ce fut seulement dans ce poste élevé que l'empereur voulut bien lui donner la croix de membre de la légion d'honneur, qu'il méritait depuis longues années, et que le roi Jérôme sollicitait vainement pour cet officier supérieur dont il estimait le noble caractère.

C'est donc avec le grade de général divisionnaire qu'Allix fit la campagne de Russie, où il se couvrit de gloire. Après la désastreuse retraite de Moscou, il fut chargé de la défense de la Westphalie. L'activité, le courage, les talens qu'il déploya dans ces circonstances difficiles, lui méritèrent l'admiration et l'estime de tous ses frères d'armes. La rébellion gagnait alors de proche en proche; enhardie par les revers de Napoléon, elle devint bientôt une révolte en armes. Le général Allix se mit en campagne, comprima l'insurrection et rétablit son roi dans Cassel, que la force en avait expulsé. Jérôme récompensa ce signalé service en donnant une pension de 6000 francs au général Allix, avec le domaine de Freuden-

thal, dont il le créa comte, titre que n'a jamais porté le titulaire, ennemi déclaré qu'il était de toute distinction féodale.

Cependant la valeur et le talent ne purent préserver le royaume de Jérôme; il fut envahi, occupé par les armées alliées. Le général Allix revint en France, et l'empereur, toujours plus que sévère pour lui, ne voulut le reconnaître qu'en qualité de général de brigade. Il est vrai que Napoléon tenait peu compte de l'avancement obtenu à l'étranger, et il avait quelquefois de bonnes raisons pour cela; mais à l'égard du général Allix qui lui était connu, qui était un vieux soldat plein d'expérience, un officier d'un mérite transcendant et d'une valeur éprouvée, c'était, sous tous les rapports, une flagrante injustice. Cependant Allix voyait les ennemis en France; la patrie était en danger: il immola pour elle son ressentiment personnel et demanda du service. Le 18 février 1814, il chassa les Autrichiens et les Russes de la forêt de Fontainebleau. Quelques jours après se trouvant chargé de la défense de Sens, il sut couvrir cette ville importante avec une poignée de troupes, et plusieurs divisions alliées échouèrent contre l'habileté de ses mesures et l'énergie de son courage. Cette belle affaire lui reconquit son grade de général de division, qui lui fut conféré sur le champ d'honneur le jour même de l'action, le 26 février.

Le général Allix se retira dans sa famille pendant la première restauration. Au retour de l'île d'Elbe, il alla au devant de Napo-

léon à Auxerre, et prit le commandement du département de l'Yonne. Il se rendit ensuite à la grande armée, et fut envoyé en mission dans les places de Lille, de Dunkerque et de Calais; Il se trouvait dans cette dernière ville le jour même de la bataille de Waterloo. Le désastre des Français enflamma son courage : il courut en toute hâte rejoindre l'armée en retraite sur Paris, et prit le commandement d'une division avec laquelle il fut chargé de fortifier St Denis, dont il fit, comme par enchantement, une position militaire formidable. Forcé, par les circonstances d'abandonner ce poste, il se rendit avec ses braves à l'armée, dite de la Loire; et là s'est glorieusement terminée sa carrière militaire.

La seconde restauration, on ne le sait que trop, fut fort rigoureuse envers les Français qui avaient pris parti pour l'empereur pendant son règne des *cent jours* : les uns furent frappés d'ostracisme, les autres teignirent l'échafaud de leur sang généreux. Le général Allix se trouvant compris dans la fameuse ordonnance de bannissement du 24 juillet 1815, fut contraint de chercher un asile à l'étranger. Il se refugia en Allemagne, où il eut à essuyer bien des vexations de la part des petits princes de la confédération germanique, et notamment de l'électeur de Hesse, faibles ducallions qu'en fronçant le sourcil il eût fait trembler deux ans auparavant. On poussa l'injustice et la persécution à son égard, jusqu'à le spolier du droit de propriété, en l'expulsant de

Freudenthal, terre qu'il possédait aux environs de Cassel. Enfin la basse vengeance se lassa de s'acharner sur un proscrit sans défense ; la réaction s'amortit, et le général Allix put trouver un repos précaire qu'il consacra tout entier à l'étude des sciences.

Ce fut pendant son exil qu'il publia sa *Théorie de l'Univers*, en un volume in-8°. Dans cet ouvrage aussi savant qu'il est paradoxal, l'auteur assigne aux mouvemens des corps célestes une cause entièrement opposée au système de Newton, en établissant qu'ils sont mus par la décomposition du gaz de leurs athmosphères. Ce livre que le géomètre Laplace a condamné fort commodément, sans vouloir le lire, a reçu les éloges de plusieurs savants étrangers, et a eu l'honneur d'être traduit d'abord en allemand, puis en anglais, en italien et en russe.

Le général Allix fut rappelé en France, en 1819, et réintégré sur le cadre des lieutenans-généraux ; mais on eut soin de le tenir éloigné des affaires, en ne lui donnant ni commandement ni mission, Il fut partisan de la révolution de juillet comme Dupont (de l'Eure), comme Lafayette, comme Lamarque, dont il partageait les opinions libérales, et il s'en détacha comme eux.

C'est seulement en 1834 qu'il fit paraître, in-8°, sa traduction de *La Tyrannie*, d'Alfiéri, dont il possédait le mss. en portefeuille depuis plus de 30 ans, sans jamais avoir pu le livrer à l'impression. L'ouvrage n'a rien perdu de sa mâle beauté en passant

dans notre langue ; la traduction est peut-être supérieure à l'original.

Le général Allix était membre de plusieurs sociétés savantes, françaises et étrangères, et l'académie de Gottingue s'était depuis long-temps associé cet homme aussi distingué par l'étendue de ses connaissances que par son noble caractère.

Le vieux guerrier vivait retiré dans son château de Basarmes, commune de Courcelles, département de la Nièvre, lorsque la mort vint le frapper le 26 janvier 1836, dans sa 68e année.

Conformément à ses dernières volontés, son corps fut enterré dans sa propriété de Basarmes, et son cœur transporté à Percy, sa patrie. Cette translation donna lieu, le dimanche 3 juillet 1836, à une cérémonie touchante, où assistaient les autorités locales, les gardes nationales des communes voisines, et un immense concours de citoyens de toutes les classes. Le neveu et exécuteur testamentaire du défunt fit placer le cœur du héros dans une niche pratiquée sur la façade de la maison où il prit naissance ; un marbre portant pour inscription le nom du général, fut ensuite scellé sur la niche dépositaire de cette précieuse dépouille de l'illustre guerrier.

VÉRUSMOR.

LISTE DES ÉLECTEURS

DE LA MANCHE.

RECTIFICATIONS ET ADDITIONS

A LA LISTE

publiée dans l'Annuaire de 1836.

Nota. Chaque année, des électeurs disparaissent de la Liste générale, d'autres y sont ajoutés. Il serait fastidieux de reproduire les 86 pages petit-texte de 1836. On nous saura gré de n'imprimer ici que les noms des électeurs nouveaux et de ceux qui ont perdu leurs droits par décès ou par tout autre cause.

1er ARRONDISSEMENT ÉLCTORAL.

ADDITIONS.

Canton de Canisy.

Guérin, jacques, cultivateur,	St-Romphaire.	229	86
Lafosse, jacques, propriétaire,	*id.*	258	59
Le Turc, thomas, maire,	St-Ebrém.-de-B.-F.	256	63

Canton de Percy.

Alliet, pierre-michel, cultivateur,	le Guislain.	206	37
Aubert, alexis-pierre, cultivateur,	Percy.	253	19
Dufouc-Letaillis, françois, cultivateur,	id.	212	21
Houel, jacques, cultivateur,	id.	246	05
Le Charpentier, adrien, propriét.,	Montbray.	286	25
Le Masurier, jacques, cultivateur,	Montabot.	219	70

Canton de Saint-Lo.

Dubois, ernest, vivant de son bien,	St-Lo.	909	20
Duprey, félix-léonor, propriétaire,	id.	204	10
Fontaine, pierre, cultivateur,	Agneaux.	204	96
Guyot-d'Amfreville, frédéric, prop.,	St-Lo.	524	46
Helaine, pierre, teinturier,	id.	220	14
Hodey, françois-andré, huissier,	id.	200	92
Jeanne, edmond, négociant,	id.	481	05
Le Rouxel, jean-bap., cultivateur,	Agneaux.	221	11
Nouet, jacob-thomas, cultivateur,	Baudre.	210	78
Poupion, michel, marchand,	St-Lo.	203	19
St-Germain, jean-bap., recevr du terrage,	id.	200	30
Trefeu, jean, architecte;	id.	270	57
Vibert, thomas, marchand de chevaux,	id.	201	34

Canton de Tessy.

Beaufils, gilles-isidore, maire,	Moyon.	224	71
Beaufils, joseph-marin, cultivateur,	Moyon.	293	11
Bernard, jean, cultivateur,	id.	205	12

Canton de Torigni.

Godey, pierre-gilles, maire,	S.-Jean-des-B.	201	93
Le Provost-de-St-Jean, bertrand, prop.	id.	495	56
Pommier, ferdinand, docteur-méd.,	Condé-s.-V.	207	69

RADIATIONS.

Canton de Canisy.

Le Comte, thomas-antoine, cultivr. à Dangy, décédé.

Canton de Percy.

Bourdon, louis-marie, cultivateur à Percy, décédé.
Gendrin-Lesjardins, pierre, propriétaire et cultivateur à Margueray, décédé.
Godard, pierre-françois, cultivateur à Percy, décédé.
Lelegard, jean-andré, cultivateur à Percy, décédé.

Canton de Saint-Lo.

Desfaudais, louis, prêtre à Saint-Lo, décédé.
Héot, aimable, propriétaire à St-Lo, a transféré son domicile daus le Calvados.
Le Campion, pierre-édouard, substitut du procureur du roi à St-Lo, porté sur le 2e arrondissement.
Le Redde, jean, cultivateur à Baudre, décédé.
Rihouet, jean-pierre, cultivateur à Agneaux, ne paie plus le cens.
Yver, joseph-théodore, percepteur, St-Lo, a vendu ses propriétés.
Yvetot, pierre-françois, propriétaire à St-Lo, porté sur le 4e arrondissement.

Canton de Tessy.

Beaufils, gilles, cultivateur et meunier, à Moyon, décédé.
Demorant, antoine, propriétaire à St-Louet-sur-Vire, a vendu ses propriétés.
Lafosse, jacques, propriétaire, à Moyon porté à Canisy.

Canton de Torigni.

Dalligaux, hyppolite, laboureur à St-Jean-des-Balsans, décédé.

Delaubrie, alexandre, chev. de Saint-Louis, Torigni, décédé.
Deloncelles, amand-paul, propriétaire à Biéville, a vendu ses propriétés.
Dubois, ernest, propriétaire à Condé-sur-Vire, a transféré son domicile à Saint-Lo.
Fontaine, jean-franç. prop. à St-Amand, décédé.

2e ARRONDISSEMENT ÉLECTORAL.

ADDITIONS.

Canton de Carentan.

Angot, françois, propriétaire,	St-Eny.	226	84
Bricquebec, françois-auguste, prop.,	Carentan.	634	36
Butel, Jean, propr.,	St-Hilaire-Petit-Ville.	383	58
Durand-Delaborderie, charles, commis principal de la marine,	Carentan.	481	13
Huault, jean-baptiste, cultivateur,	Brévands.	203	13
Le Noël, jean, notaire,	Carentan.	226	95
Le Noël, michel, notaire,	*id.*	226	50

Canton de Marigny.

Durand, pierre, cultivateur,	Remilly.	202	74
Michel-Delepiney, jean-baptiste,	Marigny.	217	53
Thouin, félix, propriétaire,	*id.*	223	22

Canton de St-Clair.

André, marie, meunier,	Airel.	216	10
Bernard, julien, propriétaire,	St-J.-de-Savigny.	269	09
Descoqs, henri, cultivateur,	Moon.	239	05
Dhérouville, philippe, propriétaire,	Couvains.	235	62
Le Campion, pierre-édouard, résidant à	St-Lo.	512	01
Le Creps-de-Neuilly, tiburce,	Cerisy-la-Forêt.	328	60

Canton de Saint-Jean-de-Daye.

Girette, jacques, percepteur,	Pont-Hébert.	200	72
Lepicard, antoine, cultiv.,	Montmartin-en-G.	781	09
Thouroude, sévère, maire,	Mesnil-Véneron.	200	63
Vaultier, théophile, cult.,	Champs-de-Losque.	300	80

RADIATIONS.

Canton de Carentan.

Caillemer, henri, cultivateur, Méautis, décédé.
Desjardins-Jires, cultiv., St-Hilaire-Petit-Ville, décédé.
Lemasson, antoine, cultivateur, Méautis, décédé.
Mahieu, paul, cultivateur à St-Georges-de-Bohon, ne paie plus le cens.
Massieu, jacques, cultivateur à St-Hilaire-Petit-Ville, décédé.
Mouchel, franç., cultivateur, à St-Côme-du-Mont, a abandonné ses propriétés à ses enfans.
Saint-Germain, jean-baptiste, marchand, à Carentan, porté sur le 1er arrondissement.
Sebire, françois, cultivateur à St-Georges-de-Bohon, décédé.

Canton de Marigny.

Pacary, augustin, prpriétaire à Hébécrévon, décédé.

Canton de Saint-Clair.

Godey, jean, cultivateur à St-Germain-d'Elle, décédé.
Guilbert, paul, herbager à Cerisy-la-Forêt, a vendu ses propriétés.
Lepelleux, guillaume, cultivateur à Airel, ne paie plus le cens.
Ygouf, charles-michel, cultivateur à Airel, ne paie plus le cens.

Canton de Saint-Jean-de-Daye.

Godefroy-Dosbert, jean-baptiste, chev. de St-Louis, St-Jean-de-Daye, ne paie plus le cens.
Lepicard, louis, propriétaire, Montmartin-en-Graignes, décédé.
Mauger-Devarennes, offic. retraité, Champs-de-Losque, ne paie plus le cens.
Seigneuret, jean, meunier, le Hommet-d'Arthenay, décédé.
Yger, ambroise, cultivateur à Graignes, ne paie plus le cens.

3e ARRONDISSEMENT ÉLECTORAL.

ADDITIONS.

Canton de Beaumont.

Devauquelin, léonord-casimir-ferdinand, prop.	Branville.	208 31
Groult, jean-françois, cultivateur,	Auderville.	230 08
Le Couvey, jean-phil., cult.,	St-G.-des-Vaux.	203 92
Le Grand, pierre-franç.-victor, prop.,	Branville.	208 30
Poret-Lacouture, greffier de la justice de paix,	*id.*	208 31

Canton de Cherbourg.

Bonfils, césar-amédée, avocat,	Cherbourg.	220 43
Borguet, benjamin, cap. de navire,	*id.*	208 83
Brisset, louis-antoine, aubergiste,	*id.*	224 77
Delachapelle, adrien-édouard, professeur au collége,	*id.*	217 60

Delaunay, pierre-alphonse, nég[t],	Cherbourg.	364	28
Diguet, jacques-pierre, instituteur,	*id.*	229	19
Diguet, marin-françois, offic. de m. ret.,	*id.*	227	59
Fenard, édouard, receveur-contrôleur des contributions indirectes,	Cherbourg.	258	56
Gauvin, andré-hervé, propriétaire,	*id.*	313	65
Génébrias, jean-b., cap. de frégate,	*id.*	201	90
Goupil, alexandre, marchand mercier,	*id.*	204	34
Havard, jean-antoine, marchand de poêles,	*id.*	220	80
Jacquin, pierre, menuisier,	*id.*	214	08
Jean, auguste, marchand de vins en gros,	*id.*	370	26
Kirkham, antoine-alexandre, négociant,	*id.*	637	27
Le Barbanchon, pierre, receveur mun.,	*id.*	207	24
Le Costé, eugène, négociant,	*id.*	246	56
Lharidon, françois, offic. de santé retr.,	*id.*	210	68
Le Long, théodore, associé caboteur,	*id.*	246	85
Le Mignon, andré-olivier, conducteur,	*id.*	217	95
Le Monnier, jacques-franç., professeur d'hydrographie,	*id.*	293	23
Liais, joseph, nègociant,	*id.*	309	60
Le Seigneur, louis, associé caboteur,	*id.*	209	70
Le Sieur, pierre, contr. des douanes,	*id.*	252	18
Macé, jean-baptiste, épicier,	*id.*	222	90
Millet, françois, capitaine au long cours,	*id.*	237	39
Mouton, pierre, capitaine d'habillement,	*id.*	234	13
Nicolle, amédée, armateur,	*id.*	271	46
Pillet, françois, médecin,	*id.*	212	85
Plongeon, françois, lieutenant de vaisseau,	*id.*	245	72
Polge, andré, fripier,	*id.*	201	56
Robe, paul-auguste, pharmacien,	*id.*	297	52
Rossignol, louis-auguste, avocat,	*id.*	250	34
Savary, adolphe-adrien, libraire,	*id.*	275	68
Sorel, franç., receveur des douanes retr.,	*id.*	665	36
Trigan, charles, commis aux travaux,	*id.*	255	64
Turbert, hyacinthe, vivant de son bien,	*id.*	200	97
Vautier, jean-jacques, propriétaire,	*id.*	216	85

Canton des Pieux.

Bourget, louis-joseph, cultiv.,	Flamanville.	219	29
Desesmaisons, charles, propriét.,	les Pieux.	636	82
Folliot-d'Argence, cultivateur,	Benoitville.	576	18
Giot, jean-jacques, cultivateur,	Tréauville.	215	22
Hairon-Desvagants, jean-b., cult.,	Grosville.	202	94

Lanchon, louis, marchand,	les Pieux.	206	29
Langlois, louis-franç., cultivateur,	Tréauville.	235	56
Le Barbanchon, jean, meunier,	Héauville.	208	15
Le Franc-Lahougue, jean, cultivr.,	Siouville.	206	57
Le Rouvillois, charles, cultivateur,	les Pieux.	208	58
Lerouvillois, jean, maire,	Flamanville.	240	70
Mocquet, françois, maire,	Siouville.	283	99
Martin, jean-pierre-philippe, docteur-médecin,	Bricquebosçq.	290	15
Risbey, pietre-françois, cultivateur,	Siouville.	204	55

Canton d'Octeville.

Bazin, simon-louis, marchand,	Tourlaville.	279	39
Canoville, marin-policarpe, cult.,	Equeurdreville.	203	03
Contant, victor, cultivateur,	Tourlaville.	202	69
Dubost, pierre-françois, jardinier,	*id.*	209	60
Lebarbenchon, olimpe, cultivateur,	Virandeville.	214	86
Le Carpentier, charles-guillaume-sébastien, cultivateur,	Henneville.	222	35
Le Fèvre, pierre-ch.-franç., cult.,	Tourlaville.	344	49
Lemarquand, alphonse, écrivain de marine,	Digoville.	267	64
Lemière, louis-barthélemi, cult.,	Tourlaville.	203	21
Lemière, georges, cultivateur,	*id.*	220	05
Nicollet dit Lavallée, louis-franç. cult.,	Henneville.	250	09
Poupeville, louis-henri-jean, vivant de son bien,	Equeurdreville.	286	47
Renault, antoine-nicolas, charron,	*id.*	316	43
Vincent, pierre, percepteur,	Tourlaville.	246	03

Canton de Saint-Pierre-Eglise.

Garnier, françois, quincailler,	St-Pierre-Eg.	201	33
Guerrand, louis, cultivateur,	*id.*	220	45
Le Neveu, louis-françois, propr.	Gatteville.	213	28
Renault, jean-réné, meunier,	Carneville.	204	30
Sohier, pierre, cultivateur,	St-Pierre-Eglise.	207	21

RADIATIONS.

Canton de Beaumont.

Belhoste, louis, cultivateur, Vasteville, décédé.

Le Costey, sébastien, cultivateur, Biville, ne paie plus le cens.
Voisin, étienne, propriétaire, Acqueville, décédé.

Canton de Cherbourg.

Black, alexandre-william, décédé.
De Sesmaisons, fils, propriétaire, porté aux Pieux.
Duchevreuil, nicolas, propriétaire, ne paie plus le cens.
Durand, louis, professeur au collége, ne paie plus le cens.
Lebarbanchon, hyppolite, propriétaire, décédé.
Le Conte, christophe, propriétaire, Cherbourg, décédé.
Mauger, auguste, négociant, Cherbourg, décédé.
Samson, jean-bap., caffetier, Cherbourg, ne paie plus le cens.

Canton des Pieux.

Allain-Dumilly, jean, cultivateur, Benoitville, décédé.
Bonnemains, jules, percepteur, Flamanville, décédé.
Bourget, louis-joseph, cultivateur, Flamanville, ne paie plus le cens.
Buhot dit Labuhotière, julien, cultivateur, les Pieux, décédé.
Jumelin, auguste, cultivateur, Tréauville, ne paie plus le cens.
Mocquet, jean, maire, Siouville, décédé.
Simon, louis, cultivateur, Pierreville, ne paie plus le cens.

Canton d'Octeville.

Bourdet, thomas, cultivateur, Digoville, ne paie plus le cens.
Contant, jacques, meunier, Tourlaville, ne paie plus le cens.
Fenard, charles-alexis, maire, Digoville, décédé.
Le Moine, richard, cultiv., Tourlaville, ne paie plus le cens.
Lepelley-de-la-Houssairie, charles, maire, Digoville, décédé.
Lepoittevin dit Lamontagne, étienne, cultivateur, Henneville, décédé.

Levavasseur-de-Hiesville, prop., Digoville, décédé.
Néel, jean-marie, propriétaire, Octeville, décédé.

Canton de Saint-Pierre-Eglise.

Cadel, casimir, cultivateur, le Vaast, décédé.
Simon-de-Carneville, louis, propriétaire, Carneville, a vendu ses propriétés.

4e ARRONDISSEMENT ÉLECTORAL.

ADDITIONS.

Canton de Barneville.

Cuquemel, jean, cultivateur,	St-G.-de-la-R.	230	77
Noël, jean-nicolas, cultivateur,	Ourville.	212	»

Canton de Bricquebec.

Brisset-Descroutles, françois, cultivateur, Rauville-la-Bigot.		220	60
Brisset-Dulongpré, pierre, cultivateur,	*id.*	220	64
Duchemin, adolphe-maxime, cult.,	Magneville.	262	77
Duval-Dufournel, jean-constant, cultivateur,	Négréville.	251	57

Canton de Montebourg.

Cuquemelle, hervé-joseph, notaire,	Montebourg.	229	80
Folliot-Durville, émile-charles-adrien, cultiv.,	Fresville.	341	75
Lemoine-Dutaillis, simon, propriétaire,	Urville.	314	81
Mauger, louis-charles, boucher,	Montebourg.	214	39

Canton de Quettehou.

Dehennot, bon, marchand de bois,	Barfleur.	219	76
Dupont, alphonse, percepteur,	Octeville-la-V.	234	79
Lefauconnier, pierre-jean, cultiv.,	Montfarville.	214	54
Loir, nicolas, constructeur,	Barfleur.	225	25
Malé, charles-victor, négociant,	St-Vaast.	331	99
Rouxel, auguste, cultiv.,	Teurtéville-Bocage.	289	65

Canton de Sainte-Mère-Eglise.

Badet, louis-bernardin, cultiv.,	Boutteville.	210	58
Couillard, marie-antoine, percep.,	Ste-Mère-Eg.	259	51
Mouchel, franç.-victor, cultivateur,	Houesville.	216	03
Philippe, jean-pierre, cultivateur,	Picauville.	218	93

Canton de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Duchemin, jean-baptiste, maire,	Colomby.	433	77
Jeanne, jean-franç., fermier,	Rauville-la-Place.	207	28
Lescroel, bon-hervé, prop.,	St-Sauveur-le-Vte.	665	83
Yvetot, charles-franç., adjoint,	Ste-Colombe.	212	59

Canton de Valognes.

Carette-Bondessein, victor-joseph, imprimeur-libraire,	Valognes.	249	46
Dancel, jean-françois, docteur-médecin,	*id.*	338	05
Falaise, pierre-henri, huissier,	*id.*	207	38
Gilles, charles-léonor, receveur de l'hospice,	*id.*	203	95
Lebastard-Delisle, alphonse, procureur du roi,	*id.*	311	78
Lecallier, jean-françois, cultiv.,	Huberville.	484	27
Le Gardeur-de-Croizilles, auguste, vivant de son bien,	Valognes.	397	94
Le Ledy, henri-côme, avoué,	*id.*	205	23
Mariette-Boisville, pierre, prop.,	Saussemesnil.	299	18
Mouchel-Vichard, pierre-jean, cult.,	*id.*	241	56
Née, joseph, cultivateur,	Alleaume.	368	22
Sanson, jean-auguste, avocat,	Valognes.	242	61

Viger-Pelée-Devarennes, paul-prosper, docteur-médecin, Valognes.	404	18
Yvetot, pierre-françois, commre-priseur, *id.*	217	01

RADIATIONS.

Canton de Barneville.

Noel-Desmarais, félix, propriétaire, St-Georges-de-la Rivière, décédé.

Canton de Bricquebec.

Corbel, guillaume, percepteur, Bricquebec, ne paie plus le cens.
Couppey, pierre, cultivateur, St-Martin-le-Hébert, ne paie plus le cens.
Lefauqueur, pierre, cultivateur, Bricquebec, ne paie plus le cens.
Le Prévost, antoine, cultivateur, Bricquebec, ne paie plus le cens.

Canton de Montebourg.

Carré, charles, cultivateur, Ozevile, décédé.
Fontaine, jacques, marchand mercier, Montebourg, décédé.
Mouchel, jean, cultivateur, St-Martin-d'Audouville, a donné ses propriétés à ses enfans.

Canton de Quettehou.

Alexandre, vigor, cultivateur, Anneville-en-Saire, décédé.
Cleret, jacques-nicolas, notaire, Barfleur, décédé.
Dursus, félix, écuyer, Anneville-en-Saire, décédé.
Le Goupil, pierre-martin, meunier, Quettehou, décédé.
Lescroël, bon-hervé, propriétaire, Réville, porté à St-Sauveur-le-Vicomte.
Poignant, jean, cultivateur, Teurtéville-Bocage, décédé.

Canton de Ste-Mère-Eglise.

Lepicz, bernardin, cultivateur, Sebeville, décédé.
Lesueur, antoine, propriétaire, Ste-Mère-Eglise, a vendu ses propriétés.
Mangon, nicolas, cultivateur, Picauville, décédé.
Poisson, pierre, cultivateur, Ravenoville, décédé.

Canton de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Aubrée, juste, propriétaire, St-Sauveur, ne paie plus le cens.
Baudouin, rené, cultivateur, Labonneville, décédé.
Bertin, jean, propriétaire et maire, Etienville, ne paie plus le cens.
Duchemin-Descrouttes, françois, Colomby, décédé.
Hérault, gabriel, cultivateur, Taillepied, décédé.
Jeanne, jean-françois, cultivateur, Rauville-la-Place, ne paie plus le cens.
Josse, michel, cultivateur, Biniville, décédé.
Lebourgeois, jean-baptiste, prop, St-Sauveur, décédé.
Quettier, françois, cultivateur, Néhou, décédé.
Travert, étienne, cultivateur, Besneville, a vendu ses propriétés.

Canton de Valognes.

Duhecquet-de-Rauville, rené, écuyer, Valognes, décédé.
Daisné, jean-françois, percepteur, Brix, ne possède plus ses propriétés.
Lecallier, jean-bernardin, cultiv., Huberville, décédé.
Peyrol, pierre, capitaine, retraité, Valognes, ne paie plus le cens.
Rouxel-Delarouxellière, louis-casimir, chirurgien-major, a transféré son domicile à Orléans.
Salles, jean-françois, avocat, Valognes, décédé.
Tollemer, philippe, tailleur, Valognes, ne paie plus le cens.
Touraine-Desvaux, prop., Saussemesnil, décédé.

3e ARRONDISSEMENT ÉLECTORAL.

ADDITIONS.

Canton de Bréhal.

Ernouf, antoine, cultivateur, Coudeville. 210 58
Fremin, jean-marie, propr., Muneville-sur-Mer. 236 90
Lefevre, antoine, juge au tribunal civil de Coutances, Cerences. 1670 95
Michel-Dannoville, nicolas-louis, vivant de son bien, Muneville-sur-Mer. 233 94

Canton de Cerisy-la-Salle.

Hebert, pierre, juge de paix, Montpinchon. 217 77
Hodey, michel, huissier, Cerisy-la-Salle. 255 03
Quesnel-les-Moulins, jean, meunier, St-Denis-le-Vêtu. 214 79

Canton de Coutances.

Baucher, amand-françois-henri, professeur de mathématiques, Coutances. 203 94
Desmarais, victor, md de vins, Coutances. 238 97
Douville, paul-désiré, propriétaire, *id.* 240 53
Gallien, narcisse-louis, md de vins, *id.* 526 54
Hebert-louis-auguste, avocat, *id.* 235 91
Lecrivain, louis-françois, avoué, *id.* 274 78
Lefevre, modeste, médecin, *id.* 235 03
Leloutre, aimable-julien, avoué, *id.* 290 72
Lenoble, georges-marie, propriétaire, *id.* 641 79
Leverrier, louis, recev. d'enregistrement, *id.* 202 19
Savary, théodore-isidor, cultivateur, Courcy. 417 75

Canton de Gavray.

Arnous-Rivière, henri, propriétaire, Gavray. 974 11

Ceron, athanase-michel, étudiant en droit, le Mesnil-Hue. 257 12
Lebehot, louis, cultivateur, Hambye. 200 37
Pignet, frédéric, cultivateur, St-Denis-le-G. 213 62
Vigot, françois, meunier, Ver. 201 46

Canton de Montmartin-sur-Mer.

Michel-d'Annoville, charles, vivant de son bien, Annoville. 281 55

RADIATIONS.

Canton de Bréhal.

Boniface, antoine, officier réformé, Muneville, a transféré son domicile à Granville.
Depierre, albert, vivant de son bien, Cérences, décédé.
Guelle, andré-robert, cultivateur, Equilly, ne paie plus le cens.
Herpin-Laprairie, pierre, maire, Anctoville, décédé.
Pignard, nicolas, cultivateur, Cérences, décédé.

Canton de Cerisy-la-Salle.

Beauquet-les-Carrières, jean, cultivateur, Roncey, décédé.
Delarue-Lasaussaye, cultivateur, St-Denis-le-Vêtu, décédé.
Hebert-les-Jardins, louis, cultivateur, Montpinchon, décédé.
Joret-les-Carrières, nicolas-vincent, cultivateur, Guéhébert, décédé.
Leforestier, gilles, meunier, Montpinchon, ne possède plus ses propriétés.
Quinette-les-Sapins, armand, cultivateur, Roncey, décédé.
Tournebut (de), auguste, vivant de son bien, a vendu ses propriétés.

Canton de Coutances.

Blondel, thomas, propriétaire, décédé.

Chasles, pierre-françois, cultivateur, Courcy, décédé.
Ciron-Rothefort, jean-françois-marie, colonel en retraite, Coutances, décédé.
Delahaye, charles, écuyer, Coutances, décédé.
Delalande-Mesnildrey, eusèbe, ancien professeur, Coutances, décédé.
Desmonceaux, jacques-michel, cirier, Coutances, ne paie plus le cens.
Lefèvre, antoine, juge, Coutances, porté à Bréhal.
Legagneur, frédéric, meunier, Bricqueville-la-Blouette, décédé.

Canton de Gavray.

Delarue, pierre-françois, Hambye, décédé.
Hurel, jean, cultivateur, Hambye, décédé.
Le Canu, denis, propriétaire, Lengronne, décédé.
Lerosey-Duperré, françois, propriétaire, Sourdeval-les-Bois, décédé.
Letouzey, joachim, adjoint, Hambye, décédé.

Canton de Montmartin-sur-Mer.

Cahouet (de), jean-françois, préfet, Contrières, a transféré son domicile dans le département d'Ille-et-Vilaine.
Desbouillons, pierre-françois, cultivateur, Trelly, décédé.
Le Clerc, aimable, chirurgien, Regnéville, décédé.
Mahé-Delaracine, jean-françois, cultivateur, Annoville, décédé.

6e ARRONDISSEMENT ÉLECTORAL.

ADDITIONS.

Canton de la Haye-du-Puits.

Perrotte, bernard-gab., propriét., Appeville. 207 67.

Perrotte, jacques, propriétaire,	Appeville.	207	67
Picot, jacques, propriétaire,	Denneville.	286	56

Canton de Lessay.

Bois, jean-nicolas, directeur des contributions directes, retraité,	Geffosses.	295	86
Carbonnel, louis, cultivateur,	Lessay.	202	56
Lelaidier, étienne, cultivateur,	Créances.	202	17

Canton de Périers.

Bois, charles, vivant de son bien,	Périers.	314	36
Burguet, jacques, cultivateur,	Ste-Suzanne.	214	68
Le Forestier, louis, prop.,	Périers.	208	29
Le Guelinel, david, cultiv.,	St-S.-de-Raids.	408	62
Le Saulnier, françois, cultivateur,	Marchésieux.	218	93
Levesque, eugène, receveur des contributions indirectes,	Périers.	203	46

Canton de Saint-Malo-de-la-Lande.

Lefèvre, jean, cultivateur,	Ancteville.	277	85
Le Sage, jacques-désiré, notaire,	Blainville.	235	20
Letourmy, jean-baptiste, cultivateur,	Brainville.	200	11

Canton de St-Sauveur-Lendelin.

Lemonchois, charles, cultivateur,	le Lorey.	341	91

RADIATIONS.

Canton de la Haye-du-Puits.

Bricquebec, françois-auguste, propriétaire, Cretteville, a transféré son domicile à Carentan.

Etasse, pierre, cultivateur, Denneville, décédé.

Ledrans, pierre-louis, cultivateur, Lithaire, décédé.

Canton de Lessay.

Fautrat, sénateur-françois, cultivateur, Vesly, décédé.
Jourdan-Lafortinière, césar-auguste, juge de paix, Lessay, ne paie plus le cens.
Lebret, thomas, cultivateur, Anneville, ne paie plus le cens.
Lechevalier, françois, cultivateur, Lauine, décédé.
Paquet, jean, cultivateur, Bretteville-sur-Ay, décédé.

Canton de Périers.

Ledoux, françois, cultivateur, Gorges, décédé.
Lemagnian, bernard, cultivateur, St-Jores, a vendu ses propriétés.
Poulain-Dumarais, franç., cult., Marchésieux, décédé.

Canton de Saint-Malo-de-la-Lande.

Fleury, charles, propriétaire, Heugueville, décédé.
Gaillard, hylarion, curé, St-Malo-de-la-Lande, décédé.
Le Crosnier, pierre-charles, cult., Gratot, décédé.
Ybert, richard, cultivateur, Gouville, décédé.

Canton de Saint-Sauveur-Lendelin.

Lecluze, jean-théodore, meunier, le Lorey, ne paie plus le cens.
Osouf-Maugerie, jacques, cultivateur, le Lorey, décédé.
Vaultier, nicolas, cultivateur, Monthuchon; ne paie plus le cens.

2e PARTIE.

Electeurs adjoints inscrits en vertu de l'article 3 de la loi du 19 avril 1831.

Crosnier, jean-baptiste, capitaine de vaisseau retraité, Blainville, décédé.

7e ARRONDISSEMENT ÉLECTORAL.

ADDITIONS.

Canton de Barenton.

Delauney, pierre, cultivateur,	Barenton.	205	72
Vezard, michel, cultiv.,	St-Cyr-du-Bailleul.	278	16

Canton du Teilleul.

Couture, louis, propriétaire,	le Teilleul.	791	56
Ferré-des-Ferrières, alph., prop.,	*id.*	307	19
Mondher, françois, prop.,	Savigny-le-Vieux.	242	36

Canton de Mortain.

Escroignard, auguste-martial, prop.,	Mortain.	234	41
Hamel, césar, maréchal,	Mortain.	227	63
Le Gay, françois, receveur particulier des contributions indirectes,	Mortain.	201	41
Mondher, jean-baptiste, propriét.,	Villechien.	212	89
Vicaire, charles-pierre, directeur de la poste aux lettres,	Mortain.	232	80

Canton de Saint-Hilaire-du-Harcouet.

Barbedette, julien, propriétaire,	Virey.	212	95
Barbey, martial, notaire,	St-Hilaire-du-H.	257	63
Hédou, frédéric, propriétaire,	*id.*	295	13
Levéel, victor, élève en pharmacie,	*id.*	213	31
Normand, franç., négociant,	*id.*	226	13

Canton de Sourdeval.

Le Jamble, pierre, tanneur,	Beaufícel.	307	52
Moulin-la-Fresnaye, prop.,	le Fresne-Poret.	248	61

RADIATIONS.

Canton de Barenton.

Laumondays, guillaume, propriét., Barenton, décédé.
Robbes, françois, marchand de pots, Ger, ne paie plus le cens.

Canton de Juvigny.

Poisnel-Lantillière, charles, propriétaire, Reffuveille, ne paie plus le cens.

Canton du Teilleul.

Achard-Dalavente, victor, écuyer, le Teilleul, décédé.
Denot, charles-andré, cultivateur, Husson, décédé.

Canton de Mortain.

Gruel, vincent, pharmacien, Mortain, décédé.
Marye-Gerberdière, propriétaire, Mortain, décédé.

Canton de Saint-Hilaire-du-Harcouet.

Barbedette, julien, propriétaire, Virey, ne paie plus le cens.
Le Prieur, françois, propriétaire, Virey, ne paie plus le cens.

Canton de Saint-Pois.

Desfeux-Beltière, étienne, St-L.-de-Cuves, décédé.

8e ARRONDISSEMENT ÉLECTORAL.

ADDITIONS.

Canton d'Avranches.

Aupinel, jacques, vivant de son b., Avranches. 260 14

Bouvattier, jules, viv. de son bien	Avranches,	1403	80
De Gaalon, auguste, propriétaire,	id.	260	73
De Mireleau, léonard, marchand de vin,	id.	253	46
Garnier, gilles, cultivateur,	Ponts.	201	»
Girard, pierre, avocat,	Avranches.	260	55
Hardy-des-Fleurs, louis, pharmacien,	id.	219	74
Payen-de-Chavoy, hugues, propriétaire,	id.	500	44
Payen-dn-Chavoy, adrien, propriétaire,	id.	610	47
Richer, luc-michel, médecin,	id.	284	13

Canton de Ducey.

Allain, françols, vivant de son bien,	Courtils.	210	84
Berthelot, charles, teinturier,	Poilley.	370	54
Fillastre, georges, vivant de son bien,	id.	202	02
Le Chartier-Maisonneuve, vict., auberg.,	id.	431	20
Mahaud, jean-guillaume, contrôleur des douanes retraité,	Ceaux.	296	66
Pinot-Bodinais, jean, propriétaire,	id.	362	61

Canton de Granville.

Beautemps, jean-pierre, armateur,	Granville.	267	89
Boniface, antoine, officier retraité,	id.	290	78
Campion, jacques-edmond, armateur,	id.	204	48
Doynel, françois, vivant de son bien,	id.	226	23
Epron-de-la-Horie, luc, sous-chef de bureau au ministère de l'intérieur,	St-N.près-Granville.	224	47
Girard, nicolas, armateur,	Granville.	253	62
Le Netrel, pierre, vivant de son bien,	id.	279	60

Canton de la Haye-Pesnel.

Couenne-Bouvrie, françois, cult.,	le Luot.	248	66
Goupil-Chanière, jean, cultivateur,	la Luzerne.	205	30
Lepetit dit Lapierre, jean, boucher,	Beauchamps.	206	58

Canton de Pontorson.

Dardenne, pierre, meunier,	Sacey.	209	53
Gorron, jacques, vivant de son bien,	Pontorson.	266	39

Lanoe-de-la-Bastille (de), hélène, vivant de son bien, les Pas. 275 82
Lefranc, jean-baptiste, médecin, Pontorson. 252 »
Letemplier, françois, fils, pharmacien, *id.* 277 25

Canton de Saint-James.

Besnard-Lochèrie, pierre, pharm., St-James. 204 12
Doré, gilles, cultivateur, Montanel. 208 27
Gautier-Lapperrière, rené, maire, Vergoncey. 238 65
Lasley, alexandre, laboureur St-Senier-de-B. 250 92
Juin, andré, cultivateur, Montjoie. 201 01
Maheu, françois-pierre, cultivateur, Argouges. 225 68
Nicollet, jean-baptiste, cultivateur, St James. 202 58
Roullier, adolphe, marchand, *id.* 301 47

Canton de Sartilly.

Delahache, isaac, cultivateur, Champeaux. 221 81
Legros, jean-baptiste-louis-auguste, contrôleur des douanes, Genest. 201. 12

Canton de Villedieu.

Guerin, marcel-louis, juge de paix, Villedieu. 218 42

2e PARTIE.

Electeurs adjoints, inscrits en vertu de l'article 3 de la loi du 19 avril 1831.

Canton de Granville.

Tripe, jean, colonel en retraite (au moins 1200 fr. de pension), St-Nicolas-près-Granville, depuis plus de 3 ans. 110 17

RADIATIONS.

Canton d'Avranches.

Cherbonnel, auguste, percepteur, Avranches, décédé.
Duguéperoux, françois, propriétaire, Avranches, ne paie plus le cens.
Larcher, louis, propriétaire, Avranches, décédé.
*Lechault-Larivière, pierre, propriétaire, Avranches, décédé.
Le Comte, pierre, propriétaire, Avranches, décédé.
Le Jolys-de-Villiers, prosper-raymond, contrôleur des contributions directes, Avranches, ne paie plus le cens.
Lemaignen, françois, chev. de la lég. d'hon., Avranches, décédé.

Canton de Brecey.

Guerin, françois, cultivateur, Tirepied, décédé

Canton de Ducey.

Delapigannière, louis, prop., Juilley, décédé.
Pinot-Bodinais, pierre, propriétaire, Poilley, décédé.

Canton de Granville.

Avril, guillaume, propriétaire, St-Planchers, ne paie plus le cens.
Bougours, jean, capitaine au long cours, St-Nicolas-près-Granville, décédé.
Clement-Leval, thomas, prop., Granville., décédé.
Guillebot, louis, courtier, Granville, décédé.
Lemarié-Deslandelles, émile, receveur des douanes, Granville, ne paie plus le cens.
Lepron-Vaumoisson, louis, propriétaire, Bouillon, décédé.
Picquenard, édouard, commissionnaire, Granville, décédé.
Theroulde, françois, armateur, Granville, ne paie plus le cens.

Canton de la Haye-Pesnel.

Caquevel-Laporte, propriétaire, Champcervon, décédé.
Duval-Duprey, françois, propriétaire, Hocquigny, décédé.
Genvresse-Lafosse, jean-baptiste, maire, le Mesnildot, décédé.
Ledru, guillaume, prêtre, Ste-Pience, décédé.
Lepetit-la-Chambre, cultivateur, Beauchamps, ne paie plus le cens.
Marie-Garenne, henri, propriétaire, Hocquigny, ne paie plus le cens.
Montier, constant, médecin, la Haye-Pesnel, décédé.

Canton de Pontorson.

Brisot, noël, cultivateur, Pontorson, ne paie plus le cens.
Duré, jacques, propriétaire, Pontorson, décédé.
Le Clerc, jean, propriétaire, Pontorson, décédé.
Lefranc, jean-baptiste, marchand, Pontorson, décédé.
Meslé-Brethêche, henri, propriétaire, Servon, a vendu ses propriétés.

Canton de Saint-James.

Collin, charles, percepteur, St-James, ne paie plus le cens.
Simon, françois, huissier, St-James, a vendu ses prop.
Thomas, amand, marchand de vins, St-James, a vendu ses propriétés.
Tesnière, pierre, cultivateur, St-Senier-de-Beuvron, décédé.

Canton de Sartilly.

Bazire, rené, cultivateur, Dragey, ne paie plus le cens.
Champion, joseph, chevalier de la légion d'honneur, Sartilly, décédé.
Esnault, jean, cultivateur, Sartilly, décédé.
Goupil-Chaumière, jean, cultivateur, la Luzerne, ne paie plus le cens.
L'hoste, jacques, cultivateur, Sartilly, ne paie plus le cens.
Lottin-Péchardière, françois, membre de la légion d'hon., Lolif, a vendu ses propriétés.

ERRATA.

Statistique de l'arrondissement de Coutances.

Page 31, ligne 2 Denganet *lisez* d'Enganet; même page, ligne 4 Poirier *lisez* de la Planche du Poirier; même page, ligne 6 Champcerveau *lisez* Champserveur. Page 32, ligne 3 Dastin, *lisez* d'Astin; même page, ligne 4 (ajouter au moulin de Grisy celui de Britel, à grains, sur la rivière d'Ay). Page 36, ligne 16 l'Ecoulanderie *lisez* l'Ecoulandière.

Personnel des administrations. — Préfecture.

Page 259, ligne 14, ajouter au nom de M. Mercier, préfet, une croix de la légion d'honneur.

ANNONCES

ET AVIS DIVERS.

(Dans cette partie de l'Annuaire sont gratuitement annoncés tous les ouvrages dont nous avons reçu un exemplaire, toutes les feuilles périodiques que leurs rédacteurs prennent l'engagement de nous envoyer pendant une année).

N. B. *Les lettres et paquets qui ne sont pas affranchis restent à la poste.*

CABINET DE LECTURE, LIBRAIRIE, PAPETERIE ET RELIURE.

dans les catalogues, tous les ouvrages qu'il n'aurait pas dans son magasin.

Il achète d'occasion, et *argent comptant*, tous les livres anciens et nouveaux.

JOURNAUX

ET RECUEILS PÉRIODIQUES.

Le Cabinet de Lecture.

Quelle que soit l'activité des rédacteurs en chef de nos journaux et revues, il arrive un moment où ils se fatiguent, où le public s'en aperçoit, et désire qu'à ses besoins, ou, pour mieux dire, à ses caprices répondent de nouveaux rédacteurs. Ainsi, depuis quelques années, nos feuilles les plus estimées ont fréquemment changé de maîtres.

Le *Cabinet de lecture* aussi a changé de directeur. Sa 7e année a commencé sous les auspices de M. Adolphe de Balathier, et il est revenu à sa périodicité de cinq jours. Après des épreuves de plus d'une espèce, c'est ce mode de publication qui convient le mieux à la majorité des lecteurs de ce grand et curieux journal. Définitivement la politique, cette masse turbulente, honteuse,

ment condamnée au mutisme dans l'avant-dernière session des chambres, est exclue des 48 colonnes du *Cabinet de lecture*. Cette exclusion, du reste, n'est prononcée que contre elle. Littérature, sciences, beaux-arts, mœurs, mémoires, voyages, revue des revues, journaux, livres, tribunaux, modes, théâtres, etc., etc., tout est de son domaine, tout peut et tout entre dans son vaste cadre.

La collection de chaque année, équivaut à *soixante-douze* volumes in-8° de 2 à 300 pages.

Des lithographies, des gravures de modes, etc., accompagnent souvent les n^os^.

Enfin le problême de la plus grande étendue typographique au meilleur marché possible; est résolu dans le *Cabinet de lecture*. Son prix est moindre, proportion gardée, que celui des journaux à 4 francs, à 6 francs, à 2 sous la feuille, etc. Aussi nous faisons-nous un devoir de le recommander à nos lecteurs. Quand nous cesserons de nous occuper de ce journal, c'est qu'il aura cessé de remplir les conditions d'utilité et d'agrément que nous lui avons reconnues jusqu'ici.

PRIX D'ABONNEMENT.

Pour trois mois.....	13 fr.
six mois......	25
un an.........	48

On s'abonne, à Paris, au bureau du *Cabinet de lecture*, rue des Beaux-Arts, n° 5; dans

les départemens, chez les directeurs de poste; chez les libraires, et dans les bureaux des Messageries royales et des Messageries Lafitte-Caillard. (écrire franco).

Librairie.

Annuaire du département de la Manche :

1re année.	— 1829.......	2f.	25 c.
2e et 3e	— 1830—1831.	3	50
4e	— 1832.......	«	«
5e	— 1833.......	2	50
6e	— 1834.......	»	»
7e	— 1835.......	2	50
8e	— 1836.......	2	50
9e	— 1837.......	2	50

La 4e et la 6e année ne se vendent qu'avec la collection. Le prix de la collection, *prise chez l'Editeur*, est de 18 fr.

Les Vaux-de-Vire édités et inédits d'Olivier Basselin et de Jean Le Houx, poètes Virois, avec discours préliminaire, choix de notes et variantes des précédens éditeurs, notes nouvelles et glossaire; publiés par Julien Travers, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, 1 volume in-18, imprimé sur papier vélin. Ce volume contient, outre les textes de Jean Le Houx et d'Olivier Basselin, le discours préliminaire de M. Asselin et les notes savantes qui donnent tant de prix à l'édition de 1811; des notules empruntées

aux commentaires de M. Louis Du Bois ; un glossaire des mots vieillis ; plus de 40 Vaux-de-Vire inédits, échappés aux investigations des précédens éditeurs, etc., etc. Prix 1 fr. 25 c. ; à Paris, chez Lance, libraire, rue du Bouloy, n° 7, et chez tous les libraires qui vendent l'Annuaire de la Manche.

Les Distiques de Muret, imités en quatrains français ; ou Conseils d'un père à son fils, par Julien Travers, vice-président du comité d'instruction primaire de l'arrondissement de Falaise. Brochure in-8° avec le texte en regard. Prix 20 c. ; à Paris, chez Hachette, rue Pierre-Sarrazin, n° 12, et chez tous les libraires qui vendent l'Annuaire de la Manche.

Cours d'antiquités monumentales professé à Caen par M. de Caumont, membre de plusieurs sociétés savantes, françaises et étrangères ; 2 gros vol. in-8° de chacun 700 pages ; avec un atlas de 120 planches in-4°. La 1re partie renferme les leçons relatives aux antiquités celtiques ; la 2e et la 3e, les antiquités romaines ; la 4e, l'histoire de l'architecture religieuse depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la fin du 16e siècle ; la 5e, celle de l'architecture civile et celle de l'architecture militaire ; la 6e, des notions générales sur l'état de la peinture, de la calligraphie, de l'orfèvrerie et de plusieurs autres arts aux différens siècles du moyen-âge. Le prix de chaque partie est de 12 francs.

Mémoires de la Société royale académique de Cherbourg; 1835, 1 vol, in-8° de plus de 400 pages. A Cherbourg, chez Boulanger.

Histoire de la ville de Cherbourg, de Voisin-la-Hougue, continuée depuis 1728 jusqu'à 1835, par Vérusmor; 1 vol. in-8° de 400 pages; prix 5 fr., à Cherbourg, chez Boulanger; à Paris, chez Pesron, libraire, rue Pavée-St-André-des-Arts, n° 13, et Lance, libraire, rue du Bouloy, n° 7; à Caen, chez Manoel; à Coutances, chez Tanquerey; à Valognes, chez Gomont; à St-Lo, chez Elie.

Histoire de la paroisse de Néhou, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par M. Lebredonchel, curé de Varenguebec; Cherbourg, Noblet, imprimeur, place Fontaine, 1835. In-8° de 216 p.

Robert-le-Magnifique, histoire de la Normandie au XIe siècle, par M. Lottin-de-Laval, auteur de Marie de Médicis, des Truands, etc., 2 vol. in-8°; à Paris, chez Ambroise Dupont, rue Vivienne, n° 7. Prix 15 fr.

Carte géologique du département de la Manche, par M. de Caumont, membre de l'Institut, 2 feuilles et texte. Prix 6 fr.

Biographie de M. Avoine-de-Chantereyne, par M. Asselin. In-8°.

Mémoire sur la grande cheminée de Quinéville; par le même. In-8°

Histoire de la ville de Caen et de ses progrès, par G. Mancel et C. Woinez. In-4° qui sera publié en 12 ou 15 livraisons, chacune de 2 ou 3 feuilles d'impression. Il en paraîtra une livraison par mois. Le prix de la livraison, avec couverture imprimée, est pour Caen, Rouen et Paris, de 50 cent., et de 25 c. en sus pour les autres villes. On souscrit à Caen, chez Clérisse, éditeur, rue du Moulin, 2; à Rouen, chez François, libraire, Grande-Rue; à Paris, chez Lance, rue du Bouloy, 7; à Cherbourg, chez Lécouflet; à St-Lo, chez Rousseau.

Pierre Gringoire, vers publiés par Paul Delasalle; 1 vol. grand in-18 de 250 pages. A Paris, chez Charpentier, rue de Seine, 31; à Caen, chez Pagny.

Le Mont-Saint-Michel, par Ephrem Houel; brochure in-8°.

Poésies, par V.-E. Pillet, régent de rhétorique au collége de Bayeux; brochure in-8°.

Fragment du voyage de St-John en Normandie, traduit par M. Choisy, régent au collége de Falaise; in-8°; à Falaise, chez Brée; prix, 1 fr.

Tableaux analytiques de l'arithmétique, de l'algèbre et de la géométrie, par François Le Filastre ; 2 vol. in-8° de 254 pages, plus 230 figures en bois. A Valognes, chez Carette-Bondessein, libraire ; prix 3 fr. 50 c. (On ne se charge point de l'envoyer par la poste).

Essai sur l'art [illegible], par M. le cher E. J. M. Castaing ; in-8°, à Falaise, chez Brée l'aîné.

Réponses à quelques observations sur les haras. — Réflexions sur l'élève du cheval en Normandie, par M. Ephrem Houel ; in-8°. A St-Lo, chez Achille Rousseau, libraire.

Mémoire sur les Vaux-de-Vire d'Olivier Basselin et de Jean Le Houx, par M. Vaultier, professeur à la Faculté des lettres de l'Académie royale de Caen ; in-8°. A Caen, chez Hardel.

De la poésie lyrique en France. Origine et premier développement jusqu'à la fin du 13e siècle ; in-8°. Même auteur, même libraire.

Fragmens d'études sur les poètes français du 16e siècle. In-8°. Même auteur, même libraire.

Evénemens militaires de la 1re guerre de religion en Normandie, par M. Escher, capitaine au corps royal d'état-major, etc. In-8°; Hardel, à Caen.

Essai sur l'électricité atmosphérique et son influence dans les phénomènes météorologiques, par M. l'abbé Hervieu, ancien principal du collége de Falaise, officier de l'université, membre de plusieurs Sociétés savantes. 1 vol. in-8°, 1835. Prix 4 fr.; à Paris, chez Firmin Didot; à Caen, chez Mancel; à Falaise, chez Brée l'aîné.

Appréciation comparative des écoles chrétiennes et de l'enseignement mutuel, par M. J. L. F. In-8°; prix 1 fr.; à Falaise, chez Brée l'aîné.

Description du tumulus de Condé-sur-Laison, par M. Frédéric Galeron, membre de la Société des antiquaires de Normandie; in-8°; Hardel, à Caen.

Essai sur la question de la liberté du commerce entre tous les peuples, par M. Lebaillif fils; Falaise; in-8°.

Mémoires de la Société académique des sciences, arts et belles-lettres de Falaise; année 1835. 1 vol. in-8°. Prix 5 fr.; à Falaise, chez Brée;

à Saint-Lo, chez Rousseau; à Paris, chez Lance, rue du Bouloy, n° 7.

Bulletin de l'Association pour les progrès de l'agriculture, de l'industrie et de l'instruction dans l'arrondissement de Falaise. In-8°. Prix des 4 trimestres de la 1re année, 5 fr.

L'Alexandréide ou la Grèce vengée, poème en 24 chants, par Pierre David, officier de la légion d'honneur, chevalier de l'éperon d'or, ancien consul-général en Asie, mem-des académies de Caen et de Rouen, fondateur de celles de Smyrne et de Falaise; 2 vol in-8°; à Paris, chez Firmin Didot, rue Jacob, n° 24, et Boulland, quai des Augustins, n° 11. Prix 12 fr.

Réponse de P. David, ancien consul-général, à la pétition du sieur Marc-Antoine Vigoureux. Même auteur, même imprimeur. In-8°.

Epitre à ma ville natale, par P. David. In-8°.

Essai historique et statistique sur Thury-Harcourt, par M. Boscher, membre de la Société des antiquaires de Normandie, In-8°. A Caen, chez Hardel.

Stances sur l'attentat du 28 juillet 1835, par M. J. Letertre, officier de l'université, membre de plusieurs Sociétés savantes; in-8°.

Dithyrambe sur la statue de P. Corneille,

par M. Wains-Desfontaines, pièce couronnée par la Société libre d'émulation de Rouen, dans sa séance publique du 6 juin 1834. In-8°.

Notions agricoles et industrielles sur le sol et les terreins de l'arrondissement de Falaise, par A. de Brébisson. Brochure in-8°.

De la théorie de M. Paramelle pour la découverte des sources, par A. de Brébisson. In-8°.

Annuaire de l'arrondissement de Falaise, publié par l'Association pour les progrès de l'agriculture, de l'industrie et de l'instruction dans cet arrondissement — 1re année 1836. In-18.

Souscriptions.

ENCYCLOPÉDIE DES GENS DU MONDE, *Répertoire universel des Sciences, des Lettres et des Arts ; avec des Notices sur les principales familles historiques et sur les personnages célèbres, morts et vivans ;* par une Société de savans, de littérateurs et d'artistes français et étrangers. Parmi les rédacteurs de cet important ouvrage, on cite MM. Artaud,

Andral, Aubert de Vitry, Berr, Balbi, la duchesse d'Abrantès, la comtesse de Bradi, Brongniart, Broussais, Berville, Cappefigue, Choppin-d'Arnonville, Champollion-Figéac, Cauchois-Lemaire, Ph. Chales, Chatelain, Fr. Cuvier, Darmaing, Daunou, Mat. de Dombasle, Depping, le baron d'Eckstein, le général Mat. Dumas, le baron Dupuytren, Etienne, De Féletz, Francœur, Fayot, Fétis, Ganilh, Geoffroy-St-Hilaire, le baron de Gérendo, Gence, de Golbéry, Guigniaut, Guillon, Hase, Jal, Jomard, Jouffroy, Jouy, Klaproth, Letronne, Onésime Le Roy, Lingard, Loève-Veimars, Lucas, l'abbé de Labouderie, Isidore Lebrun, Leclerc-Thouin, Cauchy, Matter, Orfila, Magendie, Naudet, Nodier, Norvins, Paulin, Paris, Amédée Pichot, de Pontgerville, Parisot, Raoul-Rochette, Ratier, de Sismondi, Henri de Viel-Castel, le baron de Taylor, Villemain, Villenave, Walckenaer, etc.

L'Encyclopédie des gens du monde formera environ quinze tomes, grand in-8°, chacun divisé en deux volumes de 400 pages à deux colonnes. Les volumes se succèdent à de courts intervalles. Le 14ᵉ a paru à la fin de 1836. Le prix de la souscription est fixé à 5 fr. le vol. On souscrit, sans rien payer d'avance, à la librairie de Treuttel et Würtz, à Paris, rue de Lille, n° 17; et à Saint-Lo, chez Rousseau, libraire.

Guide pittoresque du voyageur en France, orné de 90 cartes routières, de 70 portraits et de 600 magnifiques vignettes

gravées sur acier, représentant les principales villes, les ports de mer, les établissemens d'eaux minérales et les châteaux pittoresques, les édifices, monumens, sites remarquables, etc., etc. Quatre vol. in-8°, publiés en cent livraisons, contenant chacune la description complète d'un département, par une Société de gens de lettres, de géographes et d'artistes.

Chaque livraison se compose de cinq vues dessinées d'après nature par Rauch, et gravés par Nyon, Schrœder, Ransonnette et Duvilliers; d'un portrait gravé sur acier par Hoptwood; d'une carte routière indiquant les relais de poste, de seize pages de texte à deux colonnes.

Prix de chaque livraison qui se vend séparément : *dix sous.* A Paris, chez Firmin Didot frères, rue Jacob, n° 24; à St-Lo, chez A. Rousseau, et chez les principaux libraires de France.



Table des Matières.

FIN.

